

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,  
RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :  
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39  
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

4<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du mardi 15 avril 1986

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 513).
2. **Décès d'un ancien sénateur** (p. 513).
3. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 513).
4. **Démission de membres de commissions et candidatures** (p. 513).
5. **Candidature à la délégation du Sénat pour la planification** (p. 513).
6. **Politique générale.** - Débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 513).  
M. Jacques Chirac, Premier ministre.
7. **Conférence des présidents** (p. 519).
8. **Politique générale.** - Suite du débat et vote sur la déclaration du Gouvernement (p. 519).  
M. André Méric, Mme Hélène Luc, M. le Premier ministre.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 528)

### PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS

MM. Marcel Lucotte, Daniel Hoeffel, le Premier ministre, Roger Romani, Jacques Pelletier.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 536)

### PRÉSIDENCE DE M. FELIX CICCOLINI

MM. Jean-Pierre Masseret, Jacques Larché, Pierre Salvi, Guy Allouche, Dick Ukeiwé, Etienne Dailly, Michel Dreyfus-Schmidt, Gérard Delfau, Jean-Pierre Fourcade, Roger Lise, Raymond Bourguine.

### PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Georges Mouly, Louis Perrein, Michel Souplet, Paul Masson, Jean Béranger, Georges Dagonia, Louis Virapoullé, Geoffroy de Montalembert, Michel Durafour, Christian de La Malène, le Premier ministre.

*Explications de vote* (p. 570)

MM. Jean Chérioux, Guy Allouche, Paul Girod, Jacques Mossion, Jean Mercier, Olivier Roux, James Marson, Camille Vallin.

Approbation, au scrutin public à la tribune, de la déclaration du Gouvernement.

9. **Nomination de membres de commissions** (p. 574).
10. **Nomination à la délégation du Sénat pour la planification** (p. 574).
11. **Dépôt de propositions de loi** (p. 574).
12. **Dépôt d'un rapport** (p. 574).
13. **Ordre du jour** (p. 574).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures quarante.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1.

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2.

### DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

**M. le président.** J'ai le regret de vous faire part du décès de notre ancien collègue, M. André Barroux, qui fut sénateur du Puy-de-Dôme de 1967 à 1983.

3.

### DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Jean Francou demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, de bien vouloir exposer devant le Sénat la politique que le Gouvernement compte suivre notamment en matière d'éducation physique scolaire, de sport professionnel et d'augmentation des ressources budgétaires ou extrabudgétaires, seule garantie de la réussite de cette politique (n° 4).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

4.

### DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS ET CANDIDATURES

**M. le président.** J'ai reçu avis de la démission de M. Charles Lederman comme membre de la commission des affaires sociales et de celle de M. Gargar comme membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le groupe intéressé a fait connaître à la présidence le nom des candidats proposés en remplacement.

Ces candidatures vont être affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

5.

### CANDIDATURE A LA DÉLÉGATION DU SÉNAT POUR LA PLANIFICATION

**M. le président.** J'informe le Sénat que le groupe socialiste a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la délégation du Sénat pour la planification, en remplacement de M. Maurice Janetti, élu député.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

6.

### POLITIQUE GÉNÉRALE

#### Débat sur la déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration, en application de l'article 49, quatrième alinéa, de la Constitution.

En application de l'article 60 bis, troisième alinéa, du règlement, il sera procédé de droit à un scrutin public à la tribune lors du vote sur l'approbation de cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, il est des moments, dans une grande démocratie comme la nôtre, où la vie politique rencontre l'espérance d'un peuple ; je crois que nous vivons l'un de ces moments.

Au cours des dernières années, nous avons parcouru une longue route. Nous nous sommes remis en question, nous nous sommes interrogés sur ce qui avait pu être les erreurs passées. Nous avons affiné notre pensée et affermi nos convictions. Nous avons fait table rase des divergences d'autrefois pour travailler ensemble et définir en commun un projet de gouvernement à la mesure de ce que la France attend. Nous voici aujourd'hui à l'ouvrage.

Malgré les difficultés, notre mission, à nous Gouvernement, à vous, parlementaires mandatés par le peuple, est exaltante. Il s'agit rien de moins que d'engager notre pays, avec tout à la fois audace et pragmatisme, sur une voie résolument nouvelle. Nous avons trouvé une France économiquement affaiblie et psychologiquement morose. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Delfau.** C'est faux !

**Plusieurs sénateurs du R.P.R.** C'est vrai !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Nous voulons lui rendre sa force, sa fierté et sa confiance dans l'avenir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Nous en avons tout à la fois la volonté et les moyens.

La semaine dernière, j'ai engagé la responsabilité du Gouvernement sur une déclaration de politique générale en tous points conforme aux engagements que nous avons pris, et que les Français avaient ratifiés par leurs votes. L'Assemblée nationale a approuvé cette déclaration et a accordé sa confiance à mon Gouvernement.

**M. Gérard Delfau.** De justesse !

**M. René Rénault.** Sur le fil !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je voudrais aujourd'hui devant vous, mesdames et messieurs les sénateurs, rappeler les grandes lignes, les ambitions, les enjeux de la politique que nous allons conduire, car, à n'en pas douter, le rôle du Sénat sera crucial dans les mois à venir.

Au fil des années, j'ai pu apprécier dans mes fonctions successives le concours que la Haute Assemblée apportait à l'élaboration de la politique de la France.

J'ai eu l'occasion de prendre brièvement la parole devant vous voilà quinze jours, lors de l'ouverture de la session parlementaire, en réponse aux vœux que M. le président Poher avait bien voulu formuler pour le succès de l'action engagée par notre majorité et par mon gouvernement.

Ma présence dans cette enceinte, au lendemain de ma nomination aux fonctions de Premier ministre, voulait être le témoignage de la très profonde considération que je porte au Sénat, à la qualité de ses travaux et à la mission essentielle qui est la sienne, en tant que chambre de réflexion et de proposition...

**M. Gérard Delfau.** Et de vote !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... dans le bon fonctionnement des institutions de la V<sup>e</sup> République. C'est pourquoi, après le vote de confiance qui est intervenu mercredi dernier, à l'heure où le nouveau gouvernement que je conduis engage son action de redressement national, il m'est apparu légitime et naturel de demander l'approbation du Sénat de la République en application de l'article 49, dernier alinéa, de notre Constitution.

D'aucuns, après avoir entendu exposer les principes et les objectifs de l'action gouvernementale, ont parlé de « rupture » et de « tournant ». Ils ont raison. Oui, nous voulons rompre avec un certain nombre de pratiques et de blocages qui empêchent la France d'avancer sur la voie de la modernisation. L'étatisme, même s'il plonge loin ses racines dans notre histoire, n'est nullement une fatalité. Certes, c'est autour d'un Etat fort que notre pays s'est constitué en tant que nation. Mais c'est autour d'un Etat à sa juste place, assumant toutes ses missions, mais veillant à ne pas les outrepasser, que la France doit maintenant retrouver et son rôle et sa grandeur.

Dans la conception qui est la nôtre des rapports que l'Etat doit entretenir avec la société, chacun sent bien qu'il y a un changement qui donne à l'alternance politique toute sa réalité et sa véritable dimension. Oui, nous avons une ambition pour la France. Elle s'articule autour de quatre objectifs majeurs, qui sont désormais les fondements mêmes de notre politique.

Le premier de ces objectifs, c'est l'emploi, l'ardente nécessité d'assurer aux hommes et aux femmes de notre pays ce droit fondamental qu'est le droit au travail, essentiel pour que chacun trouve sa vraie place dans la vie nationale. Quand un Français sur dix, quand un jeune sur quatre est au chômage, un contrat moral cesse d'être rempli. Le contrat de confiance et d'espérance qui lie l'Etat et la nation risque de se briser.

C'est pourquoi toute notre action, toutes les décisions économiques que nous prenons, les projets de loi que nous allons proposer au Parlement, n'ont d'autre but que la reconquête de l'emploi.

Le deuxième volet de la loi habilitant le Gouvernement à légiférer par ordonnances concerne l'emploi des jeunes. Un plan audacieux visant à insérer les jeunes Français dans l'entreprise, à prendre en compte leur formation dans ce cadre, notamment en ce qui concerne leur rémunération, à promouvoir l'apprentissage, qu'il soit industriel ou artisanal, enfin à exonérer les employeurs d'une partie des charges sociales liées à l'emploi des jeunes de moins de vingt-cinq ans sera très rapidement mis en œuvre.

C'est dans le même esprit, parce qu'il est évident que les entreprises sont seules capables de créer des emplois qui ne soient pas des trompe-l'œil tout juste bons à améliorer les statistiques (*Protestations sur les travées socialistes.*), ... que nous ferons tout pour assurer les conditions de leur prospérité. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Cela passe, bien sûr, par des libertés retrouvées : liberté des prix, liberté des changes, nécessaires à notre commerce extérieur, plus grande liberté de gestion des effectifs et sup-

pression des entraves administratives qui freinent l'embauche, allègement des charges et cotisations dont l'excès ne peut que tuer l'esprit de risque et d'innovation.

**M. René Rénault.** Et les travailleurs !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Il s'agit de motiver entreprises et salariés, de faire comprendre à tous qu'un couperet fiscal ne tombera plus sur celui qui ose davantage, qui travaille davantage... (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Philippe Labeyrie.** Monsieur le Premier ministre, je voudrais faire un rappel au règlement. (*Vives protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** Vous n'avez pas la parole !

**M. Philippe Labeyrie.** Monsieur le président, ... (*Vives protestations sur les mêmes travées.*)

**M. le président.** Vous n'avez pas la parole, même pour un rappel au règlement.

**Sur de nombreuses travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.** Assis !

**M. Philippe Labeyrie.** Le public n'a pas le droit de manifester. Faites respecter l'article 91 du règlement ! (*Brouhaha.*)

**M. le président.** Vous n'avez pas la parole ! Veuillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je reprends mon propos.

Donc, une plus grande souplesse, notamment en matière de travail à temps partiel et de contrats à durée déterminée, sera introduite dans la législation. Dès la présente session, des projets de loi seront soumis au Parlement visant à simplifier le statut des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries, à atténuer en particulier les « effets de seuil » si souvent préjudiciables au développement de ces petites et moyennes entreprises.

Rendre au secteur privé les entreprises publiques du secteur concurrentiel, désengager résolument l'Etat des tâches de production, assurer aux entrepreneurs une réelle liberté de gestion, favoriser la politique contractuelle et la négociation collective, créer les conditions d'une participation accrue des salariés dans la vie de l'entreprise comme dans les résultats qu'elle obtient, voilà, je crois, la meilleure voie pour dynamiser notre économie, c'est-à-dire pour créer des emplois. Il s'agit de réduire la plus dramatique, la plus injuste de toutes les inégalités auxquelles notre pays est confronté, celle qui frappe ceux qui n'ont pas de travail, si nombreux aujourd'hui, notamment parmi les jeunes.

Le reste passe naturellement bien après, si véritablement on a une claire appréciation des exigences de la solidarité nationale et de l'égalité bien conçue. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

C'est cela qui constitue une politique en faveur de tous les travailleurs de notre pays, une politique juste, réaliste et conforme aux exigences de la dignité de l'homme. (*Vifs applaudissements sur les mêmes travées.*)

Cela peut impliquer de la part de l'Etat lui-même certaines remises en cause. Depuis bien longtemps, la politique monétaire a été en France conçue sinon utilisée comme un moyen de financer la politique économique alors qu'elle devrait être une contrainte pour celle-ci.

Le but essentiel de la politique monétaire doit être de conserver la valeur interne et externe du franc. Pour agir rapidement en ce sens, le Gouvernement entend donner à la Banque de France un statut nouveau qui permette de soustraire son action aux interventions des administrations. Un projet de loi donnant à la Banque de France un statut d'autonomie sera donc prochainement déposé.

Bien entendu, notre agriculture aujourd'hui en crise a un rôle moteur à jouer dans cette action de redressement. Je ne reviendrai pas sur le nécessaire renouveau de la politique agricole commune européenne, essentiel pour la France, tant sur le plan agricole que sur le plan de la nécessaire relance de la construction de l'Europe, mais encore, compte tenu de

son importance pour notre balance commerciale, pour l'avenir et l'équilibre même de nos régions. Tout cela implique un effort accru pour notre agriculture.

Je rappelle que nous sommes décidés à agir pour assurer à nos paysans un niveau de vie équitable, des conditions d'installation et des conditions d'existence qui ne les contraignent pas à abandonner la terre et à aller grossir le nombre des demandeurs d'emploi. Une nouvelle loi d'orientation agricole sera proposée au Parlement, comportant un volet social et un volet foncier, afin notamment de rendre plus facile l'installation des jeunes agriculteurs. Je le répète : des revenus justes et corrects pour les agriculteurs européens doivent constituer, comme cela est prévu dans le traité, l'un des premiers enjeux et l'une des premières ambitions de la Communauté européenne.

La lutte contre le chômage sous toutes ses formes s'inscrit donc - chacun l'a compris - au premier rang de nos préoccupations.

Menée parallèlement et en étroite liaison avec le rétablissement des grands équilibres et la maîtrise des déficits publics, cette lutte se situe au cœur de la politique économique que nous allons conduire.

La deuxième grande priorité de notre politique est la libéralisation progressive de notre société.

Je viens d'indiquer brièvement ce que cela signifiait dans le domaine économique. Mais, au-delà des mesures concrètes, comme l'allégement indispensable des prélèvements obligatoires, ou l'assouplissement des réglementations contraignantes, nous sommes aussi porteurs d'un projet plus vaste, qui suppose un changement dans les mentalités et qui s'applique à tous les secteurs de la vie sociale. C'est cela qu'a approuvé l'opinion publique lorsqu'elle a doté la France d'une nouvelle majorité.

**M. Jean Geoffroy.** Pas très forte !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Ce changement - je l'évoquais tout à l'heure - doit concerner au premier chef les rapports des citoyens avec la puissance publique. Trop souvent, en effet, au cours des dernières années, nos compatriotes ont eu le sentiment d'être considérés par l'administration comme des suspects en puissance, en particulier en matière fiscale et douanière. (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*) Trop souvent certaines libertés fondamentales ont pâti d'un excès de zèle, alors même que, par définition, le service public est d'abord le service des citoyens.

L'action d'ores et déjà entreprise par le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, qui a créé une commission chargée de proposer des mesures de nature à mieux garantir les libertés essentielles des Français et à simplifier leur vie quotidienne, répond à cette préoccupation. Il s'agit de mieux respecter les droits des citoyens qui remplissent leurs devoirs de contribuables. Une réforme fiscale et douanière, une véritable charte du contribuable lui garantissant ces droits sera proposée au Parlement dès que seront connues les conclusions de cette commission.

Mieux traités par les pouvoirs publics, moins contraints par le joug fiscal et bureaucratique, les hommes et les femmes de notre pays doivent voir s'étendre leurs libertés. L'école, l'éducation des enfants est sans conteste l'un des domaines où la démocratie se révèle elle-même, dans les principes qui la fondent. Chacun sait, sans entrer dans la polémique, que la liberté de l'enseignement et le libre choix de l'école de nos enfants ont subi ces dernières années de graves atteintes. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Nous ferons en sorte que de telles tentatives ne puissent plus se reproduire à l'avenir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*) Non seulement le choix de l'école sera garanti entre secteur public et secteur privé, mais il deviendra effectif au sein même du secteur public grâce à la suppression progressive de la carte scolaire. (*Exclamations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ce n'est pas possible !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** En ce qui concerne la qualité de l'enseignement, j'ai indiqué la semaine dernière à quel point la motivation des professeurs me semblait primordiale. Combien d'enseignants, aujourd'hui,

déplorent de ne pouvoir mener la carrière qu'ils méritent, soumis qu'ils sont aux décisions d'un ordinateur aveugle, qui comptabilise les points en fonction de critères multiples et parfois discutables ! Il est urgent que la compétence, fruit d'une formation adéquate et sanctionnée par des diplômes reconnus, retrouve tous ses droits. Nous y serons attentifs. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Dans le même souci de promouvoir la liberté et la qualité, l'autonomie des universités deviendra une réalité. Ce principe s'inscrira dans une réforme dont les maîtres mots seront : allègement des structures, ouverture sur l'extérieur - industrie et recherche internationale - mobilité des enseignants.

J'appelle chacun, et en particulier les professeurs et les chercheurs, à s'impliquer dans ce projet. L'excellence, en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, passe plus que jamais par l'adaptation aux exigences de la modernité.

S'il est essentiel que les parents disposent d'une complète liberté de choix en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, il est tout aussi important de leur assurer des conditions de vie favorables afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, avoir des enfants sans rencontrer des problèmes matériels insurmontables.

Je ne saurais trop insister sur le rôle majeur joué par les familles dans l'épanouissement des individus et l'apprentissage des libertés, ni sur l'enjeu que représente, pour notre pays, un renouveau démographique. Or il est évident que l'essor de la démographie et le renforcement de la cellule familiale sont indissolublement liés.

C'est en acceptant un réel effort de solidarité - de vraie solidarité comme pour l'emploi - afin de permettre une politique familiale digne de ce nom qu'une société construite son avenir. C'est pourquoi le Gouvernement prendra, dès que ce sera financièrement possible, c'est-à-dire dès que « l'état des lieux » nous aura fait apparaître exactement la situation et permis réellement les arbitrages nécessaires (*Rires et murmures sur les travées socialistes*), des mesures concrètes telles que l'allocation parentale allouée aux familles à partir du troisième enfant - comme je l'ai fait à Paris - et cela pour encourager la natalité et permettre aux parents une plus grande latitude dans leur choix. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Il y a, là aussi, une liberté à renforcer. Il en va de l'avenir de la France et également de la sauvegarde de notre identité nationale.

Je voudrais dire à ce propos que la préservation de l'identité de notre communauté nationale est une exigence à laquelle nous ferons face avec lucidité et dignité.

La situation des étrangers dans notre pays ne doit plus être mise en cause par la présence mal ressentie d'une minorité de clandestins en situation irrégulière ou par les agissements de ceux qui, refusant de respecter nos lois, troublent l'ordre public. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

C'est pourquoi le Gouvernement s'attaquera d'abord à l'immigration clandestine.

**M. Edouard Bonnefous.** Très bien !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Il vous proposera d'instituer une procédure administrative pour la reconduite immédiate à la frontière des étrangers en situation irrégulière et de renforcer la répression du trafic de main-d'œuvre. (*Murmures sur les travées communistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Le Gouvernement engagera des négociations...

**Mm Hélène Luc.** Et Duvalier !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre...** en vue de conclure des conventions bilatérales permettant d'expulser immédiatement les étrangers condamnés de droit commun vers leur pays d'origine où ils purgeront leur peine. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**Plusieurs sénateurs sur les travées communistes.** Et Duvalier !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Pour ce qui concerne M. Duvalier, mesdames, messieurs les sénateurs, interrogez mon prédécesseur, seul compétent pour vous répondre. (*Rires et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Par ailleurs, nous rétablirons les visas d'entrée et de séjour pour les non originaires de la Communauté économique européenne dans le cadre, cela va de soi, de négociations engagées avec les Etats concernés qui sont, pour la plupart, des Etats auxquels nous sommes liés par des accords ou des liens fraternels.

Les moyens et l'efficacité du contrôle aux frontières seront dans le même temps considérablement renforcés.

**M. Edouard Bonnefous.** Très bien !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Pour les étrangers qui vivent en toute régularité et qui, souvent, sont nés en France, notre volonté est de clarifier les conditions de séjour et d'insertion dans la communauté française.

Tout en poursuivant une politique active d'insertion des jeunes, nous soumettrons l'acquisition de la nationalité française à la démonstration d'une volonté réelle d'adhésion et d'appartenance. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*) A cette fin, nous vous proposerons la modification du code de la nationalité.

En outre, le Gouvernement s'attachera à favoriser le retour dans leur pays d'origine des travailleurs étrangers dans le cadre de conventions négociées avec ces pays.

Seule la mise en œuvre d'une telle politique, réaliste et humaine, permettra à la France de rester fidèle à la tradition séculaire d'accueil qui est celle de la République, d'enrayer le risque de résurgence du racisme... (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. André Méric.** Le Pen !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... et de résoudre les problèmes nouveaux auxquels notre société se trouve confrontée, dans la dignité de tous, celle des étrangers et celle des Français.

Enfin, il est un domaine qui, plus que n'importe quel autre, symbolise la modernité et les mutations aussi rapides qu'irréversibles de notre société, c'est celui de la communication.

J'ai souligné combien il me semblait important de garantir l'entière indépendance des médias, en particulier audiovisuels, par rapport aux pouvoirs publics, et combien je souhaitais que soient créées des conditions optimales pour que le pluralisme se conjugue avec la qualité. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

**Un sénateur sur les travées socialistes.** Hersant !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Quels que soient les propos qui aujourd'hui tentent d'accréditer l'idée qu'il pourrait être dérogé à cette règle, il faut savoir que nous ne nous mettrons pas comme nos prédécesseurs (*Ah ! sur les travées socialistes.*) dans la situation d'asservir les médias et de régler des comptes avec ceux qui ont la charge éminente d'apporter l'information à nos concitoyens. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Bruit sur les travées socialistes. - Rires sur les travées communistes.*)

**M. Gérard Roujas.** On va le voir !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Le projet de loi destiné à remplacer la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle sera présenté au Parlement dans les trois mois qui viennent, afin d'entrer en vigueur avant l'été.

Ce texte, qui consacrera le désengagement de l'Etat, portera création d'une commission nationale de la communication et des libertés, laquelle jouera, dans l'attribution des licences aux opérateurs et dans la régulation générale de la communication, un rôle beaucoup plus important que celui que jouait, hier, avec compétence, la Haute Autorité. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Cette commission nationale mettra en œuvre le processus de privatisation d'une partie de l'actuel secteur public...

**M. Gérard Roujas.** Hersant !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... notre objectif étant, d'une part, de renforcer la qualité, et, d'autre part, de développer un secteur privé, financé par la publicité.

**M. Gérard Delfau.** Hersant !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Tout cela se fera bien sûr dans un esprit de concertation avec tous les professionnels concernés, notamment les représentants de la presse écrite.

Cela se fera dans des conditions de transparence qui ne seront pas susceptibles d'être valablement attaquées devant le Conseil d'Etat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Gérard Roujas.** On verra !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** La loi sur la presse du 23 octobre 1984, dont nous avons dénoncé les effets pervers, sera remplacée par des dispositions plus propres à garantir la transparence et le pluralisme, et cela sans arrière-pensée politique. (*Rires et exclamations sur les travées socialistes.*) Liberté et qualité, dans ce secteur comme dans tous les autres, constitueront notre objectif et notre pari.

Le troisième axe de notre politique tient en un mot qui est au cœur des préoccupations quotidiennes des Français : la sécurité.

Il n'y a pas de liberté sans sécurité. Comment une société pourrait-elle aborder avec confiance les chemins de l'avenir si elle se repliait sur des comportements frileux, liés à des peurs diffuses et à un climat d'insécurité qui n'est pas tolérable dans une démocratie comme la nôtre, dotée d'un Etat qui doit être fort, respecté et responsable.

L'état de droit protège la liberté. Rechercher et punir ceux qui attaquent l'état de droit, c'est assurer la liberté et non pas y attenter, comme le prétendent les esprits faux qui me paraissent en l'occurrence bien éloignés du sentiment populaire. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

C'est pourquoi mon Gouvernement a la volonté d'agir avec rapidité, détermination et fermeté, que ce soit dans la lutte contre la délinquance ou dans le combat que nous allons mener contre le terrorisme.

**M. Louis Perrein.** Et la prévention ?

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Nous proposerons au législateur d'instituer une peine incompressible de très longue durée... (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Delfau.** Et Stasi ?

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... en substitution à la peine de mort, de modifier les conditions d'octroi du sursis, de rendre plus rigoureux le régime de la récidive et de renforcer la sanction de l'association de malfaiteurs.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Peyrefitte !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** De telles mesures pourront jouer efficacement un rôle de prévention et de dissuasion, et permettront, le cas échéant, une répression à la mesure des délits commis.

Pour les délinquants primaires, l'augmentation des moyens de contrôle des peines de substitution permettra de donner à ces dernières la portée qu'elle n'ont, à l'évidence, pas pu encore atteindre.

Quant à la police, nous devons faire en sorte qu'elle puisse mieux remplir les fonctions qui sont les siennes. L'extension des contrôles d'identité, la mise en place de documents infalsifiables, l'instauration d'un échelon de commandement régional, le rétablissement des unités spécialisées vont dans ce sens.

Le mérite et la compétence seront plus justement récompensés afin que les meilleurs bénéficient des promotions qui leur sont dues, ce qui, hélas ! n'a pas toujours été le cas dans la période récente. La lutte contre la drogue, fléau terrible pour notre jeunesse, fera l'objet d'un ensemble de mesures juridiques, sociales et éducatives que j'ai demandé au garde des sceaux de préparer avec les autres ministres compétents.

Enfin, le terrorisme, défi aux démocraties libérales, sera combattu avec la dernière énergie. Parmi les nouveaux moyens dont nous disposerons dans cette bataille, la définition dans le code pénal d'un « crime de terrorisme », l'allongement à quatre jours de la garde à vue, la faculté d'accorder des remises de peine à ceux que l'on appelle couramment

« les repentis », enfin la création auprès de la cour d'appel de Paris d'une chambre spécialisée sont des réformes indispensables. Elles seront proposées à l'examen et au vote du Parlement.

**M. Edouard Bonnefous.** Très bien !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Pour lutter contre le terrorisme, nous avons donc besoin de compléter le droit pénal et la procédure pénale.

Nous avons également besoin d'une coordination de tous les moments, qui sera effective à tous les niveaux, y compris interministériel. Nous voulons regrouper les moyens, centraliser les renseignements et renforcer la coopération européenne et internationale.

Les Français doivent savoir qu'ils ont un Gouvernement qui accorde la priorité à leur sécurité et qui est bien décidé à agir pour l'améliorer puis l'assurer. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Quatrième grand volet de notre politique, et non le moindre : rendre à la France sa grandeur et sa place dans le monde.

La France est présente, au loin, dans ses départements et dans ses territoires d'outre-mer qui occupent dans notre nation une place éminente et particulière. (*M. Virapoullé applaudit.*)

Ils donnent à notre pays l'un de ses visages les plus attachants ; ils contribuent à sa richesse ; ils participent à son identité ; et, de surcroît, ils permettent à des populations souvent lointaines, dans un contexte international où peu en ont, le privilège de connaître la démocratie.

Je tiens à redire aujourd'hui devant le Sénat notre attachement profond - je dirai viscéral - à la France d'outre-mer, à ses départements, à ses territoires, à ses terres à statut spécial. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Je veux souligner l'importance stratégique, économique et culturelle que revêtent à nos yeux nos frontières lointaines. Je veux souligner notre ferme volonté d'assurer aux départements et aux territoires d'outre-mer, dans une sécurité à laquelle leur dignité leur donne droit, un développement économique et social qui permette à notre drapeau de flotter demain sur des terres qui seront prospères, qui répondront aux légitimes ambitions de leurs enfants, où les problèmes ne seront plus résolus par une approche politique, mais par une approche économique - la seule acceptable - des problèmes auxquels elles sont confrontées. N'en doutons pas, une part de la grandeur de notre pays réside dans l'outre-mer et nous saurons l'assumer demain. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Et puis, bien sûr, la France est présente dans le monde et a un rôle majeur à y jouer. J'ai clairement énoncé ce que seraient les orientations essentielles de notre politique étrangère. Elles tiennent en quelques principes que je rappellerai brièvement.

D'abord, la nécessité d'affirmer, suivant en cela l'exemple que nous a donné le général de Gaulle, l'indépendance de la France au sein de ses alliances. Cela nous est possible grâce à la force nucléaire dont notre pays s'est doté et qu'il faut sans cesse renforcer et moderniser : il y va de notre crédibilité à l'égard des grandes puissances et, bien sûr, de notre indépendance et de notre sécurité. C'est pourquoi j'ai annoncé que nous développerions, dans le domaine de la dissuasion nucléaire, une nouvelle composante, en complément de nos sous-marins nucléaires ; c'est pourquoi, aussi, nous rendrons encore plus efficaces et plus opérationnels nos missiles stratégiques.

Un grand pays doit accepter de fournir pour sa défense l'effort qui s'impose. Il a besoin d'un arsenal nucléaire digne de ses ambitions et de ses missions. Il a besoin d'une armée forte, moderne et motivée, prête à intervenir là où nos intérêts vitaux ou ceux de nos amis sont en danger. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité voir s'étendre une réelle coopération en matière de défense entre les pays européens.

Cette France forte, fidèle à ses alliances, soucieuse de son indépendance et animée d'un esprit de défense, sans lequel il n'y a pas de grande nation, doit être présente dans le monde partout où on l'attend et partout où on l'espère : sur le continent africain, bien sûr, et surtout dans l'Afrique francophone,

avec laquelle nous entretenons des liens privilégiés, fraternels, dans les domaines politique, économique et culturel ; au Moyen-Orient, conformément à notre histoire et à nos amitiés anciennes - je pense, bien entendu, au Liban, si éprouvé aujourd'hui. Notre pays continuera aussi d'œuvrer pour que soient reconnus par tous les protagonistes les droits d'Israël et ceux des Palestiniens, et nous nous efforcerons de favoriser le règlement du conflit Irak-Iran. Nous avons, enfin, l'intention de développer davantage nos relations avec les Etats amis d'Amérique latine et d'Asie.

Dans le débat où se confrontent les grandes puissances, la France doit évidemment être présente, de même que ses partenaires européens, afin de défendre ses intérêts et ceux de l'Europe. Les relations que nous avons renouées depuis 1984 avec l'Union soviétique et qui s'inscrivent dans une tradition de dialogue Est-Ouest vont dans le sens de la paix et ne peuvent que contribuer à faire entendre notre voix au sein du dialogue américano-soviétique.

Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, la politique que nous nous proposons de conduire, dans le plus strict respect de nos institutions et en nous conformant aux engagements pris devant le pays, engagements qui constituent désormais le contrat d'union de notre majorité.

Permettez-moi maintenant, mesdames et messieurs les sénateurs, d'évoquer un souvenir personnel. Lors de la cérémonie du centenaire du Sénat de la République, le 27 mai 1975, vous évoquiez, monsieur le président Poher, le propos d'un homme que j'admire profondément, M. Jean Guittou, qui, paraphrasant Henri Bergson, rappelait que « le Sénat représente la durée et la sagesse stable, la modération, la liaison nécessaire entre les générations et les styles ».

Au cours de ces dernières années, peut-être plus encore qu'auparavant, la Haute Assemblée a su montrer qu'elle était digne de sa tradition et qu'elle se comportait toujours et avant tout en fidèle gardienne des libertés républicaines.

Lors des débats sur l'école,...

**Mme Hélène Luc.** Ah oui ? Ça alors !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... sur la communication, sur la Nouvelle-Calédonie, cher Dick Ukeiwé (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique*), sur les collectivités locales, le Sénat fut de tous les combats pour une défense vigoureuse et permanente des libertés fondamentales de la République...

**M. Philippe Labeyrie.** De la droite !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... et des valeurs qui fondent notre nation. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*) Je tiens à lui en rendre solennellement hommage.

Le bicaméralisme demeure le mode normal d'élaboration de la loi sous la V<sup>e</sup> République. Dès le 27 août 1958, M. Michel Debré soulignait devant le Conseil d'Etat qu'en matière de procédure législative « la règle est de nouveau celle des lois de 1875 ; il faut l'accord des deux assemblées ».

La lecture de l'article 45, alinéa 1, de la Constitution est, sur ce point, d'une totale limpidité : « Tout projet ou proposition de loi est examiné successivement dans les deux assemblées du Parlement en vue de l'adoption d'un texte identique ».

Même s'il est prévu qu'en cas de conflit irréductible entre les deux assemblées il appartient à l'Assemblée nationale, à l'initiative du Gouvernement, de voter définitivement la loi, je tiens à assurer le Sénat de la vigilance que j'exercerai à l'égard du respect scrupuleux de ses prérogatives législatives. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. Gérard Delfau.** Les ordonnances !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je veux dire aussi mon total accord avec ce que déclarait M. le président Poher le 6 janvier 1986, lorsqu'il évoquait « l'usage immodéré de la procédure d'urgence ». Je veillerai personnellement à ce que cette procédure constitutionnelle ne soit utilisée qu'à bon escient. (*Ah ! sur les travées socialistes.*)

Puisque j'évoque le travail législatif, je confirme volontiers au Sénat que le Gouvernement entend utiliser pleinement les possibilités de votre ordre du jour.

Dès que le Parlement aura trouvé son rythme de croisière - et cela sera fait dès la semaine prochaine - il conviendra que l'ordre du jour des deux assemblées soit préparé de façon que l'une et l'autre puissent travailler utilement à la

mise en œuvre de la politique de la nation. A ce titre, je vous indique d'ores et déjà que le Gouvernement demandera l'inscription à l'ordre du jour prioritaire du Sénat, en première lecture, du projet de loi sur la liberté de la communication audiovisuelle que le ministre de la culture et de la communication est actuellement en train de préparer.

Compte tenu de la qualité des propositions de loi élaborées par votre assemblée, le Gouvernement prendra appui sur la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse adoptée par le Sénat le 18 décembre 1985...

**M. Jacques Eberhard.** A cinq heures du matin !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... pour en demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et élaborer grâce à elle une nouvelle législation.

Je suis certain que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement saura, avec le concours des deux conférences des présidents, aménager les ordres du jour afin que les errements anciens soient corrigés.

Participer à la confection de la loi n'est pas le seul rôle d'une assemblée parlementaire. Le contrôle du Gouvernement et, à travers lui, de l'administration constitue l'autre tâche essentielle. En ce domaine, les initiatives du Sénat ne peuvent que recueillir mon accord. Qu'il s'agisse des questions orales, des questions au Gouvernement, des commissions d'enquête et de contrôle ou des autres moyens, tels que les missions d'information, vous pouvez être certains du concours total et permanent du Gouvernement pour vous permettre d'assurer le respect de vos droits constitutionnels et de votre rôle dans le débat démocratique.

Au cours des dernières années, le Sénat a prouvé, grâce, par exemple, aux commissions de contrôle sur la sécurité publique, les personnes âgées ou la Nouvelle-Calédonie, qu'il savait utiliser opportunément les instruments juridiques dont il dispose. Le rapport de la commission d'enquête sur la dette extérieure de la France fut un modèle de qualité et de rigueur dans un domaine où les autorités responsables refusaient de fournir au Parlement et, à travers lui, à l'opinion les chiffres réels d'une situation dégradée. (*Protestations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*) Qu'il me soit permis à cette occasion de rendre un hommage tout particulier à la commission des finances pour le caractère objectif et la qualité de ses travaux. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. Edouard Bonnefous.** Merci.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** La procédure des questions au Gouvernement, si heureusement transposée dans cette assemblée voilà quelques années, n'a pas donné entièrement satisfaction. Il conviendra, au terme de la présente session, d'en faire le bilan et de réfléchir à la manière dont elle pourrait être utilisée de façon plus efficace. Pour ma part, je serai présent au banc du Gouvernement le jeudi 24 avril. Je demande aux membres du Gouvernement de consacrer à ces séances la même importance qu'à celles qui ont lieu le mercredi à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

N'oubliez pas, mesdames et messieurs les sénateurs, que, conformément à l'article 3 de la Constitution, la représentation nationale s'exprime aussi bien par le suffrage universel direct que par le suffrage universel indirect, fondement de votre légitimité constitutionnelle.

Les cinq années écoulées ont contribué à former entre les sénateurs membres de la majorité de cette assemblée des liens politiques et personnels qui se sont traduits dans de multiples votes.

En vous demandant d'approuver une déclaration de politique générale, comprenant le texte de celle que j'ai prononcée devant l'Assemblée nationale le 9 avril complétée par mes propos d'aujourd'hui, je souhaite fournir à la majorité sénatoriale l'occasion de manifester encore une fois son unité et sa détermination.

Mesdames, messieurs les sénateurs, dès ma courte intervention, le 2 avril, lors de la reprise de vos travaux, j'évoquais le rôle du Sénat à l'égard des collectivités locales. (*Ah ! sur les travées socialistes.*) Nul plus que la maire de Paris n'est attaché à l'avenir de nos communes, de nos départements, de nos régions et de nos territoires, qu'ils soient de métropole ou d'outre-mer. La présence à votre présidence de l'ancien président de l'Association des maires de France, qui a tant et

tant fait, avec ténacité, efficacité et compétence, pour l'évolution de la situation de nos collectivités locales, la présence dans cet hémicycle de son successeur, les fonctions que beaucoup d'entre vous assument à la tête de l'une ou l'autre de ces collectivités territoriales garantissent à la fois votre compétence sur le fond et la sérénité de vos débats.

Certes, les débats sur les lois de décentralisation ont été, avant comme après 1981, l'occasion de discussions approfondies et parfois fort vives. Mais n'est-il pas temps maintenant de dresser un réel bilan des transformations engagées depuis une vingtaine d'années ? Rien n'est plus néfaste à la saine gestion de nos villes et de nos villages, de nos départements et de nos régions, de nos territoires et des collectivités à statut spécial que l'éternelle transformation et la précipitation. Il suffit de feuilleter les collections du *Journal officiel* pour se rendre compte qu'une pause est véritablement nécessaire.

**M. Louis Perrein.** Dans tous les domaines !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Avant la définition de toutes nouvelles orientations, je souhaite, et M. le ministre de l'intérieur avec moi, procéder à un véritable bilan. (*Ah ! sur les travées socialistes.*)

Il convient, aussi bien en ce qui concerne les institutions que les compétences ou les aspects financiers, de prendre le temps de procéder, là encore, à un véritable état des lieux. Il va de soi que les membres du Sénat sont en premier lieu concernés par cette réflexion. Les travaux d'ores et déjà menés par vos commissions, ceux qui seront entrepris à votre propre initiative ou à l'instigation du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, contribueront à la définition de l'attitude du Gouvernement. Sur ce point aussi, des propositions de lois portant remède à telle ou telle déféction des lois récentes pourront être envisagées...

**M. René Régnauld.** C'est-à-dire ?

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... s'il s'avère que la conjugaison de vos efforts, de votre imagination et de votre compétence rencontre un accord quasi général.

**M. René Régnauld.** Quels sont ces projets magnifiques ?

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Il me serait facile d'évoquer ce que représentent les collectivités territoriales en tant que force vive de ce pays. La prudence du Gouvernement traduit en réalité la profonde attention que nous portons à ces collectivités.

Le Gouvernement compte sur le Sénat, grand conseil des communes de France, pour l'aider dans la réflexion qu'il entend mener au cours des prochains mois sur l'avenir des collectivités locales et sur leur libre administration. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Tels sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les réflexions que je tenais à vous soumettre et aussi les engagements que je tenais à prendre devant vous vis-à-vis de votre Haute Assemblée.

Nous avons une tâche immense qui exigera rigueur et réalisme, mais aussi, et surtout, courage, conviction et enthousiasme. Nous n'avons nullement l'intention de soumettre la France à des bouleversements qui seraient autant de traumatismes dont notre pays n'a évidemment nul besoin.

**M. René Régnauld.** C'est la marche arrière !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** En revanche, nous voulons que souffle sur nos concitoyens et sur notre nation un vent de liberté qui donne aux Français l'envie d'entreprendre et d'oser pour eux-mêmes et pour la France.

**M. René Régnauld.** Pour les exploiter !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Nous voulons que, dans un pays aux finances assainies, à la sécurité reconquise, à l'identité affirmée...

**M. René Régnauld.** C'est fait !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... à la grandeur retrouvée, chacun de nos compatriotes se sente fier d'être Français.

Pour réaliser cette ambition, nous avons besoin de la confiance du peuple, de la confiance de ses représentants. Le Gouvernement a besoin, j'ai besoin, du soutien de chacune et de chacun d'entre vous. C'est pourquoi, dans cette forme constitutionnelle, aujourd'hui, je vous le demande. (*Mmes et MM. les sénateurs du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et certains sénateurs de la gauche démocratique se lèvent et applaudissent longuement M. le Premier ministre.*)

7

### CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. - Jeudi 24 avril 1986, à quatorze heures trente :

Questions au Gouvernement.

Les questions devront être déposées au service de la séance au plus tard à neuf heures quarante-cinq.

B. - Vendredi 25 avril 1986, à quinze heures :

Huit questions orales sans débat :

N° 1 de M. Pierre Schiélé à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (suspension de la procédure d'élection des membres des conseils d'administration des centres de formation de la fonction publique territoriale) ;

N° 3 de M. Paul Séramy à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (politique du Gouvernement en ce qui concerne les rapports entre les communes et les établissements d'enseignement privé) ;

N° 6 de M. Camille Vallin à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (difficultés financières des communes) ;

N° 9 de M. Paul Séramy à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (aide de l'Etat aux communes endettées) ;

N° 4 de M. René Martin à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi (situation de l'entreprise Buffet-Crampon, à Mantes-la-Ville) ;

N° 7 de M. Guy Schmaus à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports (développement de la pratique du sport) ;

N° 8 de M. Guy Schmaus à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports (état d'avancement de la candidature de Paris aux jeux olympiques de 1992) ;

N° 10 de Mme Hélène Luc à M. le ministre de l'éducation nationale (préparation de la prochaine rentrée scolaire).

C. - Mardi 29 avril 1986, à seize heures :

Ordre du jour complémentaire :

Conclusions de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de loi de MM. Jacques Moission, Jean Colin et Roger Boileau visant à garantir le libre exercice de la profession de géomètre-expert (n° 335, 1985-1986).

Il n'y a pas d'observations à l'égard de cette proposition de la conférence des présidents concernant l'ordre du jour complémentaire ?

Cette proposition est adoptée.

8

### POLITIQUE GÉNÉRALE

#### Suite du débat et vote sur la déclaration du Gouvernement

**M. le président.** Nous poursuivons le débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. Méric. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. André Méric.** Monsieur le Premier ministre, c'est avec l'attention que vous devinez que nous avons entendu, lu et relu votre déclaration de politique générale. Votre interven-

tion de ce jour n'a pas changé notre jugement. C'est à partir de celle-ci et du texte de votre intervention à l'Assemblée nationale que mes amis et moi-même, au nom du groupe socialiste, voulons prendre date et souligner dès à présent les contradictions et les dangers de votre politique.

A cette fin, nous n'utiliserons pas les méthodes qui ont pu être celles de quelques-uns et qui, à l'occasion de certains débats dans cette assemblée, ont donné lieu à des procès, des mises en cause ou des accusations souvent sans fondement dirigés contre le Gouvernement socialiste. De telles opérations ne sont pas conformes à notre conception de la démocratie. Dans le travail parlementaire, nous nous en tiendrons aux actes et aux textes. Nous serons les censeurs de votre action devant la nation.

A votre écoute, je constate une nouvelle fois que la frontière qui sépare la droite et la gauche dans notre pays est bien présente. Nous sommes confrontés, comme le craignait M. le Président de la République lors de son discours du Grand-Quevilly, à un programme des riches contre les pauvres, à un programme des privilégiés contre le peuple, des privilégiés contre les travailleurs. (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique ; applaudissements sur les travées socialistes.*)

Puis-je parler, monsieur le président ?

**M. le président.** Vous avez la parole, monsieur Méric.

**Un sénateur sur les travées du R.P.R.** On vous a bien entendu crier tout à l'heure !

**M. André Méric.** Vous m'avez entendu crier, moi ? Non, alors !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous demande d'écouter, si possible dans le silence, M. Méric.

**M. André Méric.** Monsieur le Premier ministre, vous cherchez à fonder votre action en imposant au pays la vision d'une nouvelle mutation des individus et des sociétés dont l'aspiration finale tendrait depuis le 16 mars 1986 vers le libéralisme, terme magique et dogmatique.

Dans un monde frappé de plein fouet par une crise sans précédent qui affecte, jusque dans leur fondement, à la fois l'économie, le domaine social et le domaine culturel, qui met en cause la plupart des points de repère d'autrefois, vouloir axer toute votre politique sur le libéralisme et en attendre des résultats miraculeux nous apparaît très superficiel et pas sérieux.

Nous sommes persuadés que vous avez engagé le débat politique sur une voie dangereuse.

Alors que nous assistons à l'irruption d'une civilisation post-industrielle porteuse d'innovations accélérées dans tous les domaines, vous avez présenté la loi du marché, la loi de la concurrence, principe de base de la vulgate libérale, comme les meilleures garanties de l'efficacité, de la réussite et du profit.

Alors que les technologies utilisables, les conditions de travail, les rapports sociaux, la circulation de l'information, les mœurs elles-mêmes bougent, évoluent sans cesse, se modifient, se renouvellent par un mouvement quasi permanent de changement, vous avez cru nécessaire, à la veille de l'an 2000, de réactualiser une image vieillie qui veut que la prospérité des riches fera un jour celle des pauvres.

Les générations qui se sont succédé dans l'histoire de notre pays ont vainement attendu les bienfaits d'une telle conception politique surannée.

A vos dires, seul le libéralisme, par miracle, trouverait grâce dans la tourmente économique qui agite le monde.

Des échos qui nous parviennent, des études auxquelles nous nous livrons sans cesse, le libéralisme nous apparaît être un discours ne se souciant pas de la réalité économique.

En vérité, voilà plusieurs mois que les états-majors des partis qui composent aujourd'hui votre majorité semblent avoir trouvé une réponse, à nos yeux fallacieuse, à leurs ambitions en recherchant très loin dans leur mémoire, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, une vieille doctrine, celle du libéralisme, une phraséologie qu'aucun succès concret à travers l'histoire n'a étayée par la valeur de ses thèses.

Par le verbe, en somme, vous voudriez imposer au pays une société qui ne repose sur aucun équilibre social entre les différentes catégories de notre population, entre les travailleurs et les possédants.

Cet équilibre est indispensable, nous en sommes fermement convaincus, car sans lui il est vain d'invoquer sans cesse l'union nationale.

Les principes économiques libéraux que vous avez définis ne peuvent qu'aboutir au rejet d'une évolution solidaire, cohérente et efficace au profit de tous.

Nous restons attachés au principe évoqué par Lacordaire, selon lequel « entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ».

Nous croyons à la liberté, à la morale, à l'efficacité, au réalisme.

Bien qu'ayant hérité, en 1981, d'une société bloquée, nous nous sommes efforcés de créer une société reposant sur une forme originale d'économie mixte permettant son adaptation rapide au mouvement permanent de l'évolution économique et sociale du monde.

Ce n'est pas en mettant bas, comme vous voulez le faire, l'armature sociale que nous avons créée que votre société libérale vivra mieux.

Contrairement aux propos de certains de vos thuriféraires, nous n'avons jamais brimé, ni empêché l'initiative individuelle d'exprimer sa créativité.

Nous avons conscience que ce n'est pas lorsque l'homme est seul qu'il est le plus capable d'aller de l'avant.

Nous avons voulu mutualiser les risques industriels et sociaux, faciliter l'action de ceux qui ont voulu entreprendre, insérer l'effort individuel dans le progrès collectif.

C'est pourquoi nous avons conscience qu'il est indispensable de combattre le libéralisme que vous préconisez, cette idée revenue du fond des âges, dont l'application veut qu'on ne peut être fort que dans la mesure où l'on parvient à dominer le faible.

Monsieur le Premier ministre, permettez-moi d'évoquer, au début de mon intervention, l'une de vos déclarations à France-Inter, le 14 mars 1981, dans l'émission « Face au public ».

Vous portiez, à l'époque, un jugement sur les résultats de la politique du Gouvernement de M. Barre.

« Depuis cinq ans, disiez-vous, la situation s'est profondément dégradée, notamment à l'intérieur. Depuis cinq ans, le chômage a doublé ; l'inflation est passée de 9 p. 100 à 14 p. 100 environ ; s'agissant du commerce extérieur, la balance des paiements de la France s'est considérablement dégradée ; les prélèvements fiscaux se sont accrus. C'est un bilan lourd à présenter. Le début de cette année s'annonce d'une façon plus grave et sérieuse encore, bien que l'on essaie de le masquer. L'indice des prix en janvier a subi une hausse de plus de 1 p. 100. Nous savons que le chômage s'accroît très vite actuellement ; d'importants licenciements collectifs sont prévus dans des branches très importantes de l'économie. »

Ce jour-là, monsieur le Premier ministre, vous avez décrit l'héritage qui nous était légué par la droite après les élections de mai et de juin 1981. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Aujourd'hui, vous n'avez pas à faire face à une telle situation !

Je le sais, de nombreux problèmes pourraient être évoqués, notamment le chômage, sur lequel nous reviendrons dans quelques instants.

Monsieur le Premier ministre, vous ne ferez croire à personne que la France a reculé !

Au contraire, fort des témoignages des journalistes étrangers et des données chiffrées, la France a avancé depuis 1981.

Sous la responsabilité de mes amis, MM. Mauroy et Fabius, l'inflation a été brisée ; le pouvoir d'achat a progressé ; la rémunération de l'épargne des ménages est devenue positive et, pour la première fois depuis 1971, les prélèvements obligatoires sont en diminution. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

La situation financière des entreprises connaît une amélioration rapide depuis trois ans et l'investissement industriel une forte reprise. Les grands équilibres sont atteints. S'agissant des comptes extérieurs, la balance des paiements est positive et la balance commerciale progresse même si elle traduit encore un léger déficit qui n'a rien à voir avec celui que nous a laissé M. Giscard d'Estaing. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Bravo !

**M. André Méric.** Ces chiffres me semblent indiscutables. Ils sont le résultat d'une politique courageuse et d'un effort partagé par la nation.

Ils ont été obtenus par un consensus social unique sous la Ve République et malgré un contexte international très défavorable...

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. André Méric.** ... avec un dollar supérieur à dix francs, un prix du baril de pétrole en augmentation depuis 1980 et, surtout dans les premières années, une spéculation organisée contre notre monnaie.

**M. Gérard Roujas.** Bravo !

**M. André Méric.** Malgré ce triple handicap, la France a entrepris un énorme effort de modernisation économique et de progrès social. Nous n'acceptons pas que l'on brade cet héritage.

Pour compléter ce tableau, monsieur le Premier ministre, j'ajouterai que vous bénéficiez d'une conjoncture favorable puisque, pour la première fois depuis de nombreuses années, la baisse du dollar et du prix du pétrole ouvre un volant de manœuvre important dans la conduite de la politique économique de la France.

Là encore, je me permets de souligner que cette conjoncture favorable élimine toutes responsabilités autres que la vôtre dans l'échec prévisible de votre action. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Pour fonder la mise en œuvre de votre politique, votre première action a été de dévaluer notre monnaie.

Vous avez inauguré la méthode de la dévaluation forcée, intéressante pour les professeurs d'économie, mais sans nul doute dangereuse pour notre pays. A nos yeux et à ceux de nos partenaires européens, cette opération ne se justifiait ni techniquement ni politiquement.

Elle ne se justifiait pas techniquement parce que l'inflation française est depuis six mois égale à celle de la République fédérale d'Allemagne, parce que notre balance des paiements est excédentaire.

Elle ne se justifiait pas politiquement parce que la compétitivité ne se bâtit pas sur un franc faible, mais grâce à une monnaie forte et à la modernisation.

En dévaluant, vous avez pris deux risques : voir répartir la spirale inflationniste prix-salaires, en raison de la diminution du pouvoir d'achat des français ; voir se creuser à nouveau le différentiel d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne.

Pour la politique agricole commune, le réaménagement monétaire a, mécaniquement, créé les montants compensatoires monétaires négatifs pour la France.

**M. René Régnault.** Eh oui !

**M. André Méric.** Ils seront une prime aux importateurs et un handicap pour nos produits. Par ailleurs, cette dévaluation nous handicape dans les négociations futures avec nos partenaires, car elle n'a eu lieu sans concession.

En dévaluant, vous avez satisfait une partie du patronat, celui qui a toujours apprécié la facilité monétaire qui permet de garder ou de conquérir sans effort les marchés. Vous avez apaisé les revendications des agriculteurs français par un simple avantage à court terme. Vous avez souhaité dévaluer pour faire baisser les taux d'intérêt. Prenez garde de ne pas relancer l'inflation !

Comme vous le disiez le 5 octobre 1981, monsieur le Premier ministre, « la dévaluation du franc est toujours un constat d'échec ».

M. Lecanuet n'a-t-il pas dit, le 7 avril 1985 : « Je voudrais mettre en garde les pouvoirs publics afin de ne pas laisser se répandre dans le pays une mentalité qui pourrait laisser croire qu'un changement de parité monétaire suffit à redonner une vitalité aux entreprises ou à régler les problèmes des prix agricoles. »

Une fois tournée cette page inquiétante pour l'économie du pays, nous en venons à l'énoncé de votre programme.

Un récent sondage réalisé par I.P.S.O.S. - *le Monde* et France Inter, soulignait qu'une majorité de Français était contre la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, contre la suppression de l'autorisation administrative de

licenciement, contre l'introduction d'un système d'assurance privée dans la sécurité sociale, contre la privatisation d'une chaîne publique.

Malgré cela et prenant soin de gérer un calendrier législatif souple dans le temps, vous avez engagé une des politiques les plus réactionnaires que la France ait connue depuis de nombreuses années. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Même l'héritage gaulliste des nationalisations est remis en cause, même les acquis sociaux des salariés seront atteints par votre politique.

A la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, à l'abaissement des plus hautes tranches de l'impôt sur le revenu, votre plate-forme de gouvernement mentionne la création d'un avoir fiscal à 100 p. 100. Nul ne peut nier dès lors que de telles mesures ne peuvent que servir les intérêts des possédants.

En contrepartie, M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, a fait connaître qu'aucune « revalorisation générale des rémunérations ne pourra être effectuée en 1986 dans la fonction publique et le secteur public ».

D'un côté, on réduit l'effort des possédants et, de l'autre, on bloque les indemnités des fonctionnaires. Il n'y a pas d'exemple plus valable pour condamner les conséquences du libéralisme. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Pour justifier l'abaissement des tranches les plus élevées de l'impôt sur le revenu, ce dernier, paraît-il, serait devenu « désincitateur » et découragerait l'épargne et l'investissement.

L'exemple américain est là pour prouver le contraire.

Pendant son premier mandat, M. le président Reagan a organisé une baisse spectaculaire de 23 p. 100 de l'impôt, en trois ans.

Résultats : pas d'investissement, extension de la pauvreté, laminage de la classe moyenne salariée.

Des mesures d'inspiration keynésienne qui n'ont rien à voir avec le libéralisme ont été prises.

Pour combler un déficit massif réglé avec la monnaie américaine, un déficit intérieur énorme déséquilibrant l'ensemble du système monétaire international, 128 multinationales avaient réussi à échapper à l'impôt. Il a fallu 400 milliards de dollars, soit le double du déficit budgétaire, pour couvrir une opération aussi désastreuse.

Nous constatons que, dans un pays à économie libérale, comme les Etats-Unis, l'allègement fiscal pour les riches, contre toute attente, n'a pas eu comme résultat l'investissement.

C'est dire le peu de succès que peut avoir l'application d'une telle thèse dans notre pays.

L'impôt sur les grandes fortunes, nous allons en parler !

Aujourd'hui 98 p. 100 des Français payent moins d'impôt sur le revenu qu'en 1981, les inégalités ont été atténuées.

Chacun participe selon ses moyens à l'effort de la nation.

Mais la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes - 5 600 millions de francs en moins dans les caisses publiques seront partagés entre les 100 000 plus importants foyers fiscaux - et l'allègement des tranches les plus élevées de l'impôt sur le revenu entraînent une diminution de ressources ; ces sommes, il faudra donc les prendre ailleurs !

Les personnes visées seront les employés, les cadres et ceux qui disposent de revenus modestes et moyens. En exemptant les riches et en imposant les revenus moyens, on ne peut créer l'accord national que vous évoquez en traitant inégalement les Français.

Pour l'impôt sur les grandes fortunes, je crois me souvenir que dans « Propositions pour la France » - c'était le programme du R.P.R. pour 1977, pages 195 et 196 - il était indiqué : « Il n'est pas assez tenu compte de la fortune personnelle dans la détermination de l'impôt. »

« Le principe "à revenu connu égal, impôt égal" est à lui seul insuffisant car les facultés contributives d'une personne ou d'un foyer jouissant d'un certain revenu sont évidemment différentes selon l'importance du patrimoine. »

Le Rassemblement s'est donc prononcé pour un impôt sur les grandes fortunes qui ne se cumulerait pas avec les revenus tirés d'un même bien mais qui ne laisserait pas à l'abri de tout sacrifice des patrimoines dormants parfois considérables. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Il n'y a pas longtemps, monsieur le Premier ministre, vous nous avez appris que, pour vous, l'impôt sur les grandes fortunes était inquisitorial, qu'il ne correspondait pas à la démocratie, que c'était un impôt de type marxiste et qu'il portait atteinte à la liberté des individus.

Quand les gaullistes parlent-ils de la même chose ? On peut se poser la question.

Ces arguments, monsieur le Premier ministre, ne datent d'ailleurs pas d'hier ni même d'avant-hier. Ce sont exactement les mêmes qu'employait la droite, au début du siècle, pour combattre... l'impôt progressif sur le revenu. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Quant au caractère marxiste de l'impôt sur les grandes fortunes, je voudrais simplement rappeler que cet impôt existe depuis longtemps dans toutes les démocraties que sont la Suisse, l'Espagne, l'Autriche, les pays scandinaves ou la République fédérale d'Allemagne - j'arrête là l'énumération - qui ne peuvent pourtant pas être taxées de « marxistes ».

Il existe cependant une différence, à savoir qu'en France le seuil d'imposition est plus élevé et que les biens professionnels sont exonérés.

Au cours de la récente campagne électorale, nous avons entendu clamer par les représentants des partis de droite : « Moins d'Etat ! Moins d'Etat ! Moins d'Etat ! Et vous serez tous mieux servis ! » Un papier de ce type circulait dans mon département.

Au-delà de l'enthousiasme quasi hystérique des nouveaux convertis au libéralisme sauvage, la querelle « moins d'Etat, plus d'Etat » est au demeurant parfaitement vaine.

Si le capitalisme français était capable de se passer de l'Etat, que ne l'a-t-il pas montré au cours des vingt-trois ans pendant lesquels la droite a gouverné notre pays !

En vérité, toutes les réalisations prestigieuses de notre industrie, que ce soit dans l'aéronautique, dans le nucléaire ou dans les télécommunications n'ont pu être accomplies qu'avec l'aide de l'Etat et des entreprises publiques. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

A la fin des années 1970, malgré des injections massives de fonds publics, des pans entiers de notre industrie étaient en état de déficience.

A part certains secteurs de pointe, les entreprises tournaient au ralenti, elles étaient bridées par l'insuffisance de l'informatique, le manque de prévisions à long terme, l'augmentation du nombre des journées de grève.

Une poignée de groupes industriels et bancaires, en position de monopole, régentaient à sa guise l'économie nationale à partir de faibles capitalisations privées et de forts apports de fonds publics.

Cette situation justifiait amplement les nationalisations.

**M. René Régnault.** Très bien !

**M. André Méric.** Ces dernières ont garanti la mise en œuvre des innovations en même temps que la prise en compte des intérêts collectifs.

Dans le secteur industriel, ce sont les nationalisations qui ont permis de mener à bien les nécessaires restructurations d'emplois en limitant leur coût social et qui ont empêché le démantèlement ou la vente à l'étranger des grandes entreprises.

En 1981, le bilan des cinq grands groupes nationalisés était déficitaire de 1,7 milliard de francs. En 1985, ces mêmes entreprises avaient dégagé 5 milliards de francs de bénéfices. C'est la meilleure réponse à donner aux détracteurs des nationalisations !

J'en viens à la modernisation des entreprises.

L'endettement y était trop important, la recherche insuffisante. La nationalisation du crédit a permis la relance de l'investissement productif.

La modernisation, mes chers collègues, c'était aussi la limitation des charges par une stabilisation des prélèvements obligatoires, la baisse du taux de base bancaire, les prêts bonifiés, la réforme des marchés financiers.

Dans certains secteurs, la modernisation s'est traduite par des restructurations et des mutations pour accroître la compétitivité. Des plans de sauvetage audacieux ont permis de sauver notre industrie textile, menacée de complète disparition, de s'attaquer globalement à l'ancien et difficile problème de la sidérurgie.

Toutefois, la modernisation des entreprises, c'est aussi l'introduction de nouvelles technologies destinées à permettre l'allongement de la durée d'utilisation des machines et, parallèlement, l'aménagement et la réduction du temps de travail. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

La nationalisation des grandes banques a facilité la relance de l'investissement : « La nationalisation du crédit a donné de l'air à notre économie. »

La grande braderie que vous voulez organiser doit, paraît-il, figurer dans le troisième volet de la loi d'habilitation.

Y seraient incluses les quelque trente-neuf banques nationalisées en 1982 ainsi que celles qui sont sous contrôle de l'Etat depuis quarante ans - B.N.P., Société générale et le Crédit lyonnais - les deux grandes compagnies financières que sont Paribas et Suez et trois grands établissements d'assurances : l'U.A.P., le G.A.N. et l'A.G.F.

Dans le domaine industriel seront, paraît-il, privatisés : Pechiney, Thomson, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, la C.G.E., Bull, Matra et Dassault, tous nationalisés par le précédent gouvernement ainsi qu'Elf-Aquitaine qui est contrôlée par l'Etat depuis sa création.

Le déferlement du libéralisme sauvage ne respecte même plus les décisions prises par le général de Gaulle en matière bancaire.

C'est au moment où les entreprises nationalisées s'approchent de l'équilibre qu'il est décidé de les privatiser.

Les résultats se sont nettement améliorés en 1985.

Selon l'hebdomadaire *le Nouvel Économiste*, les vingt-trois entreprises du secteur public devraient, cette année, afficher une perte nette de 9 milliards de francs contre 29 milliards de francs voilà un an.

Le quotidien *les Echos*, qui prend en compte quatorze entreprises note, pour sa part, une amélioration de 13 milliards de francs de leurs résultats financiers.

Les meilleurs ont été, une nouvelle fois, Elf-Aquitaine, Rhône-Poulenc et la C.G.E. qui, respectivement, annoncent 5,3 milliards de francs, 2,2 milliards de francs et 1 milliard de francs de profit.

Mais l'amélioration des résultats est paradoxalement le fait des grands perdants d'hier.

Usinor, qui a perdu 2 milliards de francs, apporte au pot une note allégée de 5 339 millions de francs. Sacilor, avec moins 4,5 milliards de francs, a fait « maigrir » son addition de 3 641 millions de francs et Renault, avec moins 9,6 milliards de francs, le fait pour 2,955 milliards de francs.

Je constate, sans surprise d'ailleurs, que les entreprises, sacrifiées à la vente à l'encan, bénéficient d'un solde créditeur alors qu'on laisse à la charge de l'Etat celles qui, bien qu'ayant amélioré l'état de leurs bilans, sont encore déficitaires.

En somme, il est vendu au capitalisme mercantile les entreprises qui se portent bien, qui peuvent devenir rentables et il est laissé à la charge des contribuables celles qui connaissent des difficultés. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

C'est cela, la thèse du libéralisme que nous condamnons, priorité à la satisfaction des intérêts des possédants, la nation, elle, a le droit de payer.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. André Méric.** Des informations relevées dans la presse nous indiquent que le coût des dénationalisations inscrites au programme du gouvernement monte en flèche. Évalué voilà quelques mois à environ 150 milliards de francs, il atteindrait les 250 milliards de francs selon une récente évaluation de la direction du Trésor du ministère de l'économie et des finances.

Nous assistons, en vérité, aux grandes manœuvres de la privatisation. Les sociétés privées intéressées par tout ou partie de leurs consœurs nationalisées fourbissent leurs armes et nouent leurs alliances.

Par exemple, le groupe privé Victoire, numéro 2 de l'assurance en France, agit fortement et dans tous les domaines. Les Rothschild créent une société d'investissement en vue de prendre des participations en France.

Nous sommes farouchement opposés à cette braderie.

Monsieur le Premier ministre, votre politique est en contradiction notoire avec le programme U.D.R. de 1975 intitulé « L'Enjeu », où j'ai pu lire, aux pages 187 et 188, le texte suivant :

« L'U.D.R. reste fidèle à cette conception du secteur public. Elle reconnaît la valeur de son apport.

« Le secteur public a souvent été le pilote dans le progrès social : beaucoup de réformes imposées à toutes les entreprises privées ont été imaginées et expérimentées dans des entreprises publiques - c'est pour cela qu'on veut les vendre !

« La nationalisation ou l'initiative publique ont permis d'éviter que des activités d'une importance vitale pour l'Etat ne restent ou ne passent dans des mains privées. La même mesure peut être nécessaire demain - comme aujourd'hui ! - à l'heure des sociétés multinationales, pour empêcher que de telles activités, tombant dans des mains étrangères, ne compromettent l'indépendance du pays. »

Ce programme ajoute : « La nationalisation a permis, enfin, de combler les défaillances de l'initiative privée dans des secteurs économiques importants pour l'avenir du pays. »

Enfin, il y est dit : « La dimension du secteur public n'est pas pour l'U.D.R. un problème de doctrine. »

Combien nous regrettons, monsieur le Premier ministre, que vous ayez changé d'avis ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Monsieur le Premier ministre, après la réunion du conseil des ministres de dimanche, je voudrais rapidement aborder le problème le plus douloureux, celui du chômage, dont vous avez encore traité aujourd'hui.

Il existe de nombreux habillages possibles, dans le cadre de la formation ou des emplois, dans la vie sociale pour les jeunes. Ces habillages posent une véritable équation entre le nombre de milliards à consacrer aux solutions choisies et surtout la bonne volonté des dirigeants du patronat français.

Il faut mettre fin au désœuvrement des jeunes en raison des périls sociaux qui les entourent et du désespoir qui peut frapper certains d'entre eux.

Pour l'enveloppe destinée au « plan jeunes », d'après la presse, le Gouvernement consacrerait entre 3 et 5 milliards de francs. Les entreprises engagées dans le dispositif de « formation en alternance » seraient exonérées à 100 p. 100 de leurs charges.

En agissant ainsi, vous avez répondu au propos de M. Gattaz, président du C.N.P.F. : « Donnez-nous 3,5 milliards de francs et nous placerons 500 000 jeunes. »

Je voudrais rappeler que, s'agissant de la formation en alternance, le gouvernement socialiste avait déjà pris à sa charge 3 milliards de francs au titre des charges qui pesaient sur les entreprises. Cette formation a concerné 150 000 jeunes dans le meilleur des cas.

Or, selon mon ami M. Michel Delabarre, ce sont 300 000 jeunes Français qui auraient dû en bénéficier si les chefs d'entreprises avaient joué le jeu.

Nous souhaitons vivement pour nos jeunes que le chiffre avancé par M. le président du C.N.P.F. devienne une réalité dans les moindres délais.

Cela nous permettra de croire que les chefs d'entreprises ne conçoivent plus la formation des jeunes comme une véritable contrainte mais, ainsi que nous le pensons nous-mêmes, comme un investissement pour l'avenir.

Cela nous permettra, en outre, de constater que, malgré l'aide apportée par le précédent Gouvernement aux entreprises, de nombreux patrons ont fait du chômage un obstacle politique à l'action des socialistes et du gouvernement de la gauche.

**Un sénateur socialiste.** Très juste !

**M. André Méric.** En dehors de l'effort réalisé en faveur des jeunes et concernant les problèmes relatifs à l'ensemble des 2 400 000 chômeurs, il y a lieu de noter qu'en février dernier une reprise d'activité a permis de diminuer de 23 p. 100, par rapport à janvier, le nombre de licenciements économiques. C'est là un signe révélateur de l'assainissement de l'économie française.

Cependant, force est de constater que les entreprises n'ont pas notablement accru le rythme de leurs embauches.

Le chômage est un problème grave qui ne date pas de 1981, comme voudrait le faire croire certaine propagande - date à laquelle nous avons d'ailleurs hérité d'une situation très préoccupante et, par là même, mal appréciée.

Les gouvernements d'avant les années 1980 ont fait payer dans une large mesure les incidences économiques des deux chocs pétroliers aux entreprises, ce qui a - nous l'avons dit en vain à l'époque - fortement pénalisé l'appareil industriel

et sérieusement limité les possibilités des chefs d'entreprises ; tant et si bien qu'à la même époque où les Etats-Unis, le Japon, la Grande-Bretagne créaient des emplois, la France perdait 350 000 emplois industriels.

Nous sommes persuadés, monsieur le Premier ministre, que les mesures préconisées, à savoir la suppression des autorisations administratives de licenciement ou les effets de « seuils », ne suffiront pas pour provoquer une embauche massive, malgré l'aide indirecte apportée aux entreprises par l'allègement de l'impôt sur les sociétés, par l'allègement de la taxation des plus-values ou par l'allègement des charges. Ces mesures ne vous permettront d'obtenir que les effets sporadiques et limités aux caprices du grand patronat.

Seuls le développement permanent de la formation professionnelle et la modernisation constante de notre industrie, suscitant un investissement sans cesse plus important, sont des éléments de lutte efficaces contre le chômage et non l'intervention du libre arbitre patronal.

Avant d'en terminer et de laisser la parole à mes collègues socialistes dans la suite du débat, je voudrais vous dire, monsieur le Premier ministre, que nous condamnons par avance les « mesures de confiance » fiscales et douanières qui doivent être prises dans le collectif budgétaire pour « faciliter le rapatriement des capitaux de l'étranger ». En d'autres termes, il s'agit d'une amnistie financière.

Tous ceux qui ont désobéi aux lois après 1981 seront vivement remerciés. En somme, c'est un brevet de civisme que vous délivrez à ces grands patriotes qui ont servi avec leur argent les économies étrangères plutôt que de soutenir l'économie de notre pays dirigé par un gouvernement de gauche. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) Nous vous laissons cette responsabilité ; nous en prenons acte et nous saurons nous en souvenir.

Monsieur le Premier ministre, nous ne saurions approuver l'application des mesures qui portent atteinte aux acquis sociaux mis en place par le gouvernement socialiste. Nous ne pouvons que condamner votre souci d'assurer la sécurité des capitaines d'industrie et de la finance au détriment des travailleurs dont le savoir-faire et la sueur créent la richesse de la nation.

Nous condamnons votre politique fondée sur le retour à l'idéologie libérale, source d'injustice et d'iniquité.

Monsieur le Premier ministre, permettez-moi de réfuter avec vigueur, avant d'en terminer, les propos de certains de vos thuriféraires qui nous accusent de tous les maux et selon lesquels nous éprouverions de la haine. Non, monsieur le Premier ministre, nous n'éprouvons pas de haine, car nous avons conscience qu'elle détruit le sens des valeurs et l'objectivité.

Mais, inlassablement, nous lutterons avec M. le Président de la République pour préserver les acquis sociaux de notre peuple, la modernisation de notre économie. Nous lutterons pour assumer à nouveau la responsabilité de l'avenir de notre pays pour le bien de tous. Dans notre lutte, nous n'oublierons jamais que l'espoir d'un monde où il ferait bon vivre repose sur la justice sociale, seul élément de la fraternité de tout un peuple, et sur la paix. (*Applaudissements prolongés sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le Premier ministre, décidément, vous ne changez pas ! (*Rires et exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Merci !

**M. Hubert d'Andigné.** Heureusement !

**Mme Hélène Luc.** C'est une constatation ! C'est très sérieux, messieurs !

Après la « rigueur » dans l'austérité, vous nous proposez, monsieur le Premier ministre, la sévérité dans la « super-austérité ». (*Exclamations sur les mêmes travées.*) Parions que le mot va devenir à la mode. En tout cas, le C.N.P.F. applaudit et les dirigeants des pays capitalistes ne sont pas du tout mécontents.

En 1974, vous aviez repris à votre compte, en justifiant votre politique économique et sociale, la maxime, devenue célèbre, du chancelier Schmidt selon laquelle « les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Mais le chômage s'est accru.

Après 1982, une autre version d'une même politique en faveur du patronat a été mise en œuvre lors du « plan de rigueur ». Dans les deux cas, les résultats ont été désastreux pour le pays et les travailleurs.

Aujourd'hui, avec 56 p. 100 des sièges à l'Assemblée nationale, accompagné de l'extrême-droite, vous revenez aux commandes et reprenez les mêmes recettes.

Dans cette alternance-là, le perdant ne change jamais : les travailleurs et le pays s'appauvrissent, alors que le grand patronat se pâme d'émotion. Vous ne serez donc pas étonnés que nous ne croyions pas aux vertus de cette alternance.

Nous persistons à penser que votre retour n'était pas inévitable et que l'austérité conduit le pays sur le chemin du déclin et vers le gâchis de milliers de vies.

L'austérité, monsieur le Premier ministre, c'est un cancer dans la gestion du pays ; elle sacrifie l'emploi et le pouvoir d'achat des salariés, des paysans et retraités ; elle s'oppose à la croissance économique, appauvrit le marché intérieur, augmente le chômage.

Pourtant, vous continuez obstinément dans cette voie. La raison en est simple : votre ambition consiste à convoier toujours plus d'argent vers l'argent et toujours plus de privilèges vers les privilèges.

**M. Serge Boucheny.** Très bien !

**Mme Hélène Luc.** Comment, dans ces conditions, pouvez-vous encore soutenir n'être « ni le représentant, ni le défenseur de telle ou telle classe » ?

Voilà pourquoi vous ne pouvez apporter de réponse à la crise. Vous ne voulez pas vous attaquer à la nature d'un système économique et social dont vous êtes le garant. Voilà pourquoi vous décidez de faire sauter les verrous de la « libéralisation ».

Libéralisme, dites-vous ? En réalité, vous recourez à un appui étatique massif pour détourner au profit quasi exclusif des grandes sociétés le financement public, pour les aider à la prise en charge du coût des charges sociales. Et, bien entendu, vous leur faites d'énormes cadeaux. Il s'agit bien d'une politique de classe réactionnaire, où l'argent est roi.

En témoignent la dévaluation du franc et le plan de super-austérité qui l'accompagne.

La dévaluation serait, selon vous, un préalable pour faire partir « la nouvelle politique du Gouvernement français » sur des bases « claires et assainies ». Je veux rappeler que si la même recette, qui vient d'être utilisée à trois reprises par le gouvernement précédent, a fait perdre au franc plus de 28 p. 100 par rapport au mark depuis 1981, la compétitivité des produits français ne s'en est pas trouvée améliorée pour autant.

Pourquoi ? Tout simplement parce que les multinationales françaises ont moins utilisé la dévaluation pour développer leurs productions et exporter davantage qu'elles ne s'en sont servies pour augmenter leurs marges. J'en veux pour preuve que l'an dernier, la France a perdu 2,7 p. 100 de part de marché dans les grands pays capitalistes, et son déficit commercial avec la R.F.A. a continué de s'accroître.

La dévaluation va, en fait, renchérir nos importations pour des produits comme les machines-outils ou les ordinateurs, indispensables à l'investissement en France et qu'il faudrait bien, un jour, que nous construisions dans notre pays, car nous en sommes capables. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. James Marson.** Très bien !

**Mme Hélène Luc.** De ces perturbations monétaires européennes le dollar sort vainqueur, et cela vous ne le dites pas.

En deuxième lieu, la suppression du contrôle des changes va favoriser à la fois l'exportation des capitaux et l'achat par les multinationales allemandes ou américaines des entreprises françaises que vous prétendez dénationaliser.

En troisième lieu, les grandes sociétés pourront aussi « faire de l'argent » grâce à la scandaleuse amnistie en faveur des fraudeurs à l'exportation de capitaux. Les sorties de capitaux, déjà massives ces dernières années, vont s'accroître. (*M. le Premier ministre fait un signe de dénégation.*)

Nous verrons !

Quant aux entreprises étrangères, elles pourront plus aisément prendre pied dans notre pays.

J'ajoute que la dévaluation ne renforcera pas les revenus agricoles en raison des difficultés à conquérir des marchés face aux Américains aidés par un dollar dévalué, les subventions massives d'Etat à l'exportation et la répartition des montants compensatoires de sinistre mémoire.

Enfin, pour les salariés et retraités, c'est-à-dire la grande majorité des Français, la dévaluation entraînera la réduction de leur pouvoir d'achat par l'effet conjugué de la désindexation des salaires, de la relance de l'inflation et par les nouveaux coups de hache dans des budgets sociaux déjà bien mal en point.

Ainsi, le rêve des uns, les privilégiés, risque d'être le cauchemar des autres, les salariés.

Monsieur le Premier ministre, voilà tout de même plusieurs années que les Français se serrent la ceinture. Les résultats sont un gâchis d'argent public et privé colossal et un appauvrissement de notre tissu industriel. C'est tout le contraire d'une politique de progrès.

Voici ce qu'en dit le journal *Le Monde*, pourtant peu suspect de parti pris anti-C.N.P.F. (*Rires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*): « On peut être inquiet en voyant les formidables progrès de nos principaux concurrents et la forte pénétration des produits étrangers en France, notamment de biens d'équipement, d'automobiles, de matériel de transport. A ce rythme, que restera-t-il de notre industrie dans quelques années ? »

Si la question est judicieuse, votre programme, monsieur le Premier ministre, n'apporte pas la bonne réponse !

**M. René Martin.** Très bien !

**Mme Héliane Luc.** Il est conçu exclusivement en fonction des intérêts de la finance qui préfère jouer ses bénéfices en placements juteux plutôt que de les investir dans la production.

Au lieu de vous en prendre au « cancer » des gestions capitalistes des entreprises et du pays, vous préférez bloquer les salaires des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, soit six millions de salariés, alors que leur pouvoir d'achat a diminué de 4 p. 100 depuis 1982.

Vous êtes si pressé de répondre aux vœux du C.N.P.F. que toutes les mesures d'accompagnement de la dévaluation sont prises essentiellement par ordonnances, au mépris des prérogatives du Parlement.

Sous prétexte de « libérer les entreprises », vous prévoyez une nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés, tandis que les avantages du type avoir fiscal pour les achats d'actions cotées en bourse seraient encore accrus. C'est ainsi que les bénéfices distribués vont être gratifiés d'une réduction identique à celle qui a déjà prévalu pour les bénéfices réinvestis.

Suivant la maxime « on ne prête qu'aux riches », l'impôt sur les grandes fortunes sera supprimé et la taxe professionnelle réduite. A l'opposé, les impôts qui frappent aussi bien le Smicard que la fortune vont être augmentés.

On le voit, c'est une sévérité à sens unique dont les possédants n'ont pas à se plaindre. Ils ne le font pas d'ailleurs, ils vous en félicitent !

A vous entendre, vous n'auriez qu'une seule obsession : l'emploi, notamment l'emploi des jeunes. Mais tout votre dispositif repose sur une stratégie vieille comme le C.N.P.F. : redresser la rentabilité des capitaux au détriment des salaires et de l'emploi.

Les mesures relatives à l'emploi le démontrent clairement.

Premièrement, elles allègent les charges des entreprises sous le prétexte fallacieux d'ouvrir l'emploi à un certain nombre de jeunes.

L'Etat prendrait à son compte une diminution des charges sociales de l'ordre de 25 p. 100 pour l'embauche de jeunes de moins de vingt-cinq ans et de 100 p. 100 pour ceux qui seraient en formation alternée à l'entreprise ; en cas d'embauche définitive, l'exonération serait de 50 p. 100. C'est le plan du C.N.P.F. mais les contribuables paieront.

Deuxièmement, ces mesures généralisent la précarité de l'emploi, favorisent une extension nouvelle du travail temporaire et renforcent l'exploitation de la main-d'œuvre, notamment des jeunes.

Ainsi, votre dispositif envisage, en fait, d'étendre la procédure des T.U.C. aux entreprises privées. Les jeunes seraient donc payés en dessous du Smic, bien que vous vous défendiez de vouloir le diminuer.

En réalité, votre objectif est de dégonfler, par des cadeaux royaux au C.N.P.F., les statistiques du chômage des jeunes. Mais, pendant ce temps, licenciements et suppressions de poste vont se poursuivre. Vous prévoyez de supprimer de 4 500 à 6 000 emplois de fonctionnaires tandis que les pressions aux « départs volontaires » des salariés de l'industrie vont s'intensifier.

Votre dispositif est, en fait, une énorme tromperie. Même un journal tel que *Les Echos*, pourtant bien proche des milieux patronaux, le reconnaît à sa façon.

« Les retombées, dit-il, de ces mesures sur l'emploi seront modestes ». Il estime que « les effets psychologiques peuvent être tels que le bénéfice en serait nul » ; il ajoute enfin qu'il s'agit « d'un dispositif coûteux ».

L'expérience d'ailleurs en témoigne. Sous le Gouvernement précédent, on a développé les T.U.C., les stages de formation, l'intérim, le temps partiel, les contrats à durée déterminée. Mais la précarité de l'emploi s'est renforcée puisque, selon l'I.N.S.E.E., la proportion des chômeurs en quête d'un emploi stable a baissé de 57,6 p. 100 à 39 p. 100 de 1982 à 1985. L'emploi, lui, a chuté de 350 000 en 1984 et 1985.

De tout cela, vous ne tenez pas compte et vous poursuivez allégrement dans une voie sans issue.

Avec ce dispositif, l'Etat dépensera de 4 à 5 milliards de francs, semble-t-il, qui n'iront pas aux jeunes mais au patronat.

Troisièmement, les mesures relatives à l'emploi aggravent les conditions de travail et de vie des salariés puisque vous envisagez de remanier, pour en renforcer la nocivité, la loi sur la flexibilité du travail, que nous avons eu raison de combattre énergiquement, et de supprimer l'autorisation administrative de licenciement, qui entérinerait, dans la loi, l'autorisation effective de licencier.

Vous ne savez rien refuser au C.N.P.F., à ses intérêts de classe. Votre programme ne peut régler aucun des grands problèmes économiques et sociaux du pays, notamment celui du chômage ; il vise, avant tout, à l'installation d'une société à plusieurs vitesses, pour le plus grand bénéfice des possédants. C'est bien dans cet objectif que vous cassez les garanties d'embauche et de rémunération.

Ce que vous mettez en œuvre n'est, ni plus ni moins, que la loi de la jungle baptisée « libéralisme » : liberté de licencier les salariés ; liberté de les exploiter en souplesse ; liberté de réaliser plus de profits à leurs dépens.

Nous sommes bien en présence d'une politique de casseurs, du triomphe de l'« argent roi ». Avec vous, les hommes de la finance, les spéculateurs et le C.N.P.F. trouvent mille motifs de satisfaction : non seulement vous leur accordez généreusement cinquante milliards de francs de réduction d'impôts, au détriment des services publics et sociaux, mais vous leur proposez de « bonnes affaires » avec la dénationalisation envisagée des entreprises naguère renflouées sur le dos des contribuables !

Sachez cependant que les travailleurs, s'ils sont déçus que les entreprises nationales aient fonctionné selon les critères des gestions patronales, sont néanmoins hostiles au bradage d'un potentiel économique et social essentiel pour l'avenir.

Vous prévoyez même, dans la plate-forme U.D.F.-R.P.R., de libérer les prix de l'industrie pharmaceutique pour faire supporter l'augmentation de ses profits par les malades et par la sécurité sociale.

En un mot, vous voulez partout imposer la déréglementation.

M. de Rothschild en est bouleversé. (*Sourires.*) Il a « le sentiment que la France jouit à l'heure actuelle à l'étranger, auprès des financiers, d'une très grande confiance ». On le voit à la bourse, tout va bien, tout va mieux !

Nous affirmons que la progression du chômage et le déclin industriel sont inscrits dans la logique de votre politique sur laquelle la droite tout entière est d'accord, à quelques nuances près, mais seulement à quelques nuances près.

Votre plan, monsieur le Premier ministre, c'est à la fois la régression et l'intimidation. Que ce soit l'école, le logement, la protection sociale, l'immigration ou la loi électorale, ce

que vous nous proposez, c'est partout, le recul. Vous voulez régler le problème de la sécurité essentiellement par la répression.

**M. Guy Schmaus.** C'est vrai !

**Mme Hélène Luc.** En parallèle, vous voulez lancer une attaque frontale contre les droits des travailleurs et les critères de représentativité des syndicats. Vous voulez supprimer les dispositions sur la démocratisation du secteur public, réduire les garanties pourtant limitées dont disposent les élus du personnel. Vous perpétuez les traditions les plus antidémocratiques en prétendant imposer aussi par ordonnance le retour au scrutin uninominal à deux tours, scrutin de voleur s'il en est puisqu'une voix de droite pèse autant que plusieurs voix communistes.

Bref, comme toujours avec la droite, la philosophie de l'autorité se substitue à l'esprit de la démocratie.

Quelle hypocrisie alors d'en appeler à « l'esprit de solidarité », comme vous venez de le faire !

Au total, votre programme ne pourra qu'aggraver la question des débouchés économiques tandis que seront gâchés nos atouts industriels et que la compétitivité de nos entreprises ne se redressera pas.

La dénationalisation, loin de servir au développement de l'investissement, affaiblirait les chances d'une politique industrielle moderne tout en favorisant la pénétration en France des entreprises étrangères, qu'elles soient japonaises, ouest-allemandes ou américaines.

Je veux redire ici avec force, après mon ami André Lajoinie, que « vous n'avez pas le droit ni politique ni moral, de vendre le patrimoine national ».

Le Président de la République acceptera-t-il que l'on brade les acquis historiques de la France pour favoriser les privilèges des classes possédantes de notre pays ? La question est désormais posée.

Vous avez enfin abordé aujourd'hui les problèmes de la décentralisation ; je dis bien « abordé », car vous n'avez apporté aucune réponse !

Sachez que de nombreux problèmes assaillent les collectivités locales, ces dernières étant confrontées aux conséquences néfastes de la politique d'austérité et aux problèmes sociaux qui en découlent : chômage, misère, expulsions, dégradation de l'environnement et du logement social.

Les communes se trouvent dans de grandes difficultés pour boucler et réaliser leurs budgets, mettre en œuvre leurs programmes d'investissements, rendre les services dont les populations ont besoin.

Les départements et les régions, par exemple, ne disposent pas de ressources capables d'assurer les investissements nécessaires pour les collèges et les lycées tant l'héritage - votre héritage, monsieur le Premier ministre, celui de votre ancienne majorité - est lourd à supporter, tandis que le concours de l'Etat ne se situe pas à la hauteur des transferts opérés.

Dans le budget de l'Etat pour 1986, tout est fait pour amener les assemblées locales à augmenter les impôts sur les ménages. Les charges s'accroissent et les concours de l'Etat diminuent. Quand l'Etat verse 76 p. 100 d'intérêts aux riches qui ont souscrit à l'emprunt « Giscard », l'intérêt à la caisse d'épargne, lui, est de 6 p. 100 au lieu de 8,5 p. 100 en 1981, tandis que les collectivités locales empruntent à 12 p. 100 en moyenne. La dotation générale d'équipement diminue alors que l'Etat consacre 18 milliards de francs pour alléger le patronat du poids de la taxe professionnelle.

Nous avons voté, monsieur le Premier ministre, pour la décentralisation, car nous sommes des partisans résolus d'une gestion au plus près des gens. La décentralisation a donné, dans son principe, des pouvoirs supplémentaires aux collectivités. Mais, aujourd'hui, nous déplorons qu'elle devienne peu à peu une coquille vide et se retourne contre les collectivités.

Cette situation n'est pas acceptable. Elle contredit tous les beaux discours sur la participation locale. Je veux donc dire que les élus communistes refusent de renoncer au programme sur lequel ils se sont engagés. Ils refusent, de même, qu'il soit porté atteinte au pouvoir d'achat des familles, déjà affaibli. Ils agiront pour que les collectivités locales aient les moyens de répondre aux besoins de la population. Que comptez-vous faire, monsieur le Premier ministre, pour que cette situation ne se prolonge pas ?

De notre côté, il n'y a, en tout cas, aucune ambiguïté. Nous restons déterminés dans notre opposition à cette politique de classe que vous voulez appliquer dans le cadre de la cohabitation.

Certes, avec le recul du mouvement populaire, l'action contre la crise apparaît plus difficile, mais ne comptez pas sur un affaiblissement de la détermination des communistes !

C'est sans doute la raison pour laquelle on nous somme maintenant de baisser la barre de nos exigences révolutionnaires. Nous serions, en quelque sorte, plus modernes si nous étions plus réalistes !

Il faudrait donc que nous renoncions à nos objectifs d'un socialisme à la française de justice, de nouvelle croissance, de liberté et de paix, et que nous nous insérions dans le jeu politique, mais suicidaire, d'une alternance tranquille où rien d'essentiel ne bouge.

Les communistes ne capituleront pas. Ils ne plieront pas devant le capital et ses exigences. Ils resteront les défenseurs résolus et sans sectarisme des intérêts du monde du travail et de la nation. Ils continueront d'agir avec détermination pour en finir avec la crise et la domination des grandes féodalités financières sur la vie politique et économique du pays.

Voilà pourquoi nous avons combattu et ne cesserons de combattre les méfaits du régime personnel. Voilà pourquoi nous nous sommes refusés pour notre part à banaliser Le Pen. Voilà pourquoi nous restons indéfectiblement attachés au rassemblement des forces populaires pour des changements profonds.

Dans ce pays, oui, il faut changer, ouvrir une véritable alternative démocratique à notre peuple, car il n'existe pas de solutions intermédiaires à la crise durable des gestions capitalistes de notre société.

Nous restons donc déterminés pour combattre toute idéologie de renoncement et pour faire prévaloir une idéologie de redressement, ce d'autant plus que la crise et les politiques successives mises en œuvre cette dernière décennie révèlent la nocivité et l'impasse où conduit le capitalisme. Nous estimons nécessaires et possibles d'autres choix pour résoudre les problèmes du pays.

Toutes nos propositions en ce sens partent des réalités d'aujourd'hui. Elles ont toutes pour objectif d'aller vers un socialisme démocratique et autogestionnaire. Par conséquent, elles tournent le dos à toutes les versions des programmes d'austérité.

Au plan des institutions, nous refusons que la démocratie ne devienne qu'un moyen d'asseoir encore davantage l'autoritarisme présidentiel, dont le but est d'imposer l'ordre inégal et injuste d'un marché dominé par les plus puissants. Refusant le modèle des Etats-Unis, nous militons pour une nouvelle démocratie parlementaire donnant à l'Assemblée nationale et au Sénat les pouvoirs d'orienter en fonction des besoins du pays, et non du capital, la politique nationale, de faire des lois et de contrôler l'action gouvernementale.

Au plan économique et social, nous pensons que pour retrouver les chemins de la croissance, le pays a besoin de reconstruire un outil industriel capable de reconquérir son propre marché intérieur.

Plutôt que de créer des emplois qualifiés et utiles et d'entreprendre une réelle modernisation du pays, votre véritable « obsession » est de tirer davantage de profits des emplois existants. Cette politique, déjà à l'œuvre, a pour résultat une industrie nationale de plus en plus mal placée dans la concurrence internationale. A l'inverse, nous voulons placer l'emploi au centre d'une nouvelle croissance pour, précisément, reconquérir le marché intérieur et parvenir à une coopération internationale équilibrée.

Vous, monsieur le Premier ministre, vous donnez, en les multipliant, des facilités aux grandes sociétés dont elles se servent pour spéculer en bourse ou investir à l'étranger.

Nous, nous disons qu'il faut investir en France et, pour cela, qu'il est indispensable de taxer fortement les capitaux spéculatifs. Il serait possible alors de développer nos activités de base et de pointe dans l'industrie - comme la construction des robots - et le commerce, de mettre en place les équipements modernes dont notre pays a besoin.

Vous, monsieur le Premier ministre, vous n'envisagez la mobilisation des ressources financières du pays qu'en faveur du financement de l'accumulation capitaliste et de sa rentabilité.

Nous, nous voulons les mobiliser pour la recherche, la formation, la production en France, les services sociaux.

Vous, monsieur le Premier ministre, vous projetez par la privatisation d'offrir un morceau de France considérable aux grandes fortunes françaises ou étrangères.

Nous, nous disons que le secteur nationalisé industriel et bancaire doit jouer un rôle spécifique d'innovation et d'impulsion pour redresser notre économie. La création de débouchés pour notre production nationale appelle en urgence, selon nous, l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés et des retraités.

Vous, monsieur le Premier ministre, vous dévaluez la monnaie, congelez les salaires de la fonction publique et vous donnez cela en exemple au patronat. Selon vous, le mal de notre économie résiderait dans les coûts sociaux et les charges salariales. Le rapport de la Banque de France, après d'autres études d'instituts internationaux, montre que ce sont les pays où les salaires sont les plus élevés qui sont aussi les pays à forte compétitivité industrielle. En tout cas, notre système de protection sociale aurait là les moyens dont il a besoin pour fonctionner dans un équilibre durable de sa gestion.

Vous, monsieur le Premier ministre, vous posez en principe que les dépenses sociales ou de services sont un manque à gagner, qu'elles « pèsent sur la production ». Ainsi la santé, l'école, le logement, les transports seraient-ils des coûts à réduire par temps de crise.

Nous, nous estimons que ces dépenses sont un moteur pour notre économie et qu'elles libèrent les individus. La baisse des dépenses pour les hommes, nous la refusons. Nous n'acceptons pas qu'au nom d'un prétendu « supplément de liberté et de responsabilité » on fasse éclater la sécurité sociale.

C'est cela qui vous fait rire, monsieur Pasqua ? Je constate que vous n'arrêtez pas de discuter ! Certes, je comprends que mes propos ne vous intéressent pas ...

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je vous écoute et je suis en mesure, chère madame, de vous répondre sur tous les propos que vous avez tenus !

**Mme Hélène Luc.** M. Pasqua ne m'écoute pas et je trouve cela incorrect ! (*Applaudissements sur les travées communistes et protestations sur celles du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Nous ne voulons pas qu'au nom d'un prétendu « libre choix » triomphe à l'école la sélection à tous les échelons et se renforcent les ségrégations sociales par la suppression de la carte scolaire et la concurrence entre les universités. En un mot, nous refusons résolument la société à deux vitesses et la marginalisation d'une partie de la population.

L'argent, monsieur le Premier ministre, doit aller à l'emploi, servir le progrès économique, social, la formation des hommes ; nous ne le dirons jamais assez !

Améliorer la protection sociale, supprimer le forfait hospitalier, donner des moyens supplémentaires aux familles en portant à 700 francs par mois les allocations familiales par enfant - et non pas pour le troisième enfant, comme vous le proposez - afin qu'elles vivent mieux, qu'elles puissent avoir plus d'enfants comme beaucoup d'entre elles le souhaitent, attribuer une allocation de solidarité de 2 500 francs par mois aux personnes privées d'un emploi, tout cela est possible et nécessaire, car l'argent existe - et massivement - dans ce pays, comme nous en avons fait la démonstration à maintes reprises.

La formation étant l'un des moyens essentiels du redressement du pays et de sa modernisation, la lutte contre l'échec scolaire doit demeurer prioritaire et le service public d'éducation bénéficier des moyens qui lui font défaut pour mener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. En ce domaine, l'éducation nationale risque d'être victime du plan de réduction des dépenses de l'Etat que vous avez annoncé.

Notre crainte est d'autant plus fondée que le C.N.P.F. multiplie les avances pour le développement d'un enseignement par alternance dans l'entreprise, financé par l'Etat, et qu'avec l'abrogation de la loi sur l'enseignement supérieur vous envisagez de renforcer la sélection à l'entrée des universités. Aujourd'hui, Graham Greene ne pourrait plus écrire : « Il y a toujours dans notre enfance un moment où la porte s'ouvre

et laisse entrer l'avenir. » En effet, pour 26 p. 100 des jeunes, pourcentage officiel de la Communauté économique européenne, la porte ne s'est pas ouverte.

Votre ministre de l'éducation nationale s'est déclaré d'accord sur la politique de son prédécesseur. Alors, monsieur le Premier ministre, qu'en est-il ? A cet égard, je voudrais appeler votre attention sur la prochaine rentrée scolaire qui se prépare actuellement. Elle s'annonce préoccupante du fait de l'insuffisance du budget de l'éducation nationale pour 1986, que nous n'avons pas voté et dont votre ministre partage « la plupart des orientations », comme je viens de le dire.

Sont prévues, depuis le mois de janvier, de très nombreuses fermetures de classes et une dégradation sensible des taux d'encadrement des élèves. Je vous demande donc de dégager les moyens supplémentaires qui sont indispensables par le biais du collectif budgétaire en discussion.

Enfin, nous affirmons également que la sortie de la crise exige le développement de la démocratie et un élargissement du champ des libertés. On ne peut, en effet, sortir de la crise sans l'intervention la plus active des travailleurs et des citoyens. Dans cette optique, les droits et libertés des salariés doivent être renforcés, y compris pour les étrangers résidant en France et créant des richesses, tandis que le droit à une information honnête et pluraliste doit être assuré. Or la privatisation que vous projetez d'étendre n'est pas le bon moyen.

Les D.O.M.-T.O.M. doivent bénéficier des moyens économiques et culturels indispensables à un développement équilibré et du droit à gérer leurs propres affaires.

Sur le plan international, la France doit contribuer à la construction d'un monde sans arme et sans guerre, au respect de la volonté des peuples qui veulent vivre en paix.

Monsieur le Premier ministre, je voudrais dire ma surprise en constatant que vous n'avez pas abordé le grave problème de l'agression américaine contre la Libye... Vous voyez bien, monsieur le Premier ministre, que vous ne m'écoutez pas ! (*Sourires.*)

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je faisais un commentaire sur vos propos ! (*Nouveaux sourires.*)

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le Premier ministre, je vous parle du fait très grave qui s'est produit cette nuit...

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** J'ai compris !

**Mme Hélène Luc.** ...l'agression américaine contre la Libye, qui fait courir un risque à la paix mondiale. (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**Plusieurs sénateurs du R.P.R.** Et l'Afghanistan ?

**Mme Hélène Luc.** Quant à nous, nous condamnons avec la plus grande vigueur l'agression militaire perpétrée par les Etats-Unis, au mépris des règles internationales, à l'encontre de la Libye.

**M. Michel Durafour.** Et les attentats terroristes ?

**Mme Hélène Luc.** Je vais en parler ; ayez la patience d'attendre !

Cette agression a fait de nombreuses victimes, civiles et étrangers.

Cet acte prémédité s'inscrit dans une stratégie de regain d'hostilité des forces réactionnaires, orchestrée par les Etats-Unis et très dangereuse pour la sécurité des peuples. Aujourd'hui, les Français sont inquiets. Il est l'aboutissement de toute une série de menaces, d'intimidations et de manœuvres visant à faire monter la tension, malgré les avertissements répétés de certains pays soucieux d'éviter une dégradation de la situation en Méditerranée.

Les Etats-Unis justifient leur agression au nom de la lutte contre le terrorisme. Nous approuvons la prise de position de l'O.N.U. sur cette question ; nous redisons clairement que rien ne peut justifier le terrorisme d'où qu'il vienne et que nous le condamnons. (*Applaudissements sur les travées communistes.*) Nous réproprons la politique de force de Reagan avec tous les risques d'escalade qu'elle comporte.

Nous demandons donc au Gouvernement de faire connaître sa désapprobation à l'égard des Etats-Unis pour son agression inqualifiable contre la Libye, pays souverain.

Nous lui demandons d'affirmer clairement que le recours à la force, à des agressions militaires ne résoud pas les problèmes qui se posent entre les pays. Il faut une solution politique respectant le droit à l'indépendance et à la sécurité de chaque Etat pour préserver la paix dans le monde.

Enfin, nous lui demandons d'agir pour que de tels actes ne se reproduisent pas et que le calme revienne dans cette partie du monde si agitée.

Les communistes considèrent aussi qu'il est inacceptable que la France devienne le refuge doré des dictateurs déchus, une terre d'accueil pour massacreurs. (*Applaudissements sur les travées communistes. - Murmures sur de nombreuses travées.*)

**M. Louis Minetti.** Les droits de l'homme !

**Mme Hélène Luc.** Mais vous continuez. Il faut expulser M. Duvalier.

**M. René Martin.** Ils ont le pouvoir maintenant !

**Mme Hélène Luc.** Il est déshonorant pour notre peuple, dont la sensibilité ne peut être que choquée, que le président sud-coréen à la tête d'une dictature militaire née d'un coup d'Etat sanglant et qui ne tient que par la répression ait « l'honneur » d'être le premier chef d'Etat étranger invité en France depuis le 16 mars...

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Après le général Jaruzelski !

**Mme Hélène Luc.** Vous ne voulez pas entendre, mais écoutez !

...et l'hôte d'un gouvernement qui s'est doté d'un secrétariat d'Etat aux droits de l'Homme... (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Camille Vallin.** En recevant des assassins !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Madame le sénateur, me permettez-vous de vous interrompre ?

**Mme Hélène Luc.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Madame le sénateur, je répondrai tout à l'heure, naturellement, aux questions que vous avez posées et que j'ai écoutées, croyez-le bien, avec toute l'attention qu'elles méritaient, mais je trouve tout à fait inconvenants les propos que vous tenez à l'égard d'un chef d'Etat étranger, hôte du Président de la République et du Gouvernement français. Je ne peux que les condamner le plus formellement, car ils sont indignes d'une assemblée républicaine. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'Union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées communistes.*)

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** C'est qu'il soit reçu qui est inconvenant !

**Mme Rolande Perlican.** Et la répression ? En Corée, on assassine des milliers de gens.

**M. le président.** Madame Luc, veuillez poursuivre, je vous prie.

**Mme Hélène Luc.** Les dictateurs ne sont pas les hôtes du peuple de France.

**M. Serge Boucheny.** On attend Pinochet !

**Mme Hélène Luc.** En condamnant cette rencontre « d'affaires » au mépris des droits de l'homme, je veux ici redire que les communistes se prononcent pour le soutien aux peuples qui luttent contre les dictatures, qui veulent assurer leur libre détermination et souveraineté et faire admettre leur droit à l'existence.

Ils sont avec tous ceux qui veulent la paix et le désarmement. Ils sont avec les peuples contre les dictateurs et contre les boutefeux.

**M. Jean Delaneau.** Avec l'Afghanistan ?

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le Premier ministre, votre Gouvernement a pris la grave décision d'interdire le rassemblement organisé hier contre la présence en France des dictateurs sanglants et tortionnaires. Mais, à l'appel du parti communiste français, les Parisiens, après les habitants de la Côte d'Azur, ont manifesté leur indignation et leur solidarité aux peuples opprimés. Il faut expulser M. Duvalier ; son exil n'a que trop duré. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

Aucune explication ne saurait justifier cette entrave intolérable au droit de manifester, à la liberté d'expression.

Aucune explication ne saurait escamoter le fait que votre gouvernement s'oppose à une riposte légitime pour les droits de l'homme.

Je veux donc aussi élever une protestation contre une décision lourde de conséquences pour la liberté dans notre propre pays.

La droite a été remise en selle. Elle s'apprête à prolonger une politique néfaste et autoritaire alimentant le gâchis des ressources du pays et des hommes.

Mais elle aurait tort de croire que le mouvement populaire a été abattu. La lutte des classes, ne vous en déplaise, continue. (*Ah ! sur plusieurs travées de l'U.R.E.I.*) Certes, l'action des travailleurs peut connaître des moments difficiles et même être dévoyée.

Mais nous en avons la certitude : elle sera finalement victorieuse. Les communistes, en prise désormais sur la réalité nationale qui continue d'être pénétrée par les grandes aspirations démocratiques du peuple, agiront dans tous les domaines avec les travailleurs et les populations pour faire barrage à la régression et à la répression et imposer des choix conformes à leurs intérêts.

Ils le feront avec le souci de créer un rassemblement populaire efficace...

**M. Jean Delaneau.** 10 p. 100 !

**Mme Hélène Luc.** ... et, ils seront pour cela, partout dans le pays, avec les gens pour décider avec eux.

Nous restons favorables, bien entendu, à une coopération entre formations politiques dès lors qu'il s'agit d'avancer pour des objectifs anticrise dans la solution des problèmes du pays et de faire reculer la réaction et le capital.

Le parti communiste est une force sur laquelle les travailleurs manuels et intellectuels de notre pays peuvent compter...

**M. Jean Delaneau.** 10 p. 100 de la population !

**Mme Hélène Luc.** ... comme cela a été le cas dans toutes les périodes difficiles de notre histoire pour libérer notre pays, pour lutter contre les guerres coloniales, pour lutter pour la paix, pour la justice sociale.

Les illusions ont conduit notre pays à un échec. Mais le peuple se reprendra. Dans ce dessein, nous appelons les travailleurs à la résistance, à l'action. Avec les députés communistes, les sénateurs communistes seront actifs et efficaces dans tous les domaines, y compris pour proposer de nouvelles lois.

J'espère, monsieur le Premier ministre, que vous accepterez la discussion de ces propositions de loi, ce qui constituerait, il faut bien le dire, une innovation, car très peu de propositions de loi, surtout quand elles émanent du groupe communiste, sont discutées. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Vous sollicitez du Sénat, monsieur le Premier ministre, un vote de confiance. Au cours de ces dernières années, le Sénat n'a pas manqué d'intervenir dans un sens réactionnaire, notamment à propos des lois sur les droits des travailleurs, des locataires, sur l'école, sur la presse, quand il n'a pas bloqué la discussion en multipliant les recours au Conseil constitutionnel. Vous l'en avez logiquement félicité.

Monsieur le Premier ministre, nous voterons contre la confiance. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, j'ai été saisi d'une demande de suspension de séance. Le débat sera repris à dix-huit heures.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante, est reprise à dix-huit heures dix, sous la présidence de M. Pierre Carous.)**

**PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS,**  
vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.  
La parole est à M. Lucotte.

**M. Marcel Lucotte.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, qu'il est agréable et réconfortant de pouvoir saluer au Sénat le Premier ministre de la France !

A l'aube de cette nouvelle législature, au nom de l'ensemble de la majorité sénatoriale, dont les présidents des différents groupes m'ont chargé d'assurer la coordination, et au nom de mon groupe, bien sûr, je souhaiterais rendre hommage au nouveau Gouvernement de la République. Par sa présence réitérée, il témoigne de l'intérêt porté à la Haute Assemblée et manifeste sa volonté de travailler avec elle.

Nous vous remercions personnellement, monsieur le Premier ministre, d'être venu une nouvelle fois devant nous aujourd'hui : une telle attitude de votre part rompt singulièrement avec les comportements que, malheureusement, nous connaissons il y a encore quelques semaines.

Mais, si nous sommes sensibles à cette démarche, nous apprécions peut-être davantage encore le fait que vous ayez tenu à recueillir un vote d'approbation du Sénat sur la déclaration de politique générale de votre Gouvernement. Ce genre de pratique, faut-il le rappeler, est assez rare pour qu'il soit heureusement souligné, et nous apprécions qu'aujourd'hui vous ayez tenu à préciser davantage encore le concours que le Gouvernement attend du Sénat.

Il est vrai que les temps ont changé : vous n'ignorez pas, monsieur le Premier ministre, qu'au cours de la législature précédente le Sénat, dans des conditions difficiles liées à des procédures qui lui étaient trop souvent imposées, s'est efforcé, sous la conduite de son président, de remplir ce qui, à nos yeux, est l'essentiel de son rôle : défendre les libertés et limiter la portée de certains textes dangereux.

Aujourd'hui, le parti socialiste a perdu son hégémonie de groupe majoritaire à lui seul à l'Assemblée nationale. Alors, quel va être le rôle du Sénat vis-à-vis du pays et du Gouvernement que vous dirigez, monsieur le Premier ministre ?

Notre comportement sera loyal, attentif, réfléchi car cela est et reste notre rôle. Notre attitude découlera directement du choix démocratique effectué par les Français le 16 mars car il s'est passé quelque chose, le 16 mars. Nos concitoyens ont, en effet, exprimé leur volonté de voir mise en œuvre une autre politique. Ils fondent leurs espérances sur une équipe d'hommes et de femmes qui doivent, dans leurs secteurs respectifs, faire retrouver à la France le chemin du progrès, des libertés et du redressement économique et social.

De ce point de vue, votre déclaration de politique générale, monsieur le Premier ministre, nous a paru généreuse et constructive. Disons-le tout net, nous y souscrivons pleinement car il n'y a ni esprit de revanche, ni désir de restauration, mais appel à l'unité des Français dans la solidarité.

Nous y souscrivons aussi parce que vous n'avez pas ignoré l'affaiblissement de notre pays. S'il est dû, pour une bonne part, à son appauvrissement économique, il découle également du « Doute », avec un grand D, qui s'est installé chez nos concitoyens. Ce doute vient de l'inquiétude légitime pour l'éducation et l'avenir de nos enfants ; ce doute devient désarroi chez les jeunes sans véritable formation ni qualification au seuil de leur vie professionnelle, qui s'appelle si souvent « chômage » ; ce doute - le mot devient faible dans notre vie quotidienne - c'est enfin la peur qu'on a trop souvent, et de façon inadmissible, renvoyée aux magasins de l'idéologie sécuritaire.

Il faut qu'il soit clairement réaffirmé - et c'est ce que vous avez fait avec raison - que la sécurité des personnes et des biens est la première tâche de l'Etat dans un pays démocratique. Cela suppose un certain nombre de mesures que vous avez décrites et pour lesquelles vous pouvez être assuré, monsieur le Premier ministre, de notre plein et entier soutien.

Je ne peux pas, à ce sujet, taire mon indignation - qui est, je le sais, partagée par beaucoup - après les propos qui ont été tenus la semaine passée par M. Jack Lang sur une radio périphérique en ce qui concerne les contrôles d'identité : j'avais osé espérer un moment que la cure de majorité et le poids des responsabilités gouvernementales avaient conduit certains hérauts de l'« intelligentsia » socialiste à un peu plus de modération et de dignité dans leur nouveau rôle d'opposants. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Je constate avec regret qu'on en revient bien vite, trop vite, aux discours insensés d'avant mai 1981. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Que faites-vous en ce moment ? Hypocrite !

**M. Marcel Lucotte.** Aux trois doutes que j'évoquais à l'instant s'en ajoutent bien d'autres.

Doute et angoisse pour les Français de voir leur pays à la merci du terrorisme international, cette plaie hideuse dont sont victimes les grandes démocraties.

Le terrorisme international est à la fois un problème extérieur et intérieur.

Extérieur, en ce qu'il peut conduire un Gouvernement à s'interroger sur les relations diplomatiques qu'il doit entretenir avec certains pays reconnus pour abriter les spécialistes des attentats. Nous sommes très nombreux, monsieur le Premier ministre, à souhaiter que puisse être organisé rapidement au Sénat, comme cela a été évoqué ce matin à la conférence des présidents, un grand débat sur la politique étrangère. (*M. le Premier ministre fait un signe d'assentiment.*)

Mais le terrorisme est également un problème intérieur, puisque, hélas ! l'actualité est souvent faite d'actes criminels particulièrement odieux qui endeuillent notre pays. A ce sujet, nous avons souffert, tout à l'heure, d'entendre condamner à de multiples reprises le C.N.P.F., le jour où l'un de ses vice-présidents a failli être victime d'un grave attentat.

Avec notre ancien collègue et notre ami Charles Pasqua, que nous saluons à vos côtés, aujourd'hui votre ministre de l'intérieur, nous disons, reprenant ses termes : « Il faut terroriser les terroristes. »

Doute encore à l'égard de notre système fragile de protection sociale auquel tous nos concitoyens sont attachés, tout comme ils le sont à la médecine libérale et au choix de leur médecin, tout comme ils l'étaient à la qualité de la médecine hospitalière jusqu'à ces dernières années.

A cela, vous avez opposé avec raison, une fois encore, la vérité des chiffres, et ce n'est que lorsque nous y verrons clair sur ce plan que pourront être prises des mesures faisant appel et à la responsabilité et à la solidarité des Français face à leur bien le plus précieux : la santé. Mais ne nous cachons pas que certains de ces choix seront difficiles.

Doute aussi de notre pays, qui sait qu'il a la vocation d'une grande nation agricole et qui voit la politique commune périlcliter, qui la voit menacée par le poids d'égoïsmes nationaux, laissant désarmés nos exploitants agricoles face à la dégradation continue de leurs revenus.

Doute, enfin, car nous savons que face aux nouveaux géants de notre monde, les Etats-Unis, le Japon, la Chine et d'autres encore, le seul chemin qui nous reste est celui de l'Europe, une Europe qui n'en finit pas de ne pas se faire.

Ce doute est encore accru lorsque, ainsi que vous l'avez souligné, l'esprit de défense ne s'accompagne pas, tant s'en faut, des moyens dont nous avons besoin pour faire face à des perspectives de plus en plus incertaines, et les jours que nous vivons illustrent bien ce souci.

Oui, monsieur le Premier ministre, les Français s'interrogent sur l'avenir de notre pays. Toutefois, malgré ces faiblesses et ces incertitudes, nos concitoyens attendent et espèrent quelque chose de vous et aussi, permettez-moi de le dire, quelque chose de nous.

Il nous appartient de répondre lucidement, sans esprit de revanche, mais avec toute la détermination dont vous avez su faire preuve jusqu'à présent.

S'il faut, pour ce faire, dissiper les doutes, il convient - et d'urgence - de stopper l'appauvrissement de notre pays. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Cet appauvrissement a pour nom une croissance toujours inférieure à celle de nos partenaires, la stagnation - voire le recul - du pouvoir d'achat, une situation de nos finances publiques catastrophique (*Exclamations sur les mêmes traversés*), un endettement considérable - je ne parle pas de la balance des paiements - un commerce extérieur toujours dans le rouge,...

**M. Roland Grimaldi.** Contre-vérité !

**M. Marcel Lucotte.** ... un chômage endémique et de plus en plus long, l'absence dramatique d'investissements au moment où nos principaux concurrents pénètrent fortement nos marchés dans les domaines des biens d'équipement, de l'automobile, du matériel de transport et des produits de consommation.

De ce point de vue, le choix des Français le 16 mars est clair : ils attendent la mise en œuvre d'une politique économique différente pour notre pays. Dans une nation à l'économie trop longtemps administrée et qui, de ce fait, n'a pas toujours su ou pu s'adapter - ou l'a fait avec retard - aux extraordinaires mutations du monde industriel, nos compatriotes ont aujourd'hui compris la nécessité de doter notre pays d'une industrie moderne et puissante.

Cette nouvelle politique économique doit être fondée sur un principe simple : il faut qu'il y ait moins d'Etat partout pour libérer les énergies et pour qu'il y ait mieux d'Etat.

Il faut qu'il y ait moins de lois et de règlements pour qu'il y ait plus de droits économiques, de libertés et de responsabilités pour les citoyens.

Notre pays a opéré un choix - trop longtemps différé - mais qui s'est révélé extraordinairement bénéfique : il a opté résolument pour une économie moderne, c'est-à-dire ouverte à la concurrence et aux échanges internationaux, aux efforts et aux batailles à gagner.

Ce choix, qui a apporté de multiples avantages à notre pays, doit demeurer irréversible sous peine de voir notre économie piculer et s'affaiblir encore davantage.

Mais une économie ouverte à la concurrence internationale suppose que la France dispose d'une industrie moderne, capable de produire des technologies et des biens à forte valeur ajoutée, seuls susceptibles de procurer à terme des emplois sains et durables.

Bénéficiant d'un contexte général de désinflation lié à l'évolution des prix du pétrole et à une forte baisse du dollar, l'inflation dans notre pays, à l'instar des mouvements enregistrés chez nos voisins, connaît un net recul. Mais il reste que notre appareil industriel et notre économie ont été durement éprouvés, à la fois par la politique à contre-courant engagée en 1981 et la restructuration, elle aussi à contre-courant, qui a été mise en œuvre par la suite.

Que l'on ne se trompe pas sur ce point : l'économie française conserve, quoi qu'on en dise, des tendances inflationnistes ; elle supportera longtemps encore les séquelles graves consécutives aux choix qu'elle a subis.

La première de ces séquelles est la plus dramatique : c'est le chômage. Monsieur le Premier ministre, vous avez heureusement fait de la lutte contre cette plaie votre priorité essentielle. Depuis 1981, la France a perdu 500 000 emplois dans l'industrie, alors qu'à l'époque le candidat socialiste à la présidence de la République se promettait de « créer un million d'emplois nouveaux dans l'année qui vient ».

La seconde de ces séquelles est caractérisée, dans un contexte de baisse de l'épargne et malgré une certaine amélioration de la situation financière des entreprises, par une faiblesse grave de l'investissement.

**M. Gérard Roujas.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Marcel Lucotte.** Enfin, les excès de la politique de 1981 ont eu pour effet d'augmenter les dépenses publiques dans des proportions totalement incompatibles avec le respect de nos grands équilibres. Incapable de sortir de la spirale infernale des dépenses publiques et des déficits budgétaires, de toute nature, qui se creusent, le précédent gouvernement s'est trouvé contraint de nous exclure de la reprise qui, dès 1983, s'est manifestée chez nos principaux partenaires. Les Français ont douloureusement mesuré les effets de cette politique en termes de revenus et d'emploi. (*Oh ! sur les traversés socialistes.*) Il vous faudra donc, monsieur le Premier ministre, chercher, avec votre gouvernement, à desserrer la contrainte extérieure qui pèse si durement sur notre économie.

Vous allez aborder cette tâche dans un contexte certes plus favorable, car la baisse du prix des produits énergétiques - si tant est qu'elle soit durable - influera de manière positive sur notre balance des paiements.

Le réaménagement des parités monétaires au sein du système monétaire européen qui s'est opéré la semaine dernière est, sans conteste, de ce point de vue, la conséquence d'un héritage, c'est-à-dire du retard et des faiblesses qui caractérisent notre économie et, notamment, de l'absence de compétitivité. Monsieur le Premier ministre, une dévaluation peut - on le sait bien, on l'a vu au cours de la précédente législature - être une défaite pour la France si elle n'est pas accompagnée de mesures courageuses, obligatoires pour assainir l'économie et les finances publiques.

A juste titre, vous escomptez un certain nombre de résultats bénéfiques dans les semaines qui viennent. Le réajustement de la parité entre le franc et le mark vous permettra d'amorcer dans de bonnes conditions une baisse des taux d'intérêt qui est capitale pour les besoins de financement de notre économie. Il permettra, en second lieu - ce que vous avez d'ailleurs prévu dans les mesures d'accompagnement - la suppression progressive mais rapide du contrôle des changes, qui facilitera la bonne gestion des entreprises.

Il n'en reste pas moins, monsieur le Premier ministre, que nous avons, hélas, une certaine expérience des conséquences d'une dévaluation en changes flottants ; nous espérons que tous les efforts seront faits pour éviter ce danger.

Une économie moderne, comme l'avait si justement souligné le président Valéry Giscard d'Estaing, est faite quotidiennement de millions de décisions. Et ces décisions ne sont pas prises de la même façon selon que leurs acteurs ont confiance ou selon qu'ils doutent.

Il appartient à votre gouvernement de renverser ces millions de décisions. La majorité sénatoriale vous y aidera de toutes ses forces.

Le programme d'action du Gouvernement que vous avez présenté témoigne clairement de votre volonté de changement radical par rapport à la politique menée en 1981 et 1986.

Nous nous sommes réjouis de constater que vos orientations correspondaient fidèlement à la plateforme. « Pour gouverner ensemble » établie par le R.P.R. et l'U.D.F. Les Français ont apprécié cette attitude conforme à l'honnêteté et à la morale politique.

Nous avons été tout particulièrement sensibles au ton très humain qui a été le vôtre.

Un poète important, qui a marqué mon département et qui fut aussi un homme politique national, Alphonse de Lamartine, a écrit : « Un grand peuple sans âme est une vaste foule. » (*Applaudissements sur les traversés du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il était de gauche !

**M. Marcel Lucotte.** Vous avez su parler à notre peuple et à son âme.

En témoignent l'attention portée aux difficultés des personnes, des jeunes, des familles, des salariés, des responsables d'entreprise ; le souci de garantir la sécurité ; la recherche passionnée du maintien et du développement des libertés fondamentales garantes de la dignité humaine ; l'accès facilité au savoir ; la volonté de dialogue avec les corps intermédiaires et, nous le souhaitons, ici surtout, avec nos collectivités locales, communautés de proximité, bases d'une vie démocratique réelle.

Monsieur le Premier ministre, nous n'oublions pas que vous êtes aussi le maire de la capitale, Paris, Paris qui est à la fois le premier département et la première commune de France. Nous sommes certains - et vous nous en avez donné la preuve tout à l'heure - que vous serez attentif aux difficultés persistantes de ces collectivités locales, qui, financièrement, sortent souvent exsangues de la décentralisation. Sur l'avenir de nos communes, de nos départements, de nos régions, ne serait-il pas possible que, après les questions prioritaires, un grand débat soit organisé au Sénat ?

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. Marcel Lucotte.** Monsieur le Premier ministre, c'est comme un nouveau dessein que vous avez commencé à esquisser pour la France. Dès vos premiers mots, vous avez déclaré, et vous l'avez redit aujourd'hui : « La France vit aujourd'hui un moment d'espérance. »

Un peu plus loin, vous précisiez : « Nous vivons une de ces époques privilégiées, où le système de valeurs reverdit en plongeant ses racines dans les traditions culturelles de la nation. Ainsi commencent toujours les renaissances ! »

Ce nouvel espoir pour la France, ce nouveau printemps de la France, cette quête de nouvelles frontières ; il faut qu'ils soient portés par la confiance populaire. C'est à cette tâche que les sénateurs républicains et indépendants, avec l'ensemble de la majorité sénatoriale, qui correspond de nouveau à la majorité gouvernementale, veulent se consacrer. Monsieur le Premier ministre, notre soutien ne vous sera pas marchandé parce que le succès de votre entreprise sera le succès de la France. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hoeffel.

**M. Daniel Hoeffel.** Monsieur le Premier ministre, les orientations de la politique gouvernementale que vous avez définies coïncident souvent avec les positions défendues par le Sénat au cours des cinq dernières années. Vos propositions rejoignent sur des points essentiels les principes que le Sénat a affirmés depuis 1981. Leur concrétisation répond donc au souhait de la majorité de la Haute Assemblée, plus particulièrement du groupe de l'union centriste.

Nous apprécions le souci de la vérité, de la mesure et de l'effort qui constitue le fondement de votre déclaration, qui correspond à l'esprit de notre propre engagement politique et sans lequel, dans la période difficile que nous traversons, la France ne connaîtra pas le renouveau.

Il ne saurait être question dans mon propos d'évoquer tous les aspects du programme que vous nous présentez. Mes collègues MM. Salvi à propos de la décentralisation, Souplet de l'agriculture, Lise et Virapoullé des départements et territoires d'outre-mer en souligneront certains éléments importants. Je voudrais, pour ma part, me borner à évoquer les priorités que vous proposez, la méthode que vous envisagez, les valeurs que vous estimez fondamentales avant de terminer par deux éléments essentiels liés à notre propre sensibilité.

Emploi et sécurité constituent les deux priorités assignées à l'action de votre Gouvernement. Nous y souscrivons d'autant plus volontiers que la plupart des autres préoccupations économiques ou sociales et, au-delà, l'avenir de notre société, sont directement ou indirectement liées à ces deux problèmes essentiels pour les Français.

Le succès de la lutte contre le chômage dépend de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, mais aussi de mesures ponctuelles. Le rôle de l'entreprise, si décrié et si suspecté voilà encore quelques années, est reconnu aujourd'hui comme fondamental. C'est incontestablement un acquis positif de l'expérience que nous venons de vivre depuis 1981. Puisse-t-il en rester de même demain !

Tout ce qui va dans le sens de l'amélioration de la compétitivité est nécessaire, en sachant que la compétitivité n'est pas une fin en soi, mais qu'elle est à la base de la prospérité économique, sans laquelle il ne saurait y avoir ni progrès social ni amélioration du sort des plus défavorisés, deux soucis qui doivent nous guider en permanence.

Vos propositions sur la liberté des prix, sur la liberté de commercer, sur la plus grande liberté dans la gestion des effectifs et des horaires, sur la baisse des prélèvements obligatoires, vont dans le bon sens. Et comment n'approuverions-nous pas la privatisation d'un maximum d'entreprises industrielles ou tertiaires conformément à la position que le Sénat a affirmée très clairement, en particulier en 1981 et en 1982.

La compétitivité dépend de la santé des entreprises ; et peut-être surtout de la volonté des hommes qui y travaillent, de se battre et d'y croire. Il appartient à l'Etat de la débarrasser des contraintes inutiles - juridiques, réglementaires, administratives - et de l'aider, non pas en érigeant des protections illusoire, mais en créant les conditions d'une concurrence internationale normale.

Il faut aussi que législation et politique conventionnelle tiennent compte de la diversité des professions et, au sein de chaque profession, de la diversité des entreprises. On ne peut plaquer un système uniforme, par exemple de durée du travail ou de politique salariale, sur un tissu d'entreprises considérablement diversifiées. Il n'est pas question, je tiens à le souligner pour éviter toute équivoque, de mettre en cause la liberté d'expression des salariés, leur information, leur parti-

cipation, mais il n'est pas évident que le nombre et la lourdeur des structures mises en place pour les garantir soient gages d'efficacité. Certains allègements permettraient sûrement d'atteindre les mêmes objectifs avec moins de complication.

Mais la lutte contre le chômage dépend aussi, compte tenu de l'urgence, de mesures plus ponctuelles car, ne nous faisons pas d'illusion, la seule amélioration de la compétitivité ne produira à court terme que des effets limités sur l'emploi.

Vous proposez d'ores et déjà des mesures supplémentaires, telles que l'exonération d'une part de charges sociales, et nous les approuvons. Peut-on éventuellement - c'est une simple question - envisager l'extension provisoire au secteur privé d'une procédure ressemblant à celle des T.U.C. ?

Au-delà de ces considérations techniques, tout devra être mis en œuvre pour lutter contre le chômage des jeunes, pour renforcer davantage encore les liens entre le monde de l'éducation et l'entreprise.

L'entreprise doit être impliquée dans l'éducation, ce qui est courant en République fédérale d'Allemagne, par exemple. Les jumelages éducation-entreprise constituent, à cet égard, une bonne amorce et la formation en alternance une bonne réponse au souci d'associer concrètement tous les partenaires - entreprises, syndicats, responsables de l'enseignement et Etat - à la mobilisation contre le chômage des jeunes, ce qui constitue aussi une action préventive contre l'insécurité.

La lutte pour la sécurité constitue votre autre priorité à laquelle nous souscrivons. Elle dépend d'une série de mesures nationales. Elle dépend du renforcement de la solidarité entre tous les pays épris de liberté.

Les mesures d'une grande fermeté que vous êtes décidé à prendre pour lutter contre le terrorisme et pour protéger biens et personnes sont bonnes. Ce qui, voilà sept ou huit ans, pouvait encore être considéré comme suffisant ne l'est probablement plus aujourd'hui compte tenu de la dégradation de la situation.

Les moyens et l'absence de scrupules de ceux qui sèment l'insécurité ont évolué au cours des dernières années. Les moyens et la volonté de protection de ceux qui ont la charge d'assurer liberté et justice doivent y être adaptés. Ceux qui sont vraiment épris de liberté ne sauraient reprocher à un gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour protéger une liberté qui, faut-il le rappeler, n'est dans un pays démocratique que le droit de faire ce que les lois permettent et rien d'autre. (*Bravo ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Nous souscrivons par ailleurs à la volonté de renforcer la solidarité avec nos partenaires européens et la concertation avec tous les pays décidés à s'opposer au terrorisme, en particulier les Etats-Unis.

A cet égard, nous vous serions reconnaissants, monsieur le Premier ministre, de nous communiquer toute information concernant les événements qui se déroulent depuis hier.

Pour pouvoir faire face à l'ampleur des problèmes posés, vous avez opté, monsieur le Premier ministre, pour une procédure, les ordonnances, et un état d'esprit, l'appel à l'effort.

Le pays attend un certain nombre de changements rapides même s'il sait qu'il est difficile d'obtenir des résultats immédiats. Si la voie législative doit rester la voie normale, le recours exceptionnel aux ordonnances est, dans les circonstances présentes, le seul qui permette de répondre à cette exigence.

Nous avons le souci de la dignité et du respect de la fonction présidentielle. Mais nous avons aussi le souci de permettre au Gouvernement d'assumer dans sa plénitude et avec efficacité la responsabilité qui lui a été confiée par le peuple. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que certaines travées de la gauche démocratique.*)

Nous pressentions les difficultés pouvant résulter de cette situation complexe et, au soir du 16 mars dernier, plusieurs solutions étaient envisageables pour les éviter et pour préserver la dignité de la fonction présidentielle, incarnation, comme vous le rappelez, monsieur le Premier ministre, de l'unité de la nation et de la continuité de l'Etat. Les choses étant ce qu'elles sont, le Gouvernement doit pouvoir clairement déterminer et conduire la politique de la nation en étant responsable devant le Parlement.

Issu de la souveraineté du peuple, le Parlement, en particulier l'Assemblée nationale élue voilà un mois, doit pouvoir, en toute liberté, autoriser le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures nécessaires. Et cela doit se faire sans que la notion de sélection ait à intervenir à propos du contenu économique et social. Toute discrimination serait d'ailleurs de nature à compromettre l'efficacité de la politique envisagée. Accepter, par exemple, des ordonnances économiques et refuser des ordonnances sociales serait illogique puisque nous savons qu'il n'y a pas d'acquis sociaux durables sans une politique économique efficace et que les deux sont tout à fait indissociables.

La méthode que vous envisagez pour opérer le redressement économique passe aussi, en dehors de la procédure des ordonnances, par un appel à l'effort. Les cinq dernières années ont eu le mérite de faire prendre conscience aux Français que le rêve conduit aux désillusions, que sans travail, sans effort, sans rigueur, il n'y a pas de redressement possible. L'erreur a été, avant 1981, de leur avoir fait espérer que progrès social et facilité pouvaient aller de pair.

A cet égard, vos orientations vont dans le bon sens. Compression des dépenses publiques, réduction des déficits, volonté de faire connaître la réalité sur les menaces qui pèsent sur notre régime de protection sociale, souci de faire passer au second rang les revendications catégorielles, en sont autant d'illustrations. Il ne faut pas que le réalignement monétaire récemment décidé détourne les Français de l'immense effort de travail et, éventuellement, de sacrifice qu'ils doivent accomplir pour rejoindre le peloton de tête. Il ne faut pas qu'il nous dispense d'un assainissement en profondeur des finances publiques de manière que le financement des déficits ne pèse plus sur le marché financier et ses taux. Il faut que chacun soit conscient que la solidarité dans l'effort exige que les obligations passent avant les droits, contrairement à un état d'esprit trop souvent répandu et étayé par certaines lois votées récemment, notamment à propos de la fonction publique et à l'occasion desquelles le Sénat avait exprimé très clairement ses mises en garde.

Mais il est évident qu'effort et sacrifices ne seront consentis que dans la mesure où ils répondent à une justification. A cet égard, il est indispensable que soit établi - et rapidement - le bilan de la situation et un état des lieux clair pour savoir où nous en sommes et ce qui doit être exigé en conséquence.

**Un sénateur socialiste.** Chiche !

**M. Daniel Hoeffel.** Il y a d'autant moins de scrupules à avoir qu'un bilan a bien été fait en 1981, même si, après sa publication, il a été entouré d'une compréhensible discrétion puisqu'il était loin de coïncider avec l'héritage si souvent décrié. (*Rires et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Si l'on s'apprête à demander, aujourd'hui, un effort à tous les Français, ils doivent être en mesure de savoir pourquoi. Ils doivent connaître la réalité, tant en ce qui concerne la situation budgétaire de l'Etat qu'à propos de la sécurité sociale.

Pour gouverner, il faut un programme, il faut une méthode, il faut aussi s'appuyer fermement sur des valeurs. Si nous voulons que l'action ait un sens, à un moment où l'inquiétude et l'incertitude devant l'avenir caractérisent trop souvent l'état d'esprit, notamment des jeunes, l'attachement à certaines valeurs est un point d'ancrage fondamental. Vous en énoncez, Monsieur le Premier ministre, un certain nombre. Je ne voudrais en évoquer que quelques aspects.

La liberté d'abord, qui, pour le Sénat, a été et est un souci permanent. Le Sénat a été à la pointe du combat pour la liberté de l'enseignement, la liberté d'entreprendre, la liberté de l'information. Il restera fidèle dans la majorité aujourd'hui comme dans l'opposition hier, aux mêmes principes.

Cela doit se traduire, par exemple dans l'audiovisuel, par des choix fondés sur les seules compétences et qualités professionnelles, sur la volonté de maintenir le pluralisme, sur la préservation d'un service public fort et de qualité tout en offrant au secteur privé un cadre transparent. L'émulation ne peut être que bénéfique pour l'un et pour l'autre, et surtout pour l'utilisateur.

Pluralisme, qualité et liberté vont également de pair dans une politique d'éducation à tous les niveaux. C'est de notre aptitude, en particulier, à assurer une formation supérieure et

une recherche de qualité ouvertes sur le monde extérieur et non cloisonnées que dépend la capacité de notre pays de tenir sa place.

Et comment ne pas souligner, à propos de valeurs, la mission de la famille ? La politique familiale que vous préconisez, monsieur le Premier ministre, symbolise la volonté de privilégier les valeurs morales et politiques traditionnelles. Vous la concrétisez à travers le rétablissement de la prime au troisième enfant. Cette mesure ne pourrait-elle être complétée par une réforme fiscale privilégiant la famille légitime ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Naturellement !

**M. Daniel Hoeffel.** Je tiens encore à évoquer, dans une dernière partie, au-delà de notre attachement aux valeurs profondes, deux aspects auxquels le groupe de l'union centriste attache une importance toute particulière : la décentralisation et l'Europe.

La décentralisation est un phénomène positif. Au-delà de ses lacunes et de ses imperfections, il est nécessaire qu'elle soit considérée comme un phénomène irréversible, et cela d'autant plus que les élus locaux ont su démontrer leur aptitude à assumer leurs nouvelles responsabilités.

Il s'agit, à présent, de consolider et de clarifier. La France peut-elle, par exemple, se payer le luxe de quatre niveaux de gestion ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*) Pouvons-nous, à un moment où il s'agit de faire preuve de rigueur, accroître le nombre des agents des collectivités locales sans alléger l'appareil de l'Etat alors qu'il doit y avoir logiquement parallélisme dans les transferts de compétences, de ressources et de personnes ? (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

De plus, il convient d'adapter les structures mêmes de l'Etat à la situation nouvelle qui est issue de la décentralisation et de la volonté de libéralisme. Que les choses soient bien claires, il s'agit non d'affaiblir l'Etat, mais, au contraire, de le rendre plus efficace. Cela suppose, en particulier, un puissant effort de déconcentration, parallèle à l'effort de décentralisation.

Nous devons aussi être conscients qu'une véritable décentralisation ne saurait être limitée à la seule façade institutionnelle. La liberté de gestion des personnels par les exécutifs locaux, l'autonomie des universités, la privatisation des banques régionales nationalisées accompagnée de leur régionalisation réelle, sont autant d'éléments qui donneront un véritable contenu à la décentralisation.

**Un sénateur de l'U.R.E.I.** Très bien !

**M. Daniel Hoeffel.** Celle-ci n'est pas qu'une affaire de textes - loin de là - elle doit être un état d'esprit imprégnant tant le secteur public que le secteur privé.

L'Europe est un autre volet auquel nous attachons une importance particulière. Cela ne signifie, dans notre esprit, ni renonciation à notre indépendance, ni repli sur l'Europe. Nous avons le souci d'affirmer notre indépendance et de renforcer notre propre sécurité, ce qui suppose un effort de défense soutenu, dans le respect de nos alliances, en faveur de la dissuasion nucléaire comme des unités conventionnelles.

La nouvelle loi de programmation militaire que vous évoquez, monsieur le Premier ministre, devrait, à cet égard, prévoir la mise en œuvre de la bombe à neutrons, l'étude d'un emprunt pour la défense nationale afin de rattraper les retards ainsi qu'une solution originale pour la France en ce qui concerne la « guerre des étoiles » et qui ne serait ni le refus de participer, ni l'acceptation de la proposition américaine telle que présentée aux alliés européens.

Nous avons la volonté, par ailleurs, de ne pas nous replier sur l'Europe. La France a des responsabilités à assumer, en particulier en Afrique, où les pays amis doivent pouvoir lui faire confiance. La France doit surtout affirmer clairement sa présence dans tous les départements et territoires d'outre-mer, sans exception. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*) Nous pouvons comparer sans complexe notre œuvre à celle des pays et territoires environnants. Pour la France, départements et territoires

d'outre-mer sont un sujet de fierté et aussi un facteur de rayonnement dans les parties du monde où se joue notre avenir et où la France et, à travers elle, l'Europe se doivent d'être plus que jamais présentes.

**M. Jacques Ménard.** Très bien !

**M. Daniel Hoeffel.** Mais nous avons une autre mission prioritaire à remplir. Celle de faire progresser l'union de l'Europe...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Laquelle ?

**M. Daniel Hoeffel.** ... de l'Europe concrète et de l'Europe politique. Vous la considérez, monsieur le Premier ministre, comme un objectif majeur. Elle doit être notre grande ambition dans les années à venir. Aucun des pays européens n'est plus en mesure, aussi fort soit-il, de gagner seul la bataille de l'avenir, de faire face isolément aux défis du chômage, du terrorisme, de la révolution technologique. Nous attendons de votre Gouvernement une relance de la construction européenne dans les domaines monétaire, militaire, politique, et dans le sens du nouveau traité d'union.

L'élargissement du Marché commun à douze pays ne doit pas signifier dilution de l'Europe, alourdissement du fonctionnement de ses institutions et remise en cause des liens privilégiés qui nous unissent aux pays fondateurs de la Communauté et, tout particulièrement, à la République fédérale d'Allemagne. En effet, c'est du renforcement de notre coopération avec elle que dépendra en grande partie notre capacité de faire avancer l'Europe concrète.

C'est dans cet esprit que notre groupe vous apporte son soutien. La politique que vous soumettez à l'approbation du Sénat va dans la bonne direction. Elle est de nature à créer le climat de confiance si indispensable pour redonner à notre pays un souffle nouveau sur les plans politique, économique et social. Elle ne recherche pas la facilité. Elle fait appel à l'effort de tous. Elle suppose un concours loyal de la part de tous ceux qui, à quelque échelon que ce soit et quelles que soient leurs convictions, ont pour mission de servir l'Etat. Elle se situe dans le droit chemin des positions prises régulièrement par le Sénat depuis 1981.

Pendant cinq ans, notre Haute Assemblée a su, avec pondération et avec une volonté constructive, mettre en garde la majorité contre des mesures inadaptées à la situation du pays et élaborer des contre-propositions qui sont autant de prises de position sur le fond des questions dont la plate-forme « Pour gouverner ensemble » s'est d'ailleurs largement inspirée.

Nous espérons que les travaux, les rapports et les bilans élaborés par le Sénat pourront contribuer à préparer l'action du Gouvernement ; nous souhaitons que d'autres propositions ou suggestions nous soient demandées à cet effet par ce dernier.

C'est une volonté de coopération constructive que nous affirmions aujourd'hui en souhaitant, monsieur le Premier ministre, que votre programme puisse, le plus rapidement possible et sans entraves, entrer dans la voie de la concrétisation.

L'intérêt de la France l'exige. En effet, nous avons du temps perdu à rattraper. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur le président, je répondrai, bien entendu, à tous les orateurs à la fin de ce débat.

Néanmoins, M. Lucotte, Mme Luc avant lui, M. Hoeffel, de même que - je le sais par ailleurs - MM. Romani et Dailly s'étant inquiétés des sentiments qu'inspiraient au Gouvernement les événements qui se sont déroulés cette nuit en Libye, je souhaiterais dès à présent leur donner à ce titre une courte information, car, sur les événements eux-mêmes, chacun est parfaitement informé, d'autant que l'information vient heure après heure.

Au point où nous en sommes, je dirai simplement que l'intervention américaine qui a eu lieu cette nuit contre la Libye a été décidée par le gouvernement américain. Informée des intentions du gouvernement des Etats-Unis, la France a refusé le survol de son territoire par les appareils américains.

Elle déplore que l'escalade intolérable, inadmissible du terrorisme ait conduit à une action de représailles qui relance elle-même l'enchaînement de la violence.

Comme le ministre des affaires étrangères l'a fait savoir, notamment lors de la réunion de coopération politique qui s'est tenue à La Haye, le lundi 14 avril, c'est-à-dire hier, la France estime que les Etats européens, au cas où le Gouvernement libyen mettrait à exécution les menaces qu'il a proférées à l'égard des pays de l'Europe du Sud, et explicitement à l'égard de l'Italie et de l'Espagne, devraient décider une riposte appropriée sur laquelle vous comprendrez que je ne veuille pas, ici et en ce moment, m'étendre, mais qui ne pourrait être que ferme. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.* - *M. Louis Perrein applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Romani. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Roger Romani.** Comme les orateurs qui m'ont précédé, monsieur le Premier ministre, je me réjouis que vous ayez décidé de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale. C'est là un geste politique d'importance et une marque de considération à laquelle nous sommes très sensibles. Le 10 juin 1975, vous aviez déjà eu recours à l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution.

En faisant appel à nouveau à cette procédure, vous montrez combien vous êtes conscient, monsieur le Premier ministre, du rôle important que joue notre assemblée dans le travail législatif, dans le contrôle de l'action gouvernementale et, au-delà, dans l'équilibre de nos institutions.

Nous vous avons écouté, tout à l'heure, développer devant nous les grandes lignes de votre politique. Nous vous avons écouté, monsieur le Premier ministre, et, en ce qui nous concerne, nous vous avons entendu ! Non pas simplement parce que votre gouvernement est issu de la majorité nouvelle, mais pour trois raisons que je souhaite exposer brièvement : tout d'abord, parce que le programme que vous venez de développer est le nôtre ; ensuite, parce qu'il est devenu, depuis le 16 mars, celui des Français ; enfin, parce que nous avons la conviction qu'il sera celui du redressement de la France.

Nous reconnaissons dans les grandes orientations que vous avez définies la traduction exacte de la plate-forme « Pour gouverner ensemble », à l'élaboration de laquelle la majorité sénatoriale a contribué par ses initiatives et ses propositions.

Ce programme, mes chers collègues, est le fruit de notre travail commun ; il est normal que nous soutenions sa mise en œuvre.

Mais, au-delà du simple soutien, c'est une solidarité profonde que nous ressentons avec la nouvelle majorité de l'Assemblée nationale et le Gouvernement qui a reçu sa confiance.

Pendant cinq ans, la majorité sénatoriale a participé à tous les combats de l'opposition nationale et, si vous me permettez l'expression, parfois en première ligne.

Nous avons été, avec d'autres, bien sûr, les artisans de l'union de cette opposition qui, je le rappelle, s'est dessinée au Sénat dès 1981 avant de se concrétiser au niveau des états-majors de nos formations politiques.

**Un sénateur du R.P.R.** C'est vrai !

**M. Roger Romani.** Nous avons été associés à la définition des objectifs du renouveau, à l'élaboration d'un programme d'alternance, à la campagne électorale dans nos départements et, par conséquent, au succès du 16 mars. Comment ne serions-nous pas solidaires d'un Gouvernement qui est issu de ce combat commun et qui affirme sa volonté d'appliquer ce programme ?

La confiance que vous avez obtenue de l'Assemblée nationale, monsieur le Premier ministre, vous a déjà conféré une légitimité indiscutable pour engager l'action gouvernementale.

L'approbation de votre projet par la majorité sénatoriale signifiera de sa part un engagement positif à vos côtés dans cette entreprise.

En effet, mes chers collègues, nous n'entendons pas assister en simples spectateurs à l'action qui va être entreprise, mais y participer activement par nos amendements, nos suggestions et, le cas échéant, nos critiques, dans le cadre du rôle traditionnel qui est celui du Sénat.

Ce programme n'est pas seulement le nôtre : il est aussi désormais celui des Français. Le 16 mars dernier, le pays s'est prononcé, et il s'est prononcé clairement, quoique certains puissent en dire aujourd'hui ici et là dans le camp de la nouvelle opposition.

Malgré la propagande intense du Gouvernement sortant...

**M. Gérard Delfau.** Ah !

**M. Roger Romani.** ... appuyée par le seul parti socialiste mais relayée par les médias officiels...

**M. Gérard Delfau.** C'est la chasse aux sorcières !

**M. Roger Romani.** Cher ami, vous avez, vous, chassé et atteint ; nous, nous n'avons pas du tout chassé. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**Un sénateur socialiste.** Ne vous inquiétez pas ; cela viendra très vite !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir cesser ces interruptions, M. Romani a seul la parole.

**M. Roger Romani.** Je répète : malgré la propagande intense du Gouvernement sortant, appuyée par le seul parti socialiste et grandement relayée par les médias officiels, il ne s'est trouvé qu'un peu moins d'un Français sur trois pour souhaiter la poursuite de la politique ou plutôt des politiques successives menées depuis 1981. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Guy Allouche.** Un R.P.R. sur sept !

**M. Roger Romani.** Malgré un mode de scrutin qui tend par nature à empêcher la constitution de toute majorité, les électeurs ont envoyé à l'Assemblée nationale une majorité de députés qui avaient fait campagne sur la plate-forme commune de Gouvernement R.P.R.-U.D.F.

Chacun de nous a pu observer, dans son département, l'espoir que suscitait chez les Français ce programme de croissance économique et de progrès social, de liberté des citoyens et de grandeur de la France.

C'est un espoir justifié, à nos yeux, car - c'est la troisième raison de notre soutien, monsieur le Premier ministre - votre projet est de nature à mettre le pays sur la voie du redressement. (*M. Dreyfus-Schmidt s'exclame.*)

Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous ne m'interrompez pas, car vos bavardages ne me gênent absolument pas. (*M. Michel Dreyfus-Schmidt sourit.*)

**M. Gérard Delfau.** Et les autres ?

**M. Gérard Roujas.** Et nous ?

**M. Roger Romani.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, vous êtes tout de même un homme souriant !

**M. le président.** Monsieur Romani, poursuivez votre exposé. Messieurs, veuillez écouter l'orateur en silence.

**M. Roger Romani.** Monsieur le Premier ministre, vous succédez à des gouvernants qui ont échoué dans leur action parce qu'ils ont péché, d'abord, par dogmatisme, ensuite, par incohérence et toujours par une analyse erronée des maux dont souffrait notre pays et des remèdes qui lui permettraient d'en guérir.

A une économie déjà entravée par des réglementations nombreuses, ils ont apporté un surcroît d'encadrement, de contrôle et d'étatisation. A des entreprises déjà freinées dans leur dynamisme par un carcan bureaucratique, ils ont imposé toutes sortes de contraintes et de charges nouvelles.

Le résultat de cette politique, hélas ! c'est que notre économie a perdu du terrain dans la compétition internationale.

Je ne vais pas refaire ici le bilan économique, social et financier de la gestion précédente. Je me contenterai d'indiquer, monsieur le Premier ministre, que nous approuvons votre décision de charger un expert incontestable de dresser immédiatement un état des lieux.

**M. Guy Allouche.** Très bien !

**M. Roger Romani.** Cependant, ce que nous en savons suffit amplement à le montrer : la politique économique du gouvernement précédent a échoué. Il faut donc en faire une autre.

La campagne électorale est bien terminée. Les Français se sont prononcés. Ce qui les intéresse, aujourd'hui, ce ne sont pas les débats juridiques à perte de vue sur l'organisation des pouvoirs, leur répartition et leur fonctionnement. Nous avons une Constitution qui a fait la preuve de sa solidité et de sa souplesse : il suffit, pour nous, de l'appliquer. Nous avons une majorité élue sur un programme clair : il faut à présent le mettre en œuvre.

Ce que les Français veulent, ce sont des actes : c'est la mise en œuvre d'une politique qui rendra aux entrepreneurs et aux salariés de ce pays le goût du travail, à la jeunesse son esprit de conquête et à la France sa juste place dans le monde.

Monsieur le Premier ministre, la situation actuelle de notre économie justifie pleinement les mesures que vous avez annoncées et l'effort qui est demandé aux Français.

Oui, il fallait assainir notre situation économique. Le réajustement des parités, en prenant en compte la véritable valeur de notre monnaie, va nous permettre de rattraper notre retard de compétitivité.

Oui, le redressement passe à la fois par le rétablissement des grands équilibres et par une politique de liberté pour les entreprises.

Oui, l'urgence de ce redressement économique justifie le recours à la procédure des ordonnances. Dans une situation économique où la France a perdu 600 000 emplois industriels au cours des trois dernières années, où un jeune sur quatre est sans travail, où des centaines de milliers de chômeurs arrivent chaque année en fin de droits sans avoir malheureusement retrouvé de travail, il n'y a pas de temps à perdre !

Nous nous félicitons aussi de trouver dans votre projet gouvernemental une préoccupation de solidarité, de justice et de participation conforme à la tradition de la V<sup>e</sup> République.

Dans ce domaine non plus, nous n'avons pas de leçon à recevoir de la gauche. Les hommes et les femmes de ma génération ont pu mesurer l'importance de l'œuvre accomplie de 1958 à 1981, qu'il s'agisse du pouvoir d'achat - en particulier de celui des plus défavorisés - de la protection sociale, des retraites ou de la solidarité nationale. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. Gérard Delfau.** ... et de l'inflation !

**M. Roger Romani.** Aujourd'hui, c'est cette œuvre de progrès social par la seule croissance économique qu'il faut reprendre, et nous vous faisons confiance pour la mener à bien.

Oui, il faut sauver notre système de protection sociale.

Oui, il faut associer plus étroitement les salariés à la vie de l'entreprise en développant l'actionnariat, l'intéressement aux résultats, et l'exercice quotidien des responsabilités.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de constater que cette relance de la participation sous toutes ses formes fait partie des priorités de votre programme.

Nous retrouvons aussi dans votre déclaration l'écho de ce qui a toujours été notre première préoccupation : donner à la France les moyens de son indépendance et de son rayonnement.

Ce souci se retrouve dans la volonté que vous avez affirmée d'apporter à notre dissuasion nucléaire tous les progrès technologiques nécessaires pour maintenir constamment son niveau de crédibilité et d'efficacité.

Il se retrouve encore dans l'annonce d'une nouvelle loi de programmation militaire permettant de rattraper le retard pris dans l'équipement de nos forces.

Sur le plan international, votre déclaration reprend les grandes orientations de la politique de la France telles qu'elles avaient été fixées par le fondateur de la V<sup>e</sup> République : poursuite de l'édification européenne fondée sur l'action motrice du couple France-Allemagne, dans la droite ligne du traité de 1963 ; fidélité à nos alliances, mais aussi contribution spécifique de la France au dialogue nécessaire entre l'Est et l'Ouest et à la préservation de la paix ; resserrement de nos liens de coopération politique, économique et

culturelle avec les Etats du tiers monde, et en particulier d'Afrique, comme vous venez de le rappeler de façon éclatante et symbolique avec votre voyage en Côte-d'Ivoire.

Enfin, monsieur le Premier ministre, j'ai l'honneur de présider un groupe comprenant des élus des trois océans. A ce titre, je me félicite de votre intention de prendre des mesures législatives en faveur des départements et territoires d'outre-mer.

Si la France est un grand pays, c'est aussi parce qu'elle ne se réduit pas à l'Hexagone. Sa présence sur les cinq continents est un élément essentiel de sa puissance et de son ouverture sur le monde.

Nous avons, mes chers collègues, le devoir de garantir à nos frères d'outre-mer la « liberté de rester français », selon la belle formule de notre collègue Dick Ukeiwé, et de leur assurer un avenir de sécurité et de prospérité au sein de notre patrie commune.

Mais, au-delà des orientations politiques, notre état d'esprit doit être le refus du déclin, la foi dans notre pays et la volonté de relever les défis qui lui sont lancés.

Aujourd'hui, le grand défi auquel nous sommes confrontés, c'est celui du chômage. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, nous nous félicitons de constater que votre Gouvernement refuse cette fatalité et qu'il a décidé de faire de la lutte pour l'emploi la priorité des priorités de son action.

Cette détermination, cette combativité seront nécessaires, car la situation de notre pays est plus inquiétante encore qu'il n'y paraît : quand un jeune sur quatre ne peut pas trouver d'emploi, c'est toute une génération traumatisée qui risque d'être conduite au désespoir et à la révolte.

**M. Gérard Delfau.** On en reparlera !

**M. Roger Romani.** Quand une société n'est plus capable d'assurer du travail à ses citoyens, ce sont les bases de la cohésion nationale qui sont ébranlées.

A cet égard, lourde est la responsabilité de la précédente majorité (*Protestations sur les travées socialistes*) qui avait prétendu faire de l'emploi « son choix de société », et qui a malheureusement multiplié par deux le nombre des chômeurs. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.*)

A-t-on songé au désespoir de ces hommes et de ces femmes qui se retrouvent chaque année par centaines de milliers privés de toute ressource, au désarroi des familles, à l'angoisse des jeunes Français qui ne parviennent pas à trouver un premier emploi ?

Ces jeunes, ces femmes, ces hommes, nous en recevons chaque jour dans nos permanences, et nous savons qu'à tout âge l'impossibilité de trouver un travail est vécue comme un véritable drame personnel et familial, qui met en cause leur dignité.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Roger Romani.** La pire des inégalités, mes chers collègues, n'est-elle pas celle qui frappe les chômeurs, ceux à qui n'est pas assuré le droit au travail ?

Avons-nous fait assez pour eux, et sommes-nous en paix avec notre conscience ?

La priorité en matière de justice et de solidarité pour notre communauté nationale n'est-elle pas, avant la satisfaction des revendications catégorielles, aussi légitimes soient-elles, la capacité d'offrir à tous les citoyens la possibilité de trouver un emploi ? Et cette cause-là ne vaut-elle pas que chacun lui consente un effort ? (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Mes chers collègues, vous plaisantez sur des sujets très sérieux et je suis déçu par votre attitude (*Protestations sur les mêmes travées. - Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*), pour ne pas dire indigné !

**M. Pierre Matraja.** C'est vous qui n'êtes pas sérieux !

**M. Roger Romani.** Ce sont des sujets qui ne nous font pas sourire, si c'est votre cas !

**M. Franck Sérusclat.** Il y a longtemps qu'ils ne nous font plus sourire !

**M. Roger Romani.** La priorité en matière de justice et de solidarité ne mérite-t-elle pas ces efforts ?

A toutes ces questions, nous répondons positivement, et c'est pourquoi nous vous approuvons, monsieur le Premier ministre, lorsque vous fixez à notre société, comme « nouvelle frontière » à atteindre, l'emploi.

Or, la lutte contre le chômage ne passe pas par son traitement social ou verbal, qui n'a fait qu'éliminer des centaines de milliers de « sans travail » des statistiques du chômage, sans leur trouver pour autant un véritable emploi.

**M. Philippe de Bourgoing.** C'est vrai !

**M. Roger Romani.** Elle implique au contraire un traitement économique, c'est-à-dire des mesures en faveur des entreprises, de l'emploi des jeunes et de la compétitivité internationale de la France.

Pour éliminer les entraves à l'emploi, il faut supprimer l'autorisation administrative de licenciement, atténuer les effets pervers des « seuils » sociaux dans les petites et moyennes entreprises et assouplir les dispositions législatives qui régissent le contrat de travail à durée déterminée, le travail temporaire et le travail à temps partiel.

Pour lutter contre le chômage des jeunes, il faut développer les contrats emploi-formation et exonérer leurs employeurs d'une partie des charges sociales.

La solution du problème de l'emploi passe avant tout par l'accroissement de la quantité de travail disponible : il faut conquérir des positions nouvelles sur les marchés internationaux par une politique offensive en matière de prix et de qualité des produits français.

Cette « nouvelle frontière de l'emploi », voilà bien un grand dessein autour duquel peut s'organiser la mobilisation de toutes les énergies et le rassemblement des Français, au-delà des idéologies, pour faire gagner la France.

Cet effort auquel vous les appelez, monsieur le Premier ministre, les Français y sont prêts parce qu'ils savent que l'avenir de notre nation en dépend.

Notre pays a en lui-même les forces nécessaires pour sortir de la crise où il s'attarde. Encore faut-il qu'il soit mis en position d'engager et de gagner la bataille économique.

Nous avons, quant à nous, la conviction que les solutions proposées par votre programme, c'est-à-dire la fin du dirigisme, la création d'emplois, la motivation des salariés et la compétitivité, sont de nature à permettre le renouveau de la France.

Monsieur le Premier ministre, la France a choisi. Elle fait confiance désormais à votre Gouvernement dans l'action de renouveau pour laquelle elle l'a mandaté ; et, dans cette action, vous pourrez compter sur le soutien total du groupe du rassemblement pour la République.

En menant à bien cette tâche que le peuple vous a confiée, vous créez, nous en sommes sûrs, les conditions pour que nos concitoyens retrouvent foi en eux-mêmes et pour que la France fasse, une fois encore, la preuve de sa capacité de redressement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pelletier.

**M. Jacques Pelletier.** Monsieur le Premier ministre, mon groupe est très sensible à l'égard que vous témoignez au Sénat en lui demandant d'approuver une déclaration de politique générale. C'est un acte suffisamment rare pour qu'il mérite d'être souligné.

Monsieur le Premier ministre, le temps presse. Vous serez jugé essentiellement sur votre capacité à inverser rapidement et durablement la courbe du chômage. Vous vous en êtes donné les moyens, mais agissez vite !

Rétablissez par ordonnances les contrats à durée déterminée. Rétablissez dans les petites et moyennes entreprises la liberté de licencier qui, seule, peut inciter les chefs d'entreprise à réembaucher en cas de meilleure conjoncture. Nous savons tous que ce sont les petites et moyennes entreprises qui sont et deviendront de plus en plus un réservoir de main d'œuvre et la source de l'emploi.

N'attendez pas, en matière emploi, des miracles de la part des grands groupes industriels qui ont atteint le stade de la maturité. En revanche, attendez beaucoup de la création de petites et moyennes entreprises. Sur ce point, je vous présenterai deux suggestions.

La création d'une entreprise, avait dit un ministre du précédent gouvernement, pourrait dorénavant être réalisée en un mois par la formule du guichet unique. C'était un réflexe encore trop bureaucratique. Pourquoi ne pas aligner le régime de la création d'entreprise sur celui des associations ? Il suffirait de dire que la création d'entreprise est libre et de la soumettre au simple régime de la déclaration.

Je n'ignore pas qu'il s'agit là d'une petite révolution, mais cinq ans de socialisme ont, paradoxalement, donné à nos compatriotes le goût de l'entreprise, ont fait naître chez eux, notamment chez les jeunes, le désir de devenir eux-mêmes des entrepreneurs.

**M. Gérard Delfau.** Merci !

**M. Jacques Pelletier.** Vous avez employé le terme de « nouvelle frontière » ; vous auriez là un moyen simple de faire reculer les frontières de la création et de permettre à de nombreux talents d'éclorre plus facilement.

Parallèlement, il serait bon que votre gouvernement retienne la proposition de notre collègue M. Pierre Laffitte, qui permettrait aux contribuables de déduire, jusqu'à 100 000 francs, la part de leurs revenus qui aurait été investie dans des entreprises innovantes.

J'insiste sur ces deux points car, tout en bousculant les habitudes, notamment les habitudes financières de nos grandes institutions qui restent encore, hélas ! trop souvent frileuses, ces mesures pourraient être prises rapidement.

Rapidement également convient-il, comme vous l'avez souligné, d'exonérer de charges sociales les entreprises qui embauchent des jeunes.

Une autre piste pour aider l'entreprise me semble être la fiscalisation des allocations familiales.

En aidant de la sorte les entreprises, on échapperait aux risques inévitables liés, dans notre pays, au lancinant problème de la relance par l'investissement ou par la consommation.

Prévoir une relance de l'investissement, c'est, à coup sûr, importer plus de machines-outils à commande numérique japonaises ou allemandes. J'ai pris à dessein cet exemple pour montrer la faiblesse structurelle de certains secteurs de notre appareil productif.

De la même façon, une relance même modérée de la consommation induit un excès d'importation, car l'insuffisante liaison entre notre grande distribution et notre industrie suscite en cas de relance des bouffées d'importation. Pour y parer, il faut parvenir à des contrats d'approvisionnement à moyen terme ou à la constitution de sociétés mixtes producteurs-distributeurs qui pourraient, d'ailleurs, intervenir également sur les marchés extérieurs.

Je rappelle que notre système d'aide à l'exportation reste encore trop fondé sur les grands contrats, notamment par les divers systèmes de garantie ; il serait bon d'encourager la constitution de sociétés de commerce associant, par exemple, une grande entreprise du bâtiment, des industriels des biens de consommation, un grand distributeur et des établissements bancaires et financiers. Nous pouvons nous inspirer des sociétés de commerce constituées par les Japonais, agressives sur les marchés extérieurs mais fort protectionnistes sur leur propre marché.

Le protectionnisme insidieux, nous le rencontrons aussi, hélas ! dans de nombreux pays amis. Je pense au marché américain, qui se protège sans le dire par les normes - nous en avons encore eu l'exemple hier avec le grand problème du brie de Meaux - et, dans une certaine mesure, au marché allemand. Du point de vue communautaire, il faut, dans les faits et définitivement, abolir les normes nationales qui camouflent mal une barrière inavouée.

Les dénationalisations prévues devront être réalisées progressivement, selon un calendrier qui permette de ne pas déstabiliser la marche des entreprises concernées et d'assurer la continuité, dimension essentielle de la vie économique.

Dans le domaine social, j'ajouterai que la privatisation des entreprises publiques doit s'accompagner d'une renaissance du capitalisme populaire à l'image de celle dont M. Balladur, ministre d'Etat, avait été l'instigateur en 1973 aux usines Renault.

A l'époque, il avait dû se heurter aux tenants de l'appareil de la C.G.T., mais aujourd'hui les choses ont changé. Un groupe central s'est constitué dans la société française, même

si l'on doit déplorer, à côté, l'émergence d'une nouvelle pauvreté. La population salariée ne vit plus à l'heure du taylorisme ; elle est donc beaucoup moins sensible aux revendications dépassées d'un syndicat, courtoie de transmission d'une avant-garde éclairée d'un prolétariat qui n'existe presque plus.

Il faut reconnaître le bien-fondé de certaines orientations prises précédemment. Il convient, à mon sens, de développer la flexibilité du travail, mais sur la base des trente-neuf heures, et d'aller vers la signature d'accords d'entreprises, sans pour autant remettre en cause le rôle des grandes centrales syndicales.

Il faudra également développer de façon significative le travail à temps partiel. Le Sénat, d'ailleurs, avait eu l'occasion d'exprimer ses vœux lors du récent débat sur la flexibilité du travail. Je ne doute pas que notre ancien et excellent collègue, M. Jean Arthuis, en fasse le meilleur usage. Rendons de la souplesse aux entreprises sans dogmatisme. Ne tombons pas dans le travers qu'avait commis le gouvernement socialiste en décrétant, depuis le sommet, une baisse de la durée hebdomadaire du travail de quarante à trente-neuf heures, quelles que soient les branches concernées.

Adaptons-nous au réel pour le transformer. Le réel, c'est souvent le conservatisme de nos habitudes et la lourdeur dans le fonctionnement de nos institutions. Pour relancer l'investissement, il faudra certes baisser les taux d'intérêt, mais nous comptons sur vous, monsieur le Premier ministre, pour que le nouveau système bancaire dénationalisé, débureaucratisé, puisse enfin prendre des risques, développe le capital risque, ne bride pas l'initiative sous prétexte de demander des garanties exorbitantes.

Je dirai quelques mots également sur votre orientation en matière de politique étrangère. Il faut, certes - et nous y adhérons - continuer la négociation avec le bloc de l'Est, mais sans faiblesse aucune sur les droits de l'homme. Je salue, à cet égard, la création d'un secrétariat d'Etat qui manifeste l'importance que revêt, à vos yeux, ce thème qui a toujours préoccupé vivement le Sénat.

Il faut envisager sérieusement le problème de la défense européenne. Une garantie nucléaire française donnée à l'Allemagne fédérale est à envisager, à condition que nous portions le nombre de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de six à neuf ou dix. Et je partage avec vous l'idée qu'il nous faut une nouvelle loi de programmation militaire, aussi bien pour les forces atomiques que pour les forces conventionnelles, loi de programmation qui permette en plus un soutien global à notre industrie et à la recherche appliquée.

A l'heure où l'Europe vient une nouvelle fois de se montrer étrangement absente et faible face aux ripostes à donner au terrorisme, je crois urgent, monsieur le Premier ministre, de réfléchir à la façon dont notre force d'action rapide pourrait être mise à la disposition d'un conseil européen de sécurité formé des ministres des affaires étrangères et de la défense.

Il faudrait peut-être penser également à mettre sur pied une force d'intervention européenne qui concilie à la fois nos exigences sur la souveraineté nationale et l'urgente nécessité d'une action communautaire.

S'agissant de la recherche et de l'éducation, vous avez souhaité les réunifier en un seul ministère. Je me réjouis qu'il ait été confié à notre excellent collègue M. René Monory, parfaitement entouré par Mme Michèle Alliot-Marie et M. Alain Devaquet.

Je suis, pour ma part, tout à fait partisan d'une abrogation de la loi Savary sur l'enseignement supérieur qui, en définitive, par la suppression du doctorat d'Etat et la création de deux corps d'enseignants, amenuise le rôle des concours dans l'université et émousse, de ce fait, le nécessaire effort de tous, y compris celui des enseignants.

Un tel sentiment me semblait, d'ailleurs, partagé par des enseignants de tous horizons politiques que nous avions réunis au Sénat, avec MM. Michel Durafour et Stéphane Bonduel, au moment de l'élaboration de la loi Savary.

Je souhaite, par ailleurs, que la hache, maladroitement déterrée, d'une guerre scolaire d'un autre âge soit définitivement enterrée grâce à votre esprit de concertation et votre volonté de rassemblement.

Pour ce qui est du retour au scrutin majoritaire, vous savez qu'à titre personnel je n'y suis pas favorable. J'aurais préféré - j'ai déjà eu l'occasion de le dire - un système mixte

associant le scrutin majoritaire dans les départements ruraux, où les électeurs sont attachés à la désignation de leurs élus, et un système proportionnel dans les départements plus peuplés, où l'élection est moins personnalisée.

J'en viens, enfin, au domaine des libertés.

Renverser la charge de la preuve en faveur du contribuable est une mesure de liberté. Les Français sont las de l'inquisition du fisc ou de la douane. Vous êtes favorable, monsieur le Premier ministre - vous venez encore de le dire - au principe d'un tel renversement de la charge de la preuve. Nous vous incitons à ne pas céder aux réticences prévisibles de telle ou telle administration.

Il fallait, certes - et vous l'avez fait - renforcer les mesures de sécurité contre le terrorisme et lutter contre l'insécurité en général. De ce point de vue, je crois malheureusement que les preneurs d'otages ne respectent bien souvent que le langage de la force et nous devons nous y adapter. « Il faut terroriser les terroristes », a dit excellemment M. Charles Pasqua dans une de ces formules-choc dont il a le secret ! (*Sourires.*) Il a raison.

J'ai constaté avec plaisir que vous aviez retenu plusieurs idées préconisées par la commission de contrôle du Sénat sur le terrorisme que j'ai eu l'honneur de présider voilà quelques mois et dont M. Paul Masson a été l'excellent rapporteur.

Les nécessités du moment appellent, certes, des mesures d'ordre sécuritaire ; je souhaite qu'elles soient limitées, notamment en ce qui concerne les contrôles d'identité. J'ai confiance en vous pour qu'elles ne dévient pas en quoi que ce soit vers ce vieux démon qui nous guette : le racisme...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. Jacques Pelletier.** ...racisme dont auraient à souffrir, en premier lieu, nos compatriotes d'outre-mer à l'égard desquels, à juste titre, vous souhaitez faire établir une loi pour leur témoigner la sollicitude de la République.

Je sais que vous n'oubliez pas, monsieur le Premier ministre, l'apport que, dans notre histoire, les étrangers de toutes origines ont représenté pour enrichir notre culture.

Le droit d'asile pour tous les hommes libres, persécutés en raison de leur opinions, est un des éléments essentiels, aux yeux du monde, du rayonnement de la France et constitue l'un des supports à toute action durable en matière de francophonie à laquelle vous avez demandé à Mme Michaux-Chevry de consacrer tous ses efforts.

Votre démarche, monsieur le Premier ministre, placée sous le signe de l'humanisme, restera - j'en suis sûr - empreinte d'un pragmatisme qui s'alimente aux trois principes de la République : liberté, égalité, fraternité.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. Jacques Pelletier.** C'est dans cet esprit que j'approuverai, avec la majorité des membres du groupe de la gauche démocratique, votre déclaration de politique générale. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur celles de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante, est reprise à vingt et une heures cinquante, sous la présidence de M. Félix Ciccolini.*)

**PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX CICCOLINI,**  
**vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

Dans la suite du débat sur la déclaration de politique générale, la parole est à M. Masseret.

**M. Jean-Pierre Masseret.** Monsieur le Premier ministre, vous avez fixé à notre pays une « nouvelle frontière », la reconquête du plein emploi. Nous n'avons, bien entendu, aucune objection à formuler à l'égard de cet objectif.

Mais nous souhaitons, parce que c'est le rôle du Parlement, analyser les moyens par lesquels vous comptez y parvenir. Nous le ferons, monsieur le Premier ministre, sans esprit partisan, ni dénigrement systématique. Nous ne nous comporterons pas comme le faisait, hier encore, la majorité de cette assemblée, opposant systématiquement, ou presque, la question préalable, multipliant les querelles procédurières et les procès en légitimité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et exclamations sur les travées de l'U.R.E.I.*) Nous examinerons vos actes à la seule lumière des réalités, en les rapprochant de ce que nous savons du passé, en jugeant la valeur intrinsèque des mesures que vous proposez et leur effet probable.

Le seul critère qui nous guidera dans cet examen sera l'intérêt de la France et des Français, car nous avons la passion de servir notre pays.

Aucun projet politique n'a de cohérence s'il n'est soutenu par un faisceau de valeurs. Voyons quelles sont les vôtres.

Pour réussir, vous en appelez à la renaissance de l'humanisme, à la liberté, à la créativité, à la responsabilité, à la dignité.

La renaissance, au sens propre du terme, monsieur le Premier ministre, c'est ce qui remet en honneur le passé, mais d'autres définitions existent... Votre politique répond assez précisément à cette définition, ce qui constitue notre première crainte, car vos politiques passées n'ont pas toujours été très glorieuses.

L'humanisme est une doctrine qui a pour objet le développement des qualités de l'homme et une philosophie qui place au centre de ses préoccupations le devenir de l'homme concret. Laissez-moi vous dire qu'ainsi définies cette doctrine et cette philosophie ont plus souvent trouvé à s'appuyer sur le socialisme démocratique qui nous inspire que dans le libéralisme économique que vous professez depuis quelque temps.

La liberté, la créativité, la responsabilité, la dignité sont des valeurs que nous avons mises en œuvre chaque fois que nous avons exercé les responsabilités du pouvoir.

Mais nous pensons qu'elles ne s'épanouissent pleinement que lorsqu'elles se conjuguent avec celles qu'énumère notre devise républicaine - liberté, égalité, fraternité - réaffirmées à l'article 2, alinéa 4, de notre Constitution.

Il est fait bien peu de cas de la fraternité dans votre déclaration de politique générale et la liberté dont vous vous réclamez risque, me semble-t-il, d'être surtout réservée à une minorité. Aussi doutons-nous de votre détermination à faire vivre cette devise républicaine où s'inscrit la quête du peuple français depuis des siècles et que nous n'avons cessé de proposer à l'Europe et au monde. Pour nous, socialistes français, elle constitue l'ultime référence, le fondement même de notre action.

**M. Gérard Delfau.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Masseret.** Mais voyons le tableau de l'état de la France que vous avez brossé, monsieur le Premier ministre. Pour élargir votre marge de manœuvre, vous vous êtes employé à discréditer la politique menée par les gouvernements de MM. Mauroy et Fabius. Vous avez affirmé que la France se sentait affaiblie.

A quelles comparaisons, dans le temps et dans l'espace, est-il souhaitable de recourir pour apprécier correctement la situation de la France en mars 1986 ?

Faisons d'abord appel aux avis venus de l'étranger, généralement à l'abri de nos partis pris hexagonaux. Que disait la presse internationale début mars 1986 ? Que la situation de la France était « durablement assainie », que la lutte contre l'inflation avait été « victorieuse », c'était dans le *New York Times*, que, en revanche, la dévaluation du franc représentait « un premier pas dans la stratégie économique risquée de Chirac », c'était dans le *Herald Tribune*.

Permettez-moi de vous rappeler brièvement et de rappeler au pays la situation dans laquelle vous avez trouvé la France il y a quelques semaines. Mais, avant, souvenez-vous.

En 1981, la France n'était pas en bonne santé économique. Notre pays perdait, depuis quelques années, régulièrement du terrain sur ses principaux concurrents. La modernisation des entreprises était en retard, à l'exception de quelques secteurs d'activité comme l'aéronautique, le nucléaire, les télécommunications.

Le chômage avait augmenté de 400 p. 100 en quelques années.

Les grands principes de justice et de solidarité étaient quelque peu oubliés, sauf pour les personnes âgées.

Ce n'était pas le Pérou, selon une expression populaire, et d'ailleurs vous-même ne ménagiez pas vos critiques : chacun se souvient de votre appel dit « de Cochín ».

Je rappellerai pour mémoire l'effondrement des industries traditionnelles : sidérurgie, métallurgie, extraction du fer et du charbon, chantiers navals.

Dans les régions d'accueil de ces activités, des retards industriels inadmissibles ont été enregistrés. Ils grèvent lourdement le présent et illustrent parfaitement, mais de façon dramatique, que ce qui n'a pas été fait entre 1974 et 1981 a pesé sur toute la période 1981-1986, malgré tous les efforts mis en œuvre. (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

En tant qu'élu de la région Lorraine, je peux apporter mon témoignage, croyez-moi, et je vous invite à visiter la sidérurgie lorraine ; vous constaterez que ce qui n'a pas été fait depuis dix ans a pesé, à partir de 1981, sur la réalité économique de notre région. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

La politique de redressement menée avec constance de 1981 à 1986 a porté ses fruits. Le rythme de la hausse des prix a rejoint la moyenne des pays européens et égalé celle de la République fédérale d'Allemagne en février 1986. En ce domaine, le chemin parcouru a été important. Les résultats obtenus sont dus pour une large part aux efforts des Français qui ont accepté la désindexation des salaires et des rémunérations. (« *Ah tiens !* » sur les travées du R.P.R.)

Le commerce extérieur s'est rapproché de l'équilibre. En 1985, l'amélioration s'est poursuivie. Dès janvier 1986, l'I.N.S.E.E. prévoyait que nos échanges extérieurs retrouveraient un équilibre au premier semestre de 1986, et le chiffre de 50 milliards d'excédent de notre balance des paiements courants a été avancé.

C'est bien, en effet, l'amélioration de la balance des transactions courantes qui donne la véritable mesure du redressement de nos comptes extérieurs. Or, un premier excédent a été dégagé en 1985.

Les comptes des entreprises se sont améliorés très nettement depuis 1983. Dès 1985, le taux de marge s'est établi à son meilleur niveau des dix dernières années.

L'absence de relèvement des taux de cotisations sociales des employeurs depuis 1982, les allègements de taxe professionnelle intervenus à deux reprises, ainsi que diverses autres dispositions fiscales ont permis d'enrayer l'augmentation rapide de ces charges constatée au cours des années 1970. Le redressement a d'ores et déjà permis aux entreprises d'autofinancer largement la reprise de l'investissement, qui a augmenté de 20 p. 100 entre 1984 et 1985.

Le pouvoir d'achat des ménages a augmenté sur cinq ans, plus vite en France que la moyenne européenne. La croissance en France n'a jamais été négative (*Rires sur certaines travées de l'U.R.E.I.*), contrairement à ce qui a été observé chez nos voisins et concurrents.

Le déficit budgétaire a toujours été inférieur à la moyenne communautaire.

Si l'épargne a baissé, c'est à l'image de ce qui a été constaté dans les pays industriels. En fait, la structure de l'épargne s'est modifiée au profit des placements longs, ce qui assure un meilleur financement de notre économie, et, pour la première fois depuis dix-huit ans, la rémunération de l'épargne a été positive.

Par conséquent, les déséquilibres qui affectaient l'économie française étaient en voie de résorption.

Moderniser l'économie, respecter les partenaires sociaux, consolider la reprise, tels ont été les axes principaux de la politique économique de votre prédécesseur à la tête du Gouvernement.

Ainsi vous avez trouvé l'appareil productif en meilleur état que celui que nous-mêmes avons trouvé. Nous lui avons donné une capacité de résistance accrue face aux défis de la concurrence internationale.

Il est donc inadmissible d'affirmer à la représentation nationale que « notre économie n'a pas réussi le rétablissement qu'ont déjà opéré plusieurs de nos concurrents ».

Fallait-il justifier la dévaluation ? Je ne rappellerai que quelques aspects de cette question. Le franc, de toute évidence, n'était pas menacé ni avant ni après le 16 mars. Depuis six mois, l'écart d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne était nul et, au quatrième trimestre de 1985, grâce à la reprise des investissements, on a enregistré autant de créations que de suppressions d'emplois.

Alors, dévaluation provoquée, ou non ? L'Histoire jugera mais des arguments tendent irrésistiblement à établir la thèse de la dévaluation « politicienne ».

Au plan technique, votre dévaluation est dangereuse : outre qu'elle favorise la partie du patronat la moins dynamique, elle risque de relancer l'inflation.

Quel prix devront payer les Français à la fin de l'année si notre inflation est de 5 p. 100 et celle des Allemands de zéro p. 100 ? Quels sacrifices seront demandés aux Français ?

Votre technique est de doper à court terme l'économie française mais nous savons tous où et comment finissent les sportifs qui utilisent de tels procédés.

Oui, le risque d'inflation est grand, surtout si l'on ajoute à la dévaluation la libération des prix, l'éventuelle augmentation des prix agricoles, l'augmentation de la masse monétaire, alimentée notamment par la scandaleuse amnistie fiscale, et la relance de la construction qu'il faudra financer par la baisse des taux d'intérêt. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Quel jugement porter sur les mesures d'accompagnement ? Certaines s'inscrivent quelque peu dans la continuité de ce qui a été fait par votre prédécesseur - je pense notamment aux mesures en faveur de l'emploi des jeunes - mais les plus nombreuses, les plus importantes, les plus symboliques aussi, constituent une rupture brutale avec le passé récent. Cette rupture est en recul, car son premier résultat sera de casser la cohésion et la paix sociale que nous avons su créer et qui sont indispensables pour avancer sur la voie de la modernisation.

**M. Jean Delaneau.** Sur la voie du chômage !

**M. Jean-Pierre Masseret.** Les dépenses et les déficits publics seront, dites-vous, sévèrement comprimés. Lesquels et comment ? Les 15 milliards d'économie sont devenus 10 milliards, ce qui prouve la difficulté de réaliser votre programme. Quelles sont les missions de l'Etat qui se trouveront compromises par une absence de financement ? S'agira-t-il des formations, de la santé, de l'éducation, de la sécurité ?

La politique de désindexation salariale, dites-vous toujours, sera poursuivie ; là, on vous croit, puisqu'il s'agit de demander davantage d'efforts aux plus défavorisés. Mais jusqu'où irez-vous ? Les fonctionnaires connaissent à peu près le sort qui leur sera réservé ; mais les autres ? Par ailleurs, comment traduire concrètement vos propos sur la protection sociale ?

Il faut, dites-vous encore, un supplément de liberté pour créer des emplois et vous allez libérer la gestion des effectifs. Comment cela se fera-t-il ? S'agit-il de l'autorisation administrative de licenciement ? Quelle sera la place réservée au syndicalisme ? Quelle sera la liberté des salariés qui seront contraints de négocier entreprise par entreprise ?

Liberté également pour les fraudeurs. Le projet d'amnistie est une chose scandaleuse. Cela revient à dire à des fraudeurs qui ont détourné de l'argent sur le dos des Français, qui par incivisme l'ont caché à l'étranger, et auxquels la dévaluation vient d'apporter une prime non négligeable : « Rapatriez vos avoirs ; vous serez exonérés d'impôts et à l'abri des poursuites. » (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) Dans le même temps, des efforts seront demandés aux salariés.

Selon vous, la liberté développe l'inclination naturelle de chacun à l'altruisme, à la générosité et à la fraternité. Rien dans l'Histoire prouve que vous ayez raison. Nous n'entendons là que des mots, mais nous ne voyons pas de mesures concrètes qui aillent dans ce sens. Au contraire, nous craignons qu'il ne s'agisse là de faux-semblants justifiant par avance une politique sociale et économique injuste.

Ce que l'on perçoit de votre politique, c'est la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, la réduction de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, l'amnistie fiscale, une fiscalité plus favorable pour les plus riches. Ces mesures éclairent d'une autre lumière votre formule sur la liberté.

Dans un passé récent, la rigueur qui a présidé à l'élaboration de la politique économique et financière s'est accompagnée d'une préoccupation permanente de justice et de solidarité.

Vous faites appel à la solidarité de tous pour créer des emplois et à la recherche de l'excellence partout, dans les entreprises et dans les administrations. Le souci est louable.

Comme vous, nous estimons que le drame absolu est le chômage qui frappe les jeunes. L'homme n'existe et ne se réalise que par son travail, dans lequel il trouve sa dignité. Pour réussir, vous faites appel à l'esprit de combativité, à l'esprit de dépassement individuel, vous en appelez à la cohésion et à l'unité nationale. Pourquoi alors proposez-vous des mesures qui satisfont principalement les plus favorisés de nos concitoyens ?

Je saisis cette occasion pour vous rappeler la devise de notre République : « Liberté, Egalité, Fraternité ». Ces trois mots ne sont pas placés au hasard, ils sont liés et ne peuvent vivre qu'ensemble et simultanément : on ne peut privilégier l'un par rapport à l'autre.

Dans cet esprit, je vous rappelle l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 qui dispose : « Pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ». Votre politique ne réalise pas cette affirmation de la Déclaration des droits de l'homme.

Si vous prenez des décisions conformes à l'esprit de justice et d'efficacité dont notre pays a besoin, nous les approuverons. En revanche, si vous vous plaisez d'abord à satisfaire une clientèle qui n'aura d'autres soucis que de faire de l'argent pour elle-même sur le dos du pays, nous nous opposerons farouchement à votre politique.

Nous voulons que chacun, outre la liberté, dispose de chances égales de mettre en valeur ses qualités personnelles pour tenir dans la société la place qui correspond à ses possibilités. Devant les difficultés dues aux mutations technologiques, nous voulons que les efforts soient partagés pour que les fruits du travail le soient aussi.

Notre vision de la France n'est pas la vôtre.

Vous faites appel à la fraction du pays la plus timorée, la moins adaptée à la France de l'an 2000.

Aujourd'hui, nous avons le sentiment que votre politique fait une part trop belle à la France du passé, ce qui justifie que nous vous refusions notre confiance. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Larché.

**M. Jacques Larché.** Monsieur le Premier ministre, vous n'avez peut-être pas la confiance du groupe socialiste, mais vous avez la confiance de la majorité des Français. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

Jusqu'à ce jour, et conformément à la coutume de la V<sup>e</sup> République, le Président de la République disposait d'une majorité cohérente et d'un gouvernement qui était l'instrument d'une politique dont l'inspiration lui appartenait.

A la relation qui existait entre la majorité de l'Assemblée nationale et le Président, s'est substituée une relation nouvelle entre vous-même et la majorité du Parlement. A la pratique coutumière doit donc se substituer un comportement nouveau, fondé sur une nouvelle légitimité, qui vous permette de mettre en œuvre pleinement les engagements que la majorité nouvelle a pris au cours de la campagne électorale.

J'approuve sans réserve, pour ma part, Monsieur le Premier ministre, le programme d'action que vous avez tracé et je souhaite que vous disposiez du soutien d'une majorité cohérente et des moyens institutionnels nécessaires à sa mise en œuvre.

**M. René Régnault.** Auriez-vous déjà quelques doutes ?

**M. Jacques Larché.** Au premier rang de ceux-ci figure la mission constitutionnelle qui vous est impartie : diriger l'action d'un gouvernement qui détermine et conduit la politique de la nation.

Cette situation de droit nouvelle est-elle définitive ? Je ne le pense pas et je ne le souhaite pas. Il nous reste à faire en sorte qu'en 1988, au plus tard, le Président de la République puisse redevenir la source de la décision politique essentielle, qualité dont le peuple vient momentanément de le priver.

Certains s'inquiètent de cette évolution qui n'a pas produit pour autant la pagaille que l'ancienne majorité affectait de redouter.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Patience !

**M. Jacques Larché.** L'Histoire est là pourtant qui nous apprend que, dans un même cadre institutionnel, rien n'oblige à admettre la pérennité des comportements.

La riche expérience constitutionnelle américaine est faite de périodes au cours desquelles la suprématie présidentielle a succédé à la suprématie du Congrès.

En France même, sous ce grand régime que fut la III<sup>e</sup> République, on vit se succéder sans difficultés majeures des périodes au cours desquelles de grands présidents du conseil firent prévaloir leur volonté, et d'autres au cours desquelles, au contraire, la suprématie du Parlement se manifesta sans réserve.

Notre Constitution fait ainsi, dans une circonstance nouvelle, preuve d'une qualité nouvelle. Jusqu'alors essentiellement considérée comme le cadre nécessaire à l'efficacité de l'action présidentielle, elle ajoute à sa qualité première la souplesse qui permet de répondre sans heurt à l'attente de la volonté populaire telle qu'elle vient de se manifester.

Cette valeur de notre Constitution qui, par cette souplesse, permet ainsi une évolution sans heurt, n'aurait-elle pas d'ailleurs été admise par l'usage qu'en firent sans réserve ceux qui, légitimement, détinrent le pouvoir de 1981 à 1986 ?

Ces dispositions dont ils se servirent, autrefois critiquées, ont acquis, au-delà de la sécheresse des textes, une légitimité entière.

Vos prédécesseurs eurent recours à l'engagement de responsabilité pour faire adopter des textes et, puisqu'ils l'estimaient nécessaire, ils eurent raison de le faire. Ils eurent recours aux ordonnances pour faciliter l'adoption de certaines mesures et, puisqu'ils l'estimaient nécessaire, ils eurent raison de le faire. Ils eurent recours au vote bloqué pour mettre fin à des discussions qu'ils jugeaient abusives et, puisqu'ils l'estimaient nécessaire, ils eurent raison de le faire.

Dans la perspective institutionnelle dans laquelle je souhaite maintenir mon propos, je voudrais, monsieur le Premier ministre, faire trois observations qui vont, j'en suis sûr, au-delà de vos préoccupations.

Vous entendez tout d'abord rétablir le scrutin majoritaire.

Vous vous devez de le faire parce que cette mesure figurait parmi les engagements de notre plate-forme commune.

Vous vous devez de le faire maintenant, au début de cette législature, pour que soit connue en toute clarté la règle applicable à une prochaine consultation électorale. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Vous vous devez de le faire parce que l'usage de la représentation proportionnelle aura, dans les semaines que nous venons de vivre, une fois de plus fait la preuve des vices de ce système.

Vous vous devez de le faire parce que, comme je m'étais efforcé de le montrer, soutenu par la majorité du Sénat qui m'avait alors confié la mission d'exprimer son point de vue, Constitution et régime électoral sont, en fait sinon en droit, intimement liés et le bon fonctionnement des institutions de la V<sup>e</sup> République suppose le retour au scrutin majoritaire.

Si l'on veut que les institutions retrouvent leur pleine et entière signification, il y a lieu de le rétablir dans les meilleurs délais. Ainsi l'usage par le Président de la République de son droit de dissolution permettrait au peuple, le cas échéant, de se prononcer en toute connaissance de cause et avec toute la clarté nécessaire sur le problème qui lui serait alors posé.

**M. Franck Sérusclat.** Après le découpage.

**M. Jacques Larché.** La seconde remarque a trait à l'esprit même de nos institutions. Celles-ci s'inspirent des principes posés par la Déclaration des droits de l'homme, charte fondamentale qui définit notre conception de la liberté.

Elles s'inspirent aussi du préambule de 1946. Ce texte énonce des principes politiques, économiques et sociaux nouveaux jugés nécessaires, à l'époque où ils furent adoptés, par une minorité du corps électoral.

Ils doivent sans doute être conservés. Mais je note que la plupart des recours que nous avons eu l'occasion de présenter devant le Conseil constitutionnel se fondèrent non point sur le préambule, mais sur les principes de la Déclaration des droits. N'y a-t-il pas lieu, dès lors, de les compléter sous une forme appropriée ?

N'existe-t-il pas, en effet, nécessaires à notre temps, des principes nouveaux correspondant à l'évolution de notre société, à sa volonté de liberté, à sa volonté d'entreprendre et de risquer, qui, de toutes parts, se fait jour, à cet humanisme, enfin, dont vous avez dit qu'il inspirait toute l'action que vous souhaitez mener, principes concernant la liberté d'enseigner, la liberté d'entreprendre, la liberté de communiquer ?

Plus qu'à un nouvel et éphémère alourdissement de notre préambule, c'est, dans une société où l'individu souhaite reprendre sa place, à une meilleure harmonie avec les grands principes républicains de 1789 qu'il nous invite. Le premier des droits de l'homme, c'est la liberté individuelle, la liberté de la propriété, la liberté de pensée, la liberté du travail - c'est Jean Jaurès qui l'affirme.

Ma troisième remarque aura trait à l'étendue de nos pouvoirs et des vôtres. Nous ne voulons accepter aucune autre limitation que celles qui résultent normalement d'une Constitution que nous entendons respecter et voir respecter.

C'est au Parlement et, le cas échéant, au peuple, par la voie du référendum, et à eux seuls, qu'appartient l'exercice de la souveraineté nationale. De ce fait, notre pouvoir législatif ne doit connaître, dans le domaine qui est le sien, aucune restriction dès lors que nous respectons la Constitution dans son esprit et dans ses procédures.

Le Conseil constitutionnel est là pour veiller à ce respect.

Cette considération vaut pour les lois ordinaires. Elle vaut aussi pour les lois d'habilitation prévues à l'article 38, et rien ne dit dans la Constitution que celles-ci doivent être soumises à un régime particulier, une fois satisfaites les exigences prévues à cet article.

Vous nous avez annoncé votre intention de déposer deux lois de cet ordre à l'Assemblée nationale et au Sénat. Il appartient au Parlement, et au Parlement seul, de les accepter ou de les refuser. Il appartient au Parlement, et au Parlement seul, de dire quels doivent être leur durée et le domaine dans lequel elles peuvent intervenir.

La décision que le Parlement prendra pourra être juridiquement contrôlée : ce sera, le cas échéant, le rôle du Conseil constitutionnel. Elle pourra, si le Président entend y recourir et si vous contresignez cette décision, faire l'objet d'une seconde délibération.

Ce contrôle et cette délibération effectués, la loi sera alors l'expression juridiquement parfaite de la volonté du Parlement. Et les ordonnances prévues par elle, nécessaires à son application, sont des actes réglementaires jusqu'à ce qu'intervienne leur ratification.

Il est clair qu'en s'opposant à l'intervention d'un tel texte, le pouvoir exécutif s'opposerait en fait à l'application de la loi ; l'admettre serait lui reconnaître un véritable pouvoir de veto législatif puisque, sans l'intervention de l'ordonnance, la loi resterait lettre morte.

L'exercice du pouvoir réglementaire vous appartient, qu'il s'agisse du pouvoir réglementaire autonome ou du pouvoir subordonné qui est nécessaire à l'application des lois.

L'importance de certains textes justifie la signature du Président de la République. Elle ne lui donne pas pour autant un pouvoir discrétionnaire. Le Président ne dispose d'un tel pouvoir que dans les domaines où il peut agir par des décisions autonomes, que la Constitution dispense du contre-seing.

Le fait que la participation présidentielle à l'exercice d'un pouvoir nécessaire à l'application de ce que nous avons décidé par la loi ne soit assortie d'aucun délai ne donne pas au Président de la République un droit de refus ; pas plus d'ailleurs que vous ne disposeriez du droit de ne pas prendre les décrets ordinaires nécessaires à l'application d'une loi ordinaire.

Nous avons entendu avec intérêt le chef de l'Etat affirmer sa volonté de voir respecter les droits du Parlement. Cela me paraîtrait une étrange manière de défendre ceux-ci que de ne pas tenir compte de la volonté expressément manifestée par l'Assemblée nationale et le Sénat.

Dans l'état actuel des choses, parce que le peuple qui pouvait le vouloir l'a voulu, le Président doit admettre la plénitude de notre pouvoir et, sous notre contrôle, la plénitude du vôtre. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Monsieur le Premier ministre, un espoir est né le 16 mars : espoir de voir naître une société où l'on ne cherche plus, lors de chaque consultation électorale, à remettre en cause les principes fondamentaux sur lesquels elle repose, mais dans laquelle, au contraire, un débat démocratique large et ouvert s'engage sur la conception différente que chacun peut avoir de la gestion des affaires publiques en acceptant et en reconnaissant ce que d'autres ont pu créer de positif lorsqu'ils avaient la responsabilité du pouvoir ; espoir de voir affirmer des droits nouveaux, dont la traduction institutionnelle marquerait la volonté des Français de vivre dans une société où la liberté et la responsabilité de chacun seraient assurées ; espoir de voir renaître la sécurité à laquelle chacun a droit dans sa personne et dans ses biens ; espoir, par une croissance économique réamorcée, de voir se créer à nouveau ces emplois nécessaires à une lutte efficace contre le chômage.

Pour que ce grand espoir se réalise, le Sénat, qui a su rendre par avance inutile toute tentation d'atteinte aux fondements constitutionnels de notre droit de suffrage, le Sénat, qui a su défendre le droit de chaque Français de choisir librement pour ses enfants l'école où il entendait les envoyer, le Sénat, qui a su faire respecter la volonté de nos territoires d'outre-mer de rester dans la République, le Sénat, dans sa grande majorité, ne vous ménagera pas son soutien. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Salvi.

**M. Pierre Salvi.** Monsieur le Premier ministre, j'ai été particulièrement sensible, comme tous mes collègues de la majorité de la Haute Assemblée, aux marques d'estime, de considération et de confiance que vous avez témoignées au Sénat au moment où vous avez pris en main la responsabilité du gouvernement de la France.

Depuis cinq ans, notre assemblée a été particulièrement présente et active dans tous les débats et dans tous les combats qui concernaient la défense de la société à laquelle les traditions de notre pays nous rattachent et à la sauvegarde des libertés fondamentales de la République et de la France. Vous savez que, dans l'entreprise de redressement de notre pays que vous avez engagée avec courage et pour laquelle je vous souhaite un total succès, vous pouvez toujours compter sur elle.

Monsieur le Premier ministre, dans votre déclaration faite le 9 avril 1986 devant l'Assemblée nationale élue le 16 mars dernier, vous avez dit : « La politique économique, dans la situation où nous nous trouvons, ne peut avoir d'autre finalité que le plein emploi des hommes et des femmes. Toutes nos énergies, celles de l'Etat, mais aussi celles des collectivités locales doivent tendre vers ce but. » En me déclarant d'accord avec cette appréciation, je me dois de dire qu'il faut, pour y parvenir, des collectivités locales fortes et sûres d'elles-mêmes et de leur destin. J'ajouterai qu'elles ne sont malheureusement pas aujourd'hui dans cette situation.

Vous avez rappelé vous-même, monsieur le Premier ministre, à juste titre, le rôle qu'a joué, que joue encore aujourd'hui et que ne manquera pas de jouer le Sénat en tant que représentant constitutionnel des collectivités territoriales de la République. A cet égard, vous ne serez donc guère étonné que soient abordés, dès aujourd'hui, à cette tribune, les problèmes liés à la mise en œuvre de la décentralisation et, plus particulièrement, la crise financière que traversent, depuis quelque temps, les collectivités locales dans leur ensemble, et singulièrement les communes et les départements.

La mission d'information sénatoriale chargée d'étudier le déroulement et la mise en œuvre de la politique de la décentralisation, présidée par notre excellent collègue et ami M. Daniel Hoeffel, a, dès 1984, fort opportunément souligné

que tout transfert de compétences sans un transfert équivalent de moyens financiers était de nature à freiner la politique d'équipement des collectivités locales et à provoquer une aggravation de la fiscalité locale difficilement conciliable avec les contraintes économiques actuelles.

Or, il suffit d'interroger nos collègues maires - et vous êtes maire de Paris, monsieur le Premier ministre - pour se rendre à l'évidence.

**M. René Rognault.** Interrogez M. Fourcade.

**M. Pierre Salvi.** Les communes, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, éprouvent de plus en plus de difficultés à équilibrer leur budget. L'année 1986 est particulièrement significative à ce sujet.

**M. René Rognault.** Interrogez le président de la commission d'évaluation des charges !

**M. Pierre Salvi.** Comment en serait-il autrement lorsqu'on constate, par exemple, que la progression des concours de l'Etat tend de plus en plus à être inférieure au rythme de l'inflation ?

La dotation globale de fonctionnement, qui s'élève à 66,5 milliards de francs dans le budget de 1986, devrait progresser en moyenne de 4,68 p. 100. Mais, du fait de la mise en œuvre de la loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement, les communes moyennes et petites doivent souvent se contenter de la garantie de progression minimale, qui ne dépasse guère 2,5 p. 100 et parfois moins.

Il faut savoir pourtant que la dotation globale de fonctionnement représente, pour la très grande majorité de nos communes, près de la moitié de leurs recettes de fonctionnement, qu'elle connaît son plus faible taux de progression depuis sa création en 1979 simplement parce qu'elle est liée aux recettes de la taxe sur la valeur ajoutée et qu'elle est victime de la conjoncture économique déprimée que nous avons connue en 1985.

Il n'en demeure pas moins que l'une des conséquences essentielles et particulièrement préoccupantes de la baisse de cette dotation est une hausse concomitante de la pression fiscale locale.

Chacun s'accordait à reconnaître l'inefficacité de la dotation globale d'équipement. Vos prédécesseurs, se rangeant enfin à l'avis unanime exprimé par les élus locaux, ont mis en œuvre une réforme, dont l'inconvénient majeur réside dans le fait qu'elle ne résout nullement le problème financier de fond, à savoir l'insuffisance des crédits affectés à cette dotation, lesquels ne correspondent pas, au demeurant, au montant indexé des subventions spécifiques accordées par l'Etat aux communes avant la globalisation.

**M. René Rognault.** On attend la suite. Ce sera merveilleux !

**M. Pierre Salvi.** Je fais état, mon cher collègue, de la situation à laquelle nous sommes confrontés cette année ...

**M. Bernard Laurent.** C'est ce qui les ennuie !

**M. Pierre Salvi.** ... je ne vous parle pas de l'année prochaine.

**M. Adrien Gouteyron.** On verra.

**M. Pierre Salvi.** C'est ainsi que, pour 1986, la dotation globale d'équipement des communes ne représente que 2 400 millions de francs. En tout état de cause, le taux de concours national de 2,8 p. 100 ne constitue guère, c'est le moins que l'on puisse dire, un encouragement à l'investissement.

Au demeurant, la baisse de la dotation globale de fonctionnement, conjuguée à la suppression de subventions spécifiques et à leur globalisation au sein d'une dotation globale d'équipement avec un taux de concours aussi faible, a eu une conséquence particulièrement fâcheuse, à savoir un ralentissement sans précédent des investissements des collectivités locales, qui n'a pas manqué de précipiter la chute de nombreuses entreprises, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, lequel a perdu, en l'espace de cinq ans, plusieurs centaines de milliers d'emplois par ce seul fait.

**M. André Rabineau.** C'est tout à fait exact.

**M. Pierre Salvi.** L'un des succès dont peut se prévaloir à juste titre le Sénat est d'avoir obtenu précédemment, grâce à vous, monsieur le Premier ministre, le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée sur les investissements réalisés par les collectivités locales par l'intermédiaire du fonds d'équipement des collectivités locales, puis du fonds de compensation de la T.V.A.

**M. René Rognault.** Sous la pression !

**M. Pierre Salvi.** Cependant, ce remboursement continue à s'effectuer avec un retard de deux ans, particulièrement préjudiciable à la trésorerie des collectivités locales.

**M. René Rognault.** Il est total ; il ne l'était pas il y a cinq ans !

**M. Pierre Salvi.** Par ailleurs, vos prédécesseurs ont cru devoir apporter un certain nombre de restrictions au remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée en excluant, avec effet rétroactif, l'acquisition des terrains et les subventions spécifiques. Une telle mesure, s'appliquant rétroactivement aux exercices 1984 et 1985, ne manque pas, d'ores et déjà, d'inquiéter un certain nombre de nos collègues maires qui se voient ainsi privés de recettes substantielles, dans une conjoncture particulièrement difficile.

Une autre préoccupation, partagée par l'ensemble des élus locaux, tient à l'importance des taux d'intérêt réels particulièrement élevés et, en tout état de cause, hors de proportion avec le rythme actuel de l'inflation.

Ainsi la charge des emprunts contractés en période d'inflation plus forte et les taux d'intérêt réels prohibitifs pratiqués à l'heure actuelle se font cruellement sentir au niveau notamment des intérêts de la dette communale et départementale.

A côté du désengagement financier de l'Etat, des difficultés rencontrées au niveau des emprunts, les communes ont été les victimes, au cours de ces quatre dernières années, du blocage des tarifs des services publics locaux. Cela constitue un non-sens économique car, si cette mesure a permis de contenir sans doute dans certaines proportions et de manière tout à fait artificielle le rythme de l'inflation, elle a eu des conséquences redoutables pour la gestion des services puisqu'il a fallu faire appel, dans la plupart des cas, au budget communal pour équilibrer la gestion de ces services publics, ce qui n'a pas manqué d'avoir des conséquences néfastes sur la pression fiscale locale.

La compensation financière des transferts de compétences effectuée en direction des régions, des départements et des communes, qui s'élève pour 1986 à 36 800 millions de francs, souffre également de son côté d'un certain nombre d'insuffisances, qui ont été maintes fois dénoncées à cette tribune, à savoir une procédure d'évaluation des charges ne tenant nullement compte des charges réelles supportées par les collectivités territoriales, le fait que l'Etat ait cru devoir minorer son propre effort ayant servi de référence avant la date du transfert de compétences et une compensation ne tenant nullement compte des dérapages après transfert, qu'il s'agisse de l'aide sociale ou de l'entretien des bâtiments scolaires.

Avant de formuler un certain nombre de propositions, je souhaiterais attirer votre attention, monsieur le Premier ministre, sur la situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Comme vous le savez, celle-ci s'est traduite en 1984 et en 1985 par un léger déficit, qui devrait cependant dépasser 5 milliards de francs en 1986 du fait de la mise en œuvre d'une surcompensation entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse.

Le Sénat s'est vigoureusement opposé à cette mesure, qui devrait entraîner, dès 1987, une augmentation massive des cotisations supportées par les communes et, par là même, une hausse non négligeable des impôts locaux.

J'ose espérer, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, que la sagesse l'emportera dans cette affaire et que cette mesure sera rapportée lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1987. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Pour répondre aux préoccupations financières exprimées par de nombreux élus locaux, plus particulièrement par les 32 000 maires des communes de moins de 2 000 habitants, il conviendrait, à défaut d'augmentation de la masse globale à répartir, de revoir les conditions de répartition de la dotation globale de fonctionnement et d'aboutir notamment dans les

meilleurs délais à un rééquilibrage de la dotation de compensation tenant compte des véritables charges supportées par les communes mettant en œuvre des critères objectifs et non pas politiques. A cet égard, une proposition de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement a été déposée sur le bureau du Sénat par mon groupe parlementaire.

**M. René Rénault.** Vous avez voté la précédente !

**M. Pierre Salvi.** Je tiens à signaler que je fais actuellement le bilan de la situation des communes et des départements dans le cadre de la décentralisation que vous avez mise en œuvre à partir de 1982. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Je ne fais pas un récit historique. Ce qui intéresse les collectivités locales, c'est leur situation présente. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Quelles que soient les subtilités mises en œuvre pour sa répartition, la dotation globale d'équipement ne sera jamais efficace tant que son montant global restera toujours aussi faible. (*M. Henri Collard applaudit.*) Une réflexion devrait être engagée afin d'examiner dans quelle mesure il serait possible d'augmenter de façon substantielle cette dotation.

La suppression du décalage de deux années dans le remboursement de la T.V.A., opérée par le fonds de compensation de cette taxe, n'est guère compatible avec les contraintes budgétaires actuelles, nous le savons. En revanche, il serait tout à fait souhaitable de rapporter les mesures réglementaires prises en décembre 1985 restreignant les conditions de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée ou, à tout le moins, d'en supprimer les effets rétroactifs.

Le Gouvernement devra, par ailleurs, s'attacher à obtenir dans les meilleurs délais une baisse des taux d'intérêt supportés à la fois par les communes, les entreprises et les particuliers.

**M. René Rénault.** Grâce à la lutte contre l'inflation menée par les socialistes ! (*Exclamations sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Pierre Salvi.** Les ordonnances de 1945 relatives aux prix doivent être abrogées : cela permettrait de libérer définitivement les prix des services publics locaux.

La fiscalité locale connaît, par ailleurs, une ascension irrésistible depuis un certain nombre d'années, ce qui a fait dire justement à bon nombre d'élus locaux que la décentralisation aboutit à un véritable transfert de l'impopularité de l'impôt en direction des élus des collectivités territoriales. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Il est indéniable que, de ce point de vue, le précédent gouvernement n'a pas hésité à mettre les collectivités locales en difficulté pour tenter de masquer ses propres insuffisances. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. Jean Chérioux.** Eh oui !

**M. Pierre Salvi.** Certes, des allègements de la taxe professionnelle ont été mis en œuvre ; mais il n'en demeure pas moins que les quatre vieilles sont de plus en plus vieilles et de plus en plus difficiles à supporter pour les entreprises, les agriculteurs et les particuliers.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** La taxe professionnelle n'est pas vieille !

**M. Pierre Salvi.** La réforme de la fiscalité locale annoncée dès 1981 n'a jamais été engagée.

**M. Guy Allouche.** Monsieur Salvi, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Pierre Salvi.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Allouche, avec l'autorisation de l'orateur. (*Exclamations sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. Guy Allouche.** Monsieur Salvi, je vous poserai une simple question. Tout à l'heure, nous avons entendu avec attention M. Hoeffel dire que la décentralisation était une

réussite. Pourquoi donc tracez-vous maintenant un tableau apocalyptique de cette grande réforme ? (*Applaudissements sur les travées socialistes et protestations sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Salvi.

**M. Pierre Salvi.** Monsieur Allouche, votre question est très bonne. En effet, je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui soit contre la décentralisation. Je vous rappellerai que, précédemment, le Sénat avait examiné pendant dix-huit mois le projet déposé par M. Christian Bonnet. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Mais entre un principe sur lequel on est d'accord et la méthode utilisée pour l'appliquer, il est parfois une différence, voire un fossé. C'est ce fossé que je suis en train d'analyser : pour le principe, nous sommes d'accord ; pour les méthodes utilisées, nos points de vue divergent. Voilà ma réponse, monsieur Allouche. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

La réforme de la fiscalité locale, disais-je, annoncée dès 1981 n'a jamais été engagée. J'avais d'ailleurs déposé, avec un certain nombre de mes collègues, une proposition de loi tendant à la constitution d'une commission d'études sur la réforme de la fiscalité locale. Mais je n'ai jamais pu obtenir, depuis deux ans que cette proposition est déposée, qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

**M. René Rénault.** Cela ne devrait pas tarder !

**M. Pierre Salvi.** Pourtant, chacun s'accorde à reconnaître le caractère nocif de la taxe professionnelle,...

**M. Roland Grimaldi.** Qui l'a créée ?

**M. Pierre Salvi.** ... qui pénalise à la fois l'emploi et l'investissement, le caractère insupportable de la taxe d'habitation qui ne tient pas suffisamment compte du revenu des ménages, l'alourdissement du poids des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties du fait notamment de la suppression d'un certain nombre d'exonérations.

La réforme de la fiscalité locale devrait constituer l'une des priorités de la présente législature et concilier, en tout état de cause, à la fois le maintien pour les collectivités locales de ressources évolutives, la nécessaire diminution des charges fiscales des entreprises et, enfin, la non moins nécessaire diminution des prélèvements obligatoires.

Il faut également, dans cette intervention, souligner la position difficile dans laquelle se trouvent départements et régions en ce qui concerne leur personnel d'encadrement.

Pour donner leur plein effet, les lois de décentralisation, en particulier celles qui sont relatives à la fonction publique territoriale, doivent mettre les conseils généraux et les conseils régionaux en position de remplir pleinement et avec une efficacité accrue les missions qui leur ont été dévolues. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Elles doivent être complétées le plus rapidement possible d'une déconcentration des moyens de l'Etat, de sorte que le préfet puisse dépasser son rôle actuel de contrôleur de la légalité dans le département, soutenir l'émulation constructive des assemblées départementales et réinstaurer progressivement un sain équilibre des pouvoirs sans lequel tous les efforts des quatre premières années de la décentralisation risquent d'être annulés par une recentralisation que le précédent ministre de l'intérieur avait déjà fortement amorcée.

Autrement dit, l'Etat ne doit pas se retrancher vis-à-vis des départements dans une attitude défensive et malthusienne, mais au contraire faire jouer au maximum les potentialités et les initiatives de la décentralisation en renforçant en même temps sa position de compétitivité au plan local.

Dans une telle optique, le président du conseil général, qui est devenu l'exécutif des décisions du conseil général, doit pouvoir s'assurer du concours d'une administration de qualité et d'un encadrement suffisant.

Or, si l'on examine les premiers textes d'application qui ont été pris pour la fonction publique territoriale, on constate qu'ils concernent essentiellement les communes et que les départements et les régions n'y sont pris en compte qu'accèssoirement.

Les textes parus doivent donc être complétés en conséquence. Ils doivent également être profondément corrigés en ce qui concerne les communes. Il faudra aussi pour nos départements, monsieur le Premier ministre, régler le problème de l'avenir des directions départementales de l'équipement dans le sens du bon sens, du réalisme et de l'équité. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Comme vous pouvez le constater, monsieur le président, mes chers collègues, les conditions financières et techniques de la mise en œuvre de la décentralisation continuent de susciter des inquiétudes particulièrement légitimes de la part des élus locaux. J'ose espérer que le Gouvernement sera attentif aux préoccupations que je viens d'exprimer, qu'il saura mettre en œuvre dans les meilleurs délais une véritable et grande réforme des finances locales, une révision en profondeur des textes concernant les personnels.

Comme je le disais au début de cette intervention, il est de l'intérêt de l'Etat et du Gouvernement de voir se développer, à la base, des collectivités locales fortes et actives, seules susceptibles de s'associer concrètement à l'effort de redressement du pays que vous entreprenez, monsieur le Premier ministre.

Maintenir ces collectivités dans l'état de précarité où les a conduites une politique de décentralisation privée des justes moyens financiers qui devaient l'accompagner, c'est ne pas donner à l'édifice national les fondations qui lui sont indispensables, c'est prendre le risque de bâtir sa maison sur le sable.

Nous comptons sur vous, monsieur le Premier ministre, et sur votre Gouvernement, pour changer de cap en la matière. La présence à vos côtés d'un ministre de l'intérieur issu de la Haute Assemblée en la personne de M. Charles Pasqua constitue pour nous, dans ce domaine, à la fois une garantie et une espérance. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Nous souhaitons que, en dépit de la situation grave qui vous est laissée et des difficultés auxquelles vous vous trouvez confronté, une volonté gouvernementale nette et persévérante se dégage dans ce sens, car nous savons qu'elle sera une chance de plus pour le succès de la tâche que vous avez entreprise. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ukeiwé. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Dick Ukeiwé.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, depuis 1981, les départements et territoires d'outre-mer, plus particulièrement la Nouvelle-Calédonie, ont vécu une période difficile, faite de doutes, d'incertitudes et d'angoisse.

Plus que toute autre région de l'ensemble français, ils ont subi les conséquences néfastes d'une politique qui laissait plus de place à l'idéologie qu'aux réalités spécifiques de chacun d'eux.

Pour paraphraser une citation célèbre, les ressortissants de ces départements et territoires sont passés, le 16 mars 1986, « des ténèbres à la lumière ». (*Bravos et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Sans vouloir insister plus longtemps sur un passé douloureux subi par les membres de nos communautés comme une insupportable atteinte à leur dignité de citoyens français, c'est un message d'espoir que je voudrais délivrer au nom de mes compatriotes d'outre-mer.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, longuement sillonné ces terres lointaines où la France a apporté les vertus de sa civilisation, ses valeurs, son rayonnement culturel et humain.

Dans les moments difficiles, dans des circonstances parfois dramatiques, nous vous avons trouvé auprès de nous pour nous soutenir, nous reconforter et nous aider à surmonter l'épreuve.

Mieux que quiconque, vous avez su apprécier la réalité de nos problèmes et vous avez préconisé les solutions de sagesse et de raison qui sont susceptibles de redonner confiance à nos populations. Aujourd'hui, vous voilà en charge de l'application de ces mesures.

L'importance donnée à l'outre-mer dans les préoccupations de votre Gouvernement se traduit par la désignation, tant au niveau de l'Etat qu'aux plus hauts degrés de l'administration, d'hommes et de femmes qui sont issus de nos régions ou qui y ont exercé des responsabilités. C'est pour nous l'assurance d'une continuité dans la volonté constamment manifestée au cours de ces dernières années. C'est également la certitude que les engagements pris seront tenus. Nous vous faisons confiance, monsieur le Premier ministre, pour rétablir dans nos régions troublées la sérénité et la paix civile qui permettront l'épanouissement harmonieux de nos sociétés.

Bien que m'exprimant au nom de notre groupe pour l'ensemble de l'outre-mer français, je me permets, monsieur le Premier ministre, d'insister tout particulièrement sur la Nouvelle-Calédonie, sur ce territoire meurtri portant encore les cicatrices des blessures qui lui ont été infligées. Nos populations éprouvées ont attendu l'avènement de votre majorité avec foi et espérance.

C'est cette perspective qui a soutenu notre combat et conforté notre détermination. La politique que vous allez mettre en œuvre à travers la loi-programme qui sera soumise au Parlement devra répondre à cette attente. C'est elle qui assurera le renouveau des vraies valeurs de notre pays. A partir du rétablissement de la démocratie et des libertés essentielles, le progrès social et le développement économique assureront les bases de cette société multi-ethnique et fraternelle que nous avons l'intention d'édifier et qui constituera la fierté de la France dans le Pacifique Sud. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Les parlementaires des départements et territoires d'outre-mer n'ignorent pas l'intérêt que vous portez à leurs problèmes. Je sais, quant à moi, l'importance qu'ils tiennent dans vos réflexions. Je sais aussi, monsieur le Premier ministre, le souci que vous avez de la grandeur de la France à travers l'image que nous en donnons dans le monde. C'est pourquoi notre adhésion à votre action et à la politique que mènera votre Gouvernement est totale ; nous la traduirons par notre vote pour soutenir l'effort de redressement national que vous allez entreprendre.

Les départements et territoires d'outre-mer attendent de ce renouveau dont ils sont partie intégrante la certitude d'un avenir de liberté et de progrès qui ne peut se réaliser que dans le cadre de la République française. (*Bravos et applaudissements prolongés sur les mêmes travées.*)

**M. Le président.** La parole est à M. Dailly.

**M. Etienne Dailly.** Monsieur le Premier ministre, il est bien vrai - vous avez bien fait de le rappeler avant dîner - que votre déclaration de politique générale, dont M. le ministre d'Etat était venu nous donner lecture mardi dernier, est conforme en tous points aux engagements que l'U.D.F. et le R.P.R. avaient pris et que les Français, par leurs votes, ont ratifiés.

En décidant d'utiliser la faculté que vous offre l'article 49, dernier alinéa, de la Constitution qui vous permet de demander au Sénat de l'approuver, vous fournissez - n'est-il pas vrai, mes chers collègues ? - à la majorité sénatoriale l'occasion de manifester une fois encore son unité et de la manifester non plus pour s'opposer à des mesures qu'elle réprouve, comme ce fut généralement le cas pendant les cinq longues dernières années... (*Murmures sur les travées socialistes ; rires sur certaines travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mais enfin ! j'ai tout de même bien le droit de les avoir trouvez longues ! (*Nouveaux rires et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Si vous donnez, dis-je, à la majorité sénatoriale l'occasion de manifester une fois encore son unité, c'est pour apporter sa caution - j'insiste sur ce terme - aux grandes lignes, aux ambitions et aux enjeux de la politique que vous allez conduire, de manifester une fois encore son unité en apportant son soutien à un Gouvernement à qui elle fait confiance.

Merci, monsieur le Premier ministre. Merci d'avoir utilisé cette procédure qui nous donne cette chance. Merci aussi des propos que vous avez tenus tout à l'heure sur le bicaméralisme. Merci des engagements que vous avez pris. Nous savons bien que nous n'aurons pas à vous les rappeler et qu'ils seront tenus, c'est pourquoi nous les avons notés avec d'autant plus de plaisir. Merci d'avoir pris l'engagement de

renoncer à l'usage immodéré de la procédure d'urgence qui, précisément, dévoie le bicaméralisme, le ramène à un bicaméralisme au rabais, que j'ai eu trop souvent l'occasion de dénoncer ici.

Merci de l'hommage rendu à la qualité du travail législatif du Sénat, à l'opportunité et à la rigueur de ses commissions d'enquête et de contrôle. Merci d'être venu déclarer à cette tribune qu'au cours de ces dernières années notre Haute Assemblée « a su montrer qu'elle était digne de sa tradition et qu'elle se comportait toujours en fidèle gardienne des libertés républicaines ».

Merci d'avoir rappelé que, lors des débats sur l'école, sur la communication, sur la Nouvelle-Calédonie et sur les collectivités locales, le Sénat fut de tous les combats pour une défense vigoureuse et permanente des libertés fondamentales.

Merci, surtout, de nous donner, tout à l'heure, l'occasion de montrer au pays que si votre Gouvernement dispose à l'Assemblée nationale d'une majorité que beaucoup d'entre nous auraient voulu plus substantielle encore, il est soutenu par les deux tiers - et peut-être un peu plus - des membres du Sénat de la République. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Si, par conséquent, j'approuve tout ce qui a été déclaré, que ce soit mardi dernier en votre nom ou aujourd'hui par vous-même, et cela, monsieur le Premier ministre, sans la moindre restriction, ni réserve, qu'il me soit permis de vous dire que j'aurais peut-être souhaité en entendre un peu plus concernant la justice.

Certes, vous avez évoqué l'institution d'une peine de substitution à la peine de mort qu'on nous avait pourtant promise lors du débat sur l'abolition de cette dernière et qui, en dépit des engagements, n'avait jamais été instituée. Merci de le faire. Mais encore faudrait-il dégager les crédits nécessaires à la construction ou à l'aménagement d'un pénitencier spécial pour l'exécution de cette peine, sans lequel elle n'aura jamais le caractère dissuasif qui doit être le sien. (*Nouveaux murmures sur les mêmes travées.*)

Certes, vous avez évoqué la lutte contre le terrorisme et nous avons compris que la coopération de la France à cette lutte allait enfin être irréversible et totale. A cet égard, nous avons noté qu'une chambre du tribunal de grande instance de Paris et une chambre de la cour d'appel de Paris allaient constituer les organismes judiciaires spécialisés que les circonstances rendent indispensables, car le terrorisme, qu'on le veuille ou non, est une forme de guerre. Nous avons aussi noté que vous alliez proposer au Parlement d'instituer un crime de terrorisme et l'allongement à quatre jours de la garde à vue. Mais vous n'avez pas, me semble-t-il, parlé de la nécessité de revoir et d'actualiser toutes nos conventions d'extradition qui ne sont plus du tout, parce que trop anciennes, à la mesure de la lutte qui nous est imposée.

Certes, vous avez fait part de votre intention de modifier les conditions d'octroi du sursis, et vous avez raison de rendre plus rigoureux le régime de la récidive. Vous avez également raison de renforcer la sanction de l'association de malfaiteurs, qui est tout à fait nécessaire lorsque l'on est décidé, pour assurer la sécurité, à prendre les choses à temps. Il s'agit là de mesures qui pourront certes jouer efficacement un rôle de prévention et de dissuasion et qui permettront, le cas échéant, une répression à la mesure des délits commis.

Mais vous n'avez pas parlé - ce n'est pas un grief, monsieur le Premier ministre, prenez-le bien comme tel, vous ne pouviez pas tout dire, c'est évident - (*M. Michel Dreyfus-Schmidt proteste*)...mais, vous n'avez pas parlé, disais-je, de l'urgente nécessité qu'il y a à rétablir un climat de coopération confiante entre les forces de police et la gendarmerie, d'une part, la justice, d'autre part. Il faut mettre un terme aux suspensions, aux méfiances et aux dissimulations qui n'auraient jamais dû les séparer.

Il est non moins urgent, monsieur le Premier ministre, de réconcilier les Français avec leur justice. C'est ce que l'opinion attend. Elle attend que l'on rompe d'urgence - cela je sais que vous y êtes décidé - avec une pratique judiciaire inspirée de sophismes laxistes et coupables. Mais tout cela suppose des mesures législatives et réglementaires immédiates, simples, efficaces et qui sensibilisent l'opinion.

Mesdames, messieurs, la justice, dans notre pays, n'est plus crédible et c'est fort grave !

Je parle, d'abord, de la justice pénale. Pourquoi n'est-elle plus crédible ? Parce qu'elle est beaucoup trop lente. Elle doit agir avec beaucoup plus de rapidité.

La sanction doit suivre aussitôt que possible les faits, d'où la nécessité de simplifier d'urgence le code de procédure pénale.

La justice pénale n'est pas crédible parce que les peines ne sont plus exécutées. Pour conserver son véritable sens de sanction, la peine ne doit plus bénéficier d'une érosion quasi systématique ou de facilités à finalités prétendument socio-éducatives.

Alors, bien sûr, l'exécution des peines, cela nécessite des prisons. Le Sénat et le pays doivent savoir - M. le Premier ministre le sait et M. le garde des sceaux sans doute encore mieux que lui - que, la semaine dernière, 45 360 personnes étaient emprisonnées en France alors que notre appareil pénitencier ne comporte que 32 000 places.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Laxisme !

**M. Etienne Dailly.** Je le répète, 45 360 prisonniers pour 32 000 places et, de plus, entre 5 000 et 6 000 condamnés qui devraient être en prison et qui n'y sont pas car la situation y est déjà celle que je viens de dire et que les tribunaux hésitent à les y envoyer. Donc, en schématisant, on compte 52 000 personnes prisonnières ou susceptibles de l'être, ce qui est d'ailleurs peu pour notre population, mais qui est beaucoup trop pour 32 000 places. Cette situation ne pourra pas durer longtemps. Croyez-moi, il y a là une menace de troubles sérieux.

Vous voudrez bien, monsieur le Premier ministre, reconnaître avec moi que lorsqu'un pays a la chance d'être en paix partout dans le monde depuis vingt-cinq ans et qu'il a la volonté de le demeurer, il n'est pas acceptable qu'il ne consacre pas les crédits nécessaires à des équipements pénitentiaires adaptés lui permettant de mettre hors d'état de nuire tout ceux dont la violence s'exerce périodiquement, par le passé, sur d'autres théâtres d'opérations. Et comme il n'est pas possible - c'est bien évident - de dégager les sommes nécessaires pour construire ces prisons ou pour les aménager, je vous suggère qu'on lance un emprunt à cette fin. Croyez bien que les Français, qui savent combien cela est nécessaire à leur sécurité, apporteront leur argent, et l'emprunt sera couvert dans la journée... (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Delfau.** Et l'image de la France !

**M. Etienne Dailly.** Je n'ai jamais interrompu les orateurs socialistes. Je souhaiterais donc qu'ils usent à mon égard de la même courtoisie.

**Un sénateur socialiste.** On l'a échappé belle !

**M. Etienne Dailly.** Cela dit, si vous préférez que nous croisions le fer, messieurs, nous le croiserons, mais cela ne fera pas gagner de temps au Sénat.

Le régime pénitentiaire, lui aussi, doit être remanié. Il conviendrait, à mon sens, de séparer complètement les quartiers de haute sécurité - qu'il faut rétablir et rétablir sous forme de prisons spéciales pour faciliter la tâche du personnel et éviter toute promiscuité inutile avec des délinquants moins graves - des prisons normales où, au contraire, tout le monde travaillerait, serait payé au Smic, paierait sa pension, conserverait le reste et en sortirait avec un métier et un pécule. C'est ce système qui est en vigueur au Canada ; mais il l'est aussi, d'ailleurs, en Yougoslavie et en Chine. Je ne ferai pas perdre son temps au Sénat à le détailler plus avant, mais je pourrais le faire. Voilà pour la justice pénale.

Quant à la justice civile, « la justice des honnêtes gens » comme on a coutume de dire, elle n'est pas aujourd'hui plus crédible. Pourquoi ? Parce qu'elle est d'une désespérante lenteur. Il faut, dès lors, développer la procédure du référé et en élargir le champ d'application. Il faut, pour éviter l'encombrement des cours et des tribunaux, instituer, développer et encourager par la loi des circuits courts, des circuits d'arbitrage ou de conciliation fonctionnant sous le contrôle de juges.

Il paraît que de telles réformes vont soulever l'hostilité des barreaux. Non, messieurs. D'abord, j'ai beaucoup trop d'estime pour les membres des barreaux pour croire un seul instant qu'il puisse en être ainsi. Et puis enfin ! quand on aura rappelé et expliqué aux Français dans les médias que si les hôpitaux sont faits pour les malades et non pour les médecins, les palais de justice, eux, sont faits pour les justiciables et non pour les avocats, je pense que cette prétendue défense professionnelle éventuelle tournera court.

La justice civile n'est donc pas crédible parce qu'elle est d'une désespérante lenteur, mais elle ne l'est pas non plus parce que les jugements ne sont pas exécutés. Allez donc faire exécuter un jugement d'expulsion ! C'est impossible, alors qu'il ne manque pas, malgré tout, d'H.L.M. où l'on pourrait reloger les expulsés. Le concours de la force publique est depuis trop longtemps systématiquement refusé.

Or une justice dont les décisions ne sont pas exécutées est une justice qui n'est plus crédible. Et c'est d'autant plus le cas que si le concours de la force publique n'est pas nécessaire, alors il faut au moins avoir la grosse du jugement pour le signifier. Or je connais des greffes où il faut attendre la grosse onze mois. C'est tout de même très long, n'est-il pas vrai ! Je vous les indiquerai, monsieur le Premier ministre, et ce quand vous voudrez.

Et pourquoi cette lenteur ? Parce que la justice ne dispose ni des effectifs ni des moyens nécessaires en informatique, en bureaucratie et autres. Pourquoi - et là je plaide pour M. le garde des sceaux ? Parce que le budget de la justice représentait, il y a encore peu de temps, 1 p. 100 du budget de la nation. M. Badinter a obtenu une augmentation de 0,17 p. 100. Nous en sommes donc à 1,17 p. 100 du budget de l'Etat. Je ne crains pas de vous dire qu'il en faudrait le double, mais que cette majoration ne doit pas être pour autant impossible puisqu'elle ne représenterait jamais que 1,17 p. 100 du budget général.

Vous avez parlé de la sécurité ; vous avez dit, même si ce n'est pas tout à fait en ces termes, qu'il n'y avait pas de sécurité sans justice. Eh bien, il n'y a pas de justice sans moyens en matériel, sans moyens en effectifs pour la rendre et en faire exécuter les décisions.

Je souhaiterais évoquer aussi le recrutement des magistrats, et c'est bien le moment car il pose, bien sûr, un problème budgétaire. Il faudrait essayer de rendre la profession plus attractive et la vie des magistrats plus digne de la considération de leurs concitoyens.

La République loge ses préfets ; elle loge ses gouverneurs militaires ; elle ne loge ni les présidents de tribunaux de grande instance, ni les présidents de cour d'appel. Pourquoi ? Ne pensez-vous pas que ce seraient là des signes qui forceraient le respect de la population et qui placeraient la magistrature là où elle doit l'être, chez nous ? Pourquoi ces hauts magistrats n'auraient-ils pas leur hôtel comme les commissaires de la République ?

Et puis, en raison de leurs responsabilités écrasantes - car si c'est une responsabilité écrasante, vous le savez mieux que personne, de faire la loi, c'est une responsabilité plus écrasante encore, au bénéfice de la loi, de rendre la justice et de la rendre au nom du peuple français - il faut que nos magistrats soient crédibles et, pour cela, qu'ils se tiennent, par conséquent, monsieur le Premier ministre, à un certain devoir de réserve.

Est-ce le cas lorsque, dans son livre *Au nom du peuple français...*

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il y a dix ans !

**M. Etienne Dailly.** ... le syndicat de la magistrature écrit : « Le droit est un instrument d'oppression », et ajoute que « dans le souci d'assurer à chacun le libre exercice de ses droits, le juge doit faire céder les prérogatives de la propriété devant la défense du droit des travailleurs » ?

Est-ce le cas lorsque, dans une motion de congrès, le même syndicat de la magistrature proclame...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Quand ?

**M. Etienne Dailly.** ... que « la justice apparaît clairement comme l'instrument du pouvoir économique et que, loin de protéger les couches de la population les plus défavorisées, elle consolide les inégalités... » ?

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** La Fontaine aussi a dit cela !

**M. Etienne Dailly.** Monsieur Dreyfus-Schmidt, je sais que vous êtes un ami ; alors faites-moi l'amitié d'attendre d'avoir la parole.

Est-ce le cas lorsque les juges Dalle, devenu depuis président à Montbéliard, je crois, Kessous, que nous avons retrouvé ensuite au cabinet de M. Defferre à l'intérieur, et

Jean-Pierre Michel, devenu depuis l'honorable vice-président de l'Assemblée nationale, déclaraient : « Le juge n'est pas neutre. Sa décision n'est pas dépourvue de tout engagement », et ajoutaient : « ... cette décision, au contraire, est un acte politique et que nous entendons politiser pour que le débat politique entre directement dans les prétoires » ?

Est-ce le cas - ce sera ma dernière citation - lorsque le substitut Baudot, devenu depuis premier substitut à Marseille, n'hésitait pas à adresser à tous les auditeurs de l'école nationale de la magistrature - qui sont là pour s'y former, que je sache - la harangue que voici ?

« Il est vrai que vous entrez dans une profession où l'on vous demandera souvent d'avoir du caractère, mais on entend par là que vous soyez impitoyables, aux miséreux, lâches envers vos supérieurs, intransigeants envers vos inférieurs ; telle est l'ordinaire conduite des hommes. Tâchez d'éviter cet écueil ! »

« On rend la justice impunément » - ajoutait-il - « n'en abusez pas ! Dans vos fonctions, ne faites pas un cas exagéré de la loi et méprisez généralement les coutumes, les circulaires, les décrets et la jurisprudence.

« La loi s'interprète. Elle dira ce que vous voudrez qu'elle dise. Sans changer un iota, on peut, avec les plus solides attendus du monde, donner raison à l'un ou à l'autre, acquitter ou condamner au maximum de la peine. Par conséquent, que la loi ne nous serve pas d'alibi. »

Voilà les discours que le syndicat de la magistrature tient aux élèves de l'Ecole nationale de la magistrature. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Jean Chérioux.** C'est scandaleux !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur Dailly, puis-je vous interrompre ?

**M. Etienne Dailly.** J'en termine.

Voici la conclusion du substitut Baudot : « Soyez partiaux. Pour maintenir la balance entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, qui ne pèsent pas d'un même poids, il faut que vous la fassiez un peu pencher d'un côté... Examinez toujours où sont le fort et le faible, qui ne se confondent pas nécessairement avec le délinquant et sa victime, et ayez un préjugé favorable pour la femme contre le mari, pour l'enfant contre le père, pour le débiteur contre le créancier, pour l'ouvrier contre le patron, pour l'écrasé contre la compagnie d'assurance de l'écraseur, pour le malade contre la sécurité sociale, pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice. » (*Vifs applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Jean-François Pintat.** Bravo !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Monsieur Dailly, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Etienne Dailly.** Oui, dès lors que le président voudra bien décompter les « arrêts de jeu ». Je n'y verrai alors aucun obstacle, bien au contraire !

**M. le président.** La parole est à M. Dreyfus-Schmidt, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Mon cher collègue, je vous remercie de m'autoriser à vous interrompre.

Vous avez fait un certain nombre de lectures et vous avez notamment cité le livre *Au nom du peuple français*. Je crois me souvenir que ces textes sont très anciens ; ils ont, à mon avis, presque une dizaine d'années. J'aimerais donc que vous nous précisiez exactement de quand ils datent.

Par ailleurs, vous avez émis, tout à l'heure, cette idée nouvelle et intéressante qu'il faudrait que la République loge ses magistrats.

**M. Etienne Dailly.** Je n'ai pas dit « tous les magistrats » ; j'ai dit « les présidents de cour d'appel et les présidents des tribunaux de grande instance. »

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Quoi qu'il en soit, j'ai l'impression que les propos que vous venez de tenir aujourd'hui tendent plutôt à faire déloger des magistrats !

Enfin, je voudrais vous rappeler que La Fontaine a écrit - c'est une vieille histoire : « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. » Or, personne n'a demandé qu'on déloge La Fontaine ! (Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Dailly.

**M. Etienne Dailly.** Tant que M. Dreyfus-Schmidt ne m'entraînera que dans les fables de La Fontaine, je pourrai le suivre, mais sa culture est telle que je lui demande de ne pas, à cette heure tardive, abuser de citations qui nous empêcheraient de nous comprendre. (Sourires.)

Cela dit, monsieur Dreyfus-Schmidt, la première citation est bien du livre que vous savez. Ce livre - pourquoi le cacher ? - date certes de 1977, mais, à ma connaissance, il a été réédité plusieurs fois depuis. (Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur celles de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** La Fontaine aussi !

**M. Etienne Dailly.** Je sais bien - et j'en ai presque terminé (Sourires ironiques sur les travées socialistes) - que ces magistrats - là, ceux de ce syndicat, sont à peine 700 sur 5000 et que parmi eux seuls 200 sont vraiment actifs ; seulement, je sais aussi où ils se trouvent, monsieur le Premier ministre : ils se trouvent « embossés » à la chancellerie, là où tout se décide, là où se forgent toutes les circulaires, tous les arrêtés. Ils sont à la chancellerie, d'abord, et dans les postes de juge unique, ensuite. C'est pour eux une consigne. Ils la suivent ponctuellement.

Monsieur le Premier ministre, je voulais vous rendre attentif, ce soir, devant le Sénat, à cette situation et, en tenant les propos que j'ai tenus, je désirais vous aider à prendre conscience de la gravité et de l'importance des problèmes auxquels se trouve confronté M. le garde des sceaux. Oui, je voulais ainsi vous faire prendre conscience de la difficulté de sa tâche, pour que vous n'hésitez pas à mettre à sa disposition tous les moyens dont il a besoin et qu'il va vous demander et ce, je l'espère, dès le prochain collectif.

Vous avez dit, tout à l'heure : « L'état de droit protège la liberté ». Vous avez ajouté : « Rechercher et punir ceux qui attaquent l'état de droit, c'est donc assurer la liberté et non y attenter comme le prétendent les esprits faux qui me paraissent, en l'occurrence, bien éloignés du sentiment populaire. »

Vous avez raison, je m'associe à ces propos et puisque vous avez conclu sur cette liberté qui nous est si chère à tous, que je sache, et pour laquelle tant d'hommes sont morts, j'ajoute ceci : si je suis monté à cette tribune ce soir, c'est parce que je ne vois rien de plus urgent que de redonner aux Français la confiance qu'ils avaient jadis en la justice de leur pays, car, mes chers collègues, qu'une démocratie soit libérale ou socialiste, sans justice crédible elle devient rapidement orpheline de la liberté. (Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique ainsi que sur celles de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)

**M. Dreyfus-Schmidt.** On l'a échappé belle !

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le Premier ministre, je voudrais tout d'abord vous dire à quel point nous sommes satisfaits de ce débat de politique générale alors que s'ouvre la législature et de votre présence au banc du Gouvernement. C'est là une marque de considération envers notre Haute Assemblée à laquelle nous sommes unanimement sensibles. (Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

**M. Jean Chérioux.** Mais peu habitués. Cela nous change du Premier ministre fantôme !

**M. Gérard Delfau.** Mes chers collègues, j'ai l'habitude à cette tribune de m'exprimer sans détour : je rends hommage au Premier ministre de sa présence mais j'aurai l'occasion de tenir ensuite, devant lui, un certain nombre de propos, y compris sur le fonctionnement du Parlement, notamment sur le rôle du Sénat dans les jours et dans les mois qui viennent.

**M. Dominique Pado.** Nous, on n'a pas pu !

**M. Gérard Delfau.** Mais, en prononçant ces mots, comment ne pas ressentir une gêne, partagée, j'en suis sûr, par un certain nombre de mes collègues de l'actuelle et fragile majorité qui vous soutient. (Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Nous sommes au Sénat !

**M. Gérard Delfau.** Nous allons donc débattre, et même voter, sur votre texte d'orientation. Nous allons échanger des arguments sur la philosophie des mesures que vous préconisez. Mais, quand viendra le moment de se prononcer sur les mesures elles-mêmes, le Parlement sera, par vos soins, mis en congé, ou presque, par un recours inhabituel aux ordonnances (Protestations sur les mêmes travées.), procédure aggravée en la matière par l'utilisation brutale de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (Nouvelle protestations sur les mêmes travées.)

**M. Jean Chérioux.** Vous n'êtes pas gêné !

**M. Gérard Delfau.** Quoi, toutes ces heures de discussion aujourd'hui, en votre présence - je le redis - alors que demain seraient prises dans le secret des cabinets ministériels des mesures aussi décisives pour les Français que la dénationalisation des banques, des assurances et de certains groupes industriels, ou encore le changement de mode de scrutin et le découpage des circonscriptions législatives ? (Rires ironiques sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

Ne riez pas trop fort à ce sujet, vous pourriez ou certains de vos collègues à l'Assemblée nationale pourraient le regretter !

**MM. Roland Grimaldi et René Régnault.** Oh oui !

**M. Gérard Delfau.** Quelle étrange contradiction dans la démarche ! Je n'ose dire quelle duplicité, car je vous y sais contraint par vos propres amis - c'est ainsi, n'est-ce pas, qu'il faut dire ?

Le Président de la République vous a mis en garde, dans son message au Parlement, contre une utilisation de la Constitution qui « risquerait, en fin de compte, de réduire à l'excès la délibération des assemblées ». Il est dans son rôle en lançant cet avertissement. Nous sommes dans le nôtre en défendant le pouvoir législatif contre tout empiètement, contre tout dessaisissement de nos prérogatives par le pouvoir exécutif que vous représentez. C'est, de surcroît, une caractéristique de notre Haute Assemblée que d'avoir été hier sourcilieuse et, si nécessaire, frondeuse, dès qu'il s'agissait de préserver son droit à délibérer. Attendez-vous à la même attitude aujourd'hui, ou alors le Sénat ne serait plus ce qu'il est.

D'ailleurs, une telle violation de l'esprit de la Constitution, vous ne pouvez, au fond de vous-même, que la regretter. Elle ferait apparaître comme tacticiennes vos déclarations sur la « coexistence » nécessaire entre l'Élysée et Matignon.

Comment croire, en effet, que, respectueux de l'équilibre de la Constitution, vous vous accommodiez sans problème du partage des pouvoirs entre le Premier ministre et le Président de la République si, dans le même temps, votre premier geste politique consiste à mettre sur la touche le Parlement ? Il y aurait là une inconséquence, doublée d'une maladresse politique, puisque ce serait, par cette attitude, reconnaître publiquement que vous n'êtes pas sûr de votre propre majorité.

Eh bien, sachez-le, monsieur le Premier ministre, à cette utilisation pervertie des lois d'habilitation, nous nous opposerons et nous espérons que, fidèles à l'esprit d'indépendance du Sénat, un certain nombre de nos collègues, parmi ceux qui vous soutiennent aujourd'hui sur ce point, nous rejoindront. (Protestation sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

**M. Marcel Rudloff.** On peut toujours rêver !

**M. Gérard Delfau.** Eh bien ! si tel n'est pas le cas, nous continuerons à tenir ces propos et sans doute un jour serons-nous entendus ! (Brouhaha sur les mêmes travées.)

La semaine dernière, nous avons écouté avec l'attention qu'elle mérite votre déclaration de politique générale. Depuis, nous l'avons relue, la plume à la main. Permettez-moi de vous le dire, c'est le texte d'orientation gouvernemental le plus conservateur qui ait été prononcé depuis une vingtaine d'années. (Applaudissements sur les travées socialistes.) Vous avez réussi à être plus rétrograde en matière économique que M. Barre et moins libéral - au vrai sens du mot - sur le plan

des mœurs que M. Giscard d'Estaing inaugurant son septennat. Je n'aurai pas la cruauté d'établir un parallèle, même rapide, avec l'inspirateur de la « nouvelle société », dont le souvenir, manifestement, vous obsède, puisque vous avez cru bon d'aller emprunter outre-Atlantique la formule « nouvelle frontière ». On attendait Ronald Reagan ou Margaret Thatcher, c'est John Kennedy que vous prétendez invoquer, du moins pour l'habillage de votre politique. Mais, sur le fond, que vos amis se rassurent, c'est bien à Reagan et à Thatcher que vous empruntez, non à Kennedy.

Le résultat est d'ailleurs étonnant !

Après cinq ans de gouvernement socialiste, nous avons légué un pays pacifié (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) où le nombre des journées de grève n'a jamais été aussi bas - vous ne pouvez le nier, c'est un fait...

**Un sénateur du R.P.R.** Et le chômage ? Il y a trois millions de chômeurs !

**M. Gérard Delfau.** ... une économie redressée... (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Je vous ai laissé parler, mes chers collègues. De toute façon, vous n'allez ni m'interrompre ni me troubler. Je poursuis donc : une économie redressée où le chômage commençait à décroître (*Rires ironiques sur les mêmes travées*), tandis qu'était maîtrisée l'inflation, une société débloquée ayant accepté le pari de la modernisation, une nation respectée sûre de son droit et fidèle à sa vocation : défendre dans le monde, à l'Est comme à l'Ouest, l'émancipation des peuples et les droits de l'homme.

Aujourd'hui, vous tenez aux Français un langage de division et de facilité, de passéisme et de repli sur soi. Là où nous parlions de projet collectif, de modernité, de créativité, de nouvelles technologies et de rassemblement, vous répondez en flattant les égoïsmes catégoriels, les fantasmes sécuritaires et en prônant « l'union nationale », c'est-à-dire la confusion. Vous voulez, en fait, « privatiser » l'espérance en la réservant à une partie des Français. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Cela est si vrai que vous avez cru devoir affirmer dès le début de votre déclaration que vous ne procéderiez pas à la mise en œuvre d'une « politique de classe », mais que vous conduiriez le pays selon l'intérêt général. Cela n'allait donc pas de soi, monsieur le Premier ministre, qu'il faille le dire ?

**M. Jean Chérioux.** Après votre exemple, certainement pas !

**M. Gérard Delfau.** Non, sans doute. Et toute la suite de votre discours allait le démontrer.

Vous vous adressez de préférence à la France des possédants contre celle des salariés (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*), à celle des propriétaires contre celle des locataires, à celle des spéculateurs et fraudeurs contre celle des millions de contribuables honnêtes (*Applaudissements sur les travées socialistes*), au lobby des gros agriculteurs contre celle des exploitations familiales, au C.N.P.F. plutôt qu'à ces milliers d'entrepreneurs qui, hors de tout esprit partisan, affrontent les paris technologiques et investissent pour exporter.

Vous vous réclamez de l'humanisme, mais vous en oubliez l'une des composantes essentielles, puisque vous ne dites mot des droits de l'homme.

Vous vous référez à nos valeurs républicaines, mais vous livrez, au nom du libéralisme économique, un combat incessant à la notion d'égalité qui, pourtant, selon Tocqueville, forme avec la liberté le couple indissociable, où s'exprime le génie de notre peuple.

Vous dites souhaiter une nouvelle « renaissance », mais vous semblez ignorer que la renaissance fait d'abord appel à l'esprit critique, révolte contre l'ordre établi, acte de foi dans la création et dans la science, affaire de lettrés, toutes choses dont, à vous lire, on sent bien que vous vous défiez.

Bref, votre philosophie est un patchwork de « césarisme » de temps de crise, de libéralisme sauvage que vous impose, croyez-vous, l'air du temps, et d'idéologie sécuritaire, sous-produit de la poussée du Front national. (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

En ce qui concerne le Front national, ce n'est pas seulement un problème d'idéologie, c'est un problème de majorité pour vous !

**M. Dominique Pado.** Parlez-nous de Toulouse !

**M. Gérard Delfau.** Ce n'est pas ainsi que vous pourrez conduire le pays vers la croissance économique, dans la paix sociale, ni désamorcer les tensions d'une société encore trop dure envers les défavorisés.

L'exemple de la Grande-Bretagne est là, à nos portes, pour montrer comment l'on peut compromettre le redressement économique et altérer gravement le tissu social, si l'on n'a pas l'obsession de la justice sociale, de la politique contractuelle et du dialogue permanent avec les représentants des salariés.

La France a besoin d'un syndicalisme fort ; c'était l'un des thèmes, justement, de la « nouvelle société ». Or, le mot « syndicat » semble vous écorcher les lèvres, puisqu'il est une fois seulement prononcé, en quelque soixante feuillets !

De même, le tiers monde paraît rayé de votre géographie personnelle : tout au plus existe-t-il, à la fin de votre texte, une mention des « pays pauvres », sans que soit précisée la politique que la France doit mener à leur égard.

Même attitude s'agissant de l'Europe, réduite à la politique agricole commune, à laquelle d'ailleurs nous sommes, autant que vous, attachés, une Europe privée de sa dimension industrielle - comme si le projet Euréka n'avait pas commencé à exister ! - et, surtout, dépossédée de cette capacité de rayonnement et de culture, de cette charge d'histoire qui seule peut donner une nouvelle jeunesse à nos nations. A moins que vous ne vous en remettiez, en la matière, à la diligence du Président de la République dont on sait la passion et l'efficacité qu'il y met.

En résumé, monsieur le Premier ministre, que nous proposez-vous ? Une France cocardière, sécuritaire, frileuse, masquant l'aggravation des inégalités dans le pathos des bonnes intentions, désespérément en retard d'une révolution industrielle, celle de l'informatique et de la robotisation, réduisant la formation professionnelle des jeunes à l'apprentissage de quelques gestes en usine et amputée de sa dimension de culture générale si nécessaire en cette période de mobilité, offrant, enfin, de l'entreprise une image si passéiste qu'il faut que ce soit le C.N.P.F. qui, tout entière vous l'ai dictée.

Sortez du cercle de vos conseillers ! N'hésitez pas à rompre - tout au moins à distendre - les liens traditionnels de la droite avec une structure aussi sclérosée que le C.N.P.F. Allez sur le terrain. Ecoutez les chefs d'entreprises performants : tous vous diront qu'on ne bâtit pas un projet économique contre les travailleurs, qu'on n'entreprend pas avec des chances de succès sans associer les salariés, qu'on ne réussit pas sans un minimum de dialogue social.

Tel est le message que, nous, socialistes, avec le Président de la République, nous avons commencé à faire passer et que votre politique risque de brouiller, retardant d'autant la nécessaire modernisation du pays.

En fait, vous avez des choses et des hommes une vision profondément pessimiste, sans élan, sans espoir, sans générosité. Votre déclaration, c'est le plus vaste plan de démolition qu'un gouvernement ait jamais élaboré ! (*Exclamations et rires sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Politique industrielle, éducation, audiovisuel, fiscalité, rien n'échappe au saccage. Les Français, pourtant, n'étaient pas si mécontents du bilan de la législature. (*Protestations sur les mêmes travées.*) Vos propres prédictions antérieures prouvent que je dis la vérité. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*) Et voilà que chacun de ces Français, chaque matin risque de voir sa vie quotidienne bouleversée : télévision, école, impôts, logement, chaque fois la règle va être changée au détriment de ceux qui vivent de leur travail. Au fond, comme le craignait voilà quelques mois le Président de la République, votre Gouvernement, c'est la France des riches contre celle des pauvres, et cela, le pays le sent ! (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je vois qu'il y a quelques vérités qui gênent, mais elles sont bonnes à dire !

Vous me rétorquerez peut-être que, chemin faisant, votre déclaration contient des mesures positives, propres à satisfaire telle ou telle catégorie de la population. C'est vrai. A

certain moments, la distribution de la manne est même impressionnante : ce n'est plus un programme de gouvernement, cela ressemble au règlement d'une facture !

**Plusieurs sénateurs du R.P.R. et de l'U.R.E.I.** La vôtre !

**M. Michel Miroudot.** C'est vrai !

**M. Gérard Delfau.** Pensez-vous sérieusement que cela soit digne des ambitions où vous prétendez vous situer ? Que la dérive soit immense, un fait l'indique, d'ailleurs, qu'il faut souligner.

Vous vous autoproclamez, autrefois, l'héritier du général de Gaulle. Aujourd'hui, chaque ligne de votre déclaration, exceptée la ritournelle de la participation, en prend le contrepied. Et pour que la rupture soit éclatante, vous annoncez des mesures aussi symboliques que l'abrogation des ordonnances de 1945 sur les prix et la privatisation des banques, dont la prise de contrôle par la collectivité nationale était l'un des points clés du programme du Conseil national de la Résistance.

Or, vous ne serez jamais qu'un nouveau converti dans la famille du libéralisme économique ; M. Giscard d'Estaing vous l'a rappelé, sans ambages, la semaine dernière, à l'Assemblée nationale. Etes-vous si sûr de retrouver une autre légitimité ? Il n'est jamais bon dans une nation aussi pétrie d'histoire de se couper de ses racines. Vos « amis », comme vous dites, pourraient, le moment venu, vous le rappeler...

Avec vous, la France entre dans une période d'instabilité politique et de doute. L'opinion publique va peu à peu comprendre que le « Vivement demain » de votre campagne électorale n'était, en fait, qu'un appel à tous les nostalgiques de la France d'avant-hier. Du doute, le pays risque de glisser dans une phase de démoralisation, ponctuée de quelques révoltes.

Certes, vous n'effacerez pas si aisément cinq années de réformes, de progrès social et de remise en ordre économique...

**M. Jean Delaneau.** Et de croissance ?... Et les chômeurs ?...

**M. Gérard Delfau** ... mais d'ici à la prochaine échéance, que de dégâts vous aurez causés ! (*Murmures sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

Aussi combattons-nous votre programme si vous persistez dans la voie que vous venez de tracer. Nous le ferons sans excès de langage (*Exclamations sur les mêmes travées.*), mais sans faiblesse ni timidité !

**M. Michel Crucis.** C'est la meilleure !

**M. Gérard Delfau.** Confiants que nous sommes dans l'issue de la prochaine consultation électorale... (*Rires et nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*) ... nous continuerons à proposer aux Français notre projet de société. Avec nous, mes chers collègues, la France reprendra bientôt sa marche en avant ! (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes et sourires sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fourcade.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Contrairement à l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, j'ai été très favorablement impressionné, monsieur le Premier ministre, par l'aspect positif de votre déclaration de politique générale.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Je tiens à le dire tout de suite afin qu'il n'y ait pas de malentendu ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Cette déclaration reflète fidèlement les engagements fondamentaux de la plate-forme que l'U.D.F. et le R.P.R. ont conjointement présentée aux électeurs et j'ai cru pendant un instant que M. Delfau pensait que les électeurs s'étaient prononcés en sens contraire de ce qu'ils ont effectivement fait... (*Rires sur les mêmes travées.*)

Il faut rétablir la vérité ! Monsieur le Premier ministre, comment ne pas souscrire - tous les orateurs de la majorité sénatoriale qui m'ont précédé l'ont fait - à des objectifs qui

assureront le respect exigeant des libertés, l'affermissement de notre identité nationale, la libération des initiatives individuelles et l'appel aux valeurs d'effort et de responsabilité dans la vie économique, sociale et culturelle ?

La situation économique, malgré le bilan que l'on vient de nous rappeler, exigeait des mesures immédiates pour retrouver un taux de croissance comparable à celui de nos partenaires alors que, depuis quatre ans, il lui est inférieur. Vous avez procédé au nécessaire réaménagement de la parité du franc dans le système monétaire européen et nous vous approuvons. Mais il vous faut maintenant, dans le cadre d'une compétitivité retrouvée et d'un desserrement de notre endettement intérieur et extérieur - c'est aussi le bilan - vous attaquer au problème essentiel de l'emploi. C'est à ce domaine que je voudrais consacrer mon intervention, puisque mes excellents collègues MM. Lucotte et Larché ont traité des autres aspects de votre déclaration de politique générale.

Pour créer les conditions de la reprise de l'embauche, il faut, bien évidemment, revoir assez profondément un certain nombre de mesures prises depuis cinq ans dans le domaine social. En effet, sans être toutes négatives - je le concède volontiers, il faut garder ici la mesure - elles ont, cependant, toutes abouti à un échec : la diminution continue et forte de la population active au travail. On ne dira jamais assez qu'en trois années, de la fin de 1982 à la fin de 1985, nous avons perdu six cent mille emplois - la population active française au travail est passée, en effet, d'un peu plus de 21 600 000 personnes à un peu moins de 21 millions de personnes - et c'est cette hémorragie qu'il faut, en priorité, faire cesser.

Or, sur ce point précis, monsieur le Premier ministre, je dois vous avouer que la lecture de votre déclaration de la semaine dernière ainsi que la première connaissance que j'ai du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et social me donnent le sentiment que toutes les conditions qui permettraient de favoriser une reprise de l'emploi par une adaptation de la législation du travail et par la stimulation de l'ensemble des initiatives ne sont pas encore réunies.

**M. Marcel Debarge.** Oui mais !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** En effet, l'adaptation de la législation et la stimulation reposent sur deux idées force : pas d'emplois nouveaux sans amélioration sensible de la compétitivité des entreprises, ce qui englobe l'allègement des charges et la privatisation, ce que vous avez fait ; pas d'emplois nouveaux sans flexibilité du travail, ce qui suppose que la négociation entre les partenaires sociaux soit rapidement engagée et élargie.

Je sais combien cette négociation est difficile à mettre en œuvre. C'est pourquoi, je pense utile de formuler ce soir quelques propositions constructives qui pourraient, en visant les objectifs que j'approuve et à partir du dispositif général que vous nous avez proposé, vous permettre de conforter votre politique de l'emploi. De cette manière, l'ensemble de nos concitoyens pourrait constater assez rapidement une reprise de l'embauche, une stabilisation du chômage et, sans doute dès l'année prochaine, une réduction de ce dernier.

J'ai donc, monsieur le Premier ministre, six propositions à présenter.

Première proposition : le Gouvernement doit disposer enfin d'un instrument statistique incontestable.

Vous savez quelles polémiques se sont développées, ici et ailleurs, autour des chiffres du chômage. La commission des affaires sociales du Sénat, à plusieurs reprises, a attiré l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de disposer d'informations incontestables, non pas spécialement dans leur élaboration, mais dans leur interprétation, pour permettre au pays de juger de la réalité du chômage. Certains, comme la confédération générale des cadres, ont proposé de faire apparaître mensuellement, dans les statistiques, le nombre d'emplois créés et le nombre d'emplois détruits ; c'est, paraît-il, difficile techniquement. D'autres ont suggéré de faire apparaître le sous-emploi réel en faisant figurer dans des statistiques particulières les préretraités ou les jeunes bénéficiant de la procédure des T.U.C., ce à la suite de la recommandation du bureau international du travail.

Pour ma part, il me semble que, pour permettre à l'ensemble de l'opinion publique de suivre le déroulement de votre politique, il serait nécessaire de prendre deux mesures qui permettraient d'y voir clair.

La première consisterait à publier désormais chaque mois, en les totalisant et non pas, comme on le fait aujourd'hui, en les présentant de manière fractionnée, les demandes d'emploi à durée indéterminée à temps complet - catégorie 1 - les demandes d'emploi à durée indéterminée à temps partiel - catégorie 2 - et les demandes d'emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, catégorie 3. En effet, le passage d'une catégorie à l'autre cache la réalité du mouvement. Or, il faut reconnaître qu'à l'heure actuelle entre 2,7 millions et 2,8 millions de personnes sont à la recherche d'un emploi. La question de savoir si les emplois sont à durée déterminée ou indéterminée, à temps complet ou à temps partiel, est secondaire par rapport aux problèmes sociaux que pose le chômage.

La seconde mesure que je propose consiste à rendre trimestrielle l'enquête annuelle de l'I.N.S.E.E. sur l'emploi, qui est le seul élément incontestable pour mesurer l'évolution de la population active au travail. La rendre trimestrielle ou semestrielle permettrait au Gouvernement d'être jugé dans son action en la matière. En effet, pour comparer la France à l'ensemble de ses partenaires, l'évolution de la population active au travail est la seule grandeur à analyser. De cette manière, les mouvements de la population active et la répartition des emplois seraient connus par tout le monde, ce qui permettrait de mettre fin aux querelles statistiques.

Ma deuxième proposition touche au fond : nous disposons en France, monsieur le Premier ministre, d'un document qui a fait l'objet d'une très longue discussion entre les partenaires sociaux et qui me paraît devoir constituer la base de toute politique de développement de l'emploi : le protocole du 16 décembre 1984 sur l'adaptation des conditions d'emploi que, par suite de circonstances sur lesquelles je ne reviendrai pas, un certain nombre d'organisations syndicales n'ont pas voulu signer bien que d'autres aient accepté de le faire.

Cette négociation revêtait un caractère global, une cohérence d'ensemble, l'inspiration générale étant la lutte pour l'emploi. Ce protocole couvrait les problèmes posés par les mutations technologiques, la durée et l'aménagement du temps de travail, la révision des procédures de licenciement, particulièrement au regard de l'autorisation administrative, la question des seuils sociaux et fiscaux, l'évolution du travail différencié.

Ce protocole constitue un gisement précieux de dispositions sociales à reprendre au plus tôt soit dans le cadre d'une nouvelle négociation, soit par la voie législative. Je souhaite vivement, monsieur le Premier ministre, que votre Gouvernement marque son intérêt pour ce protocole, véritable bréviaire de la paix sociale en France, en en faisant la base de ses discussions avec les partenaires sociaux et en en retenant les principales dispositions dans les projets de loi qu'il déposera.

Troisième proposition : je souhaite que, étant donné la décentralisation - je laisse à M. Salvi la responsabilité de tout ce qu'il a dit tout à l'heure sur le côté financier de cette décentralisation pour m'en tenir à l'aspect fonctionnel - la réforme de l'A.N.P.E. qui est envisagée soit effectuée en liaison très étroite avec les transferts de compétences qui ont été opérés en direction des régions. En effet, s'il faut réaliser, bien sûr, la réforme de l'A.N.P.E. que vous envisagez pour améliorer le placement des demandeurs d'emploi, il me paraît néanmoins souhaitable que cette formule, qui pourrait nous laisser quelque peu insatisfaits, soit conduite dans le cadre d'une discussion avec nos vingt-deux régions et avec les régions d'outre-mer.

Dans le cadre de la décentralisation, les procédures de financement de la formation et la répartition entre l'Etat et les régions de l'ensemble des actions sont certes d'une complexité effroyable ; néanmoins, une véritable politique de redistribution des crédits de formation, en priorité vers les jeunes et vers les filières créatrices d'emploi, doit pouvoir désormais s'appuyer, à mon avis, sur les régions ; c'est au niveau de ces dernières que nous pourrions le mieux réorganiser l'ensemble de ce dispositif, éventuellement trouver de nouveaux moyens financiers qui manquent par ailleurs, notamment dans le budget de l'Etat, et nous assurer que la politique de la décentralisation aura pu avoir comme objectif et comme mérite de revitaliser notre système de formation professionnelle.

**M. René Régnault.** Et vive la décentralisation !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Quant à la quatrième proposition, je sais qu'elle est plus délicate et je vais donc la formuler avec quelques nuances et quelques précautions, mais elle correspond au côté libéral du texte que vous nous avez présenté. Il faut tenter de réintégrer le travail au noir dans le circuit de l'emploi.

On devine plus qu'on ne la mesure la progression du travail clandestin dans notre pays. Celui-ci est dû en partie à la multiplication des tracasseries administratives et au poids des charges qui pèsent sur beaucoup d'individus. Or le développement même du travail au noir prouve que certaines offres d'emplois n'arrivent pas à être satisfaites dans le cadre de la réglementation actuelle.

Une solution de simplicité conforme à l'orientation libérale que vous nous avez proposée consisterait à mettre en place une vignette de contribution sociale forfaitaire qui permettrait la réintégration progressive du travail au noir dans le circuit de l'emploi. Celle-ci aurait pour effet second de fournir quelques recettes supplémentaires à nos régimes de sécurité sociale.

Cette mesure, qui a rencontré l'agrément des chambres de commerce et d'industrie - elles ont présenté à ce sujet des propositions intéressantes - aurait, pour certains secteurs comme le bâtiment, des effets non négligeables en termes d'emplois.

Je souhaite vivement qu'une disposition de cette nature, qu'il faut étudier de manière approfondie, puisse être annoncée rapidement afin que sa mise en œuvre triomphe des corporatismes et des rigidités administratives.

Cinquième proposition : nous sommes tous confrontés, nous, les maires - et vous aussi bien que les autres, monsieur le maire de Paris - à ces jeunes que l'on a orientés vers les travaux d'utilité collective. Lorsque nous nous y intéressons nous-mêmes - beaucoup de maires qui sont ici voient de quoi je veux parler - nous sommes attristés de constater qu'à l'issue du stage, si certains ont pu trouver une perspective d'insertion quelconque, le plus grand nombre de ces jeunes se retrouvent sans rien, sans formation, sans possibilité de trouver un véritable emploi.

Par conséquent, comme les collectivités locales, que beaucoup de mes collègues ont tout à l'heure brillamment défendues, ont joué un rôle déterminant dans le succès des T.U.C., mais que, souvent, les emplois offerts aux jeunes sont des emplois artificiels, non productifs et peu formateurs, tout ce qui pourra être fait pour lancer une passerelle entre les 150 000 jeunes engagés dans cette expérience des T.U.C. et les stages d'insertion dans les entreprises, la possibilité pour eux d'aller directement dans des entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services pour essayer d'y trouver une véritable insertion et non un dérivatif à l'inscription à l'A.N.P.E. doit être tenté.

Je suis persuadé, mes chers collègues, que le Sénat, grand conseil des communes de France, saura convaincre le Gouvernement de la nécessité de donner une part de responsabilité aux communes et aux départements pour orienter ces jeunes et pour leur proposer un certain nombre de débouchés. Nous sommes armés pour entreprendre cette tâche de première importance à la condition, bien sûr, monsieur le Premier ministre - tout à l'heure, M. Salvi et M. Lucotte vous l'ont dit - que les moyens financiers dont disposent les collectivités locales ne soient pas amputés, mais plutôt améliorés.

Nous avons à jouer, face à ce problème de la réinsertion des jeunes T.U.C. dans la vie productive, un rôle essentiel. Ce rôle, nous, gestionnaires des collectivités locales, nous devons l'assumer. Je souhaite que, dans les mesures que vous nous proposerez, soit prévue cette passerelle, cette liaison entre les collectivités locales et les entreprises pour favoriser la réinsertion de ces jeunes dans une véritable activité productive.

**Mme Hélène Luc.** Mais il faut surtout créer des emplois !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** On ne les crée pas par décret, madame ! On en a perdu 600 000 en trois ans. Cela suffit. Changeons de méthode ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**M. Camille Vallin.** La politique d'austérité, vous voulez la poursuivre !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Sixième proposition : tout le monde est maintenant conscient - enfin presque, je le croyais, mais j'ai constaté aujourd'hui que tout le monde ne l'était pas encore - de la nécessité de réviser la législation du travail pour favoriser la création d'emplois sains et durables dans les entreprises.

**M. James Marson.** Comme si c'était cela !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** J'ai déjà dit l'importance que revêt à mes yeux le protocole d'accord du 16 décembre 1984. Mais il me semble que cette révision de la législation du travail gagnerait en efficacité si, pour l'ensemble des sujets difficiles qui sont abordés par cette législation - l'aménagement des horaires et des conditions de travail, la réforme des seuils sociaux et financiers, l'évolution du travail différencié, l'impact des nouvelles technologies - était prise en considération, dans notre législation, comme elle l'est déjà dans les accords entre les partenaires sociaux, au-delà de la branche professionnelle, de la région ou de l'entreprise, la notion d'établissement.

Car, mes chers collègues, dans une économie ouverte sur le monde et qui est en proie à la compétition internationale, c'est souvent l'établissement industriel ou commercial qui est le lieu privilégié de l'organisation de la production et des rapports du travail.

Je soumets à votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, cette dernière proposition en lui demandant d'en faire juger la « faisabilité » législative et contractuelle. On ne pourra créer de véritables emplois qu'en s'adaptant à la réalité de la vie économique et sociale. Cette réalité est en train de passer de l'entreprise à l'établissement. Je vous en supplie, mes chers collègues, n'ayons pas un demi-siècle de retard en voulant tout faire remonter de l'entreprise à la branche professionnelle alors que le mouvement des choses va de l'entreprise à l'établissement. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Lucien Delmas.** Les organisations syndicales, qu'en faites-vous ?

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Telles sont, monsieur le Premier ministre, les six propositions précises que je tenais à vous présenter pour accroître les chances de succès du programme social que vous nous avez proposé. J'ai tout lieu de penser que ces idées recevraient le soutien de la majorité sénatoriale si vous décidiez de les mettre en œuvre, soit dans le cadre de projets de loi, soit par l'inscription à l'ordre du jour de notre assemblée de propositions de loi de nos collègues, qui sont assez nombreuses sur ces différents sujets.

Sur ce dernier point, vous connaissez le rôle qu'a joué récemment le Sénat lors de l'examen du projet de loi sur l'aménagement du temps de travail. Il me semble, à la lecture de l'article 2, alinéa 4, du projet de loi d'habilitation que vous venez de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale, que deux solutions sont possibles pour essayer de débloquer cette affaire compliquée de l'aménagement du temps de travail.

La première serait d'abroger sans délai, à l'occasion des ordonnances, la loi Delebarre du 28 février 1986, qui bloque à l'heure actuelle la négociation et qui va interdire toute discussion réelle dans les entreprises sur le problème de l'aménagement du temps de travail. Le Sénat avait vainement tenté d'amender ce texte mais le gouvernement précédent n'a rien voulu entendre.

La seconde solution consisterait à infléchir par voie d'amendements à l'article même de la loi d'habilitation, lors de la prochaine discussion de ce texte à l'Assemblée nationale et au Sénat, le sens de cette orientation à partir des positions de notre assemblée. La commission des affaires sociales du Sénat n'a pas pris de position sur ce sujet.

Comme l'objectif essentiel pour la reprise du dialogue social est de supprimer les blocages et de permettre enfin que les partenaires sociaux se réunissent pour essayer d'examiner globalement tous les problèmes qui sont posés à l'heure actuelle dans la lutte pour l'emploi, mon sentiment personnel est qu'il vaudrait mieux non pas abroger, mais amender le texte que vous nous proposez de manière à reprendre la discussion dans ce domaine. Bien entendu, j'attendrais, sur ce point comme sur les autres, de connaître votre sentiment.

Ainsi, monsieur le Premier ministre, la bataille pour l'emploi dont vous faites votre priorité trouvera-t-elle au Sénat un appui solide, un appui permanent et un appui imaginatif.

Attaché au redressement du pays comme à la mise en évidence des valeurs que vous nous proposez de réhabiliter, ma confiance vous est acquise et c'est de grand cœur que je voterai tout à l'heure en faveur de votre déclaration de politique générale. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lise.

**M. Roger Lise.** Monsieur le Premier ministre, j'approuve sans réserve les grandes lignes de votre déclaration de politique générale. Mais vous comprendrez mieux que quiconque que la population des départements d'outre-mer, à la faveur de cette vigoureuse action de renouveau engagée à votre initiative, souhaite que la notion de solidarité nationale soit non plus une vague expression coutumière, mais une garantie se concrétisant par des actes.

Je dois vous remercier pour l'annonce du dépôt de projet de loi programme sur le redressement économique et social de nos régions, mais il serait souhaitable qu'aujourd'hui le Gouvernement s'engage à en faire le dépôt dès la première quinzaine du mois de mai, car la confiance doit naître sans tarder.

Monsieur le Premier ministre, nos ressortissants ont besoin d'être rassurés sur deux points :

D'abord, le F.A.S.S.O., le fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire, qui doit permettre aux départements d'outre-mer de recevoir une parité globale de financement en matière de prestations sociales, accuse un manque à gagner croissant compte tenu des prestations nouvelles et non étendues à nos familles.

En 1980, le manque à gagner était de 24 200 000 francs ; en 1984, il a été de 91 700 000 francs.

Il est inconcevable de constater qu'il existe encore dans nos départements lointains des allocations résiduelles dites « d'aide à la famille », alors que celles-ci ont disparu de la métropole depuis 1946. Quarante ans après, les enfants de nos familles nécessiteuses ne perçoivent qu'environ 4 francs par jour et par enfant.

Chacun comprendra que cette somme dérisoire humilie la famille qui la reçoit.

Je souhaite qu'au nom du principe d'égalité des chances, si souvent évoqué, le Gouvernement s'engage à supprimer ou à assouplir très largement les conditions d'activité exigées pour le paiement des prestations familiales.

Le deuxième point concerne les menaces dont fait l'objet l'octroi de mer. Certains, poussés par un esprit mercantile, ont rêvé de faire assimiler notre droit d'octroi à un droit de douane ou à une taxe d'effet équivalent, en vue de sa suppression, oubliant peut-être que le faible profit obtenu par quelques personnes plongerait dans la misère la plus profonde nos pauvres communes.

Ce sont des accusations malveillantes, incompatibles avec l'esprit de générosité manifesté jusqu'ici par les nations formant la Communauté européenne à l'égard des zones défavorisées.

J'ai souvent évoqué à cette tribune, et pour d'autres raisons, l'importance de l'octroi de mer pour nos finances locales, importance dont je ferai un rappel succinct.

L'octroi de mer est un impôt indirect, une taxe à la consommation supportée par nos populations pour tous les produits importés sans exception et de toutes origines, consommés ou utilisés localement. Il a été étendu dans les vieilles colonies par l'arrêté gubernatorial du 20 novembre 1839.

Il a toujours constitué l'essentiel de nos recettes communales. Pour de nombreuses communes, il représente même le triple de la dotation globale de fonctionnement, alors que les impôts locaux, pour beaucoup d'entre elles, n'atteignent pas le vingtième de son montant ; et pourtant, mes chers collègues, malgré cette recette particulière, nos budgets, à population égale, et comparés à ceux de l'Hexagone, n'égalent pas le tiers, voire, dans de nombreux cas, le cinquième des vôtres.

C'est vous dire qu'avec le chômage endémique, qui atteint un taux de 30 p.100, la matière imposable reste faible. Ajoutez à cela nos dépenses pour l'aide médicale gratuite qui sont deux ou trois fois supérieures aux vôtres, toujours à population égale.

Vous mesurez l'importance et la nécessité que représente pour nos communes l'octroi de mer et, à titre d'indication, sachez qu'il se monte à 38 milliards de centimes pour le département de la Martinique.

Il est reproché à cet octroi de mer d'être perçu par la douane, mais, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ce n'est pas la seule taxe perçue par ce service. On peut citer la taxe sur les carburants au profit du budget départemental, la taxe sur les fruits exportés, la taxe sur la banane au profit d'autres organismes, et j'en passe, ainsi que les prélèvements agricoles au profit de la Communauté européenne elle-même.

Qui oserait ici accuser les prélèvements agricoles d'être des barrières douanières ?

Par ailleurs, si certains produits ne sont pas assujettis au même taux, ce n'est point en fonction de leur origine, mais bien de leur nature. Ainsi les produits de première nécessité et les matières premières sont exemptés ou soumis à des taux très faibles par rapport aux autres produits, si bien qu'une marchandise venant de Hollande, par exemple, peut être totalement exonérée alors qu'une autre, venant de Bordeaux, est taxée au taux maximum.

Ces modulations permettent d'en faire un instrument de politique sociale, un instrument de développement économique, et non une barrière de protection altérant les conditions des échanges, comme on voudrait nous le faire croire.

De plus l'article du traité de Rome invoqué à ce sujet dans le cadre des rapports entre les différents Etats membres ne nous concerne pas en raison même de notre statut départemental.

En revanche, monsieur le Premier ministre, l'arrêt Hausen, qui a consacré, depuis 1978, le caractère total de notre intégration sur le plan des règlements communautaires, nous autorise à bénéficier de tous les avantages ; et, pourtant, aucune des mesures de garantie ne nous est appliquée jusqu'ici - à savoir les prix de retrait, les prix de référence, l'aide à la transformation des produits - alors que tous les produits européens bénéficient de ces avantages.

Nos produits agricoles résistent difficilement à la concurrence des produits de la Communauté et des produits des pays tiers soutenus par des accords commerciaux. C'est le cas des fleurs coupées. Notre aubergine a disparu du marché métropolitain. Des centaines d'hectares de limes ont été arrachés ou brûlés en raison de la mévente et les planteurs d'avocats sont ruinés. Des centaines d'ouvriers ont été mis au chômage parce qu'il n'a pas été possible de réserver le marché national trois mois sur douze à l'avocat antillais.

Quant aux marins pêcheurs de mon département, s'ils bénéficient d'une pêche abondante, ils sont concurrencés localement par du poisson importé venant de pays tiers auxquels la Communauté a accordé l'autorisation de pêcher dans notre zone économique.

C'est vous dire, monsieur le Premier ministre, l'exaspération de nos populations.

Nous subissons de bonne grâce les discriminations envers nos produits malgré notre appartenance à la Communauté. Mais nous ne pourrions jamais accepter la suppression de cette institution plus que séculaire au mépris de l'intérêt de nos collectivités.

Je souhaite que, sur ce point capital, à savoir l'octroi de mer, le Gouvernement montre une volonté très ferme car ce qui fait le bonheur de nos populations réside dans les adaptations de la législation métropolitaine maintenant notre spécificité et garantissant notre identité ; l'octroi de mer représente pour nous le premier acte de gestionnaires responsables.

Nous sommes donc déterminés - majorité et opposition - à ne rien céder et je souhaite, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement s'engage dans ce sens. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bourguine.

**M. Raymond Bourguine.** Vous allez réussir, monsieur le Premier ministre, parce que vous dites clairement ce que vous allez faire. Votre ennemi était le scepticisme. Le peuple a été trop souvent déçu par des dirigeants qui « flottaient », qui se réfugiaient dans la promesse vague ou dans le discours flou. Le peuple a pris l'habitude d'émettre des votes sanction.

Vous, vous êtes précis. Vous êtes le contraire d'un indécis. Votre discours répond à l'attente d'une large majorité, d'une majorité d'au moins 55 p.100. Ce chiffre comprend encore des sceptiques, des mécontents qui se sont bornés jusqu'ici à voter contre. Mais vos décisions sont prêtes, cela est clair, il suffit de lire votre déclaration. Elles se succéderont à un rythme rapide. Le scepticisme n'y résistera pas. Vous allez transformer la victoire du 16 mars en une victoire sans appel.

Vous allez réussir pour une raison supérieure : vous avez su et vous savez parler aux Français de la France. Vous avez dit : « Cette France à laquelle nous sommes tous très attachés, notre honneur, à nous tous, sera de nous donner tout entiers à son service. » Monsieur le Premier ministre, cette France, en effet, est notre mère commune. Elle a nourri, élevé, éduqué chacun de nous et l'a doté du plus précieux de nos héritages : sa culture.

Quant à moi, j'ai appris à l'aimer chez Barrès, Bainville, Gaxotte ; d'autres l'ont appris chez Michelet, Renan, Péguy. Je l'ai trouvée toute aussi émouvante. Comme tout corps vivant, elle comporte une droite et une gauche. Celles-ci sont inséparables, indissociables ; elles constituent, j'ose le dire, un double fraternel. C'est la fraternité française qui permet de conjuguer la liberté et l'égalité.

Lorsque deux peuples sont sur le même sol, aucun d'eux n'a de raison de s'incliner devant la volonté de l'autre. C'est la force qui décide et le monde contemporain, - il en est ainsi au Liban ou en Irlande - nous en donne trop d'affreux exemples.

Le grand malheur qui plane sur notre avenir serait que la France perdît son identité, qu'elle perdît donc son unité, qu'elle devînt un simple territoire où l'on habite par intérêt et sur lequel on secouerait demain la poussière de ses souliers si l'on trouvait mieux ailleurs.

Pour être français, dites-vous, monsieur le Premier ministre, il faut un acte de volonté - comme vous avez raison ! - et même d'une volonté très forte, d'une volonté capable du sacrifice suprême.

Etre français, c'est croire de tout son cœur et de toute son intelligence qu'il est beau de mourir pour la patrie. « Il n'y qu'un unique peuple français », disait le général de Gaulle. C'est pourquoi notre démocratie peut fonctionner. C'est pourquoi l'alternance est admise, respectée, sans réticence. C'est pourquoi notre Constitution est chose sacrée. Elle garantit la paix et l'obéissance civile ; elle écarte le plus affreux des maux que sont les guerres fratricides ; elle a un fondement mystique, c'est le simple amour de la patrie.

C'est pourquoi la politique est tout le contraire de la guerre. Elle consiste à séduire, à persuader, à gagner les esprits, les cœurs et finalement les voix. C'est parce que, dans ce domaine, vous êtes un homme de conviction que vous allez réussir !

Maintenant, de par la volonté majoritaire, c'est vous qui déterminez et conduisez la politique de la nation. Mes amis politiques et moi, nous vous soutiendrons de tous nos moyens d'expression et de conviction. Nous avons été au plus haut point sensibles au fait que la toute première visite, aux toutes premières heures, de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, ait été pour M. Antoine Pinay, celui que nous tenons pour notre maître, maître en valeurs morales et maître en bon sens.

Nous vous soutiendrons à notre manière, une manière indépendante, c'est-à-dire critique, mais critique au vrai sens de ce terme qui signifie constructif. L'ami aide son ami en lui disant tout simplement, non pas la vérité - qui possède la vérité ? - mais ce qu'il croit être la vérité. Il s'agit de voir clair, de mettre en lumière ; il s'agit de lucidité.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, je voudrais attirer votre attention sur trois ou quatre points.

L'un d'entre eux a été admirablement développé par notre collègue M. Etienne Dailly. Je suis partisan de la peine de mort. Je le suis pour les crimes atroces, commis avec préméditation, car dans la préméditation il y a le calcul, et nul ne

peut dire combien d'innocents doivent la vie à l'image de la guillotine venant soudain danser devant les yeux de l'agresseur. Certains ont soutenu que le criminel ne peut pas être dissuadé ; ils expriment là une forme du mépris de l'homme, de l'homme responsable ; ils ravalent le criminel au niveau de la bête qui ne peut pas se contrôler.

Vous respectez l'homme, monsieur le Premier ministre, et c'est pourquoi, pour sauver des innocents, vous proposez une peine de dissuasion, une peine de trente années incompressibles. C'est terrible, je l'avoue, mais c'est juste puisque cela est de nature à sauver des vies humaines.

On vous dit : « Ces condamnés sans espérance deviendront des bêtes fauves. Leurs gardiens auront peur. » C'est un risque. Il faut y parer. Il faut, comme l'a dit M. Etienne Dailly, des pénitenciers spéciaux ; cela ne coûtera d'ailleurs pas très cher, car les individus qui relèvent d'une telle punition ne sont pas extrêmement nombreux. Il faut, sans retard, inscrire au budget le crédit d'une prison tout à fait spéciale, exclusivement réservée à cette sorte de condamnés. On a dit que les gardiens ne voudront pas y servir. Il y aura des volontaires, et il est juste, naturellement, que la pénibilité de leur tâche soit reconnue par une prime aussi élevée qu'il le faut.

Je suis un acharné des économies dans les dépenses publiques. Mais il est deux budgets impératifs : le budget de la défense et celui de la justice, qui sont tous deux des budgets de la sécurité !

**M. Etienne Dailly.** Très bien !

**M. Raymond Bourguine.** En ces matières, quand il y a des besoins, il faut les couvrir.

D'ailleurs, vous avez décidé - je ne dis pas proposé : vous êtes le Gouvernement - vous avez décidé, dis-je, que l'on renverrait les délinquants étrangers dans leur pays d'origine ; vous viderez ainsi les prisons, tout de suite, d'un gros tiers.

Vous avez également l'intention, si je vous ai compris - et vous avez bien raison - d'accorder aux délinquants primaires, qui sont sujets à repentir, le bénéfice de peines de substitution et le bénéfice du sursis.

En revanche, il faut des prisons séparées pour les récidivistes, pour les endurcis ; il ne faut pas les mélanger aux autres ; il faut éviter l'effet « pourrissoir ». Nos amis, nos frères de la gauche ont fait beaucoup de sentimentalisme pendant de nombreuses années. Ils ont passé cinq années au pouvoir et les prisons sont toujours des pourrissoirs surencombrés. Vous, la gauche, n'avez pas fait votre métier ; vous n'avez pas mis vos actes en conformité avec votre discours de générosité.

En revanche, je pense que vous, monsieur le Premier ministre, vous réussirez dans ce domaine et que vous démentirez l'espèce de scepticisme des Français, qui croient que l'on ne peut pas doter la France d'une justice digne de ce nom.

S'agissant de l'économie, les socialistes ont été sanctionnés parce qu'ils ont échoué. Ils voudraient faire croire à la fatalité du chômage ; or elle n'est inscrite nulle part !

**M. René Rénault.** Que n'avez-vous réussi !

**M. Raymond Bourguine.** Résorber le chômage...

**M. Philippe Labeyrie.** On peut rêver !

**Un sénateur communiste.** Le Gouvernement n'y arrivera pas !

**M. Raymond Bourguine.** Je pense qu'il y parviendra, beaucoup plus vite que vous ne le croyez !

Résorber le chômage, disais-je, c'est créer des postes de travail non pas fictifs, mais productifs, dans des entreprises compétitives, donc de longue durée.

La compétition, c'est le domaine des entrepreneurs, des entrepreneurs capables d'imaginer, de créer, d'innover, capables de s'entourer des meilleurs cadres, capables de motiver leur personnel. Ce que les entrepreneurs font ou ne font pas, l'Etat ne peut pas le faire à leur place. Il faut donc parier sur l'existence en France d'un groupe suffisamment nombreux de jeunes et de moins jeunes ayant la volonté d'entreprendre. En effet, ce ne sont pas les fonctionnaires qui

battront jamais à leur jeu des marchands allemands, japonais ou autres ! L'Etat doit non pas se substituer à l'entreprise, mais garantir aux entrepreneurs français des conditions de compétition loyale avec leurs concurrents étrangers. Or la compétition est affectée par l'inflation, par les frais financiers et par la gestion administrative des effectifs des entreprises. On a souvent dit - ce qui est vrai - que c'est priver un chef d'entreprise d'une condition essentielle d'une bonne gestion que de le priver des moyens d'adapter ses effectifs à ses carnets de commandes ; on met ainsi en danger l'ensemble de l'entreprise, donc l'ensemble des emplois.

Sur ces trois points, c'est l'Etat qui est responsable.

« Il faut une monnaie vraie », selon l'expression employée par M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Cette expression est juste : le taux de change doit refléter le rapport existant vraiment entre les niveaux de prix.

Le dernier réajustement de 6 p. 100 du franc par rapport au deutschemark était nécessaire. Est-il suffisant ? Il ne vous donne, monsieur le Premier ministre, aucune marge de sécurité.

La dérive du franc par rapport au mark depuis 1983 est généralement estimée, notamment par les experts allemands, notamment par M. Gerhard Stoltenberg, à 12 ou 13 p. 100. Certes, la dévaluation Delors de mars 1983 contenait une certaine anticipation, estimée à 5 ou 6 p. 100. Le dernier réajustement ramène à peu près l'écart à zéro. Cela signifie que, désormais, chaque mois, il vous faudra réussir à maintenir le taux d'inflation de la France très exactement à la hauteur du taux allemand. En si peu de temps, monsieur le Premier ministre, ce sera un exploit !

En acceptant un ajustement de 6 p. 100 seulement, vous vous êtes lancé à vous-même un redoutable défi. Vos ministres, notamment votre ministre du budget, devront être des hommes de fer en ce qui concerne la compression des dépenses publiques.

La désinflation à laquelle nous sommes condamnés, comme toute interruption de drogue à un hyperdrogué, exige des précautions. Il ne faut pas que les taux d'intérêts réels bondissent ; cela ferait « sauter » les entreprises surendettées. Or les entreprises françaises sont très surendettées par rapport à leurs concurrents allemands et les taux d'intérêt réels sont de 50 p. 100 plus élevés en France qu'en Allemagne.

Si l'on ne veut pas que la désinflation se traduise en déflation, il est important et urgent de mettre en place un mécanisme de nature à faire chuter les taux réels. C'est la raison pour laquelle j'ai fait campagne - et j'insiste auprès de vous, monsieur le Premier ministre - pour que soit introduite dans la prochaine loi de finances une importante détaxation des revenus investis par les particuliers, par les personnes physiques.

Ce procédé de financement est bien connu aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Que deux millions de contribuables soient incités, par la détaxation, à investir chacun 20 000, 30 000 francs par an, cela représenterait 40, 60 milliards de francs. Cette mesure serait de nature à créer un afflux sur le marché financier, qui ferait baisser les taux d'intérêt réels.

D'ailleurs, monsieur le Premier ministre, c'est absolument nécessaire à la privatisation. Vous ne pouvez pas, sans « défranciser » les entreprises, vendre une grosse quantité d'actions sur le marché financier aux personnes privées, si celles-ci n'ont par des moyens d'investissement et d'épargne accrus.

Certes, deux problèmes se poseront alors. Aux banques tout d'abord, car, si vous allez vite, la baisse des taux d'intérêt réels les obligera, dans les prochains mois, à ajuster leurs coûts en baisse. Un problème se posera aussi à l'Etat, car la détaxation des revenus investis se traduit évidemment par un manque à gagner.

Pour ma part, je pense que le produit de la chute du prix du pétrole importé ne devrait pas être, ne doit pas être affecté à la consommation. En somme, moi qui suis un adversaire de la taxation, je vous propose une taxe conjoncturelle qui maintienne les prix du pétrole à la consommation, tant de l'essence que du fioul domestique, au niveau qui était le leur en 1985. Cette mesure apporterait à l'Etat une recette qui serait la contrepartie de la détaxation des revenus investis par les particuliers et permettrait aux entreprises de se

financer non pas par un autofinancement, qui est utile, qui est nécessaire, mais qui ne doit pas être excessif, mais par le recours aux épargnants, aux personnes privées, aux individus, aux citoyens, aux électeurs. « Il s'agit de rendre les Français propriétaires de la France. » Je ne peux citer cette formule, qui est très belle, sans en nommer l'auteur : c'est M. Giscard d'Estaing. Il a frappé là une très belle formule.

D'ailleurs, la chute des prix des produits importés vous donne une large marge de manœuvre. Nous allons faire une économie de 70 à 100 milliards de francs par an, en devises, sur nos importations. Cette somme dérivée vers l'investissement productif, créateur de richesses et d'emplois, nous permet d'envisager sans inquiétude le fait que les entreprises qui investiront seront - il est vrai - malheureusement amenées, parce que notre industrie de l'équipement est esthétique, à importer des équipements et des matériels ; mais cet alourdissement de nos importations de matériels sera compensé par la chute des prix du pétrole.

Il faut bien le dire, si nous ne modernisons pas nos entreprises, si nous ne leur donnons pas le moyen, parce que nous aurions peur du déficit extérieur, de s'équiper, nous leur refusons en même temps la chance de devenir compétitives dans l'avenir, d'abaisser leurs prix de revient et de créer des emplois durables.

Si vos prédécesseurs ont échoué, monsieur le Premier ministre, c'est en grande partie parce qu'ils ont manqué de clairvoyance : ils n'ont pas vu ces problèmes. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

En tout cas, ils ne les ont pas résolus ! La preuve en est que 600 000 emplois ont été perdus, et un journaliste du journal *Le Monde*, M. Alain Vernholes, écrivait récemment : « Dans quel état sera bientôt l'industrie française ? » On est en train de faire cadeau du marché de la consommation française à l'industrie allemande parce que l'industrie française n'a pas les moyens, faute de profits, de financer sa modernisation et sa compétitivité. (*Protestations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Philippe Labeyrie.** Qu'avez-vous fait avant 1981 ? Vous avez eu le pouvoir pendant vingt-trois ans !

**M. le président.** Veuillez laisser poursuivre l'orateur.

**M. Raymond Bourguin.** Si vos prédécesseurs ont échoué, disais-je, ce n'est pas seulement faute de clairvoyance ; c'est aussi parce qu'ils étaient atteints d'une maladie de la volonté.

Vous, monsieur le Premier ministre, vous avez de la volonté. Votre gouvernement est remarquablement composé !

**M. Camille Vallin.** Et les spéculations, qu'en faites-vous ?

**M. Raymond Bourguin.** La confiance que vous nous demandez, monsieur le Premier ministre - et j'en termine d'un mot - cette confiance, vous l'avez ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

(**M. Etienne Dailly** remplace **M. Félix Ciccolini** au fauteuil de la présidence.)

#### PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY, vice-président

**M. le président.** La parole est à M. Mouly.

**M. Georges Mouly.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, s'il est un constat d'évidence, c'est bien, me semble-t-il, que la France connaît aujourd'hui une phase de son histoire originale et de première importance.

Phase originale du point de vue de nos institutions, avec ce qu'il est convenu d'appeler la cohabitation ; dont je ne comprends d'ailleurs pas qu'on ait pu, ici, la condamner *a priori* ou que l'on puisse, là, mettre en exergue, comme pour s'en délecter, les difficultés réelles ou apparentes, au demeurant bien naturelles.

Je souhaite que la sagesse continue de se manifester chez l'une ou l'autre des parties les plus directement responsables, et je veux louer ici, monsieur le Premier ministre, pour souhaiter que, au total, la France et les Français trouvent leur compte dans l'entreprise en cours, votre courage.

Phase de première importance, car, après cinq ans d'expérience et d'application d'une autre politique, d'une autre doctrine, qui se voulait au départ changement de société et qui a connu - c'est le moins qu'on puisse dire - une très sensible évolution, le moment est venu de prendre les décisions les mieux adaptées possible à la situation du moment, angoissante à certains égards - et je pense en particulier au chômage et à l'insécurité.

C'est donc dans ce contexte que, comme tout un chacun ici, j'ai entendu, monsieur le Premier ministre, votre déclaration de politique générale et votre déclaration de ce jour, déclarations dont je dirai d'abord que j'en ai apprécié le ton. Point de Français de droite et de gens de gauche ! Pas davantage de charges excessives contre un bilan négatif ! C'est cela, me semble-t-il, les bonnes conditions d'une alternance, comme d'une saine démocratie.

Cinq années durant, en parlementaire de base, je me suis efforcé de faire un examen sereinement critique de ce qui fut proposé. C'est dans ce même état d'esprit que je vais me livrer à quelques réflexions très simples sur quelques points seulement de votre déclaration de politique générale.

Je me réjouis, tout d'abord, de la perspective d'une revalorisation du secteur de l'agriculture, dans son volet social et dans son volet foncier avec, comme autre point fort, l'installation des jeunes.

Je vous fais confiance, monsieur le Premier ministre, pour que soient bien prises en compte, non l'agriculture, mais les agricultures françaises. L'élu de cette terre que vous connaissez bien, celle des propriétaires, petits éleveurs pour la plupart, de quelque dix, quinze, vingt hectares, difficiles à exploiter, pouvait le faire sans qu'on le lui demande, conscient que les instances locales ou régionales ne sauraient à elles seules combler les écarts.

Sur la volonté de poursuivre l'édification européenne et sur bon nombre d'éléments de votre déclaration, je voudrais exprimer aussi mon approbation. Mais, avant de m'arrêter sur deux points, considérés comme primordiaux, me semble-t-il, par nos concitoyens, l'emploi et la sécurité, je me permettrai d'émettre de brèves réflexions sur le scrutin majoritaire et sur les dénationalisations.

En ce qui concerne le premier point, je l'avoue, je pensais comme beaucoup que le scrutin dit « à la proportionnelle » pouvait conduire à une représentation plus équitable, plus démocratique des forces politiques, et je n'y étais pas opposé en son principe. Or, je suis contraint de constater aujourd'hui qu'il risque bel et bien de conduire à une France ingouvernable et, par conséquent, à un affaiblissement de la démocratie. C'est pourquoi j'approuve le retour au scrutin majoritaire, étonné que je suis cependant d'entendre crier au scandale *a priori*, ici ou là, quelques-uns de ceux qui comptent parmi leurs amis les spécialistes du « charcutage ». (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Je vous ai bien entendu dire, monsieur le ministre de l'intérieur, samedi dernier - et je vous remercie - qu'en matière de découpage des circonscriptions et pour ce qui concerne les avis émis, rien ne sera laissé dans l'ombre.

**M. Lucien Delmas.** On l'espère bien !

**M. Georges Mouly.** J'en viens au second point, celui des dénationalisations. Au moment des nationalisations, j'ai voté ici - ce fut l'une des rares fois, je l'avoue aussi - la question préalable. J'étais en effet plus que réservé parce que sceptique quant aux vertus attachées à cette mesure. Les nationalisations devaient être le fer de lance de l'industrie, source de progrès social et, dans l'esprit de nombreux Français, devaient garantir l'emploi.

Les candidats locaux du parti communiste en 1981 ne promirent-ils pas aux habitants d'un chef-lieu que vous connaissez bien, monsieur le Premier ministre, l'augmentation spectaculaire des effectifs d'une usine dès que celle-ci aurait intégré un groupe nationalisé ? La nationalisation eut lieu et, voilà à peine un an, il était procédé à 153 licenciements.

**Mme Hélène Luc.** Ce n'est pas normal !

**M. Georges Mouly.** C'est aujourd'hui, vous le savez, la sortie du secteur nationalisé, préparée dès avant le 16 mars dernier.

Vous comprendrez que, dans ces conditions vécues sur le terrain, et outre la référence à des considérations d'ordre plus général, je ne sois nullement opposé à la privatisation. Je le suis d'autant moins que j'ai bien noté que ne saurait être, par ailleurs, pour l'ensemble des travailleurs, remise en cause la protection sociale, que devraient toujours trouver ou retrouver leur juste place la concertation, le dialogue social et la participation : engagement important, déterminant, dont nous suivrons de près la mise en œuvre et l'application.

Cependant, chacun le sait ici, nos concitoyens espèrent avant tout, et fermement, des améliorations dans le domaine de l'emploi.

Il est inutile de rappeler en cet instant les promesses et les échecs de ces dernières années en matière d'emploi.

Devant ce drame humain, qu'est le chômage, je veux croire que nul n'est jamais resté insensible. Mais il est une évidence : le traitement social du chômage a montré ses limites.

J'ai relu avec attention le passage de votre intervention, monsieur le Premier ministre, concernant les deux premiers volets de ce qui doit être la loi d'habilitation : vous proposez en la matière une solution radicalement opposée aux essais qui ont, à ce jour, échoué. La marche de l'économie va donc être libéralisée ; plus précisément, c'est une plus grande liberté qui va être donnée dans la gestion des effectifs en vue d'éliminer les entraves de l'emploi et c'est une plus grande liberté des prix qui sera donnée aussi. Mais il est vrai - et l'affaire paraît d'importance - qu'à cette liberté doit correspondre une vraie concurrence.

Quoi qu'il en soit, c'est une chance qui sera donnée aux employeurs et dont doivent bénéficier les ouvriers et les employés. Il appartient aux employeurs, aux entrepreneurs, comme aux investisseurs, de jouer le jeu, faute de quoi leur responsabilité serait lourde aux yeux de la nation.

C'est une chance qui sera donnée en particulier aux jeunes dans le domaine de l'emploi - question grave s'il en est - grâce aux mesures s'articulant autour des trois idées mentionnées dans votre déclaration. Mais il est une catégorie de jeunes qu'il ne faut pas oublier parce que, pour eux, le non-emploi est on ne peut plus démoralisant et source toujours possible de quelque déséquilibre, je veux parler des jeunes qui, ayant reçu une formation, ne trouvent pas d'emploi. Je n'ignore pas le coût supplémentaire de l'extension aux jeunes demandeurs d'emploi « formés » des mesures prévues pour les jeunes bénéficiaires des stages en alternance et je fais ici référence au strict contenu de votre déclaration. Il s'agit cependant d'une question qui mérite d'être examinée.

Il est sans doute appréciable que des questions, telles que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, ainsi que de certains effets de seuil, donnent lieu à réflexion et à débat, tant il est vrai que la volonté d'alléger les contraintes ne saurait être la voie ouverte à quelque libéralisme débridé. Mais je pense que, s'agissant de l'allègement des contraintes, il faut aller vite en faveur des artisans et des petits entrepreneurs qui sont prêts, ils nous le disent tous les jours, à embaucher.

Ces artisans et ces petits industriels sont réellement aptes à la marche vers cette « nouvelle frontière » que doit être l'emploi.

La deuxième préoccupation majeure des Français est la sécurité. Montée de la délinquance, extension de la violence, menaces de plus en plus pesantes du terrorisme marquent notre vie quotidienne en France. Tel est, en tout cas, le constat que nous sommes contraints de faire et qui commande d'agir. Le sujet est certes délicat ; on ne saurait tout confondre, délinquance, terrorisme. Il a déjà beaucoup été dit et écrit sur ce point. Des spécialistes compétents le feront encore. Il est cependant inadmissible, à mes yeux, qu'ici où là on parle déjà d'atteinte possible aux libertés dans les mesures proposées.

**M. Louis Perrein.** Et pourtant !

**M. Georges Mouly.** La première des libertés est celle d'aller et de venir, de prendre le métro, le bus ou le train en toute quiétude. Il n'y a pas de liberté sans sécurité. C'est pourquoi je suis persuadé que les Français apprécieront notamment que vienne en discussion au Parlement ce qu'an-

nonce de ce point de vue votre déclaration, convaincu que je suis, comme mon ami le président Pelletier, que sera respectée dans sa totalité la devise républicaine.

Cela dit, j'apprécie, pour ma part, qu'il ne soit nullement question de restauration de la peine capitale et que soit prévue une peine de substitution dont l'objet même mérite un débat serein à partir de votre proposition.

Je poserais cependant une question pour conclure sur ce sujet : quelle place sera faite à la prévention ?

A la fin de la semaine dernière, tel conseil municipal mettait en place le comité local de prévention de la délinquance. J'ai participé, pour ma part, à deux réunions du comité départemental. Je n'y ai pas trouvé pleine satisfaction, mais il est vrai que le sujet n'est pas facile à appréhender. Il n'en reste pas moins, monsieur le Premier ministre, que les efforts de prévention doivent être poursuivis et amplifiés.

**M. Louis Perrein.** Très bien !

**M. Georges Mouly.** Enfin, monsieur le Premier ministre, je vous ai entendu, avec satisfaction, aborder la question de la décentralisation, car il est vrai qu'il reste à faire, « à consolider et à clarifier », comme disait M. Hoeffel. Je mettrai l'accent, pour ce qui me concerne, sur le nécessaire aménagement du territoire et, par conséquent, sur la nécessaire solidarité nationale dont la décentralisation devait commander la mise en œuvre. C'est un ministre d'après 1981 qui s'exprimait ainsi. Je songe ici à des parcelles du territoire national que vous connaissez bien, à ces petites communes dont vous parliez dans votre intervention au dernier congrès des maires de France.

Monsieur le Premier ministre, dans ces quelques réflexions émaillées de quelques remarques ou interrogations, voyez la volonté d'aider et de soutenir au mieux votre Gouvernement. La France connaît aujourd'hui des jours difficiles qui exigent lucidité et volonté. Vous n'en manquez pas. Vous avez aujourd'hui notre confiance. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme - ne le connaissant pas, je ne sais pas s'il est présent - mes chers collègues, M. Chirac, député, votait en 1981 avec un certain courage l'abolition de la peine de mort.

M. Lecanuet a déclaré en 1986 sur les ondes que le Premier ministre agirait selon sa conscience, mais qu'il faudrait bien rétablir la peine de mort.

Monsieur le Premier ministre, vous semblez avoir répondu par avance à l'invite de M. Lecanuet. En effet, vous avez réintégré avec de l'avancement les policiers qui, au mépris des devoirs de réserve de tout fonctionnaire, avaient insulté un ministre en exercice, M. Badinter. (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Lucien Delmas.** Eh oui !

**M. Louis Perrein.** N'est-ce pas là désavouer un ministre qui, plus que tout autre, fut l'honneur de la France des droits de l'homme ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Monsieur le Premier ministre, n'est-ce pas vous aligner ainsi sur les plus réactionnaires de votre majorité ? M. Le Pen ne s'y est pas trompé et a pu avec juste raison approuver votre discours sur la sécurité.

Monsieur le Premier ministre, comment des libéraux sincères, des véritables démocrates - et nous sommes nombreux sur ces bancs - ne seraient-ils pas inquiets de vos propos ? Des voix s'élèvent déjà dans votre majorité pour vous mettre en garde. Où est donc, monsieur le Premier ministre, l'humanisme dont vous parlent certains journalistes ? Vous faites un amalgame facile et démagogique entre le réflexe sécuritaire bien naturel chez les Français, même si certains de vos amis en exacerbent les moindres manifestations, et la lutte contre le terrorisme, que tout le monde ici condamne sans réserve. Vous faites un rapprochement scandaleux entre immigration et délinquance. Vous ne nous parlez jamais de la prévention dans une société, hélas ! de plus en plus contraignante et dangereuse.

Vous privilégiez la répression alors que, hélas ! nos prisons sont dangereusement surpeuplées. Vous prévoyez non seulement l'aggravation des peines, mais encore l'extension de la garde à vue.

Puis-je vous rappeler que ce n'est pas M. Badinter qui a institué les remises de peines et les libérations conditionnelles ?

Mes chers collègues, c'est M. Lecanuet, alors garde des sceaux, qui, par ces mesures, a voulu décongestionner les prisons et mettre fin aux révoltes des détenus.

Monsieur le Premier ministre, pour faire plaisir à M. Le Pen, vous faudra-t-il à nouveau surpeupler les prisons et, pour faire écho à M. Messmer, rétablir la peine de mort et la Cour de sûreté de l'Etat ?

Face à l'insécurité, la droite et l'extrême-droite ont toujours prôné la répression aveugle, souvent au mépris des libertés individuelles.

Nous nous souvenons de la loi « Sécurité et libertés » que vous, monsieur Chirac, alors député, avez, en son temps, contestée avec courage. En tant que Premier ministre, allez-vous en reprendre la philosophie dans un texte de loi répressif, au mépris de la liberté et de nos traditions républicaines ?

M. le Président de la République, dans son message au Parlement, s'est posé en gardien vigilant des libertés. Nous espérons, monsieur le Premier ministre, que le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme sera auprès de vous un conseiller très écouté en matière de libertés.

Je rappelle, en particulier, que le préambule de la Constitution de 1958 se réfère à la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et au préambule de la Constitution de 1946.

Si j'en crois de récentes déclarations - nous serons nombreux, y compris parmi les parlementaires de votre majorité, et je m'en réjouis - à faire respecter les droits et libertés que ces textes supérieurs en droit confèrent aux citoyens.

Le libéralisme débridé, ce n'est pas la liberté. C'en est souvent le contraire. Je ne suis pas un fanatique des nationalisations, mais je rappelle que le préambule de la Constitution de 1946, laquelle s'est largement inspirée du programme du Conseil national de la Résistance, stipule clairement : « Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. »

Jetez-vous aux orties ce que la nation, dans sa grande majorité, considère comme des acquis sociaux et économiques intangibles ? La communication sous toutes ses formes a, sans nul doute, un caractère de service public. Nous ne voulons, pour la sauvegarde de la liberté d'expression, ni d'un monopole public ni d'un monopole privé.

La libéralisation et la privatisation sauvages des différents moyens de communication ne sont-ils pas aussi contraires aux libertés que l'ont été, pendant plus de vingt ans, le maintien du monopole d'Etat et la tutelle exercée par le pouvoir politique sur le service public ? N'est-ce pas M. Gouyou-Beauchamps dont l'ardeur libérale est toute récente qui, pendant le septennat précédent, donnait ses ordres aux journalistes des radios et télévisions ? (*Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Le transfert de la maîtrise du système de communication du pouvoir politique au pouvoir économique ne se ferait-il pas, encore et toujours, aux dépens de la liberté d'expression du citoyen ?

La loi du 29 juillet 1982 a ouvert de nouveaux espaces de liberté en organisant la séparation de l'audiovisuel et de l'Etat et en reconnaissant la pluralité des formes d'expression. La création d'une Haute Autorité, pièce maîtresse de ce nouveau dispositif législatif, assure ainsi, grâce à son pouvoir de désignation des présidents de sociétés de programme, l'indépendance du service public. La suppression du monopole, remplacé par un régime de déclaration préalable et d'autorisation, permet le développement de la liberté d'expression selon les différents courants de croyances, de pensées et d'opinions.

Mille trois cents radios qui étaient auparavant brouillées, poursuivies ou saisies ont ainsi pu commencer à émettre et à prospérer.

En matière de droit de réponse, des règles concernant les émissions des campagnes électorales, de respect du pluralisme et de l'équilibre de programmes, l'action de la Haute Autorité s'est affirmée au fil du temps et la place qu'elle a prise dans la vie publique rend compte du chemin accompli, notamment en raison du mode de désignation de ses neuf sages. Or celui-ci n'est-il pas identique à celui du Conseil

constitutionnel ? Ce qui serait une garantie d'indépendance et de sérieux dans un cas ne le serait-il plus dans l'autre ? Pourquoi donc vouloir supprimer la Haute Autorité qui a tellement contribué au développement de nouvelles libertés en assurant, quoi qu'on en dise, l'indépendance des journalistes ? (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I.*)

Les débuts de l'année 1986 ont vu l'ouverture de nouveaux espaces audiovisuels dont le principe était posé dans la loi du 29 juillet 1982. Il n'a pas été besoin de démanteler le service public pour créer de nouvelles chaînes de télévisions privées. Un éminent présentateur de télévision a déclaré : « Nous avons la meilleure télévision publique du monde. Nos émissions de variétés, les magazines d'information, nos journaux quotidiens sont partout imités, pillés dans leur invention ; lorsqu'ils ne sont pas tout simplement copiés ». Il s'agit là de propos iconoclastes qui risqueraient de valoir à son auteur les foudres de certains de vos amis, monsieur le Premier ministre, qui vous invitent clairement à la chasse aux sorcières dans l'audiovisuel. En 1980, M. Peyrefitte - ô combien libéral, vous le savez bien ! - se livrait déjà à une attaque en règle contre la presse écrite et ses journalistes.

Parlons donc de cette presse écrite que vous prétendez servir, monsieur le Premier ministre, la suppression de la loi du 23 octobre 1984 aura-t-elle pour effet de garantir la transparence et le pluralisme ? Avant que cette législation n'entre en vigueur, la presse vivait toujours sous l'empire de la loi du 29 juillet 1881, qui, simple reprise de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, disposait : « La libre communication de pensées et des opinions constitue un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement... »

Si, en supprimant tout contrôle de l'Etat sur l'information, la loi de 1881 posait ainsi un principe, la liberté, le seul adversaire d'alors était le pouvoir politique. Or, l'évolution technique, économique et financière, les lois du marché ont aujourd'hui confisqué cette liberté au seul profit du pouvoir économique. La liberté de la presse doit-elle être ainsi vue comme solidaire de la liberté d'entreprendre ? Celle-ci n'exige-t-elle pas d'être réglementée ainsi que le montrent toutes les législations sur la concurrence dans le monde ?

La loi du 23 octobre 1984 n'avait-elle pas pour seul objectif de garantir l'exercice de la liberté de la presse en dotant la France d'une législation moderne à l'égal de toutes les grandes démocraties occidentales ? En étendre la portée ? Certes, mes chers collègues, nous y sommes prêts. Mais nous nous opposerons, en prenant l'opinion à témoin, à tout monopole contraire à la liberté d'expression. Au libéralisme économique dévastateur, il convient d'opposer la démocratie politique. C'est pourquoi nous restons vigilants sur le maintien des nouveaux espaces de liberté, sur la défense d'un important service public et sur l'exigence d'un véritable pluralisme des entreprises de presse et de communication.

Monsieur le Premier ministre, pour nous, sécurité et libertés doivent se conjuguer avec démocratie. Il n'y a pas, en France, place pour un régime qui oublierait la fière devise des républicains : liberté, égalité, mais aussi fraternité. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Souplet.

**M. Michel Souplet.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai l'honneur, au nom du groupe de l'union centriste, d'évoquer, dans ce débat de politique générale, le problème de l'agriculture.

Vous n'êtes pas sans connaître, monsieur le Premier ministre, les difficultés énormes que connaissent les agriculteurs, et ce dans toutes les régions et dans presque tous les secteurs de production. En effet, l'agriculture est le secteur le plus touché de l'économie et les agriculteurs ont vu leurs revenus chuter régulièrement depuis plusieurs années.

Or, pendant cette même période, les paysans ont relevé le défi de la mutation et rempli leur contrat en assurant aux consommateurs européens la sécurité alimentaire en qualité et en quantité et en participant à l'amélioration de la balance des paiements par un excédent annuel de 30 milliards de francs de la balance commerciale agricole.

Les agriculteurs ne doivent ni perdre confiance ni faire de complexes. L'agriculture, loin d'être un poids mort pour la société, est, au contraire, un secteur en pleine croissance, un secteur indispensable à l'économie générale, un secteur qui s'adapte en permanence aux conditions modernes.

Nous sommes conscients que la situation mondiale pose à l'agriculture française des difficultés sérieuses d'écoulement de ses productions et des problèmes de rentabilité quant au niveau des prix mondiaux. Cette situation est due aux stocks croissants et à la pratique anormale du dumping par les grands pays exportateurs. Il s'agit d'une méthode déloyale qui rend tout calcul de compétitivité illusoire, voire caduc.

Nous n'ignorons pas non plus la situation délicate dans laquelle se trouve l'agriculture française au sein de la Communauté.

Je ne citerai qu'un exemple. Vous savez comme nous, monsieur le Premier ministre, combien l'application des quotas laitiers a traumatisé la plus grande partie des producteurs de lait. Des régions entières sont encore sous le choc de cet arrêt brutal de la croissance. Des jeunes ont perdu la foi en leur métier et craignent pour leur avenir. Les organisations agricoles ont accepté la discipline, mais encore faut-il qu'elle soit appliquée dans tous les pays de la Communauté, à commencer par ceux qui sont les plus responsables de cette situation d'excédent. Les producteurs attendent des propositions concrètes, efficaces et dynamiques.

Certes, la politique agricole commune a atteint son objectif. Elle doit être révisée, mais il ne peut être question de remettre en cause ses principes fondamentaux.

Sur le plan national, une loi d'orientation, annoncée par le ministre de l'agriculture, constitue sûrement un moyen de relance.

Nous prenons acte de la volonté gouvernementale de mettre sur pied une nouvelle loi d'orientation qui permettrait de prolonger l'action bénéfique de celle de 1960-1962, et de l'adapter à l'énorme évolution qu'a connu le monde agricole, tant dans l'extraordinaire évolution du machinisme que dans celle de la recherche des techniques de production.

Les agriculteurs espèrent que cette nouvelle loi puisse être, au travers de ses trois volets - économique, social et structurel - la nouvelle charte de l'agriculture, celle qui prendra en compte les nouvelles données de cette mutation, qui permettra de préparer, pour cette fin de siècle, une agriculture compétitive et de faire vivre dignement un plus grand nombre d'hommes et de femmes sur des exploitations rentables.

Aujourd'hui, en tant que responsable politique, je constate que la gestion néfaste des cinq dernières années a conduit l'actuel Gouvernement à solliciter et à obtenir de ses partenaires un nouvel équilibre monétaire.

Il semblerait, à en croire les médias, que les agriculteurs seront les principaux bénéficiaires de cette situation.

**M. René Régnaud.** Pas les Bretons !

**M. Michel Souplet.** Tout en nous inscrivant en faux contre une telle affirmation, nous pouvons souhaiter qu'effectivement, par la suppression que nous espérons immédiate des montants compensatoires monétaires négatifs, les agriculteurs français puissent connaître une légère revalorisation des prix à la production dont l'incidence serait d'ailleurs insignifiante sur la consommation.

En revanche, en tant que consommateurs importants de produits importés, il est à craindre que l'agriculture ne subisse les effets néfastes de ces manipulations monétaires au plan des coûts de production. Il me paraît donc primordial que l'on se penche avec beaucoup d'attention sur l'évolution des principaux produits concourant à l'évolution des coûts de production.

Monsieur le Premier ministre, les premiers contacts que j'ai eus avec vous étaient relatifs à la fiscalité agricole. Il me souvient des négociations ardues qui ont débouché sur l'application de la T.V.A. à l'agriculture en 1968. C'est également avec vous que nous avons négocié en partie l'application de la fiscalité directe à l'agriculture en 1970.

Je ne peux donc que me réjouir de voir aboutir, partiellement et après de très longues années, deux revendications professionnelles importantes. Tout d'abord, la récupération partielle de la T.V.A. sur les carburants et huiles. C'est un premier pas vers une détaxation que la profession souhaite voir devenir rapidement totale. Par ailleurs, en ce qui concerne la fiscalité, une simplification de la présentation des comptes est annoncée ainsi que le maintien du seuil à 500 000 francs. Dans ce domaine aussi, nous souhaitons que la concertation entre les organisations professionnelles agri-

coles et la direction générale des impôts aboutisse à une fiscalité bien mieux adaptée aux contraintes spécifiques de l'agriculture et à la mise en place d'un système réellement simplifié.

Permettez-moi d'aborder maintenant un autre point qui nous paraît très important : la formation des jeunes agriculteurs.

Nous avons encore un retard important dans ce domaine par rapport à certains de nos concurrents d'Europe du Nord. Si nous voulons que notre agriculture soit pleinement compétitive et sache utiliser tous ses atouts, il est indispensable que ce retard soit comblé. Notre appareil de formation, tant public que privé, a commencé à permettre de relever ce défi et a connu de grands progrès au cours des dix dernières années. Mais beaucoup reste à faire puisque, aujourd'hui encore, une bonne partie des jeunes qui désirent reprendre une exploitation ne possède pas les diplômes requis et doit suivre les formations préparatoires.

L'enseignement agricole a été doté, en 1984, d'une législation satisfaisante ; qu'il s'agisse de l'enseignement public ou de l'enseignement privé, les textes ont d'ailleurs été adoptés sans vote contraire par les deux assemblées, ce qui était un fait assez exceptionnel dans le contexte de l'époque.

Malgré cela, l'enseignement agricole se trouve aujourd'hui dans une situation très difficile, pour la simple raison que la nouvelle législation n'a jamais été appliquée, notamment en ce qui concerne l'enseignement agricole privé, qui accueille près de 60 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole.

C'est ainsi que, dans le cas des maisons familiales, les salaires des formateurs ne sont pris en charge par l'Etat qu'à hauteur de 80 p. 100 de leur montant, alors que la loi prévoit une prise en charge intégrale ; de même, les établissements privés traditionnels, comparables aux lycées publics, ne reçoivent, pour les deux tiers d'entre eux, aucune subvention de fonctionnement, contrairement aux engagements inscrits dans la loi. De ce fait - je ne cherche pas à noircir le tableau - de nombreux établissements sont dans une situation périlleuse ; certains sont même au bord de la faillite.

Monsieur le Premier ministre, il serait donc particulièrement souhaitable qu'à l'occasion du prochain collectif budgétaire des mesures soient prises pour donner un peu d'oxygène à ces établissements qui constituent un instrument indispensable aux progrès de notre agriculture.

Les organisations professionnelles agricoles, devant le bilan global de la production, sont amenées à faire jouer toutes les cartes, dont celles de la diversification. Le maintien de certaines exploitations passe par là. Il existe encore des créneaux déficitaires qu'il convient de combler.

Enfin, dans notre société de consommation et de loisirs, qui laisse de plus en plus de temps libre pour se cultiver ou se détendre, les agriculteurs, qui occupent l'espace rural, ne doivent pas manquer de s'intéresser au tourisme. Les pouvoirs publics doivent faire l'effort d'adapter la législation, en particulier celle du travail et celle qui a trait à la fiscalité, à ces éléments nouveaux du tourisme rural.

Protecteurs de la nature, les agriculteurs doivent garantir la qualité de la vie dans l'espace rural.

Autre sujet d'inquiétude qu'il nous faut avoir en mémoire : l'endettement extrêmement important de bon nombre d'exploitations. Globalement, celui-ci a augmenté de 40 p. 100 depuis 1981 ; mais, dans le même temps, nous constatons une diminution grave des investissements productifs en matériel et en bâtiments.

Enfin, compte tenu des progrès de la recherche et de la génétique, nous avons pleinement conscience que nous sommes condamnés à aller vers une croissance de la production agricole, alors que la consommation alimentaire stagne aussi bien au sein de la Communauté qu'à l'extérieur. Il est donc impératif de trouver des utilisations industrielles pour nos productions agricoles.

Monsieur le Premier ministre, le temps me manque pour aborder ce dossier important que vous-même et votre ministre de l'agriculture connaissez très bien. Mais je ne voudrais pas quitter cette tribune sans vous poser une question précise concernant en particulier la fabrication de l'éthanol.

J'ai l'honneur de présider dans cette maison le groupe de travail « éthanol », auquel ont participé une quarantaine de sénateurs venant de tous les horizons politiques. Sans exception, ils désirent voir ce dossier aboutir rapidement.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui qu'il n'existe aucun obstacle technique, que les arguments soulevés par les uns et les autres ont été réfutés par les spécialistes, nationaux ou communautaires, que nous avons consultés. Nous avons pu, je crois, répondre aux questions posées.

Le dossier de l'éthanol est un dossier essentiellement politique. L'agriculture, par ses matières premières transformées, qui constituent une richesse et non des excédents, peut permettre de se libérer d'un certain pourcentage d'importations énergétiques et accroître l'indépendance de l'Etat en économisant des devises et en créant des emplois.

**M. Jacques Pelletier.** Très bien !

**M. Michel Souplet.** Cette indépendance énergétique est essentielle, car il y va de la survie de nombreuses entreprises agricoles.

La commission de Bruxelles, par la directive de décembre 1985, autorise les Etats membres à s'orienter vers des productions de produits de substitution permettant la suppression du plomb dans l'essence.

Dès lors, permettez-moi, monsieur le Premier ministre, de vous poser cette seule question : peut-on envisager de construire des usines de production d'éthanol, dans quels délais et pour quelles capacités ? Les agriculteurs attendent une réponse.

Les responsables politiques qui se sont succédé, en particulier les ministres de l'agriculture et des finances des gouvernements passés, paraissent tous favorables à la fabrication de l'éthanol, mais nous entendions toujours la même réponse : « Oui, oui, mais... ». Nous souhaiterions, aujourd'hui, entendre un « oui » massif et pas de « mais ». En effet, les agriculteurs attendent beaucoup de cette production d'éthanol.

Enfin, je demande avec insistance au Gouvernement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir une agriculture compétitive et dynamique, de façon que, au moment où nous sortirons de la crise, nous disposions d'un outil de production que nous aurons pu conserver intact.

Dans un souci d'équité, il est également indispensable de réexaminer le volet social afin de permettre au monde agricole d'atteindre la parité avec les autres secteurs professionnels : je songe notamment à la loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite et au montant des prestations.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, les réflexions que m'inspire le programme de votre Gouvernement. Nous vous faisons confiance quant aux mesures qui permettront de relancer très bientôt l'économie française et de la remettre sur les rails. Sur cette voie, l'agriculture entend être une locomotive et non un wagon de queue. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Masson.

**M. Paul Masson.** Monsieur le Premier ministre, dans votre déclaration de politique générale, vous avez défini les grandes priorités de votre Gouvernement. Parmi celles-ci, et en toute première place : la sécurité.

Votre majorité apprécie la conscience que vous avez de ce phénomène complexe et dangereux pour l'unité d'un pays comme le nôtre. Elle approuve vos premiers choix et la résolution avec laquelle votre gouvernement s'engage dans la lutte contre la délinquance, et plus particulièrement contre le terrorisme, dont les effets insidieux marquent déjà en profondeur notre pays.

Il y a quelque inconscience ou quelque sophisme à vouloir défendre les libertés démocratiques dans un Etat de droit permissif constamment provoqué dans sa dignité, affaibli dans ses institutions, hésitant dans sa démarche, essoufflé dans sa défense.

Chez nous, les innocents seront-ils éternellement condamnés à se justifier ? Les coupables seront-ils les seuls procureurs de notre société ? Notre démocratie serait-elle à ce point incertaine dans ses résolutions pour que beaucoup de nos concitoyens se prennent à douter d'elle ?

En déclarant qu'« il ne saurait y avoir de société de liberté sans sécurité », vous avez récusé ces inconsciences. Devant l'Assemblée nationale vous avez fortement esquissé votre programme. Aujourd'hui encore, vous êtes revenu sur quelques points. Les mesures telles que vous les avez proposées reçoivent

dans leur ensemble l'adhésion de votre majorité. Elles doivent, pour la plupart, pouvoir rapidement être mises en application. Il y a urgence, en effet.

Notre pays, comme tous les pays occidentaux, subit dans ses couches les plus profondes la crainte d'une insécurité quotidienne, mais, en plus, la France se trouve parmi les plus exposés du champ de bataille sur lequel se déploie la stratégie terroriste internationale.

S'agissant du terrorisme, vous avez parlé de défi, monsieur le Premier ministre, et vous avez raison. Le Sénat s'est, à plusieurs reprises, interrogé sur les causes profondes de cette forme ancienne, mais très singulièrement renouvelée, de guerre internationale.

Le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter en 1984 devant la commission de contrôle créée à cet effet s'est efforcé de proposer une analyse globale de ce phénomène aussi bien dans ses causes que dans ses effets pervers.

Des comparaisons ont été faites entre notre système, complexe, et les méthodes pratiquées depuis des lustres dans des pays de forte tradition démocratique comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, l'Italie ou l'Autriche. Toutes ces analyses ont fait ressortir la faiblesse de nos moyens, l'inadaptation de notre droit et la grande méconnaissance des objectifs de l'adversaire, dont le professionnalisme a toujours surpris le pouvoir.

Chez nous, la volonté ne manquait pas, ni le courage des hommes, mais une affreuse confusion des tâches, la rivalité historique de nos polices, des moyens désuets au service d'objectifs ponctuels, une méconnaissance fondamentale des stratégies adverses et une sous-évaluation de la résolution des assassins nous obligent à constater que la lutte se fait plus dure, plus cruelle parfois, malgré les moyens tardivement mobilisés.

Indépendamment des mesures proposées, deux voies nouvelles paraissent devoir être explorées.

Sur le plan international, comment sortir des positions de principe affichées périodiquement par nos ministres des affaires étrangères, de la justice et de l'intérieur, qui se réunissent ici ou là, à dix, pour converser ? Pourquoi ne pas évoluer vers un espace judiciaire européen qui représente un de ses apports les plus concrets en même temps qu'un symbole de l'action des dix gouvernements dans leurs engagements politiques vis-à-vis du terrorisme ?

Sur le plan intérieur, comment coordonner notre renseignement ?

Aux termes de l'ordonnance du 7 juillet 1959, le ministre de l'intérieur a la responsabilité d'assurer, en temps de paix, la sécurité du territoire. Ne serait-il pas normal que le premier instrument de renseignement dont dispose le Gouvernement - je veux parler de la D.S.T. - puisse, en cette matière, recevoir une tâche globale de recherche, à l'intérieur comme à l'extérieur ?

En matière de sécurité comme en matière de défense, l'action de l'Etat ne se divise pas. Un gouvernement qui veut réussir doit organiser une stratégie globale impliquant l'action coordonnée des ministères de l'intérieur, de la justice et de la défense.

La création annoncée du conseil de sécurité intérieure rassemblant autour de vous les ministères concernés devrait pouvoir permettre cette coordination en même temps qu'une réflexion approfondie sur les diverses formes de ce phénomène de société. Il serait bon, cependant, que ce conseil de sécurité ne limite pas ses investigations aux aspects spécifiques de la seule lutte contre le terrorisme.

Une grande tâche attend, sous votre impulsion, les polices nationales et la gendarmerie.

Comment ne pas se réjouir, à cet égard, de voir se développer au quotidien une politique qui, d'abord, s'emploie à restaurer la confiance au sein des corps de la police nationale ?

La détermination tranquille du ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, et du ministre délégué chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud, font plus, à cet égard, que les déclarations auxquelles nous avons été habitués jusqu'ici.

Il est des symboles qui ne trompent pas. Voir deux ministres dans deux bureaux voisins rassure les responsables de notre sécurité qui ont tant souffert des inconsciences passées.

Les interprétations divergentes, les actions désordonnées, l'écran des cabinets, les jeux d'influence s'effacent devant la démarche étroitement solidaire de deux hommes qui n'ont pas d'état d'âme et qui savent que l'acte de commandement implique au départ la détermination et la sérénité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Nous préférons voir cela au numéro insolite dont nous avons été gratifiés au cours de l'été 1985.

Rappelons-nous. Pendant que M. Joxe faisait voter une loi programme pour l'équipement des polices qui engageait surtout les budgets que nous aurons à voter, M. Badinter faisait approuver par M. le Président de la République la libération anticipée de 5 p. 100 des détenus des prisons françaises ; 2 400 prisonniers ont ainsi bénéficié de réduction de peine parce que nos prisons, surpeuplées et souvent délabrées pour beaucoup, comptent 50 p. 100 de détenus en prévention. C'est là tout l'échec d'une politique.

**MM. Gérard Delfau et Lucien Delmas.** Vingt-trois ans !

**M. Paul Masson.** Nous ne pouvons pas parler de sécurité en France sans évoquer la situation de notre justice. Cela a été déjà fait par des orateurs plus éminents que moi, tels M. Dailly et notre collègue M. Bourguin, mais je voudrais, pour ma part, insister sur ce grave problème.

L'écrasante majorité des personnels de police et de gendarmerie ne comprend pas, et supporte de moins en moins, les lenteurs, les insuffisances, pour ne pas dire les impuissances, de notre justice.

Notre appareil judiciaire n'est pas digne d'une démocratie moderne. La part du budget de la justice de l'ensemble de la nation est dérisoire : 11 milliards de francs pour nos greffes, nos tribunaux, nos cours d'appel, nos personnels de justice et leurs écoles, pour nos prisons.

Vous avez certainement interrogé les grands responsables locaux de la justice française ; partout, on vous décrit la ridicule pauvreté des moyens mobilisables : pas assez d'effectifs surtout aux petits échelons de la hiérarchie, des locaux désuets, un dispositif dérisoire qui n'impressionne plus personne. Pour faire face, on improvise une politique de contentieux de masse qui n'empêche pas les retards de s'accumuler dans l'instruction des dossiers.

Comment convaincre une police et une gendarmerie de l'efficacité d'un système qui n'a même plus le pouvoir d'intimider ?

Il est difficile, monsieur le Premier ministre, d'espérer une politique de sécurité cohérente si vous ne traitez pas aussi des moyens à ouvrir sur plusieurs années, pour la justice.

Actuellement, sur 100 francs, l'Etat ne consacre pas 4 francs à la sécurité quotidienne des Français et à la justice rendue en leur nom. Progressivement, il vous reviendra d'inscrire dans les réalités budgétaires les moyens de répondre aux profondes inquiétudes du pays.

Parmi vos propositions, une place doit être faite à l'instauration d'une peine incompressible en substitution à la peine de mort.

Ce dernier point a suscité quelques réserves et remous. Il paraît évident que le projet de loi spécifique traitant de la mise en place de ces peines incompressibles ne saurait frapper que les quelques coupables qui, naguère, auraient été condamnés à la peine capitale.

De plus, cette loi devra définir les conditions d'application de la sentence. Elle requiert, pour être applicable, des moyens nouveaux et des personnels préparés.

Je regrette un peu que vous n'ayez pu trouver le temps d'évoquer la lutte contre l'usage et le trafic des stupéfiants. Chacun s'accorde à penser que la toxicomanie est l'antichambre de la délinquance. Le phénomène progresse dangereusement dans nos provinces comme dans nos villes, essentiellement chez les mineurs, jusqu'aux portes de nos lycées et de nos collèges.

Les toxicomanes n'ont pas, dans la plupart des cas, d'activités régulières. Ils veulent pour se procurer leurs drogues. Il y a là - sachons-le - un des motifs majeurs de l'accroissement de la petite et moyenne délinquance.

Or, la lutte contre ce trafic s'organise aujourd'hui encore à partir d'une législation de 1970, inadaptée.

Ces textes aboutissent en fait à la protection juridique des petits revendeurs autour desquels se développe un vaste marché de jeunes consommateurs.

Il serait bon de savoir ce que propose à cet égard la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie, mise en place en février 1985. Va-t-elle survivre, va-t-elle s'animer ? Des moyens complémentaires seront-ils mis à sa disposition ?

Peut-être, sur ce grave sujet qui vous préoccupe personnellement, pourriez-vous nous dire quelques mots ?

Nous devons bien comprendre que, dans ces problèmes de sécurité, la délinquance des jeunes doit avoir une place à part.

Cette délinquance des jeunes va de pair avec une mauvaise insertion scolaire et une profonde inadaptation au marché du travail.

Combattre ce mal, c'était bien évidemment en réprimer les effets, mais c'est peut-être d'abord se donner les moyens d'atténuer les causes. Nous sommes là devant le vaste problème de la prévention, souvent mal connu, mal traité, mal présenté.

Certes, on parle souvent de la prévention, mais les multiples actions entreprises restent marginales, peu significatives, malgré des résultats locaux parfois probants. Soulignons qu'il y a, là, une grande tâche de réhabilitation à entreprendre, aussi bien auprès des administrations qu'auprès de beaucoup d'élus. Nous sommes convaincus que vous saurez l'engager.

La dissuasion va de pair avec la prévention. La présence physique de la police et de la gendarmerie sur le terrain est un élément majeur de cette dissuasion.

Nous constatons, à Paris, depuis quelques semaines, les effets des instructions claires et simples données à cet égard. La déconcentration des bureaux de police, les patrouilles multipliées, la remise en service des brigades de nuit, les réunions d'information dans les quartiers avec les populations et, surtout, l'ilotage sont les formes les plus efficaces de dissuasion.

Depuis longtemps nous attendons, dans cette assemblée, un grand débat sur les problèmes de sécurité. Il nous a été promis, à plusieurs reprises, par les gouvernements précédents. Nous n'avons jamais pu aborder ce problème autrement que par le biais des débats budgétaires.

Nous souhaitons que ce débat puisse voir le jour. Nous avons, en effet, conscience de la nécessité absolue de restaurer, dans ce pays, la protection des personnes et des biens. Nous savons que l'insécurité viole les libertés fondamentales des citoyens, compromet l'autorité de l'Etat et engage la nation dans la voie de la discorde.

La souveraineté de la loi, si souvent évoquée, deviendrait à la longue illusoire, et sa force bafouée, si l'Etat ne savait garantir son crédit par l'application d'une sereine et ferme justice.

Nous avons entière confiance dans les personnels de police et de gendarmerie qui concourent chaque jour à la paix civile. Nous saluons, une fois encore, le lourd tribut qu'ils supportent dans leur lutte contre la criminalité et contre le terrorisme. Nous savons qu'ils comprennent ce que le nouveau Gouvernement attend d'eux et la façon dont il les soutiendra dans leur engagement quotidien. Nous sommes convaincus que la confiance reste la première condition d'un nouveau départ. Cette confiance, nous vous la donnons bien volontiers ce soir, dans notre majorité, pour l'ambitieux et difficile projet que vous développez, dans ces temps difficiles, au nom de la France, pour son peuple tout entier. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Béranger.

**M. Jean Béranger.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le Sénat est appelé aujourd'hui à un exercice inhabituel, à savoir accorder ou non sa confiance au Gouvernement.

Je me dois, monsieur le Premier ministre, de vous assurer que cette profonde considération, que vous avez d'ailleurs évoquée à nouveau voilà quelques heures, pour la Haute Assemblée, est tout à votre honneur. Les sénateurs y sont sensibles.

Mais par le biais de cette consultation toute symbolique, puisque la Constitution ne vous en fait pas obligation, vous utilisez, surtout en direction de l'opinion, et notamment des élus locaux que nous représentons, l'image flatteuse que le miroir sénatorial ne manquera pas de vous renvoyer, afin de renforcer ainsi l'effet multiplicateur d'une hypothétique force politique jugée trop fragile à l'Assemblée nationale. Ce sont là des « ficelles » politiques qu'il est tentant de tirer.

Mais malgré vos évocations flatteuses du rôle de notre institution, de notre Haute Assemblée, vous nous retirez à la première occasion nos prérogatives législatives.

**M. Lucien Delmas.** Très bien !

**M. Jean Béranger.** La procédure des ordonnances constitue une première entorse au rôle crucial dont vous nous honoriez tout à l'heure.

Une fois désignée par le suffrage universel, votre majorité dessaisit le Parlement, le dépossède de son pouvoir de légiférer sur des sujets essentiels.

Vous sollicitez, monsieur le Premier ministre, notre confiance mais vous ne témoignez vous-même d'aucune confiance dans l'institution parlementaire. Les radicaux de gauche ont toujours répugné à signer un chèque en blanc, y compris à leur majorité, ainsi qu'ils l'ont prouvé en 1983 vis-à-vis du gouvernement de M. Mauroy.

En nous retirant nos prérogatives, vous prenez le risque de décourager ceux d'entre nous qui sont disposés très sérieusement à travailler vite et bien pour moderniser le pays. Mais voulez-vous vraiment, monsieur le Premier ministre, aller de l'avant ? Nous avons des raisons d'en douter bien que, *a priori*, nous ne soyons pas des hommes à rejeter en bloc toutes vos propositions ; le refus dogmatique n'est pas une tradition radicale.

Certaines mesures de votre programme recueillent de notre part un préjugé favorable, principalement - soyons clairs - parce qu'elles assurent la continuité de la politique responsable menée par le gouvernement Fabius. Cependant, nous resterons attentifs au réalisme et à l'esprit de justice avec lesquels vous agirez dans le domaine économique et social. Ainsi en est-il de votre volonté d'assouplir la gestion des entreprises, d'accentuer la lutte contre le chômage des jeunes en agissant directement sur leur emploi et leur formation dans l'entreprise, de libérer progressivement les prix tout en surveillant la désindexation des salaires et de réorienter l'action et la présence de l'Etat dans certaines de ces interventions.

On pourrait craindre des excès ultra-libéraux, si peu adaptés à la société française, mais en matière économique la marge de manœuvre reste faible - chacun le sait - si l'on veut respecter les grands équilibres. Nous pensons, nous, radicaux de gauche, que la réalité des faits contiendra vos débordements potentiels.

Nous sommes aussi favorables à l'esprit de dialogue social exprimé par le ministre des affaires sociales et de l'emploi ainsi qu'à l'esprit de continuité et de préservation en matière d'éducation nationale déjà pratiqué par M. Jean-Pierre Chevènement.

Notre assentiment sur certains points circonstanciés de votre programme n'augure pas pour autant, monsieur le Premier ministre, le don de notre confiance à votre politique. Certains relents très droitiers de votre discours...

**M. Roger Romani.** Oh !

**M. Jean Béranger.** ... plus particulièrement destinés à flatter la frange la plus radicalisée de votre majorité, suscitent chez les démocrates humanistes des craintes de dérapage toujours possible vers des méthodes de gouvernement brutales.

« La France a choisi » ; c'est l'une des premières phrases de votre déclaration. Nous respectons pour notre part le choix de nos concitoyens et cela doit être clair.

Le respect de nos institutions, dont le Président de la République a donné l'exemple, démontrant ainsi qu'il est le président de tous les Français, et dont vous faites vous-même preuve, est le fruit d'une démocratie plus saine, plus vivante, plus mesurée, à la construction de laquelle - je l'affirme - a largement contribué la gauche depuis 1981.

Monsieur le Premier ministre, avez-vous justement mesuré vous-même toutes les implications du message délivré le 16 mars ? J'en vois au moins deux qui semblent vous échapper. En obligeant la classe politique à coexister, les Français, à mon avis, ont lancé deux avertissements. Quel

que soit le mode de scrutin en vigueur, ils démontrent qu'en toute circonstance ils savent utiliser les subtilités de la législation pour marquer leur volonté. Les électeurs non seulement n'ont pas été désorientés par le système de la représentation proportionnelle, mais ont su doser habilement les équilibres de la cohabitation. (*Exclamations ironiques sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Mes amis à droite ne sont pas d'accord ...

**M. le président.** Monsieur Béranger, qu'ils soient d'accord ou non, le temps de parole de votre groupe étant épuisé, je vais vous demander de conclure ! (*Exclamations sur de nombreuses travées.*)

**M. Jean Béranger.** Alors, monsieur le président, je m'en vais ! (*Rires.*)

**M. le président.** Ne le prenez pas mal, monsieur Béranger ! Je vous demande d'avoir la gentillesse ...

**M. Jean Béranger.** Puisqu'on ne peut plus s'exprimer au Sénat, je descends de la tribune ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Monsieur Béranger, je vous demande non pas de descendre de la tribune, mais d'avoir la gentillesse de songer à conclure. Je ne peux pas prendre plus de précautions !

Un orateur de votre groupe doit encore s'exprimer après vous ; qu'il se rassure, il pourra quand même prendre la parole.

**M. Jean Béranger.** Monsieur le président, la gauche démocratique est un groupe œcuménique ; nous représentons un tiers de ce groupe et, jusqu'à présent, aucun orateur radical de gauche n'a parlé. Je pensais que j'avais droit à vingt minutes. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) On m'en accorde douze, je les prends ! (*Rires.*)

**M. le président.** Je me suis permis de vous faire ce rappel parce que onze minutes sont déjà écoulées ! Poursuivez, je vous en prie, en toute sérénité.

**Un sénateur du R.P.R.** Une minute pour conclure !

**M. Josselin de Rohan.** Et les arrêts de jeu !

**M. Jean Béranger.** Ancien footballeur, j'ai accepté cette mi-temps, j'entame la seconde pour gagner ! (*Rires et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Le rétablissement en urgence du scrutin majoritaire est inutile, car il n'est pas prioritaire dans les préoccupations des Français. Aussi votre projet - c'est mon avis - ne risque-t-il pas d'être ressenti par l'opinion comme un gage purement idéologique ou comme une affaire d'intérêt interne à la classe politique ? Je vous pose la question.

Le second enseignement à tirer du scrutin du 16 mars est qu'en provoquant une situation institutionnelle inédite nos concitoyens ont mis la classe politique en situation d'expérimentation et l'ont donc mise en demeure d'innover et pas seulement dans le domaine institutionnel.

La gauche a conduit, ces derniers mois, une politique de modernisation économique et de justice sociale. Je vous en prie, monsieur le Premier ministre, ne choisissez pas de rebrousser chemin, d'enclencher la marche arrière.

**M. René Régnault.** Très bien !

**M. Jean Béranger.** Face à une situation de mutation bien comprise par nos électeurs, il est impératif que vous imaginiez des solutions inédites, capables de répondre aux enjeux de notre temps.

Votre programme - je l'ai bien écouté tout à l'heure - est-il véritablement imaginatif ? Pour ma part, je n'ai pas trouvé d'idée neuve et significative pour ressentir vos propositions comme modernistes ; pis, je ressens cruellement l'absence d'évocation de certains problèmes qui touchent au cœur des Français : la pauvreté, la lutte contre la faim dans le monde et l'identité culturelle.

Un sujet me tient particulièrement à cœur : la politique familiale. Si vous flattez l'opinion dans le « sens du poil » à cet égard, vos intentions d'action sont lointaines dans le calendrier et dépendent trop, à mon sens, d'un hypothétique redressement économique. Le redressement de la démographie, que vous semblez considérer comme une urgence, ne trouve dans l'immédiat aucune traduction budgétaire.

D'autres aspects de votre programme suscitent chez nous de sérieuses craintes. Ainsi, la baisse de la fiscalité nationale n'augure-t-elle pas, en retour, une hausse de la fiscalité locale ? Qu'en sera-t-il des moyens des communes, notamment des plus petites d'entre elles ? Chacun sait ici que les collectivités locales représentent 70 p. 100 des investissements publics et qu'elles ne sont responsables que de 5 p. 100 des prélèvements obligatoires.

Votre courte intervention, monsieur le Premier ministre, touchant particulièrement aux problèmes des communes, n'apporte en réalité aucune garantie sur leurs moyens financiers et ne dissipe pas les craintes d'un prélèvement budgétaire sur les collectivités locales dont on murmure que vous aurez besoin pour effectuer vos économies.

**M. Josselin de Rohan.** Bravo !

**M. Jean Béranger.** J'attire votre attention sur le fait que, si la baisse de l'impôt sur le revenu se fait au détriment de l'impôt local, votre gouvernement assumera la responsabilité d'entamer très sérieusement la justice sociale, car l'impôt local n'est pas modulé en fonction des revenus.

Qu'en sera-t-il de la politique de communication ? Il est à craindre que, sous des dehors libéraux, ne s'instaure une mainmise de fait encore plus grave sur les médias télévisés, soit par le biais d'une privatisation de certaines chaînes, vendues à des groupes de presse amis, soit par le biais d'un droit de regard établi là où les chaînes nationales subsistent.

Vous le voyez, monsieur le Premier ministre, il reste à nos yeux trop d'incertitudes graves pour nous permettre de vous accorder la confiance que vous sollicitez.

La démocratie a ses règles et l'alternance a ses devoirs. Nous voici donc aujourd'hui, nous radicaux de gauche, dans l'opposition ; mais, je tiens à vous le dire, il s'agit d'une opposition responsable, ni systématique ni automatique, mais qui entend juger votre gouvernement sur pièces et à ses actes.

Constatant l'inadaptation de certaines de vos mesures aux espoirs des Français, certains de mes collègues de la gauche démocratique et moi-même ne voterons pas la confiance à votre gouvernement. (*Exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. Josselin de Rohan.** Ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas nous faire cela ! (*Sourires.*)

**M. Jean Béranger.** Mais la raison principale de ma déception réside moins dans le contenu du programme R.P.R. - U.D.F., sans surprise, que dans le fait, monsieur le Premier ministre, que vous manquiez d'emblée de saisir la chance que vous offrait l'électorat pour assurer votre modernisation comme nous avons accompli la nôtre pour mieux conduire celle du pays. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Le moment est venu de prendre conscience des réalités. (*Rires sur toutes les travées.*)

Avant de vous donner la parole, monsieur Dagonia, je vous fais observer que le groupe socialiste a dépassé de cinq minutes son temps de parole. Il reste encore cinq orateurs inscrits, dont trois seront dans la même situation. Toutefois, souhaitant vous donner la parole dans un débat aussi important, je vous demande de ne pas utiliser, si possible, les dix minutes qui vous sont accordées, compte tenu du fait que vous parlez en surnombre, si je puis dire.

Vous avez la parole.

**M. Georges Dagonia.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, intervenir après vingt orateurs n'est pas chose aisée, car tout a été dit ce soir et le contraire de tout. (*Rires.*)

**M. Marcel Rudloff.** Parfois par les mêmes...

**M. Georges Dagonia.** Je vous dirai cependant, monsieur le Premier ministre, en toute simplicité, mon sentiment sur le discours que vous avez prononcé aujourd'hui à cette tribune et qui ne fait que reprendre dans ses grandes lignes celui qui nous a été lu la semaine dernière par votre ministre des finances, M. Balladur.

Je vous ai donc écouté avec une attention soutenue et il m'est apparu clairement que votre discours ressemblait plus à une déclaration politique qu'à une déclaration de politique générale, c'est-à-dire un programme d'action gouvernementale pour la durée de la législature qui vient de commencer.

Vous êtes venu ici, monsieur le Premier ministre, solliciter la confiance du Sénat à votre Gouvernement et nous avons regretté que, d'entrée de jeu, vous vous soyez montré un peu méfiant à l'égard du Parlement (*Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*), puisque vous allez dans une certaine mesure escamoter le débat parlementaire, dessaisissant ainsi le Parlement de son droit de légiférer... (*Protestations sur les mêmes travées.*)

**M. Philippe François.** C'est la première fois qu'un Premier ministre est présent.

**M. Georges Dagonia...** en gouvernant par le biais des ordonnances.

**Un sénateur du R.P.R.** Et vous, qu'avez vous fait ?

**M. Georges Dagonia.** Messieurs, j'étais habitué ici à une certaine courtoisie ; je ne voudrais tout de même pas changer d'opinion à l'égard de mes amis sénateurs, de quelque bord qu'ils se situent. (*Applaudissements sur les travées socialistes. M. Jean Béranger applaudit également.*) Certes, vous êtes plus nuancé ici qu'à l'Assemblée nationale, mais le fond demeure le même. Quelles craintes donc vous animent puisque vous avez le soutien de la majorité à l'Assemblée nationale et au Sénat ? J'aurais aimé sur ce point avoir une réponse de votre part, car je ne comprends pas très bien vos motivations.

Par ailleurs, monsieur le Premier ministre, à l'analyse de vos différents propos, j'ai éprouvé une certaine amertume, un certain sentiment d'irréalité, l'impression de faire un rêve pas très agréable. Pour caricaturer, je dirai que vous m'êtes apparu comme un bulldozer prêt à tout démolir, reniant le passé dans son intégralité. (*MM. Bernard Parmantier et Louis Perrein applaudissent.*)

Oui, monsieur le Premier ministre, vous envisagez non seulement de privatiser ce que la gauche a nationalisé, mais aussi de porter atteinte aux nationalisations opérées par le général de Gaulle, dont je vous croyais l'héritier privilégié. Ne craignez-vous pas que l'opinion publique française n'interprète votre comportement comme celui d'un homme qui rejette sa propre raison d'être : le gaullisme ? Les barons du gaullisme qui vous soutiennent partagent-ils votre avis ? Je pense surtout à ceux de la première heure, qui, jusqu'à présent, continuent chaque année de se rendre en pèlerinage à Colombey-les-deux-Eglises à l'occasion de l'anniversaire de la mort du grand homme.

J'estime également assez singulière votre conception de la solidarité entre les Français puisque l'une de vos principales préoccupations est, me semble-t-il, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et l'écrêtement de l'impôt sur les plus hauts revenus. Mais ce qui est perçu comme une sorte de provocation, c'est parallèlement le blocage des salaires des fonctionnaires ; que dis-je ? Vous diminuez leur pouvoir d'achat puisque vous avez décidé la dévaluation du franc, que rien, semble-t-il, ne justifiait dans la conjoncture devenue favorable depuis la chute des prix du pétrole et la baisse impressionnante du cours du dollar.

Mais ce qui est grave et choquant pour l'élu d'outre-mer que je suis, c'est que, lors de votre long exposé à l'Assemblée nationale notamment - vous vous êtes un peu rattrapé au Sénat - vous n'avez évoqué les départements d'outre-mer que d'une phrase significative par laquelle vous nous annonciez la préparation d'une loi programme. Vous nous marginalisez de manière significative et insupportable, car nous avons subi douloureusement et de plein fouet les effets négatifs de la crise internationale. Pourtant, vous le savez, nous sommes des Français à part entière. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Dois-je vous rappeler ici que des hommes de lettres célèbres ont largement contribué au rayonnement international de la France, que des hommes politiques importants se sont attachés à assurer la promotion de la France dans l'hémisphère américain, dans l'Océanie et dans le Pacifique ? La France est aussi notre patrimoine, car nous avons toujours su répondre présent chaque fois qu'elle a été en danger. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

L'une des revendications constantes et fondamentales de l'outre-mer a toujours été d'assumer la gestion de ses affaires dans le cadre national français. Or, cette possibilité lui a été offerte par le Gouvernement précédent avec les lois de décentralisation. Cette nécessité se faisait sentir si impérieusement que le Gouvernement nous a appliqué le statut de

région-collectivité territoriale trois ans avant la métropole, nous confiant ainsi depuis 1983 la responsabilité du développement économique, social et culturel de notre région.

Aujourd'hui, vous nous promettez une loi de programme, alors que nous croyions naïvement avoir définitivement rompu avec ces méthodes passivistes qui rappellent trop l'époque coloniale. Il aurait été tellement plus naturel que vous nous demandiez de prendre les dispositions nécessaires pour amender, pour affiner nos contrats de plan Etat-région. Cette méthode aurait eu le mérite de permettre une large concertation entre les élus et les représentants des groupes socioprofessionnels locaux et aurait pu déboucher sur des propositions conformes aux intérêts et aux aspirations de la population. C'est cela la démocratie. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Vous avez parlé de problèmes économiques sans faire la moindre allusion à la fragilité de nos structures, aux difficultés que rencontre la banane antillaise face à la concurrence de la banane africaine, au devenir de l'industrie sucrière, au courage de quelques-uns qui amorcent l'industrialisation du pays, où nous disposons de peu de matières premières et où les frais d'approche sont exorbitants. Le drame du chômage est aussi notre préoccupation.

La Guadeloupe - nul ne l'ignore - est un pays à vocation essentiellement agricole, alors que, paradoxalement, nous importons 80 p. 100 de ce que nous consommons.

La raison essentielle de cette situation anormale réside dans le fait que la terre n'appartient pas aux agriculteurs et que, de ce fait, ceux-ci ne peuvent pas pratiquer la diversification des cultures si souhaitable ni développer rationnellement l'élevage.

J'aurais été satisfait de vous entendre dire aujourd'hui que vous mettez tout en œuvre pour opérer la réforme foncière tant attendue par nos agriculteurs, notamment par les jeunes sans terre qui se sentent la vocation d'agriculteur.

Monsieur le Premier ministre, vous avez également abordé les problèmes culturels et, bien que la richesse de notre culture soit notoirement et incontestablement reconnue, vous n'avez pas eu un seul mot en direction de l'outre-mer.

Vous vous proposez également de transformer le paysage audiovisuel français, mais pas une allusion n'est faite à R.F.O., notamment R.F.O. Guadeloupe, que je connais bien et où il est urgent que l'on mette de l'ordre, car nombre de nos journalistes ignorent que l'objectivité doit être la base fondamentale de la déontologie de leur profession.

Monsieur le Premier ministre, vous avez un programme politique que nous ne pouvons que réprover mais, de grâce, ne mettez pas en péril dans l'outre-mer les acquis de la décentralisation, qui ont été la réponse à une longue espérance !

Déjà en 1973, votre collègue M. Pierre Messmer, alors Premier ministre, avait été sensibilisé à ce problème et nous avait proposé un projet d'assemblée unique, évitant ainsi la coexistence inutile de deux assemblées sur un même territoire. Malheureusement, ses propres amis avaient combattu sa proposition. C'était fort dommage, car sa réalisation nous aurait permis de faire des économies en énergie humaine, en moyens matériels et financiers. Aujourd'hui, cette revendication d'assemblée unique est toujours d'actualité, malgré le regrettable verdict rendu par le Conseil constitutionnel voilà trois ans.

Monsieur le Premier ministre, au cours de votre récent voyage en Guadeloupe, vous avez pu constater que d'aucuns trouvent ce pays turbulent. En réalité, nous avons, en Guadeloupe, un besoin essentiel de quiétude, de reconnaissance de notre spécificité, de notre identité et de notre désir de promotion. Ce n'est donc pas en remettant en question les acquis que nous jugeons positifs que vous contribuerez à faire naître ce climat social de paix auquel nous aspirons tous et qui est indispensable au développement harmonieux de l'économie de notre région. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louis Virapoullé, à qui je fais observer que son groupe a dépassé de deux minutes le temps qui lui était imparti. Je souhaiterais qu'il en tienne compte dans la mesure du possible.

**M. Louis Virapoullé.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, je n'évoquerai pas à cette heure tardive les problèmes de l'outre-mer ; nous aurons l'occasion d'en discuter sérieusement.

Vous allez retenir, dans la solution de ces problèmes, le contact chaleureux que, dans son ensemble, la Réunion vous a réservé, monsieur le Premier ministre.

Je vous parlerai aujourd'hui de cette loi de programme à l'échelon national. Je dirai, en quelques mots, ce que j'ai sur le cœur. Mais, avant de le faire, je me permets, monsieur le Premier ministre, de vous demander de nous délivrer, une fois pour toutes, de cette souffrance que l'ensemble de l'outre-mer a endurée.

M. Bourguin vous a dit tout à l'heure que vous alliez réussir. J'ajoute, pour ma part, que, si vous persévérez dans votre action, vous œuvrerez pour l'ensemble de la France avec un grand succès.

Pendant les cinq années qui viennent de s'écouler, la France tout entière a eu ses regards tournés vers le Sénat et vers son président. (*Murmures sur les travées socialistes.*) La majorité sénatoriale, grâce à sa fermeté et à son courage, a su barrer la route à ceux qui voulaient démanteler l'unité nationale. (*Vives protestations sur les travées socialistes. Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Lucien Delmas.** Ne dites pas cela, monsieur Virapoullé !

**M. Louis Virapoullé.** Vous savez bien que vous avez voulu mettre en œuvre une politique d'appauvrissement fondée sur une idéologie archaïque et révolue. (*Nouvelles protestations sur les travées socialistes.*)

**MM. Josselin de Rohan et André Rabineau.** Très bien !

**M. Lucien Delmas.** On ne peut pas laisser dire cela !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie, laissez parler l'orateur ; lui seul a la parole !

**M. Louis Virapoullé.** Mes collègues oublient que le silence est d'or et que la parole est d'argent. (*Bruit sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Virapoullé !

**M. René Régnaud.** Il a dépassé son temps de parole !

**M. Louis Virapoullé.** Je poursuis, monsieur le président. Je trouve néanmoins que nos collègues socialistes que je respecte (*Exclamations et rires sur les travées socialistes.*) lorsqu'ils s'expriment doivent manifester à mon égard le même respect.

**M. René Delfau.** Alors, ne provoquez pas !

**M. Louis Virapoullé.** Je poursuis donc en disant que le Président de la République, dont nous devons respecter les prérogatives, doit retenir deux choses : il n'a jamais eu la majorité au Sénat (*Sourires sur les travées socialistes.*), mais il vient de perdre la confiance à l'Assemblée nationale.

**M. René Régnaud.** Mais il n'est pas soumis au verdict de l'Assemblée nationale !

**M. Louis Virapoullé.** La volonté populaire s'exprime ainsi clairement dans les deux assemblées.

**M. Marcel Debarge.** Dans les sondages aussi !

**M. Louis Virapoullé.** Que le Président de la République discute, ouvre le dialogue...

**M. Marcel Debarge.** Il ne peut pas vous imiter !

**M. Louis Virapoullé.** ... en ce qui concerne les ordonnances, soit ! Mais il doit signer les ordonnances. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. René Régnaud.** Comment ?

**M. Louis Virapoullé.** Nous qui avons reçu un mandat national, nous n'avons pas de leçon à recevoir de M. Duverger (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*), ce juriste aigri dont les théories doivent être définitivement classées au magasin des vieilleries ou à celui des objets perdus. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. Rires sur les travées socialistes.*)

**M. Gérard Delfau.** La chasse aux intellectuels est ouverte !

**M. Roland Grimaldi.** Il n'est pas là pour vous répondre ; c'est dommage !

**M. Louis Virapoullé.** Il appartient à chacun de jouer son rôle, respectivement. L'intérêt de la France doit primer sur tous les autres intérêts.

Il faut que les querelles cessent (*Rires sur les travées socialistes.*), que les ambitions soient étouffées (*Nouveaux rires sur les mêmes travées.*) et vous verrez que tout cela se réalisera. Alors, la France trouvera sa vraie place et sa grandeur dans le monde.

**M. Gérard Delfau.** Ne la détruisez pas !

**M. Louis Virapoullé.** Combien Aristide Briand avait raison de dire : « Il est un droit supérieur à tous les autres : c'est le droit pour une collectivité nationale de vivre dans son indépendance et dans sa fierté ».

Inscrivez, monsieur le Premier ministre, sur la première page de votre plan une étoile brillante, une étoile qui assure le respect mutuel - et je sais que vous êtes décidé à le faire - des deux grandes composantes de la majorité. (*Sourires sur les travées socialistes.*) Alors, vous redonnerez confiance à la France, à sa jeunesse et aux forces productives.

C'est ce respect mutuel qui permettra à votre plan, qui est cohérent dans le domaine économique, cohérent dans le domaine social, cohérent dans le domaine familial, cohérent dans le domaine de la sécurité, de réussir.

Il faut que les Français, qui ont peur du banditisme et du gangstérisme, cessent aussi d'avoir peur d'investir.

Je vais évoquer en une minute devant vous un problème préoccupant. Nombreux sont les petits commerçants, les artisans, les responsables de petites et moyennes industries, qui craignent ces contrôles fiscaux qui sont parfois redoutables. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Jean-Pierre Masseret.** Il y avait longtemps !

**M. Louis Virapoullé.** Vous avez dit vous-même que la « guillotine » fiscale cessera de tomber. C'est le grand courage d'un homme politique.

**M. Gérard Roujas.** Ah oui !

**M. Louis Virapoullé.** Il faut retenir que, dans notre pays, des petits commerçants, des petits artisans se sont suicidés parce qu'ils ont été terrorisés.

Monsieur le Premier ministre, il faut, à l'égard de cette catégorie de personnes à laquelle je viens de faire allusion, faire cesser les contrôles fiscaux pendant un délai de cinq ans. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

**Un sénateur sur les travées socialistes.** Vive la fraude !

**M. Louis Virapoullé.** Alors vous redonnerez à notre économie un souffle nouveau.

Monsieur le président, je vais m'efforcer de limiter mon temps de parole. (*Exclamations et rires sur les travées socialistes.*) Je vois que mes collègues socialistes sont satisfaits. Au moins, pour une fois, leur aurai-je donné satisfaction ! (*Sourires.*)

Monsieur le Premier ministre, vous avez entrepris une action courageuse, audacieuse, ambitieuse. C'est pourquoi je vous accorde toute ma confiance et je me permettrai, mes chers collègues, de conclure par une phrase d'Aristote : « Exprimer librement son talent, voilà le vrai bonheur. » (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Montalembert.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans la vie parlementaire comme dans chacune de nos existences apparaissent des moments exceptionnels qui engagent nos responsabilités. Nous vivons un de ces moments-là. J'en mesure l'intensité au souvenir de ceux que j'ai précédemment vécus au cours de ma longue carrière, fertile en événements, parfois dramatiques.

J'ai apprécié tout particulièrement, monsieur le Premier ministre, votre décision de soumettre à notre approbation la déclaration de politique générale du Gouvernement, comme

j'ai été sensible à l'hommage que vous avez tenu à rendre à cette assemblée et à son président en assistant à la séance d'ouverture de la session parlementaire.

Mais l'approbation que je m'appête à vous donner - je tiens à le préciser - contiendra, comme l'on dit aujourd'hui, « un plus ». Vous voyez que je suis branché ! (*Rires et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

En votant la confiance - la « confiance », comme l'on disait naguère, au temps de ma jeunesse - j'apporterai mon soutien parlementaire à l'action du Gouvernement. C'est un engagement clair pris dans notre sagesse sénatoriale et, pour reprendre les termes mêmes dont je m'étais servi dans mon discours de doyen le 3 octobre 1983, « après réflexion et discernement », ce qui est le propre du Sénat.

Les grandes orientations évoquées dans vos récentes déclarations, monsieur le Premier ministre, confirmées aujourd'hui même, les objectifs précis qui s'y trouvent définis, nous les faisons nôtres car ils nous paraissent de nature à permettre le redressement économique, l'atténuation du chômage, la revitalisation de notre agriculture, le retour à une plus grande sécurité et le renforcement de nos libertés.

Pourquoi le céler ? Cependant, toutes ces bonnes intentions, que je ne confonds pas, croyez-le bien, avec de vagues promesses électorales, n'auraient pas suffi à emporter d'emblée ma conviction si je n'avais pas ressenti autre chose de plus profond dans vos déclarations.

Devant le Sénat, dont l'accueil toujours bienveillant me touche chaque fois davantage, j'ai pris l'habitude, vous le savez, mes chers collègues, de parler comme si je le faisais devant les miens, tout simplement, presque en confiance. Oui, écoutez-moi bien ! La confiance, ce qui n'est pas rien, je la voterai surtout parce que j'ai senti dans vos interventions d'hier et d'aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, comme un souffle nouveau, parce que j'ai senti au travers de vos expressions la foi profonde que vous avez dans la renaissance de notre « grand et vieux pays », pour reprendre l'expression du général de Gaulle. Cette confiance, je la voterai, en songeant à la rude tâche qui vous attend et qui exige l'union de tous - cette union que vous avez demandée - autour de vous, monsieur le Premier ministre, et autour de votre équipage. Je n'ai pas dit « équipe », j'ai dit « équipage », parce que c'est un terme qui correspond mieux, en cet instant, à ma pensée profonde, qui vient du cœur et de l'esprit.

Ma pensée, elle aime vagabonder, et elle se tourne en ce moment vers la mer. Oui, la mer ! La mer avec ses houles, avec le gros temps, avec les récifs...

**M. Gérard Delfau.** Vous serez servi !

**M. Geoffroy de Montalembert.** Ne riez pas, ce n'est pas digne de vous !

Oui, je pense à la houle, à la tempête, aux récifs, car c'est à ces phénomènes que peuvent se comparer le gouvernement des peuples et les difficultés que rencontrent les gouvernants.

Je suis un sentimental. Je pense à Fécamp, mon petit port cauchois, où les terre-neuvas, à l'appareillage, invoquent Notre-Dame, la « Bonne Mère », pour qu'elle les protège - c'est le cantique même - contre les crieries à bâbord et à tribord (*Sourires.*) et permette à l'équipage de maintenir « le cap bien au Nord ».

Monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, en terminant, permettez-moi de paraphraser une magnifique réflexion de Saint-Exupéry : au fond nous ne sommes réellement portés dans la vie que par nos charges, c'est-à-dire nos responsabilités. Les vôtres, monsieur le Premier ministre, les nôtres sont grandes. A nous tous, Gouvernement, Parlement, citoyens, à nous tous de les assumer avec courage et résolution pour la grandeur de la France. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Durafour.

**M. Michel Durafour.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je vais raccourcir mon propos pour vous, monsieur le Premier ministre, pour vous, mes chers collègues, et pour moi-même.

Vous voilà désormais en charge, monsieur le Premier ministre, des affaires de la France. Mes amis André Rossinot et Didier Bariani sont présents à vos côtés, participant à l'œuvre de redressement national que vous avez entreprise, témoignant du soutien loyal du parti radical.

Permettez-moi, à titre personnel de me réjouir de votre accession à de si hautes fonctions ; je connais d'expérience votre sens de l'Etat, votre capacité de travail et votre générosité de cœur.

J'ai été de ceux qui ont pensé et surtout dit, dès que la question a été soulevée, que la cohabitation entre une nouvelle majorité parlementaire et le Président de la République procédait de la Constitution, qu'elle s'imposerait à des démocrates, qu'il convenait d'attirer l'attention des Français sur l'événement avant le scrutin et de se préparer à une telle situation plutôt que de s'enterrer la tête dans le sable, comme les autruches du désert.

On m'a reproché ce cri d'alerte, mais j'avais raison : l'honnêteté intellectuelle exigeait que l'on informât franchement les citoyens de l'usage que l'on ferait des responsabilités attendues de leur vote.

Monsieur le Premier ministre, vous avez eu ce courage, et je vous en félicite.

Voilà pourquoi je considère maintenant que les jours de votre gouvernement sont moins comptés que d'aucuns le prédisent ou l'espèrent. (*Oh ! sur les travées socialistes.*) Vous disposez de l'espace d'intervention le plus large possible. La conduite de la politique de la nation vous appartient, à vous et à vous seul.

**Un sénateur de l'U.R.E.I.** Très bien !

**M. Michel Durafour.** Le Président de la République est le gardien de la Constitution, conjointement avec le Conseil constitutionnel.

**Un sénateur de l'U.R.E.I.** Très bien !

**M. Michel Durafour.** Les Français se satisfont volontiers d'ailleurs d'une certaine répartition des tâches. Ils aiment ces équilibres, où ils s'imaginent déceler un gage de paix civile.

Vous avez exposé très complètement votre projet de gouvernement. Vous avez insisté sur le fait qu'il s'inspire de la plate-forme U.D.F. - R.P.R., à laquelle j'ai des raisons d'être attaché. On a beaucoup débattu de vos propositions ici même, à l'Assemblée nationale et ailleurs. Je ne reviendrai pas sur des sujets qui ont été largement abordés. Laissez-moi cependant attirer votre attention sur certains, qui appellent des précisions. Etant donné l'heure, je limiterai mon propos à trois observations.

Première réflexion : vous n'avez pas suffisamment rappelé, à mon sens, la nature et la composition de votre majorité telle que vous l'avez voulue et telle que les électeurs vous l'ont donnée. Certes, l'exercice est périlleux compte tenu de l'étroitesse de la marge de manœuvre, mais il est nécessaire. Les Français ont refusé la voie socialiste sans ambiguïté...

**M. Louis Perrein.** C'est pas évident !

**M. Michel Durafour.**... ils ont choisi l'union U.D.F. - R.P.R., et elle seule.

On vous prête, monsieur le Premier ministre, d'avoir éprouvé une vive satisfaction en constatant que le Front national ne vous avait pas accordé une confiance que vous ne sollicitiez pas. Je me réjouis de votre attitude, dont j'étais assuré.

**M. Philippe Labeyre.** Et dans les régions ?

**M. Gérard Delfau.** Le Languedoc-Roussillon !

**M. Michel Durafour.** Je ne conteste pas à M. Le Pen et à ses amis le droit de participer au débat démocratique dans le cadre des institutions.

**M. Pierre Gamboa.** Quel aveu !

**M. Michel Durafour.** Je considère même l'existence d'une extrême droite comme utile au pluralisme ; mais je ne souhaite pas me trouver associé, même indirectement, à une action à laquelle cette formation serait partie.

Deuxième réflexion : vous n'avez pas abordé l'actualisation, souvent jugée nécessaire, de la Constitution. Je le comprends ; les problèmes du quotidien ont accaparé votre temps. Néanmoins, monsieur le Premier ministre, une réforme pourrait faire l'objet d'une décision rapide, ou tout au moins d'une réflexion, si vous l'acceptiez.

Le Sénat a montré son goût et son sens de la mesure, son aptitude à dresser des garde-fous et à protéger les citoyens des tempêtes passagères. L'opinion publique a apprécié ce rôle modérateur et sécurisant. Il serait intéressant de prendre acte de cette évolution et d'institutionnaliser une pratique de fait, notamment en prévoyant le vote en termes identiques par les deux assemblées du Parlement des projets ou propositions de loi concernant des problèmes de société ou requérant l'intervention de la conscience collective des Français. Je vous suggère de réfléchir à cette proposition.

Troisième réflexion : je ne vous cacherai pas que j'ai trouvé un peu brève, surtout comparée à la densité du reste, votre déclaration sur l'Europe. Beaucoup a été fait, dites-vous, beaucoup reste à faire. Beaucoup, mais quoi exactement ?

La construction de l'Europe a été le thème majeur, l'exaltante aventure intellectuelle de toute une génération préoccupée de la réconciliation franco-allemande, de la paix universelle, d'une culture commune et, accessoirement, d'une association de moyens. Elle est devenue aujourd'hui quelque chose de plus : la nécessité reconnue de réunir des nations de même approche démocratique, de les fédérer d'une manière irrévocable afin de constituer un vaste ensemble démographique, économique, social, culturel et même politique, capable de résister à la poussée prévisible des géants américain, chinois, russe.

Je crois qu'il faudra rapidement prendre des initiatives si l'on veut précéder l'événement plutôt que le subir. La création d'une monnaie unique concourrait à la réalisation de cet objectif, comme la reconnaissance de fonctions mieux précisées et de pouvoirs plus étendus attribués à la commission et à l'assemblée des Communautés européennes et, pourquoi pas, peut-être ? l'élection du président de cette assemblée au suffrage universel.

Il y a là des réflexions, parmi d'autres, à soumettre à nos partenaires afin de recueillir leur avis et de connaître leurs suggestions.

Je terminerai, monsieur le Premier ministre, si vous le permettez, sur un souvenir qui est un peu une anecdote.

Jeune collaborateur d'André Malraux au lendemain de la Libération, j'assistai à la première réunion de cabinet qu'il présida alors qu'il venait d'être nommé ministre de l'information. J'essaie de retrouver à peu près les propos qu'il nous tint.

« Je ne comprends rien ou presque, nous dit-il, ni à la politique ni à la gestion. Le général de Gaulle m'a dit que c'était plutôt sécurisant. J'ai essayé de réfléchir aux règles du jeu et elles me semblent devoir être celles-ci : allier la nécessaire intransigeance de la foi, sans laquelle il n'y a pas de création, à la nécessaire tolérance, sans laquelle il n'y a pas de réussite. »

Je crois, monsieur le Premier ministre, que si nous avons un vœu à formuler ce soir pour vous, c'est que vous sachiez allier la nécessaire intransigeance de la foi qui porte votre destin, celui du Gouvernement et celui de la France, à la très grande tolérance qui est nécessaire à l'homme d'Etat que vous êtes. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique ainsi que sur celles de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. de La Malène.

**M. Christian de La Malène.** Monsieur le Premier ministre, dans votre intervention à l'Assemblée nationale, comme tout à l'heure ici même, vous avez tout naturellement accordé à la politique étrangère, à la politique européenne, puis à la politique de défense la place qui leur revient.

Je m'en félicite et pour trois ordres de raisons : les unes sont des raisons de compétence ; les autres ont trait à l'intérêt que les Français portent à ces problèmes et les dernières sont des raisons de fond.

D'abord, j'invoquerai les raisons de compétence. La politique française est une, quels que soient les domaines où elle se manifeste, la politique étrangère comme la politique de défense, la politique de défense comme la politique économique ; et il ne peut en être autrement.

Certes, on peut imaginer que la conduite de cette politique soit partagée entre plusieurs responsables, et ce fut le cas dans le passé. C'était possible alors, parce qu'il y avait unité de conception et donc cohérence dans l'expression comme dans l'exécution. Ce n'est plus le cas, semble-t-il, aujourd'hui et ce précédent constant ne peut donc plus être invoqué. A

moins que M. le Président de la République ne se rallie à vos orientations - j'en dirai un mot dans ma conclusion - il vous appartient, et à vous seul, de définir et de mettre en œuvre à tout moment et en tout lieu la politique étrangère et la politique de défense de la France.

C'est le pays, la Constitution et, enfin, le Président de la République lui-même qui vous en ont donné la charge.

Ensuite, je m'en félicite pour des raisons qui tiennent aux préoccupations de nos compatriotes. Contrairement à ce qui, trop souvent, est dit ou écrit, je pense que ceux-ci sont parfaitement aptes à s'intéresser à ces sujets essentiels. Certes, ils ne peuvent guère se passionner pour les arides débats techniques de Bruxelles, les abscons calculs de la stratégie nucléaire ou les ambiguïtés subtiles de la diplomatie.

Mais qu'on leur parle d'indépendance nationale, de défense des libertés, ils savent bien faire connaître leurs sentiments, comme ils savent bien d'où viennent les menaces.

Mais qu'il s'agisse de la vigueur de notre économie ou qu'il s'agisse de la défense de nos emplois, ils savent bien de quel poids pèse, pour l'un et l'autre, notre force et notre présence dans le monde.

Mais, enfin, si, au lieu de parler en termes plus ou moins ésotériques, on évoque la dignité de notre pays, la défense de ses services ou de ses serviteurs, l'image qu'il présente dans le monde, on voit alors les Français se passionner pour la France. Qui ne ressent, mes chers collègues, que les gouvernements qui nous ont précédés ont lourdement pâti dans l'esprit des Français du déroulement d'un certain nombre d'affaires qui semblaient ternir à la fois l'image et la dignité de notre pays ?

Enfin - et qui s'en étonnera ? - j'adhère pleinement aux orientations de fond que vous avez tracées. J'évoquerai seulement et brièvement trois priorités, l'Afrique, l'Europe et la défense, et un problème d'actualité, le terrorisme international.

Je commencerai par l'Afrique. Voilà deux jours à peine, vous avez témoigné par votre premier déplacement combien vous estimez essentiel le maintien, ou plutôt le rétablissement, et le renforcement de nos biens de toutes natures avec une grande partie de ce continent. Nous nous en félicitons vivement. L'Afrique noire a beaucoup souffert, plus que d'autres, des crises pétrolières et de la crise économique. Il importe de veiller maintenant à ce que les baisses du dollar et du prix des matières premières ne viennent pas aggraver ces difficultés. Il importe également qu'un renouveau de la présence de la France, comme de la présence de l'Europe, aide cette région du monde à se dégager de l'affrontement Est-Ouest.

L'Afrique du Nord, quant à elle, est inquiète des conséquences de l'élargissement à douze de la Communauté économique européenne. Elle craint qu'en dépit des promesses le poids des difficultés économiques quotidiennes et la vigueur de la défense des intérêts intérieurs ne transforment peu à peu la Méditerranée en frontière fermée au détriment des échanges Nord-Sud, avec les dramatiques conséquences que l'on imagine facilement aussi bien pour les pays du Nord que pour les pays du Sud.

S'agissant de l'Europe, ensuite, certains déplorent, monsieur le Premier ministre, que votre Gouvernement ne comprenne pas un ministre chargé des affaires européennes. Peut-être y sera-t-il bientôt remédié ? Je ne sais. Mais, bien que n'y étant pas du tout opposé, il me semble que l'Europe engage tellement et dans tant de domaines la politique gouvernementale que tous les membres de votre gouvernement sont peu ou prou concernés par la politique européenne.

Cela dit, sous savons bien de quoi l'Europe a besoin : elle a besoin d'une volonté commune et - ce n'est pas original - d'argent : l'argent, c'est le maître mot en Europe.

Depuis le regrettable accord de Fontainebleau, plus personne ne veut payer, à moins de retrouver intégralement dans le même temps sa mise.

Pourtant, le temps presse, car les dépenses, même sans assurer aux agriculteurs un revenu décent, croissent vertigineusement du fait des engagements anciens et de la baisse du dollar alors que le budget européen est contesté devant la Cour, dépassé dans la réalité et que les ressources de la Communauté sont pratiquement épuisées.

S'agissant de la défense enfin, je sais que, depuis longtemps déjà, c'est pour vous, monsieur le Premier ministre, un sujet de préoccupation prioritaire, pour des raisons qui tien-

nent à l'indispensable capacité de résistance morale des peuples européens eux-mêmes et pour des raisons qui tiennent à la rapidité de l'évolution technique.

Les récentes initiatives des Etats-Unis ont confirmé, de façon éclatante, l'actualité de vos préoccupations. Pendant longtemps, trop longtemps, on a considéré ce sujet comme tabou parce que difficile. Une telle attitude n'est plus admissible aujourd'hui ; il faut ouvrir discussions et réflexions pour pouvoir avancer sans délai partout où les progrès sont possibles.

En ce qui concerne l'actualité, il s'agit, bien sûr, du terrorisme international et des réactions ou des représailles qu'il suscite. Hier, les ministres des Douze se réunissaient à La Haye avec ce seul point à l'ordre du jour et le communiqué que chacun connaît. Cette nuit, c'était la riposte américaine avec des effets et des conséquences encore mal mesurés. S'il en était besoin, ces deux événements apporteraient au bien-fondé du principe de base qui sous-tend la diplomatie française depuis le général de Gaulle une confirmation éclatante ; je veux parler de l'indépendance nationale. Elle nous permet, aujourd'hui, d'une part, de n'être pas engagé directement ou indirectement par l'initiative américaine et, d'autre part, de ne pas être paralysé ou ligoté par l'inertie ou les contradictions des Douze.

Je remercie M. le ministre des affaires étrangères d'avoir affirmé, en conclusion à sa conférence de presse, que chacun conservait sa liberté d'action et que c'était bien ainsi. Mais, cette liberté ainsi préservée, il importe, monsieur le Premier ministre, qu'elle soit utilisée.

L'expérience nous a, hélas ! montré combien Tripoli accordait peu de valeur à ses propres engagements et combien étaient vite déçus ceux qui comptaient sur un effort de compréhension pour transformer ses attitudes.

Le terrorisme international ne se combat pas par des incantations ou des condamnations verbales. Il ne se combat pas non plus par les modestes mesures arrêtées en commun, hier, à La Haye. A long terme, nous le savons, bien sûr, il faut modifier les situations qui lui ont permis de naître et de se développer. Mais, à court terme, il se combat par des mesures de défense externes et internes que, naturellement, il faut s'efforcer de dégager en commun.

Monsieur le Premier ministre, une interrogation, ou plutôt un regret, me vient à l'esprit au moment de conclure. Notre pays a connu des débats profonds, parfois violents - je les ai vécus ici et à l'Assemblée nationale - sur les problèmes de défense et de politique étrangère. Mais, depuis quelques années, il apparaît, et qui ne s'en réjouit, que s'est peu à peu réalisé une sorte de consensus, non pas, bien sûr, sur les modalités, mais en tout cas sur les principes. Nous avons même vu, pendant trois ans, le gouvernement français comprendre des ministres communistes et ceux-ci n'ont pas paru particulièrement gênés d'être associés à une politique fidèle à ces principes communs.

Pourtant, il n'est pas apparu que, lors de la présentation de votre Gouvernement à l'Assemblée nationale comme à notre assemblée maintenant, la partie de votre intervention consacrée à ces sujets ait reçu de la part de vos opposants un accueil plus favorable que les autres. Faut-il y voir un désaccord de fond ou un désaccord tactique ? Je ne sais, mais le fait est là et je le regrette.

Je pense que M. le président de la République pourrait peut-être le regretter aussi. N'est-il pas clair pour chacun en effet que, si dans ce domaine les choses et les attitudes avaient été différentes, son rôle à venir aurait été facilité, peut-être changé ? Cela n'a pas été voulu. Vous restez donc seul, monsieur le Premier ministre, seul responsable, même en période de crise : seul, mais nous sommes avec vous et je suis sûr aussi que, par-delà les débats politiques, est avec vous la grande majorité des Français. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Mesdames, messieurs, malgré l'heure avancée, je voudrais me réjouir de la qualité de ce débat, en exprimer ma reconnaissance à votre assemblée et, comme il se doit, pour des raisons de fond

comme pour des raisons de courtoisie, répondre autant que faire se peut, en tous les cas sur les points essentiels, à chacun des orateurs.

Monsieur André Méric, vous avez évoqué avec beaucoup d'enthousiasme le résultat de cinq ans de gestion socialiste et vous avez critiqué avec force l'ambition qui anime mon Gouvernement. Je n'entrerai pas dans le détail de cette polémique. S'il est une chose que je voudrais inscrire au passif de ces cinq dernières années et contre quoi je voudrais réagir fortement, c'est l'accroissement important des inégalités dans notre pays ; tel est le solde de votre politique. (*Protestations sur les travées socialistes ; applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Je n'en prendrai que quelques exemples.

Dans une grande démocratie, lorsqu'un Français sur dix est au chômage, lorsqu'un jeune sur quatre est au chômage, lorsqu'une jeune fille sur trois est au chômage, cela constitue l'une des pires inégalités qui soit. Une telle situation exige un redressement immédiat et remet à leur juste place les revendications, les prétentions, les critiques des uns ou des autres, de tous ceux qui sont nantis parce qu'ils ont un emploi. C'est contre cette inégalité que nous voulons réagir. C'est cela le renforcement de la vraie solidarité, tout le reste passe loin derrière.

**M. René Régnault.** On verra !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** La deuxième inégalité s'est exprimée en terme de culture.

J'avais été frappé, au moment de la publication des cent dix propositions, par un élément qui m'avait paru bon : les candidats socialistes qui accédèrent au pouvoir en 1981 affirmaient, en effet, leur volonté de développer les enseignements artistiques.

Le ministre de la culture à peine nommé déclarait à la tribune du Sénat ou de l'Assemblée nationale que c'est dans ce domaine que serait jugée l'action du Gouvernement et que, s'il échouait, ce serait l'échec du socialisme.

Nous avons vu se développer une politique de « gesticulation » culturelle. (*Protestations sur les travées socialistes ; applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Nous avons vu se développer une politique d'investissements massifs dont nous aurons longtemps à supporter les charges de fonctionnement...

**M. Roland Grimaldi.** N'importe quoi !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... une politique ne correspondant à aucune priorité culturelle. Mais nous avons vu disparaître les enseignements artistiques. (*Vives protestations sur les travées socialistes.*) Nous avons vu disparaître le seul moyen de lutter véritablement contre une inégalité qui, elle, est essentielle.

Jules Ferry, lorsqu'il a créé l'école moderne, a parfaitement compris qu'il fallait réduire l'inégalité qui existait entre les enfants, entre ceux qui accédaient à la connaissance et ceux qui ne pouvaient pas y accéder. Cette chose a été faite. On peut aujourd'hui la moderniser en permanence, c'est évident, mais les disciplines de la connaissance sont à la portée de tous. En revanche, les disciplines de la sensibilité restent, en réalité, le privilège de quelques-uns. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

La grande ambition que l'on pourrait avoir, que l'on doit avoir, est de réduire les inégalités. Les socialistes avaient dit qu'ils l'auraient mais ils n'ont rien fait dans ce domaine. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ce n'est pas vrai !

**M. Guy Allouche.** C'est faux !

**M. Lucien Delmas.** Vous n'êtes pas objectif, monsieur le Premier ministre !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** En fait de politique culturelle - il y avait là un grand dessein - des centaines de postes d'enseignement artistique ont été supprimés, des milliers d'heures de cours ont été supprimées ! (*Vives protestations sur les travées socialistes ; vifs applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

N' imaginez pas... (*Brouhaha sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Voulez-vous vous taire, messieurs ! Laissez parler l'orateur.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** N' imaginez pas qu'en procédant par affirmations vous convaincrez qui que ce soit ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Le Centre national des enseignements artistiques était entièrement dirigé par des personnes faisant exclusivement référence au socialisme. Tous ses membres, sans exception, ont cependant mené campagne contre vous à cause de cela. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

**Plusieurs sénateurs socialistes.** C'est un scandale !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Inégalité culturelle, mais inégalité aussi à l'égard de la première des libertés, c'est-à-dire celle qui concerne la sécurité. (*M. le Premier ministre s'exprime au milieu de vives exclamations sur les travées socialistes.*)

Messieurs, calmez-vous ! Je vous ai tous écoutés avec attention. Je vous demande donc d'en faire autant.

**M. Lucien Delmas.** Calmez-vous le premier !

**M. René Régnault.** Reprenez vos esprits !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Inégalité, disais-je, à l'égard de la première des libertés, celle qui a été évoquée à plusieurs reprises à cette tribune, qui concerne la sécurité des personnes et des biens, qui s'est tellement dégradée (*Nouvelles exclamations sur les travées socialistes.*), et ce toujours au détriment des plus vulnérables et des plus faibles. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Ce ne sont pas ceux qui philosophent doctement sous les lambris dorés du faubourg Saint-Germain qui sont les premières victimes de la délinquance et de la criminalité ! (*Nouvelles exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Veuillez m'excuser de vous interrompre, monsieur le Premier ministre.

Mes chers collègues, il y a vingt-sept ans que je siége dans cette assemblée et dix-huit ans que j'assume les fonctions de président de séance. Je n'ai jamais vu...

**M. Robert Laucournet.** Nous non plus !

**M. le président.** ... quelle que soit la majorité au pouvoir, un Premier ministre se faire interrompre de cette façon. (*Si ! Si ! sur les travées socialistes.*)

M. Chirac vous a tous écoutés sans rien dire. Je vous en prie, respectez la tradition de courtoisie de cette maison : écoutez-le. Vous pourrez lui répondre si vous le souhaitez. (*Vifs applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Veuillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Cette inégalité est donc essentielle et doit indiscutablement être, elle aussi, réduite.

Inégalité par le développement de ce que l'on a appelé la nouvelle pauvreté, due, certes, au développement du chômage, mais aussi aux réductions massives qui ont touché les indemnités dans ce domaine et qui ont conduit un certain nombre d'hommes et de femmes à se retrouver dans une situation que l'on n'imaginait plus possible dans notre pays et en cette période. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Alors, monsieur Méric, permettez-moi de vous dire que, sur le plan social, mon Gouvernement n'a aucune leçon à recevoir du groupe socialiste. (*Protestations sur les travées socialistes ; applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

J'évoquerai un deuxième point de votre propos qui a également été soulevé par un ou deux autres orateurs, je veux parler du réajustement monétaire au sujet duquel je ne ferai que deux réflexions. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Plus de poursuites !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Ce réajustement était justifié par le fait que, depuis la troisième et dernière dévaluation intervenue au cours des cinq dernières années, la différence de taux d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne était de 13 p. 100. Nous ne pouvions pas résister ou, plus exactement, nous ne résistions qu'avec des taux d'intérêt si élevés afin de capter les capitaux étrangers que nous stérilisions l'investissement chez nous et, par conséquent, la modernisation, la productivité et l'emploi. (*Nouveaux murmures sur les mêmes travées.*)

Il était donc naturellement indispensable de procéder à ce réajustement. C'était tellement évident, messieurs, que même si la tradition ne permet pas de donner des chiffres, je dirai que, depuis 1945, aucune opération de réajustement monétaire, aucune dévaluation, pour appeler les choses par leur nom, n'a été réussie comme celle que nous venons de faire.

**M. Lucien Delmas.** On verra la suite !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Elle a été réussie. En effet, voyez l'ampleur des capitaux qui sont rentrés. Cela indique simplement que la France ne bénéficiait plus de la confiance internationale (*Protestations sur les travées socialistes*) et que, soudain, avec une opération monétaire modeste - comme certains l'ont indiqué à juste titre - limitée à 6 p. 100 et probablement trop faible, notre pays a retrouvé la confiance internationale qui est nécessaire à sa politique de redressement et qui s'est concrètement traduite par des rentrées massives de capitaux qui vont nous permettre d'amortir plus rapidement...

**M. Guy Allouche.** Et les fraudeurs ?

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... les dettes que, mesdames, messieurs, ont faites les gouvernements que vous avez soutenus. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Louis Perrein.** Vive le franc !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Madame Luc, je ne reviendrai pas sur l'ensemble de vos critiques. Nous appartenons à deux familles de pensées différentes...

**Mme Héléne Luc.** C'est clair !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... cela n'a échappé à personne, c'est tout à fait clair ! J'ai néanmoins été un peu choqué par la mise en cause brutale, agressive, d'un chef d'Etat en voyage officiel qui a d'ailleurs été invité par le Président de la République et par le Gouvernement qui a précédé le mien. Je n'y ai donc aucune responsabilité, mais j'ai le respect de nos hôtes étrangers.

De plus, les accusations portées contre la République de Corée du Sud m'ont paru tout à fait inconvenantes de la part d'hommes politiques qui professent, par ailleurs, une sympathie certaine à l'égard de régimes qui, sur le plan des libertés, du respect des droits de l'homme ou du respect des peuples à disposer d'eux-mêmes, ne sont pas à proprement parler exemplaires. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**Mme Marie-Claude Beaudeau.** Il faut trouver autre chose, monsieur le Premier ministre !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Que je sache, ce n'est pas en République de Corée du Sud...

**Mme Héléne Luc.** Même la télévision l'a montré hier soir.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... que l'on a l'habitude de localiser généralement les goulags. Aussi je crois que le ton doit être plus serein et les arguments plus mesurés.

**Mme Héléne Luc.** Non !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** En tout cas, au nom du Gouvernement, je souhaite à notre hôte la plus cordiale des bienvenues.

**Mme Héléne Luc.** Vous persistez !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je persiste et je signe.

Je souhaite le renforcement des liens de toute nature, culturels, économiques ainsi que politiques, entre la République de Corée du Sud et la République française. (*Applau-*

*dissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique ; exclamations sur les travées communistes.)*

**M. Camille Vallin et Mme Rolande Perlican.** Et Duvalier ?

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Sur ce point, vous feriez mieux d'interroger mon prédécesseur, lequel a pu accéder au pouvoir grâce à l'appui que vous avez donné à son propre prédécesseur ! (*Rires sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. René Martin.** C'est vous le Premier ministre !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** C'est une affaire qui vous concerne, ce n'est pas la mienne. (*Protestations sur les travées communistes.*)

**M. Camille Vallin.** C'est vous qui protégez Duvalier !

**Mme Rolande Perlican.** Nous avons interrogé votre prédécesseur !

**M. René Martin.** Agissez !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je dois vous dire que lorsqu'il ne restera plus à régler, en France, que le problème de M. Duvalier nous aurons, je le reconnais bien volontiers, franchi un pas important vers le progrès de notre société. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

De plus, il s'agit là de quelqu'un à l'égard duquel je n'ai aucune responsabilité, cela va de soi.

**Mme Héléne Luc.** Mais, vous pourriez en prendre !

**Mme Rolande Perlican.** Et Bokassa !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** M. Lucotte, ainsi que d'autres orateurs, ont évoqué les problèmes de solidarité européenne.

Mon Gouvernement est absolument convaincu de la nécessité de renforcer l'union de l'Europe et de prendre à cet égard les initiatives qui s'imposent. Il faut avoir conscience que, sans ce renforcement, l'ensemble d'une culture risque de périr et qu'il est nécessaire de procéder à l'examen de tous les problèmes, y compris une concertation sur le plan de la défense.

Monsieur Christian de La Malène, dans ce domaine, c'est vrai, une lacune demeure puisque notre Gouvernement ne comprend pas de secrétariat d'Etat aux affaires européennes. Cette lacune sera comblée car, effectivement, cela est nécessaire.

M. Marcel Lucotte a évoqué le changement nécessaire par rapport à la politique menée entre 1981 et 1986. Il a évoqué le bilan - je n'y reviendrai pas - qui est sévère pour la gestion antérieure.

Il a également évoqué la plate-forme « Pour gouverner ensemble ». Cette plate-forme - je tiens à le lui dire puisqu'il me l'a demandé - qui représente les aspirations de l'ensemble de notre majorité, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat et sur laquelle nous avons fait campagne, représente le vrai ciment de cette majorité et est considérée par mon Gouvernement comme une exigence. De plus, il n'est pas question pour nous, quelle que soit la complexité des problèmes, de ne pas mettre en œuvre toute la plate-forme et, d'ailleurs, je dois le dire, rien que la plate-forme. C'est cela, pour reprendre l'expression de M. Marcel Lucotte, qui nous permettra effectivement de conserver la confiance populaire qui s'est manifestée en notre faveur lors des dernières élections et sans laquelle, cela va de soi dans une démocratie, rien ne peut être fait.

M. Daniel Hoeffel a évoqué la nécessité de la déréglementation. C'est vrai qu'au fil des ans, par une sorte de tentation permanente de notre esprit, d'ailleurs considérablement exacerbée par les références permanentes à une idéologie socialiste dépassée (*Protestations sur les travées socialistes.*) ... au cours des cinq dernières années, on a vu proliférer une réglementation abusive et paralysante, on a vu proliférer la bureaucratie, phénomène qui explique pour une large part les difficultés d'adaptation de l'ensemble des forces productrices ou novatrices de notre pays au monde moderne.

Il faut, c'est vrai - M. Hoeffel a eu raison de le souligner - déréglementer de façon à donner plus de liberté, plus d'espace de liberté, comme il le disait, à ceux qui prennent des risques, des responsabilités, à ceux qui travaillent, à ceux qui produisent et donc à ceux qui créent des emplois, car c'est bien là, pour nous, qu'est le fond du problème.

Naturellement, il ne faut pas uniformiser. Seules les entreprises créent des emplois - je parle des emplois durables, des vrais - et personne d'autre. Et pour qu'elles le fassent, il va de soi qu'elles doivent y être incitées et ne pas être paralysées. A cette fin, un certain nombre de libertés doivent leur être rendues. On les a toutes évoquées ; je n'y reviendrai pas.

Cela implique également qu'on ne cherche pas - c'est là la grande novation - dans tous les domaines, notamment dans le domaine social, dans celui de la négociation collective, à imposer la même règle à tous, tant il est vrai qu'il n'y a pas deux entreprises similaires en France. Une large décentralisation de la négociation collective est donc nécessaire de même qu'une adaptation permanente des règles à la réalité quotidienne.

Il nous faut un statut simplifié, très simplifié, de la petite et moyenne entreprise industrielle, artisanale, commerciale, celle qui précisément représente, comme on dit aujourd'hui, le seul vrai et important gisement d'emplois de notre pays, à condition naturellement de la libérer d'un certain nombre des contraintes qui pèsent sur elle et qui ont peut-être, un temps, été justifiées pour des raisons d'ordre social mais qui, aujourd'hui, se retournent contre ceux qu'elles prétendaient protéger.

Aujourd'hui, je le répète, c'est l'inégalité engendrée par le chômage qui doit être réduite. Rien d'autre ne compte, et le principe même d'une politique sociale consiste à faire en sorte que cette inégalité soit réduite.

**Mme Hélène Luc.** Vous n'en prenez pas le chemin !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** J'évoquerai maintenant, après vous, monsieur Hoeffel, les liens qui doivent être développés entre l'éducation, la formation et les entreprises. Voilà un grand dessein et une grande ambition : sortir de ce carcan sclérosé qui pèse encore trop lourdement sur notre système éducatif.

C'est aussi le respect d'un certain nombre de valeurs au premier rang desquelles figure, cela va de soi, la famille. Si je ne l'ai pas évoqué, j'ai eu tort, car nous avons bien l'intention de faire disparaître toutes les mesures législatives ou réglementaires qui pénalisent la famille au bénéfice du concubinage. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Amédée Bouquerel.** Très bien !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur Hoeffel, j'adhère tout à fait à vos déclarations concernant tant nos territoires et nos départements d'outre-mer que l'Afrique et l'Europe.

M. Roger Romani m'a apporté l'appui de son groupe - je ne vous étonnerai pas en déclarant que je n'en doutais pas - et je tiens à l'en remercier.

Il a évoqué l'ensemble des préoccupations mais également des ambitions qui sont celles du groupe qu'il préside et qui sont, bien sûr, partagées par le Gouvernement. Je n'y reviendrai pas si ce n'est pour lui exprimer - il le comprendra - ma gratitude personnelle.

M. Jacques Pelletier a indiqué qu'il fallait beaucoup attendre des petites et moyennes entreprises, faisant là une réflexion de bon sens dont, trop souvent, on ne mesure pas l'ampleur.

Il a fait trois propositions qui, me semble-t-il, méritent d'être retenues ou, en tout cas, très sérieusement étudiées, avec la volonté d'en tirer la quintessence.

Tout d'abord, l'alignement du régime de la création d'entreprises sur celui des associations, qui est une idée nouvelle, je dois le reconnaître, et qui mérite effectivement d'être examinée pour voir comment on pourrait en tirer une certaine souplesse ; ensuite, la proposition de Pierre Laffitte de déduction fiscale pour les fonds investis dans des entreprises innovantes ; enfin, l'encouragement à la constitution de sociétés de commerce pour l'exportation. Le Gouvernement examinera les trois propositions qui ont été formulées.

M. Jean-Pierre Masseret a évoqué la fraternité. Qui ne saurait adhérer, bien sûr, aux exigences de cette vertu ? Je ne reviendrai pas sur le fait - je l'ai dit à M. Méric - que hélas ! la fraternité suppose d'abord la réduction des inégalités ; tel n'a pas été le cas dans la période récente. (*Protestation sur les travées socialistes.*) C'est pourtant ce qu'il y a d'essentiel.

Je ne reviendrai donc pas non plus sur le bilan qu'a dressé M. Masseret, bilan qui lui a paru tout à fait positif.

**M. René Régnauld.** Et il l'est !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je le laisserai à ses illusions.

Cela dit, il n'est pas concevable de prétendre que nous ayons annoncé des réductions de dépenses de 15 milliards de francs dans le collectif et que nous n'en réalisons qu'à hauteur de 10 milliards. Je me permets de signaler à M. Masseret que s'il avait été attentif aux déclarations gouvernementales, il aurait entendu que nous avions l'intention d'économiser 15 milliards de francs sur l'année, que 10 milliards de francs économisés sur les collectifs correspondent à 20 milliards de francs sur l'année. Il faut tout de même donner tout leur sens aux mots.

Je l'ai dit, d'ailleurs, à M. Méric quand il a tranquillement annoncé que notre plate-forme commune prévoyait l'avoir fiscal à 100 p. 100, ce qui avait l'air de le choquer profondément. Je le rassure tout de suite ; je ne lui en veux pas de ne pas avoir lu, à l'évidence, ladite plate-forme, ce qui lui permet de la critiquer avec beaucoup plus de sérénité. (*Rires sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et l'U.R.E.I.*) Nous n'avons jamais, ni de près, ni de loin, évoqué l'avoir fiscal à 100 p. 100.

**M. André Méric.** La différence, c'est que je l'ai lue !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Vous l'avez lue probablement en un instant ou votre attention était retenue par autre chose ; en effet, je vous mets au défi, monsieur Méric, de le retrouver aujourd'hui !

M. Jacques Larché a évoqué un certain nombre de problèmes juridiques avec la compétence et l'expérience qui sont les siennes ; je tiens à lui indiquer avec quel soin le Gouvernement suit à la fois ses interventions et ses écrits et sollicite son conseil. L'analyse juridique qu'il a faite recueille en tous points l'approbation sans réserve du Gouvernement.

Je remercie M. Pierre Salvi de ses propos sur les collectivités locales. Je suis moi aussi un de leurs représentants puisque je siège à la fois dans un conseil général pauvre, celui de la Corrèze, et à la mairie de la ville riche qu'est Paris. Connaissant bien les toutes petites communes de ma circonscription du plateau de Millevaches, je sais que les affirmations de M. Salvi sont vraies et que depuis quelques années nous assistons, hélas ! à une dégradation profonde de la situation matérielle et financière de nos collectivités territoriales, départements et communes.

Qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, qu'elles soient riches ou pauvres, elles ont toutes été ramenées à une condition inférieure à celle qu'elles connaissaient à la fin des années 1970.

**M. René Régnauld.** C'est la loi de 1979 !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Nous avons vu l'ensemble d'un système de décentralisation se traduire, en réalité, par des transferts de charges qui ont été très supérieurs aux transferts de responsabilités. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.*)

**Un sénateur socialiste.** C'est faux !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Ces transferts font qu'en réalité la liberté essentielle qui a été donnée aux maires et aux présidents des conseils généraux a été celle de se substituer à l'Etat pour augmenter les impôts. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.*)

C'est cela qui s'est passé et je vous mets au défi, messieurs, de trouver un maire ou un président de conseil général de bonne foi qui prétende que sa situation financière s'est améliorée depuis cinq ans. Cela n'est pas sérieux ! (*Applaudisse-*

*ments sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur les travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.)*

**M. André Méric.** Nous aussi nous sommes maires !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** M. Dick Ukeiwé a parlé avec cette foi, cette passion et cette intelligence qui le caractérisent, de l'outre-mer en général, mais plus précisément de la Nouvelle-Calédonie. Il a indiqué combien l'espoir était revenu au cœur de nos compatriotes calédoniens, quelle que soit leur origine.

S'il est, en effet, une terre française qui a souffert depuis cinq ans des initiatives et de l'irresponsabilité de la conduite des affaires par le Gouvernement, c'est bien la Nouvelle-Calédonie, et il convient de rendre hommage à nos compatriotes. *(Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Exclamations sur les travées socialistes.)*

**Un sénateur socialiste.** C'était l'héritage !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Ces temps de malheurs sont terminés et aujourd'hui, oui, nous rendrons à la Nouvelle-Calédonie les chances qui sont les siennes.

Nous n'aurons pas une approche purement politique. Nous ne considérerons pas que quelques terroristes - je dis « terroristes » au sens propre du terme, c'est-à-dire ceux qui veulent imposer leur loi par la terreur et qui, souvent, vont chercher leur formation ou leur argent à l'étranger, ainsi que nous en avons la preuve - nous ne considérerons plus que ces gens-là, dis-je, sont des interlocuteurs privilégiés.

Nous nous référerons à la grande majorité des Calédoniens qui, eux, savent qu'ils ont un privilège, à partir du moment où ils le veulent, qui est celui de vivre dans une nation libre et conformément aux règles de la démocratie, ce qui est loin d'être le cas de toutes les populations mélanésienne, micronésienne ou polynésienne qui les entourent.

Ils savent, eux, mieux que d'autres, le danger que leur font courir les idéologues qui, un temps, ont voulu régler leurs problèmes à leur place dans des conditions qui ont profondément déstabilisé ce territoire et mis en cause, oui, mis en cause de façon condamnable, l'unité nationale. *(Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, bien sûr, comme chacun d'entre vous, le propos de M. Etienne Dailly sur la justice, sur la lutte contre le terrorisme, sur l'ensemble des mesures qu'il faut prendre afin de rétablir ces libertés élémentaires que sont la sécurité des personnes et des biens, le droit d'aller et de venir et de posséder sans être agressé ou détourné, comme c'est de plus en plus le cas.

Je suis favorable à la peine de substitution.

**M. André Méric.** Démagogie !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Elle doit être naturellement exceptionnelle - vous l'avez dit, monsieur Dailly - mais elle doit être incompressible et très sévère. Elle se substitue à la peine de mort, c'est-à-dire à un acte exceptionnel, mais dont le caractère dissuasif doit être également exceptionnel. Cela fait partie des moyens dont une société de liberté doit se doter.

**Un sénateur socialiste.** M. Stasi n'est pas d'accord !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je partage aussi les sentiments qui ont été exprimés par M. Dailly pour tout ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, notamment s'agissant de la nécessité de revoir et d'actualiser toutes nos conventions d'extradition - je ne l'avais pas mentionné mais j'aurais dû le faire - ainsi que de la nécessité du rétablissement d'un climat de confiance et de coopération entre les différentes forces de police et entre les forces de police et la justice. C'est bien là la mission qu'ont reçue les ministres compétents du Gouvernement. Il faut, c'est vrai, rompre avec une pratique judiciaire laxiste qui, incontestablement, pouvait satisfaire certains esprits faux, mais qui n'a pas été de nature à améliorer la situation de notre pays et de nos concitoyens et ne correspond pas, à l'évidence, au sentiment populaire, celui que l'on peut apprécier en ayant le minimum de contacts qu'exige la politique avec nos concitoyens de la part de ceux qui prétendent les représenter.

**M. Lucien Delmas.** Merci pour les magistrats !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je m'associerai également aux propos qui ont été tenus par M. Dailly et relatifs à une petite minorité active de magistrats dont la conception de la justice est évidemment à l'opposé de celle que je me fais. *(Protestations sur les travées socialistes.)*

**M. Louis Perrein.** Vous n'avez qu'à les mettre en prison !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je condamne formellement l'expression de la justice qui apparaît dans les écrits que citait tout à l'heure M. Dailly. *(Nouvelles protestations sur les mêmes travées.)* Que ce soit votre conception, messieurs, c'est votre affaire. Vous n'avez qu'à l'expliquer dans nos villes et dans nos campagnes. Je ne crois pas que vous obteniez beaucoup de succès à ce titre ; d'ailleurs, l'accroissement de la délinquance et de la criminalité depuis que ces faits ont été peu ou prou à l'ordre du jour suffit à les condamner. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

Je ne dirai pas grand-chose de l'intervention de M. Delfau qui m'a paru extrêmement dynamique, je dirai même quelque peu agressive. Elle relève davantage de l'esprit du congrès de Valence *(Rires sur les mêmes travées)* que de l'esprit actuel du parti socialiste. C'est pourquoi je ne m'y attarderai pas. *(Exclamations sur les travées socialistes.)*

Il n'en va pas de même des six propositions qui ont été évoquées par M. Fourcade et qui traduisent effectivement une analyse sérieuse et solide de la situation actuelle. Ces propositions concrètes, pour l'essentiel, sont ou seront prises en compte par le Gouvernement, et ce en liaison étroite avec M. Fourcade et le Sénat, s'agissant notamment de la mise en place nécessaire - et nous nous sommes inspirés de ses propositions dans ce domaine, le ministre des affaires sociales l'a dit tout récemment - d'un instrument statistique incontestable sur la base que doit être le protocole sur la flexibilité pour permettre effectivement une modernisation de notre système économique-social.

Cela concerne la réforme de l'A.N.P.E. qui ne peut être réalisée, c'est vrai, qu'en liaison étroite avec l'effort général de régionalisation et de décentralisation ; le problème de la passerelle qu'il va falloir établir entre les quelque 150 000 titulaires de travaux d'utilité collective - les T.U.C. - les stages d'insertion, et aussi - je n'y reviendrai pas, je l'ai dit tout à l'heure - la nécessaire décentralisation de la négociation collective. Elle est, effectivement, une exigence dans une société qui se veut quelque peu dynamique et où, je le répète, les pôles de création d'emplois, c'est-à-dire les entreprises, sont si différents les uns des autres que l'essentiel, dans les limites d'un ordre social public, doit être en réalité relayé par la négociation au sein de l'entreprise, éventuellement par branche et, beaucoup plus rarement, à l'échelon national. « Il faut qu'au niveau de l'entreprise - comme dirait le secrétaire général de Force ouvrière - il y ait du grain à moudre, car c'est là que l'on peut le moudre le plus efficacement. »

J'ai beaucoup apprécié l'intervention concrète de M. Roger Lise sur le problème des départements d'outre-mer. Je n'ai pas besoin d'y revenir, chacun sait les liens profonds qui m'unissent à ces terres et l'attachement que je ressens pour leurs populations aussi me limiterai-je à deux réflexions.

La première porte sur le fonds d'action sanitaire et social obligatoire. Il est exact que nous devons améliorer la situation de ce fonds pour aboutir - je l'ai dit clairement - en une législature à un objectif dont on n'était pas loin en 1981 mais qui, hélas ! s'est considérablement éloigné depuis cinq ans, objectif qui est l'expression de la justice. Là encore, il faut lutter contre les inégalités pour aboutir à une parité sociale globale - non pas une parité en tout, ce qui n'aurait pas de signification - par un effort de solidarité nationale envers tous les enfants de France où qu'ils soient. Cette parité doit être obtenue dans le délai d'une législature, compte tenu, cela va de soi, des problèmes spécifiques des départements ou des territoires d'outre-mer.

Je suis néanmoins choqué par le fait que la régression se soit, là aussi, caractérisée par le renforcement des inégalités, uniquement parce que, fidèles à leur tradition, à leur comportement, à leur état d'esprit, à leur idéologie, les socialistes se sont limités à une approche strictement politique des problèmes alors que, dans les départements et les territoires d'outre-mer, qu'il s'agisse du chômage, de l'activité économique, de l'insertion des jeunes dans la vie moderne, ces pro-

blèmes exigent une approche économique et sociale qui a été complètement exclue des préoccupations des deux gouvernements précédents. (*Protestations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

Seconde réflexion, je répondrai à M. Lise qu'en ce qui concerne l'octroi de mer, et sous réserve, bien entendu, des négociations difficiles que nous menons à Bruxelles, il peut être assuré de la fermeté sans défaillance du Gouvernement de la République pour défendre un système qui, modulable par les responsables départementaux, est essentiel dans le mécanisme d'alimentation financière de nos départements d'outre-mer et qui ne saurait, par conséquent, être remis en cause.

Je remercie M. Raymond Bourguine qui a parlé de la France comme il sait le faire, et qui sait nous toucher. Il a parlé de la compétitivité avec toute sa compétence d'économiste et de financier. Il a rappelé une exigence, celle de la lutte contre l'inflation, sans laquelle l'acquis positif du réajustement monétaire qui vient d'être effectué serait rapidement remis en cause si nous ne prenions pas les mesures les plus draconiennes, notamment en matière de compression des dépenses publiques, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de dérapage entre les prix français et les prix de nos principaux partenaires, notamment allemands.

C'est la raison pour laquelle je dirai à M. Bourguine que, sur un point seulement de son propos, mon point de vue diverge du sien. Il a souhaité sinon l'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, tout au moins l'institution d'une taxe conjoncturelle qui aurait le même résultat, de façon à ne pas faire bénéficier purement et simplement le consommateur de la baisse du prix du pétrole.

Je comprends parfaitement cette réflexion et j'observe d'ailleurs que, sur tous les bancs, les responsables politiques avaient, voilà quelques semaines, adopté une position analogue.

Cependant, un fait nouveau est intervenu : la République fédérale d'Allemagne vient de décider de répercuter intégralement la baisse du prix du pétrole sur le prix de l'essence à la pompe ; les pays du Bénélux et l'Italie ont fait de même. Cela signifie en clair que si nous adoptons une position différente pour la raison que ce financement pourrait être utilisé autrement, nous nous mettrions dans la situation d'avoir très rapidement entre un point et un point et demi de différentiel d'inflation supplémentaire avec la R.F.A. Or, cela, nous ne pouvons pas nous le permettre.

Nous sommes dans un système extrêmement lié, nous l'avons vu au cours de la dernière négociation. Il fut un temps où l'on pouvait « jouer », si j'ose dire, avec les taux d'inflation différents et ajuster par des dévaluations.

Aujourd'hui, nous sommes au sein d'un système monétaire très contraignant et je suis favorable à ce que cette contrainte se renforce ; je suis partisan de faire un pas de plus dans l'élaboration d'un système monétaire européen, avec pour objectif une monnaie coordonnée.

Cette situation ne me choque donc pas, mais elle impose, cela va de soi, des contraintes très supérieures à celles que nous connaissions dans le passé, qui ne nous permettent pas de mener des politiques conjoncturelles différentes d'un pays à l'autre.

M. Georges Mouly, mon collègue au conseil général de la Corrèze, a été le premier à parler des éleveurs et des agriculteurs, et je me suis réjoui que ce soit un Corrèzien qui l'ait fait. Cela m'étonnait un peu d'ailleurs de ne pas entendre, au fil des interventions, parler de l'agriculture, car s'il est un secteur dans lequel les inégalités se sont accrues et développées, c'est bien celui-là, avec la baisse des revenus de nos agriculteurs en général et de nos éleveurs en particulier. Je ne développerai pas longtemps ce thème car je suis toujours suspect de trop insister sur ce sujet.

Je dirai simplement à M. Mouly que ses propos concernant le scrutin majoritaire, la dénationalisation ainsi que le caractère essentiel de la relance des activités des artisans et des commerçants s'inscrivent dans le droit-fil de l'ambition du Gouvernement.

S'agissant du scrutin majoritaire, je puis lui dire, parce qu'il a, comme moi, des raisons particulières d'évoquer ce sujet, qu'il ne court aucun risque s'agissant du découpage. Nous procéderons à un découpage public et sous le contrôle des magistrats (*Protestations sur les travées socialistes*), et il sera ensuite apprécié, comme ils l'entendront, par les parlementaires. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Nous ne nous cacherons pas, nous, pour faire des opérations du type Marseille ou du type de celles dont nous avons, hélas ! souffert en Corrèze. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.*)

**Mme Hélène Luc.** Découpage avec Pasqua !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Vous protestez, messieurs, mais M. Georges Mouly et moi-même, nous savons ce qu'est un découpage socialiste ! (*Nouvelles protestations sur les travées socialistes.*) Nous ne nous mettrons pas dans la situation d'être accusés de la même façon de « tripotage » ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Perrein a parlé de la sécurité, sujet que j'ai déjà évoqué. Mais il a également abordé un point qui m'a un peu étonné. Il a dit : « Il y a une chasse aux sorcières dans l'audiovisuel. »

**M. Lucien Delmas.** On en parle !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Il ne faut pas toujours écouter ce que l'on dit. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ce sont vos amis qui le disent !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Voulez-vous me dire, cher monsieur Perrein, si un seul journaliste a été sanctionné, critiqué ou changé ?

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Cela va venir !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Y a-t-il un seul journaliste qui ait été victime d'une mesure quelconque ? Ô ! je sais bien que les gouvernements ont toujours été, peu ou prou, tentés de mettre la main sur les médias. (*Protestations sur les travées socialistes.*) Mais le Gouvernement socialiste, en 1981, n'a pas mis la main, il a mis les deux mains, je dirai même les deux pieds. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. André Méric.** Ce n'est pas vrai !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Alors, de grâce, monsieur Perrein, ne nous faites pas de procès d'intention. Je vous ferai remarquer que, après 1981, il n'a pas fallu un mois pour que l'essentiel des journalistes ait changé.

**M. Louis Perrein.** Et en 1974, monsieur le Premier ministre ?

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Aujourd'hui il n'y a eu aucun changement.

**M. Marcel Debarge.** On verra !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Alors, ne faites pas de procès d'intention par avance, un peu d'honnêteté intellectuelle s'il vous plaît ! (*Protestations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*) Quand on a fait ce que vous avez fait, on est plus discret dans ses appréciations sur les autres. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. Marcel Debarge.** Dans ce domaine, vous êtes inimitable !

**M. Gérard Delfau.** Vous n'avez pas le droit de parler comme cela.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je le prends !

**M. Lucien Delmas.** Chassez le naturel, il revient au galop !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** M. Michel Souplet, avec toute la compétence qu'on lui connaît a parlé naturellement de l'agriculture, en particulier des quotas laitiers. Là encore, le précédent gouvernement a mis en place un système que je condamne.

Je rappellerai tout de même que lorsque l'on a prétendu qu'il y avait un excédent de lait en Europe - ce qui est un faux excédent - la commission elle-même n'a pas osé proposer des quotas ; elle a suggéré des mesures qui avaient une

certaine légitimité. En effet, elles consistaient à taxer les matières grasses d'origine végétale, qu'elles soient produites par la Communauté ou importées...

**M. Christian Poncelet.** Très bien !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... car ce sont elles qui font les excédents en ce domaine, ainsi que les entreprises qui ont été au terme du cycle de production et de transformation, c'est-à-dire les usines à lait qui fonctionnent avec un système hors sol dans le nord de l'Europe et, d'ailleurs, avec des fourrages importés, ce qui était tout à fait légitime et naturel.

**Un sénateur socialiste.** François Guillaume !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** J'ai tout de même été un peu étonné en constatant que le Gouvernement français n'avait même pas essayé de soutenir la position de la commission, ce qui nous aurait épargné un système bureaucratique, dirigiste et administré.

**M. Gérard Delfau.** Tu parles !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** En réalité, c'est parce que les socialistes ne se sont jamais intéressés à l'agriculture ! (*Protestations sur les travées socialistes et applaudissements sur celles du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Lucien Delmas.** Et les montants compensatoires ?

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Cela dit, lorsqu'ils s'y sont intéressés, le résultat a été tellement mauvais, notamment en ce qui concerne les quotas laitiers, qu'il vaut beaucoup mieux qu'ils ne s'en occupent pas ! (*Nouvelles protestations sur les travées socialistes et nouveaux applaudissements sur celles du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Ils n'ont pas pu résister...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** C'est de la caricature primaire !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... à cet attrait extraordinaire que représentait pour eux la possibilité de bureaucratiser et d'administrer un secteur qui ne l'était pas encore !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Caricature !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Alors, on y est allé gaiement ! Maintenant, nous en constatons naturellement les résultats !

**M. Roland Grimaldi.** Cela ne vole pas très haut !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur Souplet, j'ai été le ministre qui, le premier, a lancé l'affaire de l'éthanol à Bruxelles. A cette époque, mes propos ont été accueillis avec beaucoup de scepticisme et d'ironie. Je n'ai pas changé d'avis et je puis vous dire que le Gouvernement soutiendra cette activité.

M. Paul Masson a parlé de sécurité et de terrorisme - je n'y reviendrai pas - mais aussi de toxicomanie et de drogue. J'ai déjà évoqué ces questions aujourd'hui en soulignant que j'avais demandé que soient prises un certain nombre de mesures d'ordre technique, juridique, social, économique et financier pour lutter contre la toxicomanie et la drogue et que j'avais chargé le ministre de la justice d'être « le membre pilote » du Gouvernement en la matière, en liaison naturellement avec les ministres compétents.

Enfin, M. Masson a évoqué la nécessité d'une politique de prévention. Je ne dis rien d'autre lorsque je déclare que l'on doit se doter des forces de répression nécessaires pour les montrer afin de ne pas avoir à s'en servir. Ça, c'est la meilleure des préventions ! (*M. Dubosq applaudit.*)

M. Béranger a parlé des ordonnances. Y avoir recours est constitutionnel ; tous les gouvernements ont utilisé le système des ordonnances.

**M. Gérard Delfau.** Pas à ce point !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Nous nous sommes longuement expliqués sur ce point. Aujourd'hui, nous les utilisons de façon très limitée. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

A cet égard, je ferai remarquer au Sénat que le jour même de ma nomination, et avant que quiconque n'ait fait à ce sujet la moindre déclaration, j'avais indiqué que tous les pro-

blèmes ayant fait l'objet de débats nationaux pendant la période antérieure, concernant notamment les libertés, les relations sociales et les problèmes sociaux, étaient et devaient rester, quelles que soient les urgences, de la compétence du Parlement et ne feraient en aucun cas l'objet d'une loi d'habilitation. Nous avons, bien entendu, tenu cette promesse.

Je dirai à M. Dagonia, tout d'abord, qu'il laisse les gaullistes en paix. Ces derniers n'ont pas de leçon à recevoir des socialistes, ils savent très bien ce qu'ils ont à faire eux-mêmes ! (*Protestations sur les travées socialistes.*) Ce n'est pas sur vos bancs que j'irai chercher les commentaires qui doivent inspirer la réflexion des gaullistes ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. Gérard Delfau.** Il n'y en a plus !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Sur le reste, j'observerai simplement, monsieur Dagonia, que vous avez évoqué les problèmes de l'assemblée unique pour regretter qu'elle n'ait pas été instituée et pour critiquer, à cet égard, le Conseil constitutionnel, mais que vous n'avez pas parlé des problèmes économiques, ni des problèmes sociaux ou de ceux que connaît la jeunesse ! (*Nouvelles protestations sur les travées socialistes.*)

Je vous dirai simplement que cette approche, là encore politique, n'est pas la mienne, que je suis opposé à l'assemblée unique - c'est cela qui est important et que je tenais à vous dire - et qu'il ne faut pas compter sur mon gouvernement pour proposer une réforme qui touche aux institutions. Celles-ci sont ce qu'elles sont et, dans mon esprit, doivent le rester.

Je suis favorable, en revanche, à la décentralisation (*Exclamations sur les travées socialistes.*) à tout ce qui peut, dans ces départements et territoires d'outre-mer, aider au respect de leur spécificité. J'ai fait toute ma campagne sur ce thème. La solidarité nationale doit jouer davantage à leur endroit, notamment pour favoriser le développement des activités économiques et donc celui de l'emploi, et pour que soit atteinte la parité sociale globale qui est une exigence à partir du moment où l'on est Français.

Tel est notre programme. Je ne trouve pas qu'il soit de nature à appeler de votre part l'ironie dont vous avez fait preuve en parlant de la loi programme, laquelle a été bien près, si j'ai bien compris votre pensée, d'être qualifiée de « colonialiste ».

J'ai, en revanche, beaucoup apprécié l'intervention de M. Virapoullé. (*Exclamations sur les travées socialistes.*) Oui, il a parlé de la France, lui ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**Un sénateur socialiste.** Démago !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Evidemment, messieurs les socialistes, cela vous étonne ! (*Nouvelles protestations sur les travées socialistes.*)

Je dois dire, messieurs...

**M. Lucien Delmas.** Il n'y a que vous qui en parlez ! Vous avez le monopole de la France, on le sait !

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il ne faut pas exagérer !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Lorsqu'on a observé la politique menée par le gouvernement socialiste pendant cinq ans dans les territoires et les départements d'outre-mer, je comprends que l'on s'étonne d'entendre un élu d'outre-mer parler de la France ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.* - *Protestations sur les travées socialistes.*)

Moi je salue M. Virapoullé et je le remercie de ce qu'il a dit...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Et M. Dagonia, il n'a pas parlé de la France ?

**M. Bernard Parmantier.** M. Dagonia a parlé de la France lui aussi !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... comme je remercie M. de Montalembert qui, avec intelligence et, je dirai, cette jeunesse qui le caractérisent nous a parlé lui aussi de sa foi, de cette foi que nous devons tous ensemble partager dans la renaissance et dans le renouveau de notre pays.

Une fois de plus, il nous a donné une leçon en plaçant au-delà de toutes les mesquineries, de toutes les polémiques, au-dessus de tout, notre pays dont, mieux que quiconque, il sait parler. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Vous n'en avez pas le monopole !

**M. René Régnault.** Vous n'avez le monopole ni du cœur ni de la France !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Je voudrais encore remercier M. Michel Durafour en lui disant que les trois observations qu'il a faites m'inspirent trois conclusions que je vais exposer très rapidement.

Oui, j'ai parfaitement conscience de la nature et de la composition de la majorité, majorité qui, pour moi, est aussi bien celle du Sénat que celle de l'Assemblée nationale, majorité où le Gouvernement puise sa légitimité et qui, par conséquent, est pour lui essentielle. C'est une majorité aujourd'hui unie et soudée... (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Frédéric-Dupont !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... sur laquelle nous savons que nous pouvons compter, mais qui ne saurait faire de différence ou faire la part entre son élément sénatorial et l'élément de l'Assemblée nationale.

Si j'ai voulu, monsieur Michel Durafour, de façon parallèle, dans le même esprit, dans des temps analogues et avec des procédures semblables, demander la confiance aussi bien de l'Assemblée nationale que du Sénat, c'est précisément afin d'indiquer que, pour mon gouvernement, il existe une majorité représentative de la majorité actuelle des Français, que c'est sur elle que nous fondons notre action et que c'est d'elle seule que nous tirons notre légitimité.

Je serai plus réservé - il me comprendra - pour tout ce qui touche à l'actualisation de la Constitution. Je suis de ceux qui ont toujours pensé que notre Constitution était aussi bonne que possible et que lorsque l'on disposait d'une bonne institution, le meilleur moyen de ne pas l'abîmer était de ne pas y toucher.

**Un sénateur du R.P.R.** Très bien !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Telle est ma conviction, mais j'admets parfaitement que l'on puisse avoir un sentiment contraire sur tel ou tel point.

A propos de l'Europe - je remercie M. Michel Durafour d'en avoir parlé - j'ai dit notamment qu'un pas en avant me semblait souhaitable sur le plan du système monétaire européen.

Je remercie, enfin, M. Christian de La Malène. J'adhère sans réserve - chacun le sait, nous travaillons beaucoup ensemble - à ses propos relatifs à la politique étrangère, sur le plan de ses principes comme sur les différents points qu'ils a mis en exergue s'agissant de l'Afrique noire, de l'Afrique du Nord ou de l'Europe, ou bien concernant la défense, son esprit, les moyens de notre armée dans le secteur conventionnel comme dans celui de la dissuasion nucléaire, ce qui, à l'évidence, est le gage même de notre indépendance, de notre sécurité et donc, pour nous, de la paix qui règne fort heureusement depuis 1945 en Europe et, hélas ! essentiellement en Europe.

Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, les quelques observations que m'ont inspirées vos réflexions. Comme je l'ai dit tout à l'heure dans ma première intervention, le Gouvernement a besoin de votre aide, comme il a besoin de l'aide de la majorité de l'Assemblée nationale...

**M. Gérard Delfau.** Ça, c'est sûr !

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** ... en raison de l'impulsion que vous pouvez lui apporter par vos propositions et votre expérience. Il en a besoin non seulement par le relais que vous représentez pour l'explication de son action à l'ensemble de nos concitoyens, mais aussi et surtout parce que, unie et solidaire, la majorité de l'Assemblée nationale comme celle du Sénat constitue le socle même sur lequel repose le Gouvernement ; ce dernier sait que ce socle est solide. Il veut que vous l'affirmiez vous-mêmes et c'est pourquoi il vous demande un vote.

J'ai besoin de votre confiance et, d'avance, je vous en remercie. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous avons achevé le débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

**M. Jacques Chirac, Premier ministre.** Monsieur le président, j'apprends à l'instant que je suis appelé à l'extérieur du Sénat. Je demande donc à la Haute Assemblée l'autorisation de me retirer, étant bien entendu que je reviendrai tout à l'heure si j'en ai la possibilité. M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, représentera le Gouvernement pendant les explications de vote.

**M. le président.** Monsieur le Premier ministre, vous êtes absolument libre et vous nous avez consacré beaucoup de temps aujourd'hui. Si vos devoirs vous appellent ailleurs, nous le comprenons. En tout état de cause, le Gouvernement est représenté et le débat peut donc se poursuivre.

#### Explications de vote

**M. le président.** Mes chers collègues, nous en arrivons aux explications de vote. (*Exclamations sur de nombreuses travées.*) Etant donné l'heure avancée, je demande instamment à chaque orateur inscrit de s'en tenir aux cinq minutes prévues par le règlement.

La parole est à M. Chérioux.

**M. Jean Chérioux.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous voici arrivés à l'instant solennel où les membres de notre assemblée vont se succéder à cette tribune pour exprimer leurs suffrages et prendre position sur la politique du nouveau gouvernement.

Nul doute, messieurs les ministres, que le Sénat apportera son soutien au Gouvernement ; les déclarations des orateurs qui se sont succédés à la tribune sont là pour en témoigner. Ce faisant, ce n'est pas seulement l'approbation de la majorité sénatoriale que vous allez obtenir ainsi ; c'est également l'appui de tout ce que représente notre Haute Assemblée et qui constitue le fondement de sa légitimité.

Le 16 mars dernier, ne l'oublions pas, les Français ont montré qu'ils ne croyaient plus ni aux mesures inspirées par une idéologie rigide, ni aux hommes qui veulent faire plier les réalités devant des systèmes politiques dépassés, ni en une politique qui divise les Français.

Mais, le 16 mars, les Français ont également fait le don de leur confiance : confiance d'abord dans les hommes qui représentent la nouvelle majorité, majorité unie et solide, confiance également dans les propositions qui leur ont été présentées dans le cadre de la plate-forme « Pour gouverner ensemble » et qui trouvent aujourd'hui leur traduction dans le programme qui nous est soumis.

Sous l'impulsion de M. le Premier ministre, les promesses faites aux Français vont très vite se concrétiser. Certaines mesures seront prises par ordonnances parce que l'urgence de la situation l'exige.

Oui, il faut sans tarder assurer le redressement économique et social de la France ; oui, il faut sans tarder rétablir le scrutin majoritaire voulu par le général de Gaulle et qui seul permet le bon fonctionnement de nos institutions.

Le Parlement sera appelé ensuite à examiner et à voter d'autres mesures, mesures conformes aux promesses faites et auxquelles le groupe du rassemblement pour la République, qui pendant cinq ans ne s'est pas contenté de critiquer ceux qui avaient alors en charge les affaires de l'Etat, mais a réfléchi et préparé les voies du redressement, donnera son accord, comme il apportera son soutien à l'ensemble de la politique de renouveau qui est proposée par le Gouvernement.

C'est dire, messieurs les ministres, que le groupe du rassemblement pour la République approuve la déclaration de politique générale de M. le Premier ministre. (*Exclamations ironiques sur les travées socialistes.*) Et il l'approuve parce qu'il a confiance dans les hommes qui la conduiront, parce qu'il est persuadé de l'efficacité des mesures qui seront prises et parce qu'il sait que l'on peut compter sur le dynamisme des Français et leur capacité d'entreprendre.

Mais il l'approuve également parce qu'il y retrouve le souffle qui a inspiré le fondateur de la V<sup>e</sup> République. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

A ceux qui ne croient plus en la présence de la France outre-mer (*Remous sur les mêmes travées.*), vous répondez en garantissant à nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer la liberté de vouloir rester Français. (*Vives protestations sur les mêmes travées.*)

A ceux qui ne conçoivent les rapports sociaux que dans la lutte des classes vous répondez en proposant la solidarité et la participation. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

**M. le président.** Messieurs, si vous ne voulez pas vous taire, je vais suspendre la séance et je la suspendrai autant de fois qu'il sera nécessaire pour obtenir le silence. Cela suffit. Ce débat a été beaucoup trop mouvementé. Vous vous êtes manifestés quand M. le Premier ministre était là. Soit !

Il s'agit maintenant pour chacun des groupes d'expliquer son vote. Au nom de la tolérance qui règne ici, je vous invite au silence. Si vous ne répondez pas à mon invitation, je l'obtiendrai par d'autres moyens. S'il faut rappeler à l'ordre Un tel ou Un tel, peu m'importe, je le ferai.

Veuillez poursuivre, monsieur Chérioux.

**M. Jean Chérioux.** A ceux qui s'emploient à diviser les Français vous opposez la nécessité de l'union nationale, seul ferment du renouveau.

En définitive, monsieur le Premier ministre, ce que vous proposez aux Français, c'est de les rassembler autour d'un grand dessein, celui de mettre un terme au drame humain du chômage et de redonner espoir à la jeunesse.

Ce grand dessein, le groupe du rassemblement pour la République entend contribuer à sa réalisation, dès aujourd'hui, par son vote unanime. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Allouche.

**M. Guy Allouche.** Messieurs les ministres, le vote de confiance que sollicite le Gouvernement, les sénateurs socialistes ne l'accorderont pas.

Ils vous disent non, parce qu'ils n'ont pas confiance en un chef de gouvernement dont l'action passée a montré qu'il s'est trop souvent trompé, qu'il a renié ses engagements, ses actes, et qui s'apprête à renier l'œuvre accomplie par l'illustre prédécesseur dont il se proclame cependant l'héritier.

Ils disent non à un chef de gouvernement qui prépare la revanche sociale, qui ne s'intéresse pas à la situation des plus défavorisés, qui déclare : « la France est riche grâce aux efforts des ouvriers et travailleurs salariés », qu'il pénalise aussitôt arrivé au pouvoir en bloquant leurs salaires tout en leur demandant un redoublement de leurs efforts, alors que, dans le même temps, il récompense ceux qui ont, semble-t-il, bien voté : je pense aux chefs d'entreprise, aux plus fortunés de ce pays avec la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, à ceux qui ne vivent que des rentes de leurs capitaux, cela au nom de « la nécessaire solidarité et le refus des revendications catégorielles ».

Ils disent non à un chef de gouvernement qui s'apprête à remettre en cause les acquis sociaux, semant l'inquiétude chez les plus démunis, chez les salariés, avec pour objectif de remercier tout le patronat qui lui a apporté hier son soutien, aujourd'hui ses félicitations.

Ils disent non à un chef de gouvernement qui, parlant de l'emploi, priorité des priorités, n'annonce aucun grand projet précis et concret, sinon quelques projets de portée limitée.

Les sénateurs socialistes disent non à un chef de gouvernement qui accorde une amnistie fiscale et douanière à des fraudeurs dont l'incivisme est officiellement reconnu ; mieux, il est récompensé.

Comment croire que ceux qui, bien avant 1981, avaient déjà choisi l'étranger pour leurs différents investissements, choisiront demain la France de 1986 ?

Les sénateurs socialistes disent non à un chef de gouvernement qui - on l'a vu encore ce soir - abuse du langage de la peur, qui parle plus de répression que de l'indispensable prévention, moyen efficace à terme pour enrayer l'insécurité.

Ils disent non à un chef de gouvernement qui préfère conforter son étroite et fragile majorité, au lieu de s'attaquer à la gangrène des valeurs humanistes qui font la grandeur de la France.

La teneur des interventions de collègues sénateurs vous apportant leur soutien ce soir a montré combien votre majorité était perméable au discours de la droite la plus extrême et cela nous inquiète.

Ils disent non à un chef de gouvernement qui se déclare « solidaire des pays pauvres et des hommes qui souffrent », mais dont les premières mesures visent particulièrement à réprimer ces mêmes hommes dont l'origine ethnique et culturelle les rend désormais suspects dans notre pays.

Ils disent non à un chef de gouvernement dont l'annonce des premières mesures judiciaires rencontre le scepticisme des magistrats, des policiers, des gardiens de prisons, mesures selon eux inefficaces et dangereuses à terme, mesures dont le but premier est de flatter l'opinion de certains Français.

Ils disent non à un chef de gouvernement qui, alors qu'il annonce la privatisation du secteur public en cinq ans, utilise les ordonnances pour rétablir rapidement le scrutin majoritaire sans grand débat au Parlement.

Nous ne sommes pas dupes de cette opération politique. Votre majorité est fragile, étroite, peu fiable, et, pour maintenir encore plus demain l'U.D.F. sous l'éteignoir du R.P.R., vous avez recours de surcroît à l'article 49-3. Votre précipitation, dans ce domaine...

**M. le président.** Les cinq minutes sont écoulées, monsieur Allouche.

**M. Guy Allouche.** Je conclus, monsieur le président.

Votre précipitation dans ce domaine nous inquiète, comme nous inquiète une commission des sages dont les avis seraient tenus secrets.

Pendant cinq ans, nous avons œuvré à l'avènement d'une nouvelle société fondée sur la fraternité, la justice, la solidarité, les libertés.

Avec votre programme de démolition, vous demeurez, monsieur le Premier ministre, fidèle à votre réputation d'homme politique (*Vives protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) qui sait surtout faire échouer ce qu'il est incapable de construire. Les Français vont rapidement prendre conscience...

**Plusieurs sénateurs du R.P.R.** Cinq minutes !

**M. Guy Allouche.** ... de ce qu'est un gouvernement droite, ultra-libéral dans le domaine économique et réactionnaire en matière de libertés.

**M. le président.** Monsieur Allouche, maintenant je vous retire la parole. (*Mouvements divers.*) Vous en êtes à six minutes. Ce n'est pas possible à cette heure avancée. A ce rythme, nous serons encore ici à cinq heures du matin. (*M. Allouche quitte la tribune, applaudi par ses collègues socialistes.*)

La parole est à M. Paul Girod, pour cinq minutes.

**M. Paul Girod.** Je n'utiliserai pas ces cinq minutes, monsieur le président.

Il y a exactement un mois, jour pour jour, les Français témoignaient à 68 p. 100 par leur vote que leurs yeux s'étaient dessillés des illusions qui avaient entraîné le pays à accorder en juin 1981... (*Protestations sur les travées socialistes.*) Comment, ce n'est pas vrai ? Ce sont bien 68 p. 100 des Français qui ont voté contre le parti socialiste !

**Un sénateur du R.P.R.** C'est vrai !

**M. Paul Girod.** Les yeux des Français se sont donc dessillés des illusions qui les avaient amenés à donner au Président de la République nouvellement élu en 1981 une majorité de sièges à l'Assemblée nationale qui allait lui permettre de mettre en œuvre sa politique, politique qu'on avait présentée aux Français comme étant le moyen de sortir de leurs difficultés sans efforts. On est même allé jusqu'à leur dire qu'ils en sortiraient dans une atmosphère de fête !

Les aspects alléchants de ce programme recouvraient une tentative cohérente et une volonté résolue de transformer en profondeur la société française. Les dispositions les plus graves, dont la mise en œuvre n'a jamais été ralentie, visaient à mettre les relais politisés du « sens de l'Histoire » en état d'influencer de manière irréversible l'esprit de nos concitoyens. Tel était le fond de l'engagement de 1981.

Certes, ce sont les inefficacités économiques et les évidents reniements sociaux des gouvernements socialistes que nos compatriotes ont sanctionnés voilà quatre semaines. Mais c'est en même temps l'engagement politique historique du parti socialiste dont ils ont interrompu l'application.

L'auteur principal de cette équivoque s'accroche aux restes de son pouvoir, dont il veut conserver une certaine capacité de bloquer ou de retarder. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Le président Larché a démontré tout à l'heure avec toute son autorité le caractère éminemment critiquable dans l'esprit de l'attitude ainsi affichée. Le peuple jugera.

Même si je suis de ceux qui le regrettent, au nom de la clarté, je ne peux que constater que nos textes fondamentaux permettent un maintien qui fait naître cette nouvelle équivoque.

Messieurs les ministres, vous vous retrouvez ainsi porteurs du sursaut de notre société, qui veut, dans sa majorité, changer d'orientation. Rien ne doit vous gêner dans cette tâche.

C'est la raison pour laquelle je voterai tout à l'heure la confiance. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mossion.

**M. Jacques Mossion.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, notre vote positif n'aura pas la signification d'une confiance mesurée. Il sera, au contraire, l'expression d'une volonté collective d'un soutien franc et loyal.

Vous aurez d'ailleurs l'occasion de vérifier, en particulier lors du vote sur le projet de loi d'habilitation en matière économique, financière et sociale, que le groupe de l'union centriste manifesterait sa détermination, avec le seul regret que cette loi d'habilitation ne couvre pas d'autres domaines qui sont tout à fait essentiels pour le redressement national.

En effet, pour nous, la confiance, comme la liberté, ne se dissocient pas. Il convient que les Français aient pleinement conscience, dans les prochains mois, de la réalité du renouveau et qu'en particulier dans les milieux les plus défavorisés les fruits de la politique nouvelle puissent être effectivement recueillis.

Pendant cinq ans, la majorité sénatoriale unie a préparé, par ses travaux législatifs, les bases de la législation du renouveau. Nous sommes particulièrement sensibles au fait que vous l'ayez reconnu avec autant de solennité.

Votre présence ici, aujourd'hui, ainsi que la démarche qui consiste à associer le Sénat au vote de confiance à votre programme de gouvernement, est la preuve éclatante de votre foi dans le bicamérisme.

C'est pourquoi votre Gouvernement prendra sans doute en considération la proposition de loi constitutionnelle présentée par M. Adolphe Chauvin et les membres du groupe de l'union centriste, qui tend à transcrire dans la Constitution les engagements que vous avez pris, au nom du Gouvernement de la République, à l'égard du Sénat et qui concernent un sain exercice du bicamérisme.

Nous vous remercions de donner à vos ministres les indications utiles pour que chacun puisse s'inspirer de nos travaux. Je ne doute pas que, dans tous les domaines, les sénateurs, notamment nos rapporteurs, soient associés à la préparation des projets du Gouvernement ; la discussion parlementaire au Sénat ne pourra qu'y gagner en rapidité et en efficacité.

Il me suffit de citer - et la liste n'est pas exhaustive - le rapporteur général du budget, M. Maurice Blin, notre collègue, M. Jean Cluzel, pour la presse et l'audiovisuel, M. Jean-Pierre Fourcade, pour les textes sociaux, nos collègues, MM. Daniel Hoeffel et Christian Poncelet, pour le bilan de la décentralisation que vous avez évoqué.

J'arrête ici mon énumération, mais le palmarès des compétences et de l'expérience, vous le savez, est beaucoup plus large.

C'est dans ce climat de confiance que le groupe de l'union centriste manifesterait ce soir son soutien au Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Mercier.

**M. Jean Mercier.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à cette heure tardive ou matinale...

**M. Lucien Neuwirth.** Plutôt matinale.

**M. Jean Mercier.** ... mon intervention sera brève. Je regrette le départ du Premier ministre, car c'est à lui que je voulais m'adresser.

**M. Lucien Neuwirth.** Il a une raison.

**M. Jean Mercier.** Vous lui transmettez, messieurs les ministres, ce que je vais dire.

Les orientations que vous avez définies reçoivent mon adhésion et je les approuverai par mon vote.

Toutefois, me permettez-vous de vous donner très modestement un conseil que j'emprunterai à l'Histoire ? Il y a 630 ans, à Poitiers, Jean II le Bon, combattant comme un preux contre la masse des Anglais et des Gascons, recevait de son quatrième et dernier fils, Philippe, la mise en garde suivante : « Père, gardez-vous à droite ! Père, gardez-vous à gauche ! »

Si l'on peut, monsieur le Premier ministre, vous décerner le surnom du roi dit « le Brave » et si vous n'avez rien à craindre des Gascons, puisqu'un de ceux-ci présidant l'Assemblée nationale est votre ami, je vous dirai également : monsieur le Premier ministre, gardez-vous à droite, gardez-vous à gauche, afin que vous ne soyez pas, comme le roi Jean, emmené en captivité ! (*Sourires.*)

Je n'attends pas de ce conseil un apanage tel que la Bourgogne reçut par Philippe, fondateur d'une dynastie qui devait se terminer avec Charles le Téméraire - n'y voyez aucune allusion à M. le ministre de l'intérieur ! (*Sourires.*) - mais je sais que cette préoccupation est la vôtre. C'est une raison supplémentaire de mon vote positif. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roux.

**M. Olivier Roux.** Comme à l'Assemblée nationale, les non-inscrits approuvent totalement la déclaration de politique générale du Gouvernement. En conséquence, ils émettront un vote de confiance. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marson.

**M. James Marson.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, avec les propositions qui nous ont été présentées par M. le Premier ministre, aucun secteur de la vie sociale n'est épargné.

La première décision du Gouvernement, la dévaluation du franc, traduction de l'affaiblissement de notre économie, est exemplaire de ce que sera votre politique, à savoir : pression sur les salaires et le pouvoir d'achat, liberté accrue pour les spéculateurs que vous vous proposez d'amnistier.

Le blocage des salaires dans la fonction publique et le secteur public, ses retombées dans le secteur privé ne peuvent qu'accroître encore la dégradation du pouvoir d'achat des salariés.

La suppression ou les allègements apportés à l'autorisation administrative de licenciement vont accroître la précarité du travail alors qu'il faudrait développer l'emploi.

La progression du chômage est inscrite sans la logique même de l'action économique préconisée par votre Gouvernement.

Les mesures dites « pour l'emploi des jeunes » ne visent en réalité qu'à accroître les profits et à créer, dans la logique des T.U.C., des contrats de travail au rabais et sous-rémunérés. Voilà des années que l'on nous dit qu'il faut dégager des profits, toujours des profits. Or la Bourse ne cesse de battre des records, mais l'investissement productif stagne, l'emploi recule.

Une politique ne peut régler aucun des problèmes posés à notre société, car elle ne s'attaque pas aux racines du mal. En facilitant les gâchis financiers, la spéculation et l'exportation des capitaux, alors qu'il serait nécessaire d'investir, de créer des emplois et d'améliorer la formation et les conditions de vie des travailleurs, votre politique conduit aux abandons industriels, à l'aggravation du chômage, à la dégradation de la situation de larges couches de la population.

Avec votre programme, la France sera encore plus dépendante des sociétés multinationales. Les communistes refusent cette politique de déclin et la combattent.

S'agissant de la sécurité, vous ne vous attaquez pas aux vrais problèmes, vous voulez seulement le faire croire en allongeant la durée de la garde à vue, en instituant des peines incompressibles et en multipliant les contrôles d'identité. Aussi, combattons-nous résolument vos projets.

Nous appelons les Français et les Françaises à faire barrage à cette politique qui se met en place sous le signe de la cohabitation entre un Président de la République socialiste et un Gouvernement de droite issu de l'alternance.

Comme l'a rappelé cet après-midi ma collègue, Mme Hélène Luc, une autre politique est nécessaire et possible. Mais la réponse de M. le Premier ministre à la présidente de notre groupe a été un peu courte et révélatrice. Il a souhaité renforcer les liens de la France avec un dictateur qui a du sang du peuple coréen sur les mains... (*Vives protestations sur les travées du R.P.R., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique*) ... et personne ne peut le contester. C'est vrai.

Pourquoi voulez-vous renforcer les liens avec ce pays ? Parce qu'il y a des profits à y réaliser. Peu importe les droits de l'homme ! Vous avez aussi traité bien légèrement le peuple haïtien qui a pendant de longues années subi la dictature sanglante des Duvalier.

Que le gouvernement socialiste l'ait accueilli ne retire rien à votre responsabilité d'aujourd'hui.

**Mme Hélène Luc et M. Jacques Eberhard.** Très bien !

**M. James Marson.** Mais le Premier ministre a fait l'impassable complète sur la partie de l'intervention de Mme Luc qui concernait l'emploi, le chômage, les profits, l'industrie de notre pays, l'école, tout simplement parce que la politique du Gouvernement, je viens de le rappeler, conduit à plus d'injustices.

Non, monsieur le Premier ministre, les nantis, ce ne sont pas les salariés qui ont un emploi, c'est un droit élémentaire. Les nantis, ce sont ceux qui s'enrichissent sur le chômage, les bas salaires, ce sont les spéculateurs. Avec votre politique, cela va continuer.

Non, monsieur le Premier ministre, vous avez parlé de sérénité, mais il n'y aura pas de sérénité tant qu'il y aura des chômeurs, des bas salaires, la course aux armements et tant que les droits de l'homme seront foulés aux pieds.

Je partage un des points de vue que vous avez exprimés : nous sommes effectivement de deux familles différentes. C'est pourquoi, dans la lutte à mener, les Françaises et les Français peuvent compter sur les communistes, sur leurs élus, car, quoi que vous fassiez, le parti communiste existe et se bat, c'est ce qui vous embête. (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Nous voterons donc contre la confiance. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vallin.

**M. Camille Vallin.** Monsieur le président, messieurs les ministres, parlant devant le Sénat, il était difficile à M. le Premier ministre de ne pas évoquer, dans sa déclaration de politique générale, la question des collectivités locales mais il l'a fait plus comme l'on donne un coup de chapeau qu'avec la volonté réelle de porter remède aux difficultés graves, sérieuses, inquiétantes pour leur avenir, qu'elles rencontrent. C'est seulement en réponse à un intervenant qu'il a été amené à les évoquer.

Ces difficultés, d'ailleurs, viennent d'être mises en pleine lumière à l'occasion du vote des budgets locaux pour 1986. Des hausses d'impôts parfois considérables ont été constatées et les collectivités que dirigent les amis de M. le Premier ministre n'ont pas été les dernières à y recourir, et cela dans le même temps où le Gouvernement promet la baisse des prélèvements obligatoires.

Ne trouvez-vous pas, messieurs les ministres, qu'il y a quelque chose de choquant lorsque le Gouvernement annonce triomphalement, comme le faisait d'ailleurs le précédent (*Rires sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*) qu'il va réduire les impôts levés par l'Etat alors qu'il contraint les communes, les départements et les régions à augmenter les leurs ?

Les élus locaux seraient-ils donc de mauvais gestionnaires, comme d'aucuns ne manquent pas d'ailleurs de le laisser entendre ?

En vérité, vous savez bien que des dizaines de milliers de communes, et singulièrement les petites communes, souffrent de l'insuffisance notoire de leurs moyens financiers parce qu'il y a une distorsion énorme entre leurs charges et leurs ressources.

Ainsi, elles sont responsables de 91 p. 100 du développement rural, de 87 p. 100 des équipements socioculturels, de 75 p. 100 du développement urbain et de 70 p. 100 des constructions scolaires. Pourtant, face à ces charges, la dotation globale d'équipement représente la misère de 4 200 millions de francs, c'est-à-dire 0,42 p. 100 du budget de l'Etat.

Il n'est pas besoin de longues études et réflexions pour aboutir à la conclusion qu'il faut mettre en rapport les ressources et les charges, c'est-à-dire abonder d'une manière substantielle le crédit global.

Nous savons que le conseil des ministres, ce matin, va examiner le collectif budgétaire. Or cet abondement, hélas ! n'y figure pas.

Comment ne pas évoquer aussi l'insuffisance des moyens des collectivités pour faire face à leurs dépenses de fonctionnement ?

Que va faire le Gouvernement pour empêcher le doublement à moyen terme des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, la C.N.R.A.C.L. ?

Que va-t-il faire pour mettre un terme au décalage insupportable qui existe entre le taux des emprunts et celui de l'inflation ?

Et que compte-t-il faire avec la dotation globale de fonctionnement dont la progression s'est réduite au fil des ans ?

Voilà autant de sujets brûlants, concrets, qui demandent moins de réflexions que de crédits, et de crédits d'urgence. Or, tant dans son discours qu'en réponse aux intervenants, M. le Premier ministre est resté muet, sinon sur le constat, du moins sur les mesures que le Gouvernement compte prendre. (*Bruit sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Pourtant, si des mesures n'interviennent pas d'urgence, c'est l'asphyxie qui menace nos collectivités ; celles-ci ne pourront plus faire face à leurs besoins d'investissement et nous courons à une nouvelle explosion de la fiscalité locale, de plus en plus injuste parce qu'elle ignore les ressources des contribuables et de plus en plus archaïque puisque l'on pourra célébrer dans cinq ans le deux centième anniversaire des « quatre vieilles » que l'on promet pourtant de supprimer depuis 1917.

Aussi, loin de faire la pause, il faut au contraire agir pour enrayer la dégradation inquiétante de la situation de nos collectivités locales. Le Premier ministre n'a rien dit dans ce sens. C'est là une raison supplémentaire pour laquelle nous ne pouvons le suivre.

Soyez sûrs que nous sommes bien décidés, en ce qui nous concerne, à tout mettre en œuvre pour que les collectivités locales ne soient pas une nouvelle fois sacrifiées. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** Le Sénat va procéder maintenant au vote sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

En application de l'article 39, alinéa 2, du règlement, le scrutin public est de droit.

Conformément à l'article 60 bis du règlement, il va être procédé à un scrutin public à la tribune dans les conditions fixées par l'article 56 bis du règlement.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre S.*)

**M. le président.** Le scrutin sera clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

Le scrutin est ouvert.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

**M. le président.** L'appel nominal est terminé.

Le scrutin va rester ouvert encore quelques minutes pour permettre à ceux qui n'ont pas répondu à l'appel nominal de venir voter.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

MM. les secrétaires vont procéder au dépouillement.  
(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 71 sur la demande d'approbation de la déclaration de politique générale formulée par M. le Premier ministre.

Nombre des votants .....	306
Nombre des suffrages exprimés .....	303
Majorité absolue des suffrages exprimés	152
Approbation .....	205
Contre .....	98

Le Sénat a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement.

9

### NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe communiste a présenté des candidatures pour la commission des affaires sociales et la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures ratifiées et je proclame :

M. Marcel Gargar membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Charles Lederman, démissionnaire.

M. Charles Lederman membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Marcel Gargar, démissionnaire.

10

### NOMINATION A LA DÉLÉGATION DU SÉNAT POUR LA PLANIFICATION

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe socialiste a présenté une candidature pour la délégation du Sénat pour la planification.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame M. Robert Laucournet membre de la délégation du Sénat pour la planification, en remplacement de M. Maurice Janetti, élu député.

11

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Claude Huriet, Roger Boileau, Richard Pouille, Hubert Martin une proposition de loi tendant à prévoir une indemnisation immédiate des victimes de catastrophes naturelles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 336, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Albert Vecten, Jacques Machet, Bernard Laurent et Jean Amelin une proposition de loi visant à modifier le régime fiscal d'évaluation des stocks de vins et eaux-de-vie à appellation d'origine contrôlée.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 337, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes

économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jacques Thyraud une proposition de loi tendant à instituer une assistance immédiate aux victimes d'actes de terrorisme et à permettre l'indemnisation rapide de leur préjudice corporel.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 338, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

12

### DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean Colin un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de loi de MM. Jacques Mossion, Jean Colin et Roger Boileau visant à garantir le libre exercice de la profession de géomètre-expert. (N° 286, 1985-1986).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 335 et distribué.

13

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 24 avril 1986, à quatorze heures trente :

Questions au Gouvernement.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 16 avril 1986, à cinq heures.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT

### ERRATA

au compte rendu intégral de la séance du 9 avril 1986

Page 501, 1<sup>re</sup> colonne, insérer après la rubrique n° 1, Procès-verbal, la nouvelle rubrique suivante :

2

### DEMISSION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION ET CANDIDATURE

**M. le président.** J'ai reçu avis de la démission de M. Paul Masson comme membre de la commission des affaires économiques et du Plan.

J'invite en conséquence le groupe intéressé à faire connaître à la présidence le nom du candidat proposé en remplacement.

J'informe le Sénat que le groupe du rassemblement pour la République a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale en remplacement de M. Marc Bécam, élu député.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

- Rectifier, en conséquence, les numéros des titres suivants et le sommaire.

- Page 509, 1<sup>re</sup> colonne, après le deuxième alinéa, insérer la nouvelle rubrique suivante :

4

## NOMINATION A UNE COMMISSION

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe du rassemblement pour la République a présenté une candidature pour la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature ratifiée et je proclame :

M. Paul Masson membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Marc Bécarn, élu député.

- Rectifier, en conséquence, les numéros des titres suivants et le sommaire.

## ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SEANCES DU SENAT

établi par le Sénat dans sa séance du mardi 15 avril 1986 à la suite des conclusions de la conférence des présidents

**Jeudi 24 avril 1986, à quatorze heures trente :**

Questions au Gouvernement.

(Les questions devront être déposées au service de la séance au plus tard à neuf heures quarante-cinq.)

**Vendredi 25 avril 1986, à quinze heures :**

Huit questions orales sans débat :

- n° 1 de M. Pierre Schiélé à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (Suspension de la procédure d'élection des membres des conseils d'administration des centres de formation de la fonction publique territoriale) ;

- n° 3 de M. Paul Séramy à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (Politique du Gouvernement en ce qui concerne les rapports entre les communes et les établissements d'enseignement privé) ;

- n° 6 de M. Camille Vallin à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (Difficultés financières des communes) ;

- n° 9 de M. Paul Séramy à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales (Aide de l'Etat aux communes endettées) ;

- n° 4 de M. René Martin à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi (Situation de l'entreprise Buffet Crampon à Mantes-la-Ville) ;

- n° 7 de M. Guy Schmaus à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports (Développement de la pratique du sport) ;

- n° 8 de M. Guy Schmaus à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports (Etat d'avancement de la candidature de Paris aux jeux Olympiques de 1992) ;

- n° 10 de Mme Hélène Luc à M. le ministre de l'éducation nationale (Préparation de la prochaine rentrée scolaire).

**Mardi 29 avril 1986, à seize heures :**

Ordre du jour complémentaire

Conclusions de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de loi de MM. Jacques Mossion, Jean Colin et Roger Boileau visant à garantir le libre exercice de la profession de géomètre expert (n° 335, 1985-1986).

## NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS PERMANENTES

Dans sa séance du mardi 15 avril 1986, le Sénat a nommé :

M. Marcel Gargar membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Charles Lederman, démissionnaire ;

M. Charles Lederman, membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Marcel Gargar, démissionnaire.

## NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA DELÉGATION DU SENAT POUR LA PLANIFICATION

Dans sa séance du mardi 15 avril 1986, le Sénat a nommé M. Robert Laucournet membre de la délégation du Sénat pour la planification, en remplacement de M. Maurice Janetti, élu député.

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

(Application des articles 76 et 78 du règlement)

*Mise en place de la filière éthanol*

5. - 11 avril 1986. - **M. Jacques Mossion** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la mise en place de la filière éthanol. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les initiatives qu'il entend prendre tant au niveau national qu'europpéen afin que soit développée cette filière qui présente de très nombreux intérêts pour l'agriculture française.

*Difficultés financières des communes*

6. - 11 avril 1986. - **M. Camille Vallin** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales**, sur les graves difficultés que rencontrent les communes pour réaliser les équipements dont elles ont besoin en raison, d'une part, de l'insuffisance notoire des crédits affectés à la dotation globale d'équipement et, d'autre part, de l'écart qui s'accroît entre le taux des emprunts et celui de l'inflation. Il appelle, en outre, son attention sur les problèmes que pose l'attribution des subventions spécifiques aux communes de moins de 2 000 habitants en raison de la modicité des sommes à répartir et des dispositions qui rétablissent, en la matière, la tutelle du pouvoir central. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour la dotation globale d'équipement apporte une contribution plus substantielle de l'Etat et pour en modifier les modalités d'attribution, ainsi que pour réduire l'écart entre le taux des emprunts et le taux d'inflation. Il lui demande également ce qu'il compte faire pour répondre concrètement à la grande inquiétude qu'éprouvent les élus locaux devant la faible progression de la dotation globale de fonctionnement, tandis que les dépenses de fonctionnement des communes ne cessent d'augmenter. Il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions concernant le taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Il lui demande enfin ce qu'il compte faire pour entreprendre une réforme de la fiscalité locale attendue depuis si longtemps.

*Développement de la pratique du sport*

7. - 11 avril 1986. - **M. Guy Schmaus** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports**, si le Gouvernement considère que la pratique du sport est une activité sociale de haut niveau culturel. Dans ce cas, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à la promotion des activités physiques et sportives, quels moyens financiers l'Etat entend dégager pour s'attaquer aux inégalités sociales qui se répercutent dans la pratique sportive, et s'il entend faire face aux besoins criants du développement du sport à l'école et à l'entreprise. Il lui demande quel sera le montant des crédits qu'il entend inscrire au collectif budgétaire ;

*Etat d'avancement de la candidature de Paris  
aux jeux Olympiques de 1992*

8. - 11 avril 1986. - **M. Guy Schmaus** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports**, de bien vouloir lui exposer l'état d'avancement du dossier de la candidature de Paris aux jeux Olympiques de 1992. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que la candidature de Paris bénéficie de toutes les chances d'être retenue par le Comité international olympique. L'absence de décision sur l'implantation et le site du grand stade ne lui apparaît-elle pas de nature à diminuer les chances de Paris au moment de la décision.

*Aide de l'Etat aux communes endettées*

9. - 14 avril 1986. - **M. Paul Séramy** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales**, de bien vouloir exposer au Sénat les conditions dans lesquelles le Gouvernement entend venir en aide aux communes les plus endettées, dont la situation financière est mise en péril du fait de la baisse de l'inflation et de l'importance des taux d'intérêt.

*Préparation de la prochaine rentrée scolaire*

10. - 14 avril 1986. - **Mme Hélène Luc** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la préparation de la prochaine rentrée scolaire. En effet, le budget 1986, dont le gouvernement actuel dit approuver la plupart des orientations, ne prévoit aucune création de postes en maternelle, dans l'enseignement primaire et les collèges et il n'envisage qu'un nombre très insuffisant de créations pour les lycées. Ce refus de créations de postes a pour conséquence aujourd'hui de très nombreuses fermetures de classes, ce que les parlementaires communistes avaient dénoncé en refusant de

le voter. La plupart des départements sont touchés. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, dans le Val-de-Marne, il manque quarante-huit postes en primaire et soixante-six dans le secondaire. La baisse démographique, évoquée constamment, n'est pas une justification acceptable : elle sous-estime les mouvements des populations, dont pâtissent en priorité les quartiers aux populations démunies. En outre, le taux d'échecs et de retards scolaires ne diminuant pas, il conviendrait plutôt d'en profiter pour entreprendre résolument la lutte contre ces inégalités sociale. Porter 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac (objectif que le gouvernement actuel affirme vouloir reprendre) implique des mesures autrement plus amples que les 2 800 créations de postes pour 1986. En attendant, il y a des urgences que l'on ne peut renvoyer à plus tard, les décisions pour la prochaine rentrée se prenant maintenant. Elle lui demande : des moyens financiers supplémentaires pour pallier les insuffisances en postes prévisibles de la rentrée prochaine ; les mesures spécifiques qu'il compte prendre pour les zones scolaires qualifiées de prioritaires et la scolarisation des enfants de deux ans.

*Préoccupations des producteurs de plantes essentielles  
et aromatiques de la Réunion*

11. - 15 avril 1986. - **M. Louis Virapoullé** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation**, sur les préoccupations exprimées par les producteurs d'huiles essentielles et de plantes aromatiques et médicinales de la Réunion à l'égard du maintien en vigueur d'une taxe de conditionnement frappant ces productions. Instituée à l'origine pour assurer le fonctionnement du service du conditionnement de l'île, cette taxe n'a plus de raison d'être à l'heure actuelle, ce service ayant été pris en charge par l'Etat depuis 1946. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir envisager la suppression de cette taxe de conditionnement qui pénalise les productions de la Réunion, par ailleurs durement concurrencées par celles des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la séance

### du mardi 15 avril 1986

#### SCRUTIN (N° 71)

*sur la demande d'approbation de la déclaration  
de politique générale formulée par le Premier ministre*

Nombre de votants .....	<b>306</b>
Nombre des suffrages exprimés .....	<b>303</b>
Majorité absolue des suffrages exprimés .....	<b>152</b>
Pour .....	<b>205</b>
Contre .....	<b>98</b>

Le Sénat a approuvé.

#### Ont voté pour

##### MM.

Michel d'Aillières  
Paul Alduy  
Michel Alloncle  
Jean Amelin  
Hubert d'Andigné  
Alphonse Arzel  
José Balarello  
René Ballayer  
Bernard Barbier  
Jean-Paul Bataille  
Gilbert Baumet  
Charles Beaupeitit  
Henri Belcour  
Paul Bénard  
Jean Bénard  
Mousseaux  
Georges Berchet  
Guy Besse  
André Bettencourt  
Jean-Pierre Blanc  
Maurice Blin  
André Bohl  
Roger Boileau  
Edouard Bonnefous  
Christian Bonnet  
Charles Bosson  
Jean-Marie Bouloux  
Amédée Bouquerel  
Yvon Bourges  
Raymond Bourguine  
Philippe de Bourgoing  
Raymond Bouvier  
Jean Boyer (Isère)  
Louis Boyer (Loiret)  
Jacques Braconnier  
Pierre Brantus  
Raymond Brun  
Guy Cabanel  
Louis Caiveau  
Michel Caldaguès  
Jean-Pierre Cantegrit  
Paul Caron  
Pierre Carous  
Marc Castex  
Louis de Catuélán  
Jean Cauchon  
Joseph Caupert  
Auguste Cazalet  
Pierre Ceccaldi-Pavard  
Jean Chamant  
Jean-Paul Chambriard  
Jacques Chaumont  
Michel Chauty  
Adolphe Chauvin  
Jean Chérioux  
Auguste Chupin

Jean Cluzel  
Jean Colin  
Henri Collard  
François Collet  
Henri Collette  
Francisque Collomb  
Charles-Henri  
    de Cossé-Brissac  
Pierre Croze  
Michel Crucis  
Charles de Cuttoli  
Etienne Dailly  
Marcel Daunay  
Luc Dejoie  
Jean Delaneau  
Jacques Delong  
Charles Descours  
Jacques Descours  
    Desacres  
André Diligent  
Franz Duboscq  
Michel Durafour  
Yves Durand (Vendée)  
Henri Elby  
Edgar Faure (Doubs)  
Jean Faure (Isère)  
Charles Ferrant  
Louis de La Forest  
Marcel Fortier  
André Fosset  
Jean-Pierre Fourcade  
Philippe François  
Jean François-Poncet  
Jean Francou  
Jacques Genton  
Alfred Gérin  
Michel Giraud  
    (Val-de-Marne)  
Jean-Marie Girault  
    (Calvados)  
Paul Girod (Aisne)  
Henri Goetschy  
Yves Goussebaire-  
    Dupin  
Adrien Gouteyron  
Paul Guillaumot  
Jacques Habert  
Marcel Henry  
Rémi Herment  
Daniel Hoeffel  
Jean Huchon  
Bernard-Charles Hugo  
    (Ardèche)  
Claude Huriet  
Roger Husson  
Pierre Jeambrun

Charles Jolibois  
Louis Jung  
Paul Kauss  
Pierre Lacour  
Pierre Laffitte  
Christian  
    de La Malène  
Jacques Larché  
Bernard Laurent  
Guy de La Verpillière  
Louis Lazuech  
Henri Le Breton  
Yves Le Cozannet  
Modeste Legouez  
Bernard Legrand  
    (Loire-Atlantique)  
Jean-François  
    Le Grand (Manche)  
Edouard Le Jeune  
    (Finistère)  
Max Lejeune (Somme)  
Bernard Lemarié  
Charles-Edmond  
    Lenglet  
Roger Lise  
Georges Lombard  
    (Finistère)  
Maurice Lombard  
    (Côte-d'Or)  
Pierre Louvot  
Roland du Luart  
Marcel Lucotte  
Jacques Machet  
Jean Madelain  
Paul Malassagne  
Guy Malé  
Klébert Malécot  
Hubert Martin  
    (Meurthe-et-Moselle)  
Christian Masson  
    (Ardenne)  
Paul Masson (Loiret)  
Serge Mathieu  
Michel Maurice  
    Bokanowski  
Jacques Ménard  
Jean Mercier (Rhône)  
Louis Mercier (Loire)  
Pierre Merli  
Michel Miroudot  
Claude Mont  
Geoffroy  
    de Montalembert  
Jacques Moission  
Arthur Moulin  
Georges Mouly  
Jacques Moutet

Jean Natali  
Lucien Neuwirth  
Henri Olivier  
Charles Ornano  
Paul d'Ornano  
Dominique Pado  
Sosefo Makapé  
Papilio  
Bernard Pellarín  
Jacques Pelletier  
Jean-François Pintat  
Alain Pluchet  
Raymond Poirier  
Christian Poncelet  
Henri Portier  
Roger Poudonson  
Richard Pouille  
Claude Prouvoyeur  
Jean Puech

André Rabineau  
Jean-Marie Rausch  
Joseph Raybaud  
Paul Robert  
Josselin de Rohan  
Roger Romani  
Olivier Roux  
Marcel Rudloff  
Roland Ruet  
Michel Rufin  
Pierre Salvi  
Pierre Schiélé  
Maurice Schumann  
Abel Sempé  
Paul Sérarmy  
Pierre Sicard  
Michel Sordel  
Raymond Soucaret  
Michel Souplet

Louis Souvet  
Pierre-Christien  
    Taittinger  
Jacques Thyraud  
Jean-Pierre Tizon  
Henri Torre  
René Travert  
Georges Treille  
Dick Ukeiwé  
Jacques Valade  
Edmond Valcin  
Pierre Vallon  
Albert Vecten  
Louis Virapoullé  
Albert Voilquin  
André-Georges Voisin  
Frédéric Wirth  
Charles Zwicker

#### Ont voté contre

##### MM.

Guy Allouche  
François Autain  
Germain Authié  
Pierre Bastié  
Jean-Pierre Bayle  
Mme Marie-Claude  
    Beaudeau  
Jean-Luc Bécart  
Jean Béranger  
Noël Berrier  
Jacques Bialski  
Mme Danielle  
    Bidard-Reydet  
Marc Bœuf  
Stéphane Bonduel  
Charles Bonifay  
Marcel Bony  
Serge Boucheny  
Jacques Carat  
William Chervy  
Félix Ciccolini  
Marcel Costes  
Roland Courteau  
Georges Dagonia  
Michel Darras  
Marcel Debarge  
André Delelis  
Gérard Delfau  
Lucien Delmas  
Bernard Desbrière  
Emile Didier  
Michel Dreyfus-  
    Schmidt  
Henri Duffaut  
Jacques Durand (Tarn)

Jacques Eberhard  
Léon Eeckhoutte  
Jules Faigt  
Maurice Faure (Lot)  
Claude Fuzier  
Pierre Gamboa  
Jean Garcia  
Marcel Gargar  
Gérard Gaud  
Jean Geoffroy  
Mme Cécile Goldet  
Roland Grimaldi  
Robert Guillaume  
Bernard-Michel Hugo  
    (Yvelines)  
André Jouany  
Philippe Labeyrie  
Tony Larue  
Robert Laucournet  
Mme Geneviève  
    Le Bellegou-Béguin  
Bastien Leccia  
France Léchenault  
Charles Lederman  
Fernand Lefort  
Louis Longequeue  
Mme Hélène Luc  
Philippe Madrelle  
Michel Manet  
James Marson  
René Martin  
    (Yvelines)  
Jean-Pierre Masseret  
Pierre Matraja  
André Méric

Mme Monique Midy  
Louis Minetti  
Josy Moinet  
Michel Moreigne  
Pierre Noé  
Jean Ooghe  
Bernard Parmantier  
Daniel Percheron  
Mme Rolande Perlican  
Louis Perrein  
Jean Peyrafitte  
Maurice Pic  
Marc Plantegenest  
Robert Pontillon  
Mlle Irma Rapuzzi  
René Régnauld  
Ivan Renar  
Michel Rigou  
Roger Rinchet  
Jean Roger  
Marcel Rosette  
Gérard Roujas  
André Rouvière  
Guy Schumaus  
Robert Schwint  
Franck Sérusclat  
Edouard Soldani  
Paul Souffrin  
Edgar Tailhades  
Raymond Tarcy  
Fernand Tardy  
Camille Vallin  
Marcel Vidal  
Hector Viron

#### Se sont abstenus

##### MM.

François Abadie

Louis Brives

Hubert Peyou

#### N'ont pas pris part au vote

##### MM.

Michel Charasse

François Giacobbi

Daniel Millaud  
Albert Ramassamy

#### N'a pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat.

**Ne peuvent prendre part au vote**

(En application de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution.)

MM. Jean Arthuis, René Monory et Charles Pasqua.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

**Ont délégué leur droit de vote**

(Art. 63 et 64 du règlement.)

- |   |   |
|---|---|
| <p>MM. Abadie (François) à M. Raybaud (Joseph) ;<br/> Alduy (Paul) à M. Virapoullé (Louis) ;<br/> Arzel (Alphonse) à M. Daunay (Marcel) ;<br/> Bastie (Pierre) à M. Desbrière (Bernard) ;<br/> Baumet (Gilbert) à M. Durand (Yves) ;<br/> Beaupetit Charles à M. Besse (Guy) ;<br/> Bécart (Jean-Luc) à M. Marson (James) ;<br/> Bénard (Paul) à M. Chérioux (Jean) ;<br/> Mme Bidard-Reydet (Danielle) à M. Renar (Ivan) ;<br/> MM. Blanc (Jean-Pierre) à M. Rausch (Jean-Marie) ;<br/> Blin (Maurice) à M. Schiélé (Pierre) ;<br/> Bonduel (Stéphane) à M. Mouly (Georges) ;<br/> Bonnefous (Edouard) à M. Pelletier (Jacques) ;<br/> Bonnet (Christian) à M. Fourcade (Jean-Pierre) ;<br/> Boucheny (Serge) à M. Minetti (Louis) ;<br/> Bouloux (Jean-Marie) à M. Rudloff (Marcel) ;<br/> Boyer (Louis) à M. Voilquin (Albert) ;<br/> Cabanel (Guy) à M. Taittinger (Pierre-Christian) ;<br/> Chamant (Jean) à M. Rohan (Josselin de) ;<br/> Chauty (Michel) à M. Valcin (Edmond) ;<br/> Chauvin (Adolphe) à M. Souplet (Michel) ;<br/> Collomb (Francisque) à M. Vallon (Pierre) ;<br/> Courteau (Roland) à M. Grimaldi (Roland) ;<br/> Darras (Michel) à M. Bialski (Jacques) ;<br/> Delelis (André) à M. Allouche (Guy) ;<br/> Duffaut (Henri) à M. Geoffroy (Jean) ;<br/> Elby (Henri) à M. Miroudot (Michel) ;<br/> Faure (Edgar) à M. Jeambrun (Pierre) ;<br/> Faure (Maurice) à M. Béranger (Jean) ;<br/> Fortier (Marcel) à M. Collette (Henri) ;<br/> Fosset (André) à M. Salvi (Pierre) ;<br/> François-Poncet (Jean) à M. Girod (Paul) ;<br/> Francou (Jean) à M. Boileau (Roger) ;<br/> Garcia (Jean) à Mme Perlican (Rolande) ;<br/> Giraud (Michel) à M. François (Philippe) ;<br/> Guillaumot (Paul) à M. Barbier (Bernard) ;<br/> Habert (Jacques) à M. Caldaguès (Michel) ;<br/> Husson (Roger) à M. Hugo (Bernard-Charles) ;</p> | <p>MM. Jouany (André) à M. Roger (Jean) ;<br/> Kauss (Paul) à M. Duboscq (Franz) ;<br/> Larue (Tony) à M. Longequeue (Louis) ;<br/> Lederman (Charles) à M. Eberhard (Jacques) ;<br/> Legouez (Modeste) à M. Tizon (Jean-Pierre) ;<br/> Legrand (Bernard) à M. Moinet (Josy) ;<br/> Le Grand (Jean-François) à M. Masson (Christian) ;<br/> Lombard (Georges) à M. Vecten (Albert) ;<br/> Luart (Roland du) à M. Goussebaire-Dupin (Yves) ;<br/> Malassagne (Paul) à M. Neuwirth (Lucien) ;<br/> Malécot (Kléber) à M. Mossion (Jacques) ;<br/> Natali (Jean) à M. Bouquerel (Amédée) ;<br/> Ooghe (Jean) à M. Gamboa (Pierre) ;<br/> Ornano (Charles) à M. Roux (Olivier) ;<br/> Pado (Dominique) à M. Chupin (Auguste) ;<br/> Peyou (Hubert) à M. Mercier (Jean) ;<br/> Peyrafitte (Jean) à M. Méric (André) ;<br/> Pic (Maurice) à M. Matraja (Pierre) ;<br/> Plantegenest (Marc) à M. Vidal (Marcel) ;<br/> Poirier (Raymond) à M. Caron (Paul) ;<br/> Pontillon (Robert) à M. Bayle (Jean-Pierre) ;<br/> Poudonson (Roger) à M. Colin (Jean) ;<br/> Puech (Jean) à M. Balarello (José) ;<br/> Rabineau (André) à M. Cluzel (Jean) ;<br/> Rosette (Marcel) à Mme Midy (Monique) ;<br/> Schmaus (Guy) à Mme Luc (Hélène) ;<br/> Sicard (Pierre) à M. Genton (Jacques) ;<br/> Soldani (Edouard) à Mme Le Bellegou-Béguin (Geneviève) ;<br/> Souffrin (Paul) à Mme Beaudeau (Marie-Claude) ;<br/> Tailhades (Edgar) à M. Ciccolini (Félix) ;<br/> Tardy (Fernand) à M. Noé (Pierre) ;<br/> Torre (Henri) à M. Lucotte (Marcel) ;<br/> Treille (Georges) à M. Hoeffel (Daniel) ;<br/> Valade (Jacques) à M. Collet (François) ;<br/> Viron (Hector) à M. Martin (René) ;<br/> Voisin (André-Georges) à M. Bourguine (Raymond) ;<br/> Wirth (Frédéric) à M. Bohl (André) ;<br/> Zwickert (Charles) à M. Huchon (Jean).</p> |
|---|---|